REVUE

DES

DEUX MONDES

XXXIe ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE
RUE SAINT-BENOIT, 7

REVUE

DES

DEUX MONDES

XXXIe ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE

TOME TRENTE-SIXIÈME

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE SAINT-BENOIT, 20

1861

11.510

La *Revue des Deux Mondes* a reçu l'avertissement suivant :

« Le ministre de l'intérieur :

« Vu l'article 32 du décret organique sur la presse, du 17 février 1852;

« Vu l'article publié dans le numéro de la *Revue des Deux Mondes*, du 15 octobre, sous ce titre : « *Chronique de la quinzaine;* »

« Vu le passage commençant par ces mots : « *Nous raisonnons toujours dans l'hypothèse,* » et finissant par ceux-ci : « *des vigilantes polémiques d'une presse libre;* »

« Attendu que l'article susvisé s'efforce, par les assertions les plus mensongères, de propager l'alarme dans le pays et d'exciter à la haine et au mépris du gouvernement,

« Arrête :

« Art. 1er. Un premier avertissement est donné au journal la *Revue des Deux Mondes* dans la personne de M. E. Forcade, signataire de l'article, et de M. V. de Mars, gérant.

« Art. 2. Le préfet de police, chargé de la direction générale de la sûreté publique, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Paris, le 16 octobre 1861.

« F. DE PERSIGNY. »

054
R3274
1861, v.62

LE DRAC

RÊVERIE FANTASTIQUE EN TROIS ACTES.

A M. ALEXANDRE DUMAS FILS.

L'élément fantastique est encore une des faces de l'esprit populaire, et il n'est pas besoin de remonter avec Charles Nodier au moyen âge pour saisir par ses beaux cheveux flottans le lutin de la prairie, de la montagne ou de la chaumière. On le rencontre encore à chaque pas chez toutes les nations de l'Europe, dans toutes les provinces de France et sur tous nos rivages de l'Océan et de la Méditerranée. Il se plaît surtout dans des sites étranges et terribles, chez des populations qui ne semblent pouvoir réagir que par l'imagination contre la rude misère de leur vie matérielle; *kobold* en Suède, *korigan* en Bretagne, *follet* en Berry, *orco* à Venise, il s'appelle *le drac* en Provence. Il en est à peu près de même d'un autre esprit, plus fâcheux et plus sinistre, qu'en tout pays on appelle *le double*.

Un jour qu'un garde-côte m'avait parlé de ces lutins en esprit fort qu'il était, lui, et que sans s'en douter il m'avait rappelé la légende d'Argaïl, dont *Trilby* est le poème charmant, je voulus voir le lieu hanté par les dracs, et des hauteurs du cap *** je descendis dans une des nombreuses petites anses que formait la dentelure des falaises à pic. Le décor était splendide, et le sujet me fit penser à un opéra ou à un mélodrame à grand spectacle; mais, bientôt gagné par le spectacle autrement grand de la mer agitée, j'oubliai tout ce qui n'était pas elle, et dans un de ces rêves dont on n'a, Dieu merci, à rendre compte à personne, je me représentai le monde impalpable qui doit peupler l'immensité inconnue. Vous avez bien quelquefois goûté, sous une forme quelconque, ce plaisir de supposer qui arrive presque à être le plaisir de croire.

Aucun sentier ne m'avait amené dans la cachette fermée par la mer, où le sable blanc et chaud, vierge de toute empreinte, m'invitait à divaguer. Il semblait, à voir le rocher autour de moi, qu'il fût impossible de le remonter, et à coup sûr aucune barque ne se fût risquée à venir me chercher là.

Figurez-vous une forêt à perte de vue de roches plantées dans la mer. Ces écueils innombrables et présentant les formes les plus inouies n'étaient pas des fragmens écroulés de la montagne, mais des blocs surmontés d'aiguilles formant le sommet d'autres montagnes submergées. L'eau brillante, d'un bleu presque noir, détachait vigoureusement en gris blafard cette foule, cette armée de spectres livides imprégnés de sel, et l'ardent soleil qui les blanchissait encore jetait sur ces apparitions je ne sais quelle effrayante gaieté. Nul être humain ne pouvait sans grand danger parcourir ce réseau d'écueils inextricables, et nul être terrestre ne pouvait y vivre. Pas un brin d'herbe, pas un lichen, pas même un débris de plante marine sur ces îlots, et pourtant cela était beau et rempli de l'attrait du vertige. L'esprit s'élançait irrésistiblement de roche en roche; il s'enivrait de la profondeur de ces racines puissantes de la montagne sous-marine; il s'abandonnait aux curiosités de l'*inaccessible;* il voulait planer sur tout, plonger dans tout; il vivait d'une vie terrible et folle.

L'esprit de l'homme a cet instinct de conquête irréalisable; il peut rêver des délices dans la possession d'un monde qui refuse au corps les conditions de la vie, et ce monde merveilleux des abîmes n'aurait pour hôtes que des muets et des aveugles, les poissons et les coquillages! Je ne voulais pas, je ne pouvais pas le croire... Mais je vous fais grâce de cette divagation, qui n'a de charme que quand on en perd soi-même le commencement et la fin. Je vous raconte seulement où et comment m'est venue confusément l'idée de faire agir et parler un de ces esprits dont j'enviais la vie mystérieuse et l'ineffable liberté.

Et en quittant ces menhirs naturels, ce Carnac maritime, je voyais les pêcheurs amarrer leurs barques et réparer leurs agrès d'un air absorbé. Ils n'entendaient pas un mot de français, et ne se parlaient pas non plus entre eux dans leur dialecte. Sombres et rêveurs, ils semblaient écouter les menaces ou les promesses des esprits de la plage; mais quand ils remontèrent vers leurs cabanes, pittoresquement semées le long de l'abîme, ils échangèrent avec animation des paroles bruyantes, comme s'ils se félicitaient d'avoir échappé aux embûches des mauvais génies. Leurs voix se perdirent dans l'éloignement, la mer continua son éternel monologue, et je restai à l'écouter, en proie à cette fascination à la fois pénible et délicieuse qu'elle exerce et qu'elle n'explique pas.

Je pensais bien ne jamais avoir à noter ces impressions fugitives, au milieu de tant d'autres plus faciles à définir; mais le hasard m'en fit retrouver quelque chose, un des jours du mois dernier, en essayant d'écrire une légende dialoguée pour quatre personnages de notre connaissance. Le drac oublié m'apparut comme dans un rêve, et je ne voulus pas reculer devant le contraste d'un fantastique échevelé et d'une réalité un peu brutale. Ce n'était pas l'histoire qu'on m'avait racontée, mais c'était l'image flottante dont j'avais vu le cadre saisissant. J'entendais passer les voix rauques des bateliers au milieu du chant ininterrompu de la mer harmonieuse. Je re-

voyais ces hommes rudes et incultes dont l'esprit conserve des poésies étranges, et j'écrivis sans crainte et sans scrupule une rêverie qui ne devait être soumise à aucune critique officielle.

Une mise en scène gracieuse, un joli décor et quatre interprètes intelligens et confians ont donné un corps à cette fantaisie dépourvue de toute prétention à la couleur locale et à la forme dramatique. Vous êtes venu, et vous avez aimé cette manière de raconter et de figurer un rêve devant une réunion de famille, à peu près comme on le raconterait soi-même au coin du feu, si l'on savait raconter. J'ose donc la publier, et je la mets sous la sauvegarde de votre indulgence en vous la dédiant, non pas comme à l'auteur de ces fortes et savantes études dramatiques de la vie humaine qui parlent à la raison et à la logique autant qu'à l'esprit et au cœur, mais comme à un excellent ami dont le sens artiste admet et comprend sans pédantisme toutes les libertés de l'art.

GEORGE SAND.

Nohant, septembre 1861.

PERSONNAGES.

LE DRAC.	ANDRÉ.
BERNARD.	FRANCINE, fille d'André.

(La scène se passe dans la maison d'André, qui est pêcheur à la côte. La maison est élevée sur une falaise. Une grande porte ouverte sur des rochers à pic; au fond, la mer et des rives escarpées. Fenêtre et cheminée à droite; à gauche, la porte de la chambre de Francine et un escalier intérieur qui mène à la montagne. Il fait encore jour. Il y a une image de la Vierge. Des filets, un miroir, divers engins de pêche et des armes sont suspendus à la muraille.)

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

ANDRÉ, FRANCINE.

(André regarde par la fenêtre avec une lunette d'approche. Francine épluche des noisettes qu'elle tire d'un petit panier et place sur une assiette.)

FRANCINE.

Penchez-vous donc pas tant que ça à la fenêtre, mon père! Si vous tombiez!

ANDRÉ.

Ah! dame! si je tombais, j'irais tout droit à cinq cents pieds dans la mer!

FRANCINE.

Oh! ça fait peur à penser (1)!

ANDRÉ.

Eh bien! quand je tomberais, qu'est-ce que ça te ferait, à toi?

FRANCINE.

Oh! pouvez-vous dire ça?

ANDRÉ.

Une fille qui s'ennuie à la maison!

FRANCINE.

Ça n'est pas.

ANDRÉ.

Qui pleure toujours!

FRANCINE.

Vous ne me voyez jamais pleurer.

ANDRÉ.

Qui regrette un pas grand'chose.

FRANCINE.

C'est vous qui m'en parlez.

ANDRÉ.

Allons, tais-toi!

FRANCINE.

Je ne dis rien de mal.

ANDRÉ.

Tais-toi, je te dis! Quand je parle, je ne veux pas qu'on me réponde. Quelle heure qu'il est?

FRANCINE.

Cinq heures.

ANDRÉ.

Comme le temps est noir! On dirait que le soleil est couché. (Il reprend sa lunette.) Sais-tu que je ne la vois pas du tout, la barque?

FRANCINE.

Laissez-moi regarder.

ANDRÉ.

Bah! les femmes, ça ne voit rien dans les lunettes de marin. Faut savoir regarder là dedans.

(1) Il eût fallu, pour arriver à la couleur locale, faire parler à mes personnages ou leur dialecte ou leur accent méridional, dur comme le rocher et ronflant comme la bourrasque. Je suis loin de faire fi d'une harmonie si bien caractérisée; mais tous les lecteurs n'eussent peut-être pas été aussi dociles que moi à recevoir cette impression d'un milieu particulier. J'ai pu faire accepter quelquefois une imitation assez fidèle du langage *vieux français* des paysans du centre; mais *le Drac* est une tradition provençale, et je n'avais autre chose à faire que de m'en tenir à la manière de s'exprimer la plus familière et la plus répandue en France dans toutes les classes du peuple. On ne me fera donc pas, j'espère, de critique pédante si mes personnages populaires se permettent toutes les incorrections qui leur sont naturelles. J'ai cherché le contraste soutenu entre le lyrisme et la trivialité. Si on me le reproche, je rappellerai aux critiques que les artistes ont quelquefois le droit de répondre : je l'ai fait exprès.

FRANCINE.

Eh bien! avec mes yeux je vois encore mieux qu'avec vos lunettes; je vois les barques qui sont en mer, et je vous dis que la nôtre ne s'y trouve point.

ANDRÉ.

Alors où est donc Nicolas? La mer a été mauvaise aujourd'hui. Il y a eu une damnée saute de vent!

FRANCINE.

Il est peut-être là tout près, derrière les récifs.

ANDRÉ.

Pourquoi qu'il va par là? C'est dangereux. Ah! ces jeunes apprentis, ça ne doute de rien!

FRANCINE.

Bah! il ne peut pas se noyer par là... Il n'y a pas d'eau.

ANDRÉ.

Eh bien! et la barque? C'est ça qui m'inquiète, moi, ma barque! Voyons, faut allumer un cierge à la bonne dame!

FRANCINE.

Vous me le faites allumer pour un oui, pour un non, et après ça vous me reprochez de brûler trop de cire.

ANDRÉ.

Et la cire coûte cher! D'ailleurs la bonne dame, on lui en demande tant qu'elle ne peut pas contenter tout le monde! Vaudrait mieux... Eh bien! et ces noisettes? Voyons.

FRANCINE.

Les voilà, qu'est-ce que vous voulez donc en faire?

ANDRÉ.

Mets-les sur la fenêtre. Pourquoi est-ce que tu ris?

FRANCINE, portant les noisettes sur la fenêtre.

Parce que vous priez tantôt le bon Dieu et tantôt le diable.

ANDRÉ.

Le diable? Je le renie!

FRANCINE.

Et pourtant vous mettez à la fenêtre des noisettes pour le drac?

ANDRÉ.

Puisqu'on dit qu'il aime ça!

FRANCINE.

Si le drac est un esprit, un follet, il ne peut pas manger des noisettes!

ANDRÉ.

Il ne les mange pas, il s'amuse avec.

FRANCINE.

Oui, c'est lui ou les rats!

ANDRÉ.

Oh! toi, tu ne crois à rien!

FRANCINE.

Si fait. Je crois au bon Dieu et aux bons saints; mais les lutins, les dracs...

ANDRÉ.

Les lutins, les lutins, il y en a de bons, il y en a de mauvais. Les dracs ne sont pas méchans quand on ne les fâche pas.

FRANCINE.

Oui, vous croyez que pour des noisettes ils font tout ce qu'on veut, qu'ils apaisent le vent, qu'ils poussent le poisson dans vos filets, et qu'ils vous font trouver de bonnes épaves sur la grève?

ANDRÉ.

Ça, j'en suis sûr! C'est le drac de notre endroit qui m'a fait trouver toutes les planches de navire avec quoi que j'ai bâti notre maison et fait le mobilier, et mêmement des chapeaux neufs, des souliers encore bons et cinquante sortes de choses!

FRANCINE.

Vous l'avez donc vu, le drac?

ANDRÉ.

Si je l'ai vu? plus de vingt fois! Il avait une queue de poisson et des ailes de goëland. Voilà que tu ris encore, grande niaise!

FRANCINE.

Non, mais moi, je me figurais le drac plus gentil que ça!... Dites donc, mon père, c'est-il vrai que quand ils ne volent plus sur la mer, ils ne sont pas plus malins que nous, et que quand ils vous taquinent trop, on peut les mettre en cage?

ANDRÉ.

Ça se dit. On dit même que le père Bosc en a pris un qui rôdait dans son garde-manger, et qu'il lui a coupé la queue pour le reconnaître. Mais c'est ça des imprudences!... C'est depuis ce jour-là que le père Bosc n'a jamais pu digérer le poisson de mer! C'est égal, tout ce que nous disons là ne fait pas revenir mon apprenti et ma barque; je vas descendre au rivage.

FRANCINE.

Non, tenez, les voilà! J'entends la voix de Nicolas.

ANDRÉ, qui est retourné à la fenêtre.

Eh bien! quand je te disais! Tiens, regarde, plus de noisettes! Le drac est venu, le drac est content! C'est lui qui ramène Nicolas tout de suite.

FRANCINE.

Ou bien c'est le vent qui a emporté les noisettes et poussé la barque.

ANDRÉ, sortant.

Oh! toi, grande sotte, tu ne veux rien croire, rien comprendre! (Sortant.) C'est vrai, ça, elle est plus sotte!...

SCÈNE II.

FRANCINE, seule.

C'est drôle, ces histoires de drac! Ça n'est pas vrai, et j'en suis fâchée! Je voudrais y croire! Ce serait si gentil d'avoir comme ça un petit ami, pas plus gros qu'un oiseau, qui ferait tout ce qu'on souhaite,... qui s'en irait au loin, aussi vite qu'une hirondelle, vous chercher des nouvelles de ceux qu'on aime!... J'y pense souvent tout de même, au drac; mais c'est égal, je n'y crois pas. Il y en a qui disent, — mon père croit ça aussi, — que quand on brûle une herbe, ça les fait venir. Quelle herbe? Je ne la connais pas, moi! Ils appellent ça l'*herbe aux dracs*... C'est peut-être bien celle-là que mon père a rapportée hier du cap Mouret, et qu'il a attachée là, dans la cheminée. Il n'a voulu me rien dire... Ça serait-il drôle, si ça le faisait entrer tout d'un coup par la fenêtre, ou bien descendre par le tuyau de la cheminée!... Ah! je sais bien ce que je lui commanderais! (Elle a pris machinalement quelques brins d'herbe sèche.) Quand on a du chagrin, on s'imagine toute sorte de folies! (Elle les brûle.)

SCÈNE III.

LE DRAC, FRANCINE.

LE DRAC.

Bonjour, Francine.

FRANCINE, effrayée.

Ah mon Dieu! d'où sort-il, celui-là? Il m'a fait peur!... C'est toi, Nicolas?

LE DRAC.

Qu'est-ce que vous avez donc brûlé, que ça sent si bon?

FRANCINE.

Rien, rien... Mais pourquoi donc viens-tu avant d'avoir aidé mon père?

LE DRAC.

Oh! je l'ai aidé! Mais le père André a voulu courir lui-même au village pour vendre le poisson.

FRANCINE.

Tu en as pris beaucoup?

LE DRAC.

Oui, et v'là les coquillages pour votre souper.

FRANCINE, qui lui met sur la table une cruche et un morceau de pain.

Bon! Donne-moi ça, et mange un morceau en attendant. Tu dois avoir faim. Moi, je vas éplucher ça dehors, pour ne pas salir la chambre. (A part.) Eh bien! je n'y crois plus, au drac; il n'est pas venu! (Elle sort.)

SCÈNE IV.

LE DRAC, seul, regardant les alimens.

Boire, manger, qu'est-ce que cela peut être?... Vivre avec un corps, marcher, autant vaut dire ramper!... Parler la langue des hommes, avoir un nom parmi eux, s'appeler... comment m'a-t-elle appelé?... Nicolas! Oui, c'est mon nom. Voyons donc ma figure!... (Il se regarde dans le miroir qui est à la muraille.) Ah oui! c'est bien celle de ce petit pêcheur dont ce matin le vent a fait chavirer la barque!... Alors, comme j'emportais tristement le cadavre de l'enfant vers la grotte du roi des elfes, que s'est-il donc passé? Comme depuis ce moment ma mémoire s'est obscurcie!... Ah! oui, je me souviens... Le roi des elfes a dit : « Depuis longtemps tu m'implores pour que, par un prodige, je te permette de revêtir la forme humaine. Qu'il en soit donc ainsi : prends la figure, prends le corps de cet enfant, prends la vie qui lui a été violemment retirée, et va-t'en converser avec les hommes! » Oui, oui, c'est cela... Voilà pourquoi je suis ici sous cette forme étrange, et pourquoi, comme une machine, j'obéis à des instincts, à des habitudes que j'ignore. Cruelle métamorphose! Je souffre déjà d'être ainsi!... Mais qu'a-t-il dit encore, le roi des elfes? Il a dit quelque chose d'horrible. « Tu vas perdre une partie de ta puissance, et j'ignore moi-même quel mélange de clairvoyance et d'aveuglement tes deux natures réunies, l'ancienne et la nouvelle, vont produire en toi! » Énigme effrayante!... Serai-je donc le jouet des passions ou la dupe de l'astuce des hommes?... J'ai soif! (Il boit.) Ah! quelle angoisse! Connaître la souffrance! (Il boit encore.) Francine, voilà ce que j'ai fait pour toi!... Quel trouble dans ma pensée! quelle pesanteur dans tout mon être! Est-ce la fatigue, ou ce breuvage?... Je n'en puis plus!... Vais-je dormir?... O frayeur! Dormir, n'est-ce pas cesser d'être?... Et je ne puis résister!... O faiblesse, déchéance! (Il se couche par terre et s'endort.)

SCÈNE V.

FRANCINE, LE DRAC.

FRANCINE, rentrant avec les coquillages dans une écuelle.

Eh bien! tu ne ranges pas ton goûter? Ah! le voilà qui dort par terre! Il est donc bien las? (Elle range ce qui est sur la table.) Pauvre pe-

tit! il a trop de fatigue pour son âge! Mon père est un peu dur pour lui!... Heureusement les enfans, ça oublie... Je ne suis pourtant pas bien vieille, moi, et je n'oublie pas!... Je ne fais que penser...

LE DRAC, rêvant.

A Bernard!

FRANCINE.

Tiens! il rêve de lui!

LE DRAC.

Heureux Bernard! elle t'aime, la belle Francine!

FRANCINE.

Est-ce qu'il sait, cet enfant-là? Je n'ai jamais parlé de ça devant lui.

LE DRAC, rêvant toujours.

Et voilà le jour des noces qui arrive!

FRANCINE, à part.

Oh! non, il est passé, ce jour-là, pour ne jamais revenir! (Haut.) Mais dis donc, Nicolas, réveille-toi! Tu parles tout haut!

LE DRAC, sans l'entendre.

Bernard, Bernard! tu as voulu consulter le sorcier pour savoir l'avenir!

FRANCINE.

Qu'est-ce qu'il dit là? Il dort toujours!

LE DRAC.

Et le vieux bohémien t'a dit : Si tu te maries, c'est la misère et l'esclavage; si tu cherches les aventures, c'est la richesse et la liberté!

FRANCINE.

Ah!... serait-il possible? Ah bah! il ne connaît pas Bernard, lui! Il l'a jamais vu!

LE DRAC.

Imprudent! la prédiction t'a troublé la raison! Tu as eu peur du mariage, tu as demandé un délai.

FRANCINE.

C'est vrai ça, pourtant!

LE DRAC.

Francine a pleuré : tu l'aimais encore, tu as voulu t'étourdir. Le vin a eu vite raison d'un garçon jusqu'alors si sage. De l'ivresse, tu es tombé dans la débauche, dans la honte, dans l'abrutissement, dans la fureur!

FRANCINE.

Hélas!

LE DRAC.

Tu as abandonné Francine, qui, de chagrin, est tombée malade; sa mère, qui l'était déjà...

FRANCINE, cachant sa figure dans ses mains.

Ma pauvre mère!

LE DRAC.

Le vieux père a voulu te faire des reproches, tu l'as raillé, insulté...

FRANCINE.

Ah! c'est bien mal!

LE DRAC.

Le jeune frère t'a demandé raison, tu l'as frappé, blessé...

FRANCINE.

Laissé pour mort! C'est affreux!

LE DRAC.

Et puis, tu es parti, perdu de dettes, perdu d'honneur! Tu es parti sur le *Cyclope*, un beau navire!

FRANCINE.

Oui. Après?... Il ne dit plus rien. Ah! s'il pouvait .ever encore!

LE DRAC, se levant, toujours comme en extase.

Qu'est-ce donc? Un naufrage?

FRANCINE.

Ah!...

LE DRAC.

Le bâtiment échoue, le capitaine va périr... Bernard le sauve. Bernard est brave!

FRANCINE.

C'est vrai!

LE DRAC.

Mais... voilà l'ennemi! Des bombes, des blessés, des morts... Bernard se bat comme un lion!

FRANCINE.

J'en étais sûre!

LE DRAC.

Bernard est mis au tableau d'honneur; il est décoré. On le fête, on l'aime, son capitaine l'embrasse!

FRANCINE.

Ah! quel bonheur!

LE DRAC.

Mais on se bat ncore. Bernard tombe, Bernard est blessé!

FRANCINE.

Ah! mon pauvre cœur!

LE DRAC, agité.

Il est bien mal, il prie, il va mourir... Il se repent!

FRANCINE.

Il pense à moi, dis, il a pensé à moi!

LE DRAC, s'éveillant.

Écoute! (On entend le canon dans l'éloignement.)

FRANCINE.

Ce n'est rien, on entend ça tous les jours. Dis-moi,... mais je suis folle de vouloir que tu m'expliques un rêve!

LE DRAC.

C'est un navire qui rentre au port.

FRANCINE.

Quel navire? Mon Dieu! le *Cyclope* peut-être! Tu l'as vu en mer aujourd'hui, tu l'as reconnu?

LE DRAC.

Qui sait?

FRANCINE.

Et Bernard?

LE DRAC, comme étonné.

Bernard?

FRANCINE.

Ah! tu ne dors plus? tu ne sais plus,... ou tu ne veux plus me dire... Bernard est mort peut-être?

LE DRAC.

Peut-être!

FRANCINE.

Mais peut-être aussi qu'il est vivant, qu'il revient, qu'il est sur ce navire? Ah! comment savoir?... D'ici on ne voit pas la rade. — Vas-y, toi! (Le drac secoue la tête et s'assied.) Nicolas! vas-y!

LE DRAC.

Non.

FRANCINE.

Je te donnerai tout ce que tu voudras. Tiens! ma chaîne, ma croix d'or!

LE DRAC.

Non, non.

FRANCINE.

Tu ne veux pas, méchant garçon Eh bien! je trouverai quelqu'un; je saurai, je veux savoir... Oui,... par le chemin de la chapelle, c'est plus court. (Elle sort par l'escalier.)

SCÈNE VI.

LE DRAC, seul.

Qu'ai-je donc vu dans mon rêve? Ah! oui, j'ai vu Bernard! Il revient, il est revenu! Mais dois-je me fier à mes rêves à présent? Ceux des hommes sont trompeurs... Que se passe-t-il en moi? L'arrivée de ce Bernard me fait souffrir. Ce Bernard que j'aimais,... oui, je l'aimais, parce que Francine l'aime! — Est-ce que je hais Francine depuis que je suis son égal? — Que de choses je ne sais plus! que de sentimens je ne puis plus comprendre! — Oh! oui,

mais le peu que je sais, je pourrai le lui dire! Elle était sourde à la voix mystérieuse du drac, elle entendra le pauvre petit pêcheur. — Et Bernard,... à lui aussi je parlerai... Bernard ne me connaît pas! Je lui dirai,... je lui ferai croire.... Est-ce qu'il approche? Je le chasserai d'ici. Je ne l'aime plus, je le déteste!

SCÈNE VII.

BERNARD, LE DRAC.

LE DRAC, à part.

Oui, c'est lui! (Haut, changeant de ton et d'attitude.) Entrez, monsieur le marin.

BERNARD, ému et embarrassé.

Est-ce que... les gens du logis...

LE DRAC.

Ils vont rentrer.

BERNARD.

Alors... (A part.) Qu'est-ce que c'est donc que ce petit-là? Il est gentil! (Haut.) Alors il n'y a ici personne de malade?

LE DRAC.

Personne.

BERNARD.

Et comme ça tu gardes la maison, toi?

LE DRAC, fièrement.

Vous voyez, mon camarade!

BERNARD.

Ah! je suis ton camarade? C'est drôle! Tu demeures donc ici?

LE DRAC.

Oui, par charité. Je ne suis pas du pays, je n'avais personne, ils m'ont pris chez eux.

BERNARD.

Ils ont bien fait, les braves gens! Je les reconnais là! Et... alors, tu connais bien Francine?

LE DRAC.

Oui.

BERNARD.

Sais-tu si... Tu sais bien si elle est mariée?

LE DRAC.

Elle ne l'est pas encore.

BERNARD, tressaillant.

Pas encore?... Il en est donc question?

LE DRAC.

Oui.

BERNARD.

Ah! vingt dieux! Avec qui?

LE DRAC.

Je ne sais pas.

BERNARD.

Tu sais pas, tu sais pas... Tu dois savoir.

LE DRAC.

On dit tant de choses!

BERNARD.

Qu'est-ce qu'on dit?

LE DRAC.

On dit que Francine avait un amoureux bien méchant, qui est parti.

BERNARD, tristement.

Je sais ça! Après?

LE DRAC.

Après, elle l'a oublié.

BERNARD.

Ah! malheur! elle en a pris un autre?

LE DRAC.

Oui, un autre.

BERNARD.

Qui donc celui-là?

LE DRAC.

Tu veux savoir?

BERNARD.

Oui!

LE DRAC.

Eh bien! c'est moi!

BERNARD.

Toi? (Il éclate de rire.) Ah! en v'là une bonne, par exemple! Toi, un amoureux pour Francine!...

LE DRAC, à part.

Ah! maudite soit cette figure d'enfant!

BERNARD.

Allons, allons! s'il n'y a pas ici d'autre épouseur que toi... Ah! voilà Francine, je veux lui parler. Va-t'en!

LE DRAC.

Et si je ne veux pas?

BERNARD.

Comment que tu dis ça?...

LE DRAC, effrayé, reculant.

Vous voulez me faire du mal!

BERNARD.

Non, crains rien, ça serait lâche de battre un enfant, et j'ai fini

d'être mauvais; mais faut t'en aller, mon garçon, ou je te mettrai en douceur à la porte.

LE DRAC, à part.

Raillé, méprisé, faible et peureux! Oh! qui m'eût dit cela? (Il sort.)

SCÈNE VIII.

BERNARD, seul, puis le drac, qui rentre sans bruit et se cache sous l'escalier.

Mon Dieu! comment que je vas faire pour que Francine n'ait pas peur de moi? Elle va croire... Ah! je lui montrerai que je ne suis plus un mécréant. (Il se met à genoux devant l'image.)

SCÈNE IX.

FRANCINE, BERNARD, LE DRAC, caché.

FRANCINE, sans le voir.

Oui, c'était bien le *Cyclope*, je l'ai reconnu de loin; mais pas moyen de savoir... (Voyant Bernard.) Ah! Bernard! Qu'est-ce que vous faites ici?

BERNARD, se relevant à demi et lui parlant avec un genou encore en terre.

Tu vois, Francine, je demande à la bonne dame de me faire avoir ton pardon.

FRANCINE, embarrassée et méfiante.

Est-ce que... J'espère que vous ne vous moquez point?

BERNARD, se levant tout à fait.

Me moquer! Ah! peux-tu croire... Mais oui, tu dois croire que je suis capable de ça! Pourtant, regarde-moi, Francine, il y a du changement en moi, puisque j'ai mérité... (Il montre sa croix.)

FRANCINE.

Tiens! oui, je savais!

BERNARD, voulant montrer ses papiers.

Et il y a encore autre chose... C'est pas le tout de se battre; j'ai appris à me bien conduire. Tiens! regarde mes états de service!

FRANCINE.

Je sais, je sais!

BERNARD.

Comment le savais-tu?

FRANCINE.

J'avais vu tout ça... dans un rêve.

BERNARD.

Tu rêvais donc de moi? Ah! Francine, si tu rêves de moi, c'est que tu m'aimes encore!

FRANCINE, sévère.

Vous croyez, Bernard?

BERNARD.

Je crois!... non, je ne crois plus, puisque tu me reçois si froidement. J'aurais voulu et je voudrais croire, mais je sais bien que j'ai tout fait pour que tu me méprises, pour que tu me détestes. Je le sais si bien, Francine, et j'en suis si honteux, j'en ai tant eu de chagrin et de colère contre moi que tu ne devrais pas me faire des reproches. Ah! les reproches, vois-tu!... (frappant sur sa poitrine) ils sont là; y en a lourd comme une montagne, et si tu pouvais voir le fond de mon cœur, tu aurais plus de pitié que de rancune!

FRANCINE.

Je n'ai pas de rancune. Je suis contente que vous soyez redevenu honnête homme et bon sujet... J'en remercie le bon Dieu, mais...

BERNARD.

Mais ça n'est pas une raison pour m'aimer! Oui, je sais ça! pourtant!...

FRANCINE.

Pourquoi donc voulez-vous que je vous aime?

BERNARD.

Parce que je t'aime toujours, moi! parce que je t'ai toujours aimée, même dans le temps où je te faisais souffrir. Ah! si tu savais... Mais tu ne comprendrais pas ça, toi qu'es si raisonnable! tu dirais que je suis fou. Eh bien! prends que je l'ai été... C'était ça! une idée, une histoire de sorcier, de bonne aventure...

FRANCINE.

C'est donc vrai aussi, ça? On t'avait prédit...

BERNARD.

Tout ce qui m'est arrivé! Alors l'ambition m'a tourné la tête, je voulais voir du pays, faire la guerre, avoir ça! (Il montre la croix). Et comme ça m'enrageait de te quitter... Eh bien! le diable s'est mis dans ma vie, et je suis devenu pire qu'un chien!... Mais à présent!... Oh! ça n'est plus ça, Francine, mets-moi à quelle épreuve que tu voudras, et je réponds de moi!

FRANCINE, inquiète.

Mon père va rentrer, Bernard, vous ne pouvez pas rester ici!

BERNARD.

Pourquoi ça? Tu crois qu'il ne voudra pas m'entendre? Oh! que si! J'aurai pas honte de me confesser, j'endurerai les reproches, je me soumettrai à tout!

FRANCINE.

Et ma mère! elle vous pardonnera?

BERNARD.

Oh! celle-là, oui! Une femme si bonne, si patiente! un cœur si

doux! Elle qui, avant mes sottises, m'aimait tant! elle que j'ai tant fait rire... et tant fait pleurer!... Où ce qu'elle est? Elle n'est donc pas à la maison?

FRANCINE.

Ah! malheureux! tu demandes où elle est!

BERNARD.

Est-ce que?...

FRANCINE.

Et tu n'en sais pas la cause?

BERNARD.

Ne me la dis pas, ne me la dis pas; ce serait trop! (Il fond en larmes.)

FRANCINE.

Pleure, va! t'as sujet de pleurer!

BERNARD, sanglotant.

Oh!... la meilleure femme!... J'aurais dû m'attendre à ça!... Et moi que je comptais sur elle pour être pardonné! Pauvre chère femme, va! Ah! me v'là trop puni, et la justice du bon Dieu pouvait pas trouver mieux pour me percer le cœur! Ah! pauv' femme! brave femme! c'était comme ma mère aussi, à moi!

FRANCINE, adoucie.

Tu vois bien, Bernard, que quand même je t'aimerais encore, je ne pourrais plus jamais en convenir.

BERNARD, vivement.

Eh bien! si fait! C'est justement pour ça! pense donc! Quelle chose est-ce que je peux faire pour consoler sa pauvre âme? Qu'est-ce qui lui ferait plaisir, si elle vivait? Qu'est-ce qu'elle me commanderait de faire? Va, Francine, elle n'avait qu'une idée, qui était de nous marier, à la condition que je serais digne d'elle et digne de toi. Eh bien! ce jour-là est venu, vingt dieux! et c'est au nom de ta mère que je viens te demander en mariage.

FRANCINE.

Mon Dieu! c'est pourtant vrai, ce qu'il dit là, et si ma mère l'entend, elle se réjouit dans le ciel!... Eh bien! laisse-moi consulter mon père!...

BERNARD.

Oui, oui, nous allons lui parler tous les deux!

FRANCINE, vivement.

Oh! non! c'est trop tôt! songe donc...

BERNARD.

Ah! oui, il m'en veut! Sa pauv' femme,... c'est juste! Eh bien! je vas lui écrire et lui envoyer une lettre; mais toi, Francine, tu parleras pour moi?

FRANCINE.

Si tu crois que ma mère le commande?

BERNARD.

Oui, oui! et le bon Dieu aussi veut que le repentir serve à quelque chose! Jure-moi de me pardonner si ton père consent!

FRANCINE.

Je le promets...

BERNARD.

Ah! il faut jurer, Francine, je t'aime tant!

FRANCINE.

Allons, je le jure.

BERNARD.

Francine!... laisse-moi t'embrasser.

FRANCINE.

Non! c'est trop tôt.

BERNARD.

Oui, c'est trop tôt,... mais de loin... Tiens! (Lui envoyant des baisers en s'en allant.) Rends-moi z'en un au moins.

FRANCINE.

Non!... Quand reviendras-tu savoir...

BERNARD.

Faut que je retourne à bord; mais demain j'aurai un congé de huit jours, et je reviendrai tout de suite...

FRANCINE.

Faut pas venir, si mon père est en colère! Comment que tu le sauras?

BERNARD.

Mets un signal à la fenêtre, un mouchoir blanc si c'est oui.

FRANCINE.

Et rien si c'est non. Allons, adieu!

BERNARD.

Non, non, pas adieu! c'est pas possible. A demain! (Il sort.)

SCÈNE X.

FRANCINE, LE DRAC.

FRANCINE, à la porte du fond.

Il se retourne! il me regarde!... Ah! Bernard!... il m'envoie des baisers, et je ne peux pas lui en rendre un seul!... Ah! il ne me voit plus! (Elle lui envoie un baiser.)

LE DRAC, éperdu, lui saisissant la main.

Que fais-tu là, Francine?

FRANCINE.

Ah! tu m'as encore fait peur, toi! Tu étais donc là? Qu'est-ce que tu veux?

LE DRAC.

Je veux que tu renonces à Bernard!

FRANCINE.

Eh! de quoi te mêles-tu?

LE DRAC.

Francine! je t'aime!

FRANCINE.

Toi? par exemple! à ton âge!

LE DRAC.

Je n'ai pas d'âge, Francine, je suis de ceux qui ne meurent point.

FRANCINE.

Qu'est-ce que tu chantes là? Tu deviens fou?

LE DRAC.

Francine, tes yeux te trompent! Je ne suis pas l'orphelin que ton père a recueilli. Nicolas est parti ce matin; il ne reviendra plus!

FRANCINE.

Mais qu'est-ce que tu me dis donc? Tu dis que Nicolas est parti, et c'est lui qui me parle? Tu ne te connais donc plus toi-même? Tu auras eu quelque grande peur qui t'a fait perdre l'esprit.

LE DRAC.

L'orphelin n'est plus, et moi, Francine, moi qui t'aime, j'ai pris sa figure.

FRANCINE.

Tu as pris... Mais qui est-ce que tu prétends être?

LE DRAC.

Je suis le drac, Francine, le drac du cap Mouret.

FRANCINE, effrayée.

Toi?... Tiens, j'ai peur de tes yeux!... Tu n'as pas tes yeux des autres fois... Tu as la fièvre!

LE DRAC.

Malheur! je n'avais pas prévu qu'elle ne voudrait pas, qu'elle ne pourrait pas me croire!

FRANCINE, à part.

C'est qu'il ne parle plus comme il a coutume de parler! (Haut.) Où prends-tu tout ce que tu dis?

LE DRAC.

Dans une nature supérieure à la tienne. Voyons, pour me croire il te faut des preuves?

FRANCINE.

Quelle preuve peux-tu me donner?

LE DRAC.

N'as-tu pas rêvé la nuit dernière d'un enfant blanc couronné de fleurs, qui courait sur l'eau comme tu cours sur la terre?

FRANCINE, se parlant à elle-même.

Je n'ai dit ça à personne!... et c'est vrai, je l'ai rêvé!

LE DRAC.

Ce médaillon que tu portes toujours...

FRANCINE, vivement.

C'est des cheveux de mon frère qui s'est marié et qui est allé demeurer à Nice!

LE DRAC.

Tu mens, Francine, ce sont des cheveux de Bernard.

FRANCINE.

Ah! ne dis pas ça! Si mon père l'avait su...

LE DRAC.

Tu vois bien que je suis celui qui voit tout et qui sait toutes choses. Va! tu me connaissais sous ma forme aérienne, je vivais dans ton imagination. Tu essayais en vain de nier; tu me voyais dans tes songes, et l'enfant que la nuit dernière tu regardais courir sur la crête des vagues, c'était moi, Francine, c'était le drac, ton protecteur et ton ami!

FRANCINE.

Mais alors,... toi, comment me connaissais-tu? comment me voyais-tu?

LE DRAC.

Oh! moi, je te connais depuis longtemps, Francine! Souviens-toi! quand tu étais au lavoir et que tu te penchais sur l'eau transparente, moi, caché dans le feuillage des saules, je voyais ton front pur et ton pâle sourire. Tu chantais un air que Bernard t'avait appris, et tu croyais entendre une voix faible qui te soufflait les paroles...

FRANCINE.

C'est vrai pourtant.

LE DRAC.

Quand tu errais sur les rochers déserts, pensant toujours à Bernard et regardant toutes les voiles dans la brume de l'horizon, une voix amie que tu prenais d'abord pour le souffle du vent dans les broussailles te disait : Il reviendra, espère!

FRANCINE.

Ah! c'est encore vrai!

LE DRAC.

Un jour, tu as écrit son nom sur le sable pour en tirer un présage, comme font toutes les jeunes filles et tous les amoureux. Comme eux, tu te disais : Si la première lame emporte les caractères, c'est

qu'il ne reviendra pas; si à la troisième on peut les lire encore, c'est qu'il pense à moi et veut revenir. — La lame est revenue sept fois, et sept fois elle a respecté le nom chéri.

FRANCINE, étonnée.

Comment peux-tu savoir?... J'étais toute seule; c'est donc toi qui retenais la vague?

LE DRAC.

C'est moi qui, berçant toujours tes fantaisies et caressant ton espérance, t'ai empêchée de mourir de chagrin.

FRANCINE.

Eh bien! alors, oui! tu dois être mon ami? On dit que les dracs sont bons pour ceux qu'ils aiment!

LE DRAC.

Je t'aimais d'un pur amour, Francine. Ton âme était ma sœur, et je ne voulais que ta confiance. J'ai pris la forme humaine pour l'avoir tout à fait, pour t'annoncer le retour de Bernard, pour contempler ton sourire et baiser tes larmes de joie... Mais sous cette forme j'ai senti en moi un feu étrange, la jalousie, la colère, la haine, la passion! Renonce à Bernard, Francine; il le faut, je le veux!

FRANCINE.

Tu demandes l'impossible! Je ne peux pas oublier Bernard, et je ne peux pas t'aimer!

LE DRAC.

Alors souviens-toi de ce que je te dis! Si tu restes triste et seule, si tu chasses mon rival, tu verras tout réussir dans ta vie; sinon, malheur à lui, malheur à toi, malheur à ta maison, à tes parens, malheur à tous ceux que tu aimes! (Il sort. Francine effrayée tombe sur une chaise.)

ACTE DEUXIÈME.

SCÈNE PREMIÈRE.

ANDRÉ, LE DRAC.

(André est absorbé. Le drac entre et l'observe. La nuit est venue; la lampe est allumée sur la table. André achève de souper. Une lettre est ouverte auprès de son assiette.)

LE DRAC, à part.

J'ai su éloigner Francine... A présent, je saurai bien... (Haut.) Eh bien! patron, l'avez-vous lue, c'te lettre qu'on vient de vous apporter?

ANDRÉ.

Comment que tu sais ça, toi, que j'ai reçu une lettre?

LE DRAC.

J'ai vu le messager, un batelier du port.

ANDRÉ.

Et Francine, est-ce qu'elle l'a vu?

LE DRAC.

Oh! non, Francine est partie dans la montagne.

ANDRÉ.

Dans la montagne? à la nuit tombée?

LE DRAC.

Une de ses chèvres s'est échappée de l'étable; elle court après.

ANDRÉ.

Alors elle n'est pas loin; dépêchons-nous. Viens là, toi. T'es un savant, toi, tu sais lire dans l'écriture; lis-moi ça! moi, je ne peux pas, c'est trop mal écrit.

LE DRAC, lisant.

« Cher et honoré patron maître André, je mets la main à la plume pour vous annoncer que je suis rentré, ce soir, en rade, à bord du navire le *Cyclope*, d'où ce que je vous écris ces lignes à seules fins de vous demander pardon de ma mauvaise conduite passée, que 'en suis très mortifié de vous avoir déplu, que j'en demande pardon aussi à votre honoré fils, mon bon ami et ancien camarade, auquel que, malgré mes sottises, j'ai toujours porté estime et amitié, de même qu'à votre respectable épouse, que j'ai eu tant de chagrin d'apprendre sa mort, et ne m'en consolerai jamais... »

ANDRÉ, essuyant ses yeux.

Ni moi! vrai bon Dieu!... Allons! lis le tout!

LE DRAC, lisant.

« Par ainsi, je vous demande permission de me présenter devant vous pour vous faire excuse et donner la preuve que j'ai réparé mon honneur, avec promesse de réparer mes torts que j'ai eus envers vous et votre respectable famille.

« Signé : JEAN-LOUIS BERNARD, chevalier de la Légion d'honneur. »

ANDRÉ, bondissant sur sa chaise.

Il y a ça? chevalier de... C'est pas une farce? de la Légion d'honneur?

LE DRAC.

Y a ça. (A part.) C'est donc un talisman?

ANDRÉ.

Ah ça! mais alors...

LE DRAC.

Alors! vous lui pardonnez?

ANDRÉ.

Ça t'étonne? Ah! oui, t'es étranger, toi. Et puis t'es un enfant!

Tu ne sais pas ce que c'est pour un simple matelot parti il y a deux ans... Faut qu'il ait fait quéque chose de très joli, pas moins!

LE DRAC.

Eh bien!... qu'est-ce que vous allez faire, vous?

ANDRÉ.

Je vas... Quéque ça te fait, à toi?

LE DRAC.

Vous ne pouvez pas aller tout seul au port!

ANDRÉ.

Tu me crois trop vieux pour mener ma barque? Blanc-bec! t'étais pas né que...

LE DRAC.

Envoyez-moi! j'irai plus vite que vous!

ANDRÉ.

Non! Tu ne sais pas ce que je veux faire.

LE DRAC.

Vous voulez ramener Bernard ici!

ANDRÉ.

Oui, quand j'aurai vu le ruban rouge et parlé à son capitaine! On lui donnera bien une permission, si c'est vrai qu'il est décoré!

LE DRAC.

Le port sera fermé?

ANDRÉ.

Non, il y a le temps! Le vent est bon, faut pas plus de vingt minutes! (A part.) J'enverrai mon neveu Antoine : c'est lui qu'ira vite, plus vite que moi.

SCÈNE II.

LE DRAC, seul.

Oh! j'empêcherai bien... Comment empêcherai-je? Le vent et la vague m'obéiront-ils? Les autres dracs ne me reconnaissent plus... C'est en vain que tout à l'heure je les évoquais sur la grève; mais j'invoquerai l'esprit de vengeance, celui que les hommes appellent Satan! Quel est-il? Je ne le connais pas; mais, s'il préside aux destinées humaines, il me reconnaîtra pour un des siens peut-être. Oui, je vais... Mais j'ai le temps. Je veux agir d'abord sur Francine. La voilà! Que lui dirai-je? J'ai perdu sa confiance. Je lui fais horreur! Si je pouvais encore lui parler dans ses rêves!... Voyons! il faut effacer de son esprit... J'ai été trop vite.

SCÈNE III.

FRANCINE, LE DRAC, à l'écart.

FRANCINE.

Ah! la maudite chèvre! M'a-t-elle fait courir! C'est ce méchant drac qui l'aura détachée et rendue folle! Où a-t-il passé, lui? S'il pouvait ne jamais revenir! Mais Nicolas, le vrai Nicolas, il serait donc mort, ce pauv' petit?

LE DRAC.

Non, mam'selle Francine! j' suis pas du tout mort! A cause que vous dites ça?

FRANCINE.

Ah! c'est toi? le vrai Nicolas?

LE DRAC.

L' vrai Nicolas, vot' serviteur! Y en a donc un autre à c't' heure?

FRANCINE.

Pourquoi est-ce que tu m'as dit tantôt...

LE DRAC.

Moi? J'ai dit... Ah! dame, ça se peut. Faut m'excuser, Francine. J'ai quelquefois des idées dans la tête, que je n'y comprends rien moi-même.

FRANCINE.

C'est donc ça! Pourtant tu disais des choses...

LE DRAC.

Quelles choses donc? Je ne m'en souviens pas, moi!

FRANCINE.

Ça se peut, et il se peut aussi que tu sois pas bien bon chrétien. (A part.) S'il n'est pas le diable, il s'est toujours un peu donné à lui, et je m'en méfie. (Haut.) Allons, tu as soupé? Va te coucher.

LE DRAC.

Toujours dans l'étable aux chèvres?

FRANCINE.

Dame! nous n'avons pas d'autre logement pour toi, et, puisque tu t'en es contenté...

LE DRAC.

Il fait bien triste, bien noir et bien froid dans l'étable, Francine! Laisse-moi un peu veiller là, près de toi!

FRANCINE.

Non, non, il faut dormir. C'est l'heure pour toi! Va-t'en, et tâche de ne plus faire peur à mes bêtes! (Elle le met dehors.)

SCÈNE IV.

FRANCINE, seule.

S'il n'était pas si malheureux, je le ferais renvoyer; mais, si j'en parle à mon père... Il vaudrait mieux lui parler de Bernard;... mais j'ai peur qu'il ne se fâche. Sans doute que demain il recevra la lettre. — Qu'est-ce qu'il a donc été faire ce soir chez notre cousin Antoine? (Elle a fini de ranger le souper d'André. Regardant la bouteille.) Tiens, il n'a pas bu sa goutte! Il était donc bien pressé de sortir? Je vas lui laisser sa bouteille, il voudra boire en rentrant. (Le drac revient sans bruit. Francine a pris son ouvrage, une petite voile qu'elle raccommode.)

SCÈNE V.

LE DRAC, FRANCINE.

FRANCINE, s'asseyant.

Ah! que je suis lasse! J'ai eu tant de secousses aujourd'hui! (Elle appuie sa tête dans ses mains, le drac approche et casse son fil. Revenant à elle et reprenant son ouvrage :) Allons, il ne faut pas dormir! Tiens, j'ai cassé mon fil! (Elle le raccommode.) Et d'ailleurs je ne veux plus penser à tout ça, j'en deviendrais malade!... (Elle s'assoupit, le drac noue le fil deux ou trois fois. S'éveillant :) Ah bien! j'en ai fait des nœuds!... Où diantre j'avais-t-il la tête?... C'est comme si j'étais enchantée! Tout danse autour de moi! (Elle s'endort.)

LE DRAC. (Bruit de la mer très doux.)

« C'est l'heure charmante où mon esprit domine et persuade le tien, ô Francine, perle des rivages! C'est l'heure où le soleil, plongé dans la mer, embrase encore le ciel rose où tremble l'étoile d'argent; c'est l'heure du doute et du rêve, c'est l'heure de la vision ailée!

« Écoute la brise marine qui te berce et le faible remous du flot sur le sable : c'est la plainte du sylphe qui approche, c'est le soupir de l'esprit qui te cherche. Écoute le cri saccadé de la cigale attardée dans les roseaux : c'est l'ardent appel de l'époux mystérieux qui t'attend!

« Quitte cette terre de faiblesse et de souffrance, viens sur les flots toujours émus, toujours vivans! viens avec ceux qui sont toujours jeunes. Je te conduirai dans le royaume des merveilles, dans le palais transparent des elfes, sous le dais de corail des ondines!

« Viens, et tu auras la science de toutes choses, tu liras dans la pensée de toutes les créatures, depuis la fantaisie de l'insecte qui vole de fleur en fleur jusqu'à la plus secrète pensée de l'homme; tu entendras la respiration profonde de la pierre écrasée sous la pierre,

tu comprendras le langage passionné du torrent qui se précipite et les suaves paroles qu'en son extase amoureuse l'alouette chante au soleil matinal!

« Viens, Francine... »

FRANCINE, rêvant.

Bernard! tu m'appelles?

LE DRAC.

Non, c'est moi! c'est moi, le roi des songes, le drac aux ailes d'azur!

FRANCINE.

Bernard!

LE DRAC.

Oublie-le donc, n'écoute que moi!

FRANCINE.

Bernard, je t'écoute!

LE DRAC, s'éloignant un peu d'elle.

Ah! toujours lui! Elle l'aime donc bien! Eh bien! tant pis pour toi, Francine! Tu veux souffrir, tu souffriras! — A moi, visions de la nuit! à moi, fantômes décevans!... Rival détesté, ne puis-je rien contre toi? ne puis-je évoquer un esprit plus puissant que ton amour?... Spectres, illusions, voix trompeuses, images effrayantes, reflets du passé, terreurs de l'avenir, obéissez-moi! Quoi! rien? ne suis-je plus rien moi-même? Par ce signe redouté (il trace dans l'air un signe magique), paraissez! Paraissez donc, présages et frayeurs, tourmens et misères de l'homme!

SCÈNE VI.

FRANCINE, endormie, LE DRAC, LE SPECTRE de Bernard sortant de terre derrière Francine.

LE SPECTRE.

Qui m'appelle?

LE DRAC, reculant.

Bernard! Est-ce lui?

LE SPECTRE.

Non; je suis son image, son double, son spectre!

LE DRAC.

Ah! je suis encore le drac, le roi des songes! Tu as deviné ma pensée, tu as compris la langue que je suis forcé de parler : tu vas m'obéir!

LE SPECTRE.

J'obéis à ma nature, qui est de fasciner et de tromper dans le sommeil ou dans la veille, dans le désespoir ou dans l'ivresse, dans la passion ou dans la folie. La langue des hommes que tu me

parles, comment ne la connaîtrais-je pas, moi qui converse à toute heure avec eux? Quant à deviner ta pensée... Non! tu es un esprit déchu ou enchaîné à quelque épreuve : j'obéis au chiffre sacré par lequel tu m'as évoqué.

LE DRAC.

Alors pourquoi viens-tu ici sous cette figure?

LE SPECTRE.

Parce que je suis l'hôte assidu de cette chaumière, parce que ceux qui l'habitent m'appellent sans cesse sous la forme que voici, et que je me nourris des chimères de leur imagination ou des tourmens de leur pensée.

LE DRAC.

Ah! oui, l'amour de Francine, la haine de son père... Eh bien! fais maudire et détester celui que tu représentes. Obéis-moi, je le veux!

LE SPECTRE.

Quand j'obéis, c'est à ma guise; nul ne gouverne ma fantaisie. Va-t'en!

LE DRAC.

Oui, car je veux agir de mon côté! Il me faut ici plus d'une victime! A nous deux, Bernard! (Il sort.)

SCÈNE VII.

LE FAUX BERNARD, FRANCINE, endormie.

LE FAUX BERNARD, brusque et l'air dur.

Allons, la belle, éveille-toi!

FRANCINE, s'éveillant.

Bernard!... Ah! comment es-tu ici?

LE FAUX BERNARD.

Ton père m'a envoyé chercher, ton père me pardonne.

FRANCINE.

Est-ce possible? Déjà! Oui, voilà ce que je rêvais; mais je crois rêver encore. Est-ce bien toi qui es là? J'ai donc dormi longtemps?

LE FAUX BERNARD.

Je n'en sais rien, moi! Pourquoi me regardes-tu d'un air effaré? on dirait que tu ne me reconnais pas?

FRANCINE.

C'est que... ta figure est changée depuis tantôt! Tu es pâle, et tu m'annonces d'un air triste et méchant la bonne nouvelle. Qu'est-ce qu'il y a donc?

LE FAUX BERNARD.

Il y a,... il y a, Francine, que je ne sais pas si tu m'aimes!

FRANCINE.

Oh! pourquoi donc cette question-là?

LE FAUX BERNARD.

Parce que j'ai réfléchi depuis tantôt. Je me suis dit comme ça : Peut-être bien que Francine t'avait oublié et qu'elle aurait autant aimé que tu ne reviennes jamais!

FRANCINE.

J'aurais peut-être dû penser comme ça, Bernard, ne sachant point que vous aviez changé de conduite; mais...

LE FAUX BERNARD.

Mais malgré toi tu m'aimais toujours?... Voyons, dis-le donc, car tu ne me l'as pas encore dit, et il faut que tu me le dises!

FRANCINE.

Eh bien!... puisque mes parens te pardonnent,... je t'ai toujours aimé, je t'aime toujours!

LE FAUX BERNARD, toujours plus rude.

Allons, c'est dit, et tu ne peux plus t'en dédire.

FRANCINE.

Tu es content?

LE FAUX BERNARD.

Parbleu!

FRANCINE.

Eh bien! pourquoi est-ce que tu as toujours la figure méchante?

LE FAUX BERNARD.

C'est que,... c'est que je te trompais, Francine! Ton cousin est venu me dire que ni lui ni ton père ne voulaient me souffrir remettre les pieds ici.

FRANCINE.

Ah! mon Dieu! Et pourquoi y reviens-tu? Mon père va rentrer, il faut que tu t'en ailles, Bernard, il le faut absolument!

LE FAUX BERNARD.

Ainsi voilà tout? Tu as peur d'être grondée, tu me dis *va-t'en*, c'est tout ton regret, tout ton adieu? Ah! je le savais bien que tu ne m'aimais pas!

FRANCINE.

C'est bien mal de me dire ça quand j'ai tant de chagrin!

LE FAUX BERNARD.

Oui, tu me fais la charité d'un peu de chagrin, à moi qui ai la rage dans le cœur!

FRANCINE.

Ah! mon Dieu! mon Dieu! c'est trop de malheur pour nous!

LE FAUX BERNARD.

Francine, si tu souffrais autant que moi, il y aurait un moyen de décider ton père.

FRANCINE.

Je n'en vois pas, moi. Quel moyen?

LE FAUX BERNARD.

Sortons d'ici tous les deux!

FRANCINE

Pourquoi?

LE FAUX BERNARD.

Nous passerons la nuit dehors.

FRANCINE.

Oh! non! qu'est-ce qu'on dirait?

LE FAUX BERNARD.

On dirait ce qu'il faut qu'on dise, que je t'ai enlevée, que nous nous aimons, et le devoir de ton père serait de nous marier.

FRANCINE.

Ça serait un vilain moyen! Comment oses-tu penser à ça?

LE FAUX BERNARD, se versant à boire.

Ah! que veux-tu? Faut pourtant trouver quelque chose! Nous ne pouvons pas nous quitter comme ça. (Il boit.) Tu ne veux pas qu'on jase? Eh bien! laisse-moi passer la nuit ici. Quand ton père nous verra ensemble, il pensera que c'est trop tard pour refuser. (Il boit encore.)

FRANCINE.

Allons! tu dis de vilaines choses! Ne bois donc pas comme ça. C'est du rhum, et le rhum ne donne jamais de bonnes idées.

LE FAUX BERNARD, buvant toujours.

Ah! tant pis, faut que je m'étourdisse! Au moment de te quitter, le cœur me manque. Non, ça n'est pas possible! Francine, faisons mieux; sauvons-nous ensemble! Je déserterai. Oui, vingt dieux! je déserte, là! Nous filons en Amérique. J'ai de l'argent. Tu passeras pour ma femme, et au diable la marine, au diable les parens, au diable le pays et tout le tremblement!

FRANCINE, lui ôtant la bouteille.

Ne buvez plus, Bernard; vous êtes déjà ivre!

LE FAUX BERNARD, se levant, brutal et menaçant.

J'suis pas ivre du tout!

FRANCINE.

Alors vous êtes pire que vous n'étiez, car dans vos plus mauvais momens vous n'auriez jamais osé me proposer ça.

LE FAUX BERNARD, menaçant.

C'est que j'étais une bête! A c't' heure, faut faire comme je dis, et faut me suivre! Allons, prends ta cape et partons! Je le veux!

FRANCINE, à part.

Ah! mon Dieu! il me fait peur!

BERNARD.

A qui est-ce que je parle? Voyons, en route!

FRANCINE.

Taisez-vous! J'entends venir mon père!

BERNARD.

Oh! il fera bien de me flanquer la paix, ton âne de père! (Lui prenant le bras et l'entraînant de force.) Viens-tu? Crie pas, ou j'éreinte le vieux!

SCÈNE VIII.

LE FAUX BERNARD, FRANCINE, ANDRÉ.

ANDRÉ, par le fond.

Qu'est-ce que c'est, voyons? Tiens! c'est vous, Bernard? Comment donc que vous êtes là si vite?

FRANCINE.

Mon père...

ANDRÉ.

Pourquoi que t'es pas couchée, toi? Vite à ta chambre, allons!

FRANCINE.

Mais...

ANDRÉ.

Pas de *mais!* Je ne veux pas qu'on me réponde. Sors d'ici et n'y reviens pas sans mon ordre.

SCÈNE IX.

LE FAUX BERNARD, ANDRÉ.

ANDRÉ.

Et vous, je ne sais pas ce que vous lui disiez; mais c'était une dispute, et si c'est comme ça que vous commencez...

LE FAUX BERNARD, railleur et cessant de paraître ivre.

Patron, je revenais bien gentil. C'est pas ma faute si vot' fille a des lubies.

ANDRÉ.

Ma fille n'a pas de lubies, et vous êtes un mal-appris! (A part.) Il a le ruban rouge tout de même. (Haut.) Voyons, expliquez-vous honnêtement si vous pouvez.

LE FAUX BERNARD.

M'expliquer? Ça ne tirera pas en longueur. Assoyez-vous, patron, et ouvrez le tiroir de votre table.

ANDRÉ.

Pourquoi?

LE FAUX BERNARD.

Non, la vieille.

ANDRÉ.

Ah! oui, il a payé rançon.

LE FAUX BERNARD.

C'est ça, vous y êtes! (Au drac.) A présent, quoi?

LE DRAC.

Fais-toi promettre la fille et va-t'en.

LE FAUX BERNARD, haut à André.

Ainsi l'affaire est bâclée, et si Francine veut de moi...

ANDRÉ.

Et pourquoi donc qu'elle n'en voudrait pas? Attends! je vas lui parler devant toi.

LE FAUX BERNARD, appelé par les signes du drac.

Serrez ça d'abord... Ça me fatigue à porter et faut pas que ça traîne. (On frappe à la porte d'en haut.)

ANDRÉ.

N'ouvre pas! C'est pas la peine qu'on sache... Et puis, je ne prends rien en garde sans compter.

LE FAUX BERNARD.

Comptez, comptez! (Au drac.) Partons! (Il sort avec le drac par le fond. Pendant qu'André compte l'argent, le vrai Bernard frappe encore à la porte d'en haut. André, absorbé, compte les paquets entre ses dents. Bernard entre.)

SCÈNE XI.

ANDRÉ, LE VRAI BERNARD.

ANDRÉ, sans se retourner.

Ouvre pas, je te dis!

BERNARD, ému.

Mais c'est moi, patron!

ANDRÉ.

Je le sais bien que c'est toi; mais là-haut? dehors?

BERNARD.

Je n'ai vu personne!

ANDRÉ.

Tiens, je croyais!... Trente...

BERNARD.

Ah! patron, quel bonheur que mon capitaine m'ait permis...

ANDRÉ, brusquement.

Ne me parle pas, tu me feras tromper! Je disais trente... Qu'est-ce que je disais?

BERNARD, étonné.

Vous disiez trente... Après?

ANDRÉ.

C'est ça, trente-deux,... je vas toujours, trente-quatre. (Il continue entre ses dents.)

BERNARD, à part.

Ah ça! qu'est-ce qu'il a donc à compter comme ça des coquilles? Drôle de manière de me recevoir!

ANDRÉ.

Quarante! Compte avec moi!

BERNARD.

Comme vous voudrez! (Ils comptent ensemble jusqu'à 50 par 2 ou par 4.)

ANDRÉ, prenant les gros coquillages pour des rouleaux d'or.

C'est bien le compte?

BERNARD.

Oui. (A part.) Est-ce que le pauvre vieux déménage déjà? Diable! ça serait encore un chagrin, ça!

ANDRÉ, serrant le tiroir plein de coquillages dans son buffet.

Tu vois, je les mets là.

BERNARD.

Je vois! Et puis?

ANDRÉ.

Et puis, si tu veux emporter la clé?

BERNARD.

Moi? mais non, j'y tiens pas. (A part.) J'y comprends rien.

ANDRÉ.

Alors t'as confiance en moi?

BERNARD.

Comme au bon Dieu!... Mais, patron, je venais pour vous remercier, et,... avant tout,... est-ce que... Si j'osais vous demander la permission de vous embrasser,... ça me ferait tant de plaisir!

ANDRÉ.

Embrasse-moi, mon garçon, embrassons-nous!... Je ne demande pas mieux.

BERNARD, lui sautant au cou.

Ah! tenez, vous, vous êtes le meilleur homme de la terre! Vous me pardonnez tout, si vite que ça? Vrai, vous me pardonnez?

ANDRÉ.

Eh oui! c'est entendu, puisque tu aimes toujours ma fille?

BERNARD.

Ah! si je l'aime!

ANDRÉ.

Eh bien! il faut s'entendre tous les trois. Allons. (Allant à la porte de Francine.) Francine, voyons, viens!

BERNARD.

Quel bonheur!

SCÈNE XII.

ANDRÉ, BERNARD, FRANCINE.

ANDRÉ, à Francine.

Eh bien! on est d'accord, lui et moi. Es-tu contente? Embrassez-vous, je permets à c't' heure que vous vous aimiez!

BERNARD, voulant l'embrasser.

Ah! ma chère...

FRANCINE, le repoussant.

Otez-vous de là! Moi je ne vous aime plus!

BERNARD.

Mon Dieu! Déjà? Pourquoi donc?

ANDRÉ.

Oui, voyons, pourquoi ça?

FRANCINE.

Parce que je ne l'estime plus, parce que je n'ai pas confiance en lui.

ANDRÉ.

Mais, pendant que j'étais sorti, que s'est-il donc passé?

BERNARD.

Ce tantôt?... mais rien! Elle m'avait pardonné, elle aussi.

FRANCINE.

La première fois, oui; mais la seconde!

BERNARD.

La seconde?...

ANDRÉ, à Bernard.

T'es donc venu deux fois aujourd'hui?

FRANCINE, à Bernard, avant qu'il puisse répondre.

Épargnez-vous la peine de mentir, je ne veux rien cacher à mon père.

ANDRÉ.

Tu ne dois rien me cacher. Qu'il soit venu deux ou trois fois, ça ne me fait rien, si son intention est bonne. Sinon...

FRANCINE.

Sinon, faut pas vous fâcher, mon père, faut mépriser ça, et le prier de nous laisser tranquilles.

BERNARD.

Francine, c'est comme ça que tu me parles!... Mais qu'est-ce qu'il y a donc, mon Dieu?

ANDRÉ.

Oui, qu'est-ce qu'il y a? T'a-t-il fait quelque insulte? Allons, faut le dire! J'suis pas encore assez vieux pour l'endurer sans me regimber, moi!...

FRANCINE, effrayée.

Non, non, mon père, c'est pas ça!

ANDRÉ.

Alors... qu'est-ce que c'est? C'est un caprice que t'as?

FRANCINE.

Eh bien, oui, mon père! c'est un caprice que j'ai! (A part.) Au moins, comme ça, ils ne se battront pas.

ANDRÉ, s'approchant de Bernard, qui s'est assis consterné.

Comprends-tu ça, toi?

BERNARD.

Oui, patron! Je comprends qu'elle ne m'aime pas, qu'elle ne m'a jamais aimé!

ANDRÉ, à Francine en colère.

Dites donc, demoiselle! c'est pas tout ça. J'entends pas, moi, que vous refusiez.

BERNARD, se levant et lui saisissant le bras.

Oh! patron!

ANDRÉ, en colère.

Laisse-moi! J'entends qu'elle m'obéisse!

BERNARD.

Vous voulez qu'elle m'épouse malgré elle, et vous croyez que j'accepterais la fille sans le cœur?

ANDRÉ.

A qui qu'elle l'a donné, son cœur? (A Francine.) Réponds! A qui?

FRANCINE.

Mon père, je vas tout vous dire, là, dans votre chambre; venez!

ANDRÉ.

Eh bien! c'est ça. Confesse-toi, malheureuse, ou je t'assomme! Attends-moi là, Bernard! (Il sort par la chambre de Francine.)

FRANCINE, le suivant parlant vite.

Non, Bernard; allez-vous-en! Quand mon père saura comment vous vous êtes conduit avec moi, il vous cherchera querelle. Vous paraissez dégrisé... Allez-vous-en! vous ne voudriez pas...

ANDRÉ, de l'intérieur.

Ah ça! viens-tu? (Elle entre dans sa chambre.)

SCÈNE XIII.

BERNARD, seul.

J'y comprends rien! J'en deviendrai fou!... M'en aller? reculer devant une accusation que je ne mérite pas? Oh! non! j'en ai trop mérité dont je ne me souciais pas assez! A présent je tiens à mon honneur. Il y a ici quelque mensonge... faut savoir... Qu'est-ce que ça peut donc être?

SCÈNE XIV.

LE DRAC, BERNARD.

LE DRAC, sans être vu de Bernard.

Ainsi je n'ai pu empêcher son retour! La vague a refusé d'engloutir la barque qui le ramenait, le vent n'a pas voulu déchirer la voile! Les élémens ne m'entendent plus. Rien ne m'obéit, et Satan, le mystérieux problème, n'a pas daigné me répondre. (Regardant Bernard.) Mais la vision a su troubler son bonheur. Accablé, désolé, il m'appartient peut-être! Essayons. (Il reste au fond, près de la fenêtre. Le vent chante au dehors d'une manière lugubre.)

BERNARD, debout près de la table, absorbé.

Dire que je l'ai insultée, moi!... Mais pour croire à ça, faut donc... Ah! ma pauvre tête! quel mauvais rêve!

LE DRAC.

Malheur, malheur, trois fois malheur à celui qui a blessé l'orgueil de la femme! La femme se souvient et se venge; elle se venge en feignant de caresser. Tu reviens à elle, tu te crois absous parce qu'elle sourit et promet! C'est alors que, sûre de te faire souffrir, elle te foule aux pieds et te brise. Tant pis pour toi, Bernard, il ne fallait pas abandonner Francine! — Malheur, malheur, trois fois malheur à celui qui croit pouvoir racheter un passé coupable! Il invoque en vain la justice des hommes et la bonté du ciel. Chimère! le ciel est sourd, les hommes sont aveugles! L'éternelle damnation ou l'éternel néant, voilà ton avenir à toi, créature insensée qui crois pouvoir aspirer à l'infini du bonheur! — Malheur, malheur, trois fois malheur à qui veut lutter contre une destinée fatale! Ses vains efforts ne servent qu'à prolonger son supplice. Vertu, dévouement, expiation, trois mots menteurs qui aigrissent la souffrance! Bernard, Bernard, il n'y a pas loin d'ici au bord de la mer profonde! Là est l'oubli, là est le repos, là est la fin des misères humaines!

BERNARD, égaré.

La mer!... l'oubli, le repos!... Le vent est bien triste cette nuit! Il chante des airs à rendre fou!... Il dit des paroles à se donner au diable!... Le diable! Lui seul, on dirait, se mêle de nos affaires!

LE DRAC, ne pouvant contenir sa joie.

Oui, le diable, le diable! le parrain de ceux qui croient au mal!

BERNARD.

Ah! mais c'est de vraies paroles que j'entends, je ne rêve pas. (Il se retourne et voit le drac qui change aussitôt d'attitude et d'expression.) Tiens, c'est toi qui es là, petit? Qu'est-ce que tu disais donc?

LE DRAC.

Moi? rien; qu'est-ce que vous voulez que je dise?

BERNARD.

Je veux,... oui, je veux que tu me dises la vérité, car tu la sais.

LE DRAC.

Quelle vérité?

BERNARD.

Oh! tu me l'as donnée à entendre tantôt!

LE DRAC.

A entendre? Non, je vous ai dit clairement que Francine ne vous aimait plus.

BERNARD.

Et t'as eu peur d'en trop dire. T'as fini par te moquer de moi en te donnant pour l'amoureux...

LE DRAC.

Oh! ça, c'était pour plaisanter.

BERNARD.

T'as pas besoin de le dire; mais à c't' heure, je ne ris plus, et je te défends de plaisanter. Comment s'appelle-t-il, l'amoureux de Francine? Allons, vite, dis!

LE DRAC.

Comment il s'appelle? J'sais pas.

BERNARD.

Tu mens!

LE DRAC, effrayé.

Si vous vous fâchez...

BERNARD.

Oui, tu te sauveras? Voyons, aie pas peur.

LE DRAC, insinuant.

Tu veux le tuer, pas vrai?

BERNARD.

Le tuer? Non, certes; tuer un pays, un camarade peut-être, parce que Francine... Ah! j'avais mérité ça, moi, et je dois me soumettre.

LE DRAC.

Tu ne veux pas te venger? Alors pourquoi veux-tu savoir?...

BERNARD.

Pour savoir, v'là tout; mais toi, d'où sais-tu?

LE DRAC.

Francine me l'a dit.

BERNARD, se parlant à lui-même, haut.

Alors qu'elle me le dise donc à moi aussi! Au lieu de m'accuser injustement, qu'elle me rende au moins son estime; qu'elle ait confiance en moi! Oui, je vas l'attendre; oui, je vas lui parler, tant

pis! Faut être honnête homme et vrai ami avant tout; faut lui rendre sa parole, faut pas l'empêcher d'être heureuse,... heureuse avec un autre!... (Il cache sa figure dans son mouchoir.)

LE DRAC, à part.

Quoi! je ne peux le pousser ni au désespoir, ni à la vengeance! Quelle puissance l'arme ainsi contre moi? Qu'y a-t-il donc de si fort dans le cœur de l'homme?

BERNARD, essuyant ses yeux.

Allons, c'est dit, c'est décidé, je ferai mon devoir. Je vas lui parler devant son père, lui faire mes adieux... Ôte-toi de là, petit! (Le drac est allé se placer contre la porte par où sont sortis André et Francine.)

LE DRAC.

Non, écoute! Francine t'accuse, mais son père résiste. Il dit que tu es riche.

BERNARD.

Moi? mais non!

LE DRAC, écoutant toujours.

Il le croit! D'ailleurs tu es décoré. Sa vanité en est flattée. Il forcera Francine à t'épouser.

BERNARD.

La forcer! non, non! je suis là; ôte-toi donc que j'aille leur dire...

LE DRAC, le ramenant sur le milieu de la scène.

Qu'est-ce que tu leur diras? Que tu te soumets, que tu renonces...

BERNARD.

Oui.

LE DRAC.

Eh bien! le vieux battra sa fille; il la tuera peut-être!

BERNARD.

Qu'est-ce que tu dis? Il n'est pas capable de ça!

LE DRAC.

Il y a longtemps que tu ne l'avais vu? Il est devenu presque fou.

BERNARD.

Ah! c'est donc ça que tout à l'heure...

LE DRAC.

D'ailleurs Francine est craintive; elle cédera, elle t'épousera,... et elle te trompera!

BERNARD.

Non, Francine n'a qu'une parole.

LE DRAC.

Alors elle mourra de chagrin.

BERNARD.

Ah! voilà le pire! Comment donc faire?

LE DRAC.

Il faut ne pas la revoir, t'en aller, et lui écrire que c'est toi qui ne veux plus d'elle. Comme ça, son père la laissera tranquille.

BERNARD.

C'est vrai. T'es pas bête, toi! Mais moi, je suis trop malheureux! Allons, je m'en vas, j'écrirai demain. (Il veut s'en aller.)

LE DRAC.

Non pas, tout de suite.

BERNARD.

Avec quoi? J'ai rien.

LE DRAC, courant à la cheminée.

Tiens! un charbon... sur le mur.

BERNARD.

Allons! (Il écrit.) « Francine, adieu! »

LE DRAC.

C'est pas assez.

BERNARD.

Comment, c'est pas assez?

LE DRAC.

Non, faut que son père croie que ça vient de toi.

BERNARD.

Quoi mettre? (Écrivant.) Je...

LE DRAC.

Je t'oublie!

BERNARD.

C'est pas vrai.

LE DRAC.

C'est pour ça!

BERNARD, écrivant.

« Je t'oublie! » Ça y est. Malheur!

LE DRAC.

A présent, signe et va-t'en.

BERNARD.

C'est fait; mais jamais de ma vie je n'ai écrit de mensonge pareil! Ah! Francine, j'en mourrai, c'est sûr. Malheur! ah! malheur! (Il sort.)

SCENE XV.

LE DRAC.

Oui, trois fois malheur, comme dans ton rêve... Mais ce que tu as eu la faiblesse d'écrire ne suffit pas à ma vengeance! (Il fait apparaître sur l'inscription, au lieu des mots : *Je l'oublie,* les mots : *Je te méprise.*)

ACTE TROISIÈME.

SCÈNE PREMIÈRE.

LE DRAC. (Il fait nuit. Bruit du vent et de la mer. Pas de lampe allumée.)

Lugubre nuit, tu faisais les délices du drac aux ailes puissantes! Il aimait à se laisser bercer par l'orage, à jouer avec les formes capricieuses que l'écume dessine au front des vagues. Son regard était un météore, sa voix une harmonie, son haleine un parfum, sa pensée une extase! Et voilà que, faible, pauvre et petit, abandonné de ses frères, haï des hommes, il subit une passion fatale! O roi des elfes, souverain des grottes profondes, père des libres esprits de la mer, aie pitié du malheureux qui t'implore! Rends-lui sa forme éthérée, rends-lui son vol infatigable, rends-lui la sérénité de son âme immortelle! Délivre-le de ce corps chétif où son essence divine est comme enfermée dans une prison!... Mais il ne m'écoute pas, il ne peut plus m'entendre! Je ne sais plus la langue mystérieuse qui plane sur les flots d'un horizon à l'autre. Ma voix ne dépasse plus les murs de cette cabane, et quand je crie sur le rivage, la plus petite vague parle plus haut et mieux que moi. O tourment de l'impuissance! horreur des ténèbres! ma vue ne perce plus le voile des nuits brumeuses, l'étoile ne me sourit plus derrière le nuage, et si j'aperçois encore quelques esprits emportés dans la rafale, leur gaieté me consterne et leur face pâle me fait peur!... Ah! de la lumière!...

SCÈNE II.

ANDRÉ, LE DRAC.

ANDRÉ, sortant de sa chambre avec une lumière.

Tiens, t'es là, toi? Tu t'es donc pas couché, ou t'es déjà levé?

LE DRAC.

Vous ne savez donc pas l'heure, patron?

ANDRÉ, regardant le coucou.

Cinq heures du matin!

LE DRAC.

Et vous n'avez pas dormi, vous! Toute la nuit vous avez tourmenté, grondé, questionné, menacé Francine!

ANDRÉ.

Quéque ça te fait, à toi? T'écoutes donc aux portes?

LE DRAC.

Non; mais vous parliez si haut et les murs sont si minces que, de mon lit de paille, j'entendais malgré moi.

ANDRÉ.

Fallait pas entendre. Sais-tu? y a longtemps que je me doute de quéque chose qui ne me convient pas!...

LE DRAC.

Quoi donc, patron?

ANDRÉ.

Tu te permets de penser à Francine, et ça ne vaut rien à ton âge! C'est trop tôt... D'ailleurs t'es rien qu'un petit vagabond, et j'entends pas... Suffit! tu m'entends.

LE DRAC, à part.

Ah! Nicolas aimait Francine... d'un autre amour que moi!... Et à présent, moi, je l'aime donc comme il l'aimait?

ANDRÉ.

A quoi que tu penses? Voyons, faut t'en aller à la mer.

LE DRAC, tressaillant.

A la mer?... Ah! oui, pêcher encore!

ANDRÉ, rudement.

Tous les jours!

LE DRAC, préparant une lanterne et des cannes pour la pêche aux coquillages.

On y va, patron!

ANDRÉ, s'asseyant, à part.

C'est trop tard pour se coucher; mais une nuit blanche, comme ça, à mon âge... (Il s'accoude sur la table. Haut.) Dis donc, toi, tu l'as pas vu partir, Bernard?

LE DRAC.

Si, je l'ai vu!

ANDRÉ.

Qu'est-ce qu'il t'a dit?

LE DRAC.

Qu'il ne reviendrait jamais!

ANDRÉ, frappant du poing sur la table.

Malheur! c'est la faute à Francine! (A part.) Quand je pense qu'il a cinquante mille francs en beaux louis d'or, qu'il me les a confiés, qu'ils sont là, et que ça pourrait être à nous, si Francine avait voulu! Ah!... (Il s'endort.)

LE DRAC, qui l'a écouté et qui s'est approché de lui furtivement.

De l'or, beaucoup d'or! c'est le rêve du pauvre! Vieillard courbé sous la fatigue, tu vas donc mourir sous ton toit de roseaux, bien heureux encore d'avoir pu recueillir quelques misérables débris pour construire ta demeure au bord de l'abîme. Le vent d'hiver secouera ta porte mal jointe, la pluie ruissellera contre tes vitres enfumées... et tu pourrais acheter une villa dans la plaine, loin de ces noirs écueils, rêver sous les arbres de ton jardin...

ANDRÉ, rêvant.

Des tilleuls, des pommiers...

LE DRAC.

Oui, c'est le rêve de celui qui n'a pour horizon que des buissons épineux, des roches décharnées, des sapins au noir feuillage! Avec de l'or, on a tout, des fleurs, des gazons, les murailles blanches d'un joli domaine, avec un banc vert sous le berceau de jasmin jaune, et au loin, bien loin, l'horizon bleu de la mer, l'ancienne maîtresse fantasque et farouche devenue l'amie des souvenirs de vieillesse!

ANDRÉ, rêvant.

Et dans la salle à manger, des images en couleur qui vous font voir au naturel...

LE DRAC.

Les naufrages dont on est sorti, les désastres qu'on ne craint plus.

ANDRÉ.

Ah! oui, oui!... riche!

LE DRAC.

Eh bien! tu peux l'être. Bernard t'a confié un trésor, nul ne le sait!... Bernard est parti furieux, la tête perdue... Quand il reviendra, tu peux lui dire : « Quel argent m'as-tu confié? où sont les témoins? où est la preuve? »

ANDRÉ, se secouant et se levant.

Non! oh non! par exemple! Pouah! v'là un vilain rêve! C'est pas joli, tout ça. Est-ce que je dormais? (Voyant le drac.) Ah! t'es encore là, faignant?

LE DRAC.

Vous rêviez tout haut, patron, vous disiez...

ANDRÉ.

Ce qu'on dit en dormant, c'est rien, c'est des bêtises, ça compte pas!... Allons, es-tu prêt? J'vas t'aider à descendre tout ça. (Il se charge d'engins de pêche.)

LE DRAC, à part.

Ah! toujours échouer quand je parle à leur âme! Je ne peux rien que par le mensonge! (Haut.) Dites donc, patron, pourquoi que vous le regrettez tant que ça, ce méchant Bernard?

ANDRÉ.

Il n'est pas méchant.

LE DRAC.

Ah! par exemple, si! Voyez donc ce qu'il a écrit là, sur le mur, en partant?

ANDRÉ.

Y a quéque chose d'écrit? j'avais pas fait attention. Qu'est-ce qu'il y a? dis!... Je sais pas lire, moi!

LE DRAC.

Si je vous le dis, vous ne voudrez pas me croire; mais demandez à Francine, la v'là.

SCÈNE III.

ANDRÉ, LE DRAC, FRANCINE.

FRANCINE.

Mon père, faut vous reposer. A la fin, vous serez malade!

ANDRÉ.

C'est pas tout ça; qu'est-ce qu'il y a d'écrit là?

FRANCINE.

Là?... *Francine, adieu! Je... je te méprise!* (Tombant sur une chaise.) Ah! vous voyez comme il est corrigé, vous voyez comme il m'aime!

ANDRÉ.

Et c'est signé?

FRANCINE.

Oui, c'est signé.

ANDRÉ, jetant le panier qu'il tenait.

Mais... c'est une insulte, ça!

LE DRAC, bas.

Et si vous supportez ça, votre fille elle-même va vous mépriser!

ANDRÉ, haut.

Je ne veux pas le supporter; je m'en vas le trouver à son bord, et devant tout l'équipage je lui dirai qu'il est un lâche!

FRANCINE, se levant.

Mon père, il vous tuera! il m'en a menacée!

LE DRAC, bas à André.

Dites rien devant elle, et venez. J'ai vu Bernard descendre au rivage et entrer chez Antoine. Il y aura sûrement couché, vous le prendrez au lit. Antoine vous soutiendra.

ANDRÉ, bas.

Oui, t'as raison; viens avec moi.

FRANCINE.

Qu'est-ce que vous avez dit tout bas? Où est-ce que vous allez, mon père?

ANDRÉ.

Je vais embarquer Nicolas pour la pêche.

FRANCINE.

Et vous n'irez pas...

LE DRAC, bas à Francine.

Non, non, je vous réponds de lui.

SCÈNE IV.

FRANCINE, seule.

Oh! celui-là, je ne me fie point à sa parole. Mon père a une mau-

vaise idée! J'ai eu tort de lui dire... Et Bernard aussi a une idée de nous faire du mal, car je l'ai vu de ma fenêtre. Il n'était point parti.... Il marchait du côté du grand rocher. (Elle va au fond.) Ah! je le vois, c'est lui, j'en suis sûre. Eh bien! faut que je lui parle, faut le prendre par la bonté si je peux, ou faut le gronder sans le craindre; enfin faut empêcher un malheur. Il ne me voit pas ou il ne veut pas me voir... Bernard!... Mon Dieu! pourvu que mon père ne m'entende pas!... Non, il est déjà loin. Bernard!... Il m'a vue, il vient, il court. Mon Dieu! mon Dieu! qu'est-ce que je vas lui dire?

SCÈNE V.

BERNARD, FRANCINE.

BERNARD.

J'ai pas rêvé, Francine? Tu m'as appelé?

FRANCINE.

Oui. Écoutez-moi. Vous ne m'aimez point, ou vous m'aimez très mal, comme un homme sans bonté et sans religion peut aimer. Vous m'avez trompée la première fois. Je vous croyais de bonne parole. Vous êtes revenu au bout d'une heure, et ce que vous m'avez proposé, c'est infâme, entendez-vous?

BERNARD.

Doucement; laissez-moi dire aussi, Francine. Je suis revenu parce que votre père me demandait, et je ne vous ai vue alors que devant lui, après lui avoir parlé; ainsi je n'ai pas pu vous offenser en aucune manière.

FRANCINE.

Si vous ne vous souvenez pas de ce que vous dites et des personnes à qui vous parlez, comment donc faire pour s'entendre avec vous?

BERNARD.

Si je ne vous respectais pas comme je respecte ma sœur, je vous dirais que c'est vous, Francine, qui rêvez des choses qui ne sont pas.

FRANCINE.

Allons, c'est inutile de vous parler. Sans doute que le vin vous enlève toute idée d'un moment à l'autre...

BERNARD.

Le vin! J'ai fait serment, il y a un an, de n'en plus goûter, non plus qu'aux autres choses qui font perdre la raison, et j'ai tenu parole, je le jure!

FRANCINE.

Vous n'étiez pas ivre quand mon père est rentré?

BERNARD.

Devant Dieu, non!

FRANCINE.

Et vous n'avez pas voulu m'emmener de force? Et vous n'avez pas menacé de tuer mon père, si je l'appelais?

BERNARD.

Par mon honneur et par le tien, Francine, non! Par l'âme de ta mère, non! Par la justice de Dieu qui viendra peut-être à mon secours, non!

FRANCINE.

Et vous n'avez pas écrit que vous me méprisiez?

BERNARD.

Jamais!

FRANCINE, montrant la muraille.

Mais regardez donc!

BERNARD.

Ah! J'ai jamais écrit ce mot-là!... On m'a dit que t'en aimais un autre, que ton père voulait te forcer à m'épouser; je me suis soumis, je me soumets. J'en deviendrai fou ou j'en mourrai, ça me regarde; mais depuis le jour où j'ai quitté le pays jusqu'au moment où nous voilà, j'ai rien fait de mal, Francine, et je t'ai aimée comme un homme d'honneur doit aimer une fille de bien. J'ai été un fou, dans le temps, et mêmement, par des fois, dans le vin, un fou furieux; mais je n'ai jamais été un lâche! Non, souviens toi! Quand ton frère est venu me reprocher ma conduite, c'était au cabaret. Il avait bu aussi, et nous ne nous reconnaissions pas l'un l'autre. Quand j'ai manqué à ton père, c'est qu'il m'avait poussé à bout dans un moment où je me défendais de mon chagrin, car j'avais du chagrin, tu le sais bien, de te quitter. J'ai toujours dit que je t'aimais, c'était la vérité. J'ai toujours juré que je reviendrais, et me voilà revenu, — que je voulais te tenir parole, et je l'aurais tenue! De loin comme de près, dans le vin comme dans la raison, j'ai parlé et pensé de toi et de ta mère comme de deux anges du bon Dieu! Non, non, jamais j'ai eu seulement l'idée de te trahir! Je voulais servir mon pays... Dame! en temps de guerre... Si t'étais un homme, tu comprendrais ça!... J'ai jamais été un mauvais sujet auparavant, tu le sais bien. Je le suis devenu pour m'étourdir sur ton regret et sur le mien, et ça n'a duré que trois mois dans toute ma vie! Pas plus tôt à bord, j'étais guéri, j'étais sage, et j'étais amoureux de toi comme par le passé. Je ne pensais plus qu'à revenir avec beaucoup d'honneur pour te faire plaisir, et j'aurais été chercher ma croix au fin fond de la mer, si j'avais pas pu l'attraper au milieu du feu où ce que je l'ai trouvée! Tout ça, c'était pour toi, Francine; mais à quoi sert tout ce que je dis là? Tu ne me crois plus, c'est-à-dire que tu ne veux plus me croire. Tu

m'inventes des torts que je n'ai pas. Tout ça, vois-tu, je ne veux pas te dire que c'est mal; mais c'est inutile. T'étais dans ton droit de m'oublier et mêmement de te venger de moi. J'ai rien à dire. La punition est grande, faut savoir l'endurer. Je ne voulais plus te voir, Francine, tu m'as appelé... Eh bien! reçois mes adieux; je m'en vas pour toujours! Seulement laisse-moi effacer ça : c'est quelque méchant cœur qui a inventé ça pour que tu me méprises, toi! (Il efface les paroles du mur.) Il y a ici quelqu'un de bien lâche! Oh oui, c'est lâche, d'achever comme ça un malheureux!

FRANCINE.

Voyons, écoute. Qu'est-ce qui t'a dit que j'en aimais un autre?

BERNARD.

Ah! qu'est-ce que ça fait, à présent, celui qui me l'a dit?

FRANCINE, vivement.

C'est le drac?

BERNARD, abattu.

Le drac? Quel drac? Où prends-tu l'idée du drac?

FRANCINE.

Tu ne crois pas à ça?

BERNARD.

J'y croyais quand j'étais enfant. C'est des histoires que les gens de la côte font comme ça!

FRANCINE.

Et sur la mer on ne fait pas d'autres histoires!... Écoute-moi bien : mon père prétend que sur les navires, dans les gros temps, lorsqu'on est douze, on en voit tout d'un coup un treizième qui ne s'était point embarqué?

BERNARD.

Le treizième? C'est vrai! Je l'ai vu, moi, je l'ai vu une fois!

FRANCINE.

Eh bien! comment est-ce qu'il était fait, le treizième?

BERNARD.

Comme Michel le timonier. Pauvre Michel! Nous étions partis douze, nous nous sommes trouvés treize en mer!... En rentrant, nous n'étions plus que onze, Michel avait suivi son double au fond de l'eau.

FRANCINE.

Tu dis bien que c'était son double?

BERNARD.

Oui, celui qu'on voit comme ça, c'est toujours le double d'un de ceux qui sont là à bord... Mais qu'est-ce que ça te fait tout ça, Francine?

FRANCINE, vivement.

Dis toujours, dis!

BERNARD.

Francine, est-ce que tu aurais vu mon double aujourd'hui?

FRANCINE

Oui, je l'ai vu!

BERNARD.

Où ça?

FRANCINE.

Ici, et c'est lui qui est cause de tout, j'en suis sûre, car, vois-tu, je ne peux pas douter de toi après les sermens que tu viens de me faire, et j'aime mieux croire des choses que je n'avais jamais voulu croire! Ah! Bernard, toi aussi, tu as vu un mauvais esprit qui t'a trompé, car je n'ai jamais aimé et je n'aimerai jamais que toi!

BERNARD.

Francine, ma chère Francine!... Ah! tu dis la vérité, oui, je te crois, et à cette heure je veux bien mourir!

FRANCINE.

Mourir? Pourquoi donc, mon Dieu?

BERNARD.

Tu ne sais donc pas que, lorsqu'on voit son double, c'est signe de mort dans les vingt-quatre heures.

FRANCINE.

Mais faut qu'on le voie soi-même, et tu ne l'as pas vu? Dis, Bernard, tu ne l'as jamais vu?

BERNARD.

Non; mais si j'allais le voir!

FRANCINE, vivement.

Reste pas ici. S'il revenait!

BERNARD.

Oh! quand ces choses-là paraissent, il n'y a ni terre ni mer pour les empêcher!

FRANCINE.

Si fait! y a la maison du bon Dieu. Va, Bernard, va vite!

BERNARD.

Où donc? A la petite chapelle? Je voulais y aller tout à l'heure, mais j'avais pas le cœur à prier.

FRANCINE.

Faut y retourner. C'est la bonne dame de la mer, c'est la patronne chérie aux marins de l'endroit. Tu lui feras un vœu.

BERNARD.

Quel vœu?

FRANCINE.

Le vœu de pardonner au premier méchant qui te fera offense et dommage.

BERNARD.

Ça y est. Mais toi?

FRANCINE.

Moi, je vas expliquer tout ça à mon père et le faire revenir de sa colère. Et puis j'irai chercher le capelan. Je lui ferai bénir la maison et le sentier, car pour sûr elle est hantée, notre pauv' maison! Et quand tout ça sera fait, quand je n'aurai plus peur de rien, je mettrai le mouchoir blanc où tu m'as dit de le mettre. Va vite! J'entends mon père qui remonte du rivage.

BERNARD.

Dis-moi encore que tu n'aimes que moi!

FRANCINE.

Je n'aime que toi! (Il sort.)

SCÈNE VI.

FRANCINE, seule, au fond, regardant du côté du rivage.

C'est pas mon père,... c'est ce méchant drac! C'est lui qui veut amener le malheur chez nous! Quoi faire contre lui? Prier le bon Dieu; oui, il n'y a que ça. (Elle s'agenouille.)

SCÈNE VII.

FRANCINE, LE DRAC.

LE DRAC, agité.

Que fais-tu là, Francine? Ote-toi de là!

FRANCINE.

Non; je demande du secours contre toi, et j'en aurai!

LE DRAC.

A qui demandes-tu secours?

FRANCINE.

A celui que tu ne connais pas.

LE DRAC.

Si, je le connais... Je le connaissais du moins avant d'être homme, car dans toute la nature il n'y a que l'homme qui ose et qui sache nier Dieu!

FRANCINE, se levant.

Tu dis son nom, et il ne te brûle pas la langue? Tu n'es donc pas...

LE DRAC.

Non, je ne suis pas l'esprit du mal. Cet esprit-là, Francine, n'existe que dans l'imagination de tes semblables.

FRANCINE.

Et pourquoi est-il dans ton cœur?

LE DRAC.

Ah! que me dis-tu là? Il n'est donc pas dans le tien?... Oui, je me souviens, quand j'étais saintement épris de toi, c'est la pureté de ton âme qui me charmait. Ah! Francine, j'étais alors le frère de ton bon ange!

FRANCINE.

Et tu es devenu le frère du mauvais?

LE DRAC.

Non, je suis devenu homme!

FRANCINE.

Eh bien! si tu es devenu ce que tu dis, tu peux encore être sauvé. Je vas prier pour toi.

LE DRAC.

Où donc vas-tu prier?

FRANCINE.

Dans la chambre où ma pauvre mère est morte, à côté de son lit. Quand je suis là, je m'imagine que je la vois et que nous prions toutes les deux; ça fait que je prie mieux là qu'ailleurs.

LE DRAC.

Et que vas-tu demander pour moi?

FRANCINE.

Que le bon Dieu t'ôte l'envie et le pouvoir de faire du mal.

LE DRAC, ému.

Eh bien! va, Francine, et prie de tout ton cœur. (Elle entre dans sa chambre.)

SCÈNE VIII.

LE DRAC, seul, puis LE FAUX BERNARD, invisible.

LE DRAC, la regardant.

Elle prie pour moi!... Elle m'aime donc!... Non, c'est pour Bernard qu'elle prie, en demandant au ciel de me guérir. Ah! perfidie de la femme! je ne serai pas ta dupe! (Il ferme la porte de Francine.) Je ne peux plus connaître qu'un plaisir, la vengeance : soit! — Fantôme, à moi!

VOIX DU FANTÔME, sous terre.

Je suis là!

LE DRAC.

Où est Bernard?

LA VOIX.

Près d'ici.

LE DRAC.

Quand les marins voient leur double, la peur les fait mourir?

LA VOIX.

Oui.

LE DRAC.

Va trouver Bernard!

LA VOIX.

Non!

LE DRAC.

Montre-toi à lui, je le veux.

LA VOIX.

Je ne peux pas.

LE DRAC.

Pourquoi donc?

LA VOIX.

Il est gardé!

LE DRAC.

Par qui?

LA VOIX.

Par la prière.

LE DRAC.

Quelle p ière?

LA VOIX.

Celle de l'amour.

LE DRAC.

Celle de Francine?

LA VOIX.

Tu l'as dit!

LE DRAC.

Va-t'en, et ne reparais plus.

LA VOIX.

Peut-être.

SCÈNE IX.

LE DRAC, seul.

Peut-être? Qu'est-ce à dire? Les visions elles-mêmes me résistent, et je ne suis plus le roi des mirages? Oui, je le vois, l'homme n'a qu'une force, la haine ou l'amour; mais ces forces sont grandes, et je les sens se développer en moi. Oh! chaque instant qui s'écoule m'enlève une faculté divine et m'apporte un instinct funeste! Allons, il faut que tu périsses, Bernard, et même, sans le secours de cette faible main, c'est ma volonté qui te tuera

SCÈNE X.

LE DRAC, ANDRÉ.

ANDRÉ.

Eh bien! es-tu prêt? Nous partons.

LE DRAC.

Vous voulez toujours aller à bord du *Cyclope?*

ANDRÉ.

Oui.

LE DRAC.

Vous croyez que parce que vous n'avez plus trouvé Bernard chez Antoine, il est retourné à la rade?

ANDRÉ.

Oui.

LE DRAC.

Eh bien! vous vous trompez, patron, il est tout près d'ici.

ANDRÉ.

Ah! où donc?

LE DRAC.

Quand vous serez prêt à le recevoir, je le ferai venir.

ANDRÉ.

Fais vite; je suis prêt.

LE DRAC.

Non, vous n'êtes pas le plus fort.

ANDRÉ.

Tu m'aideras.

LE DRAC.

Vous êtes donc bien décidé à le tuer?

ANDRÉ.

Le tuer,... moi! C'est sérieux de tuer un homme et un marin de l'état! Je veux lui flanquer une paire de soufflets, v'là tout.

LE DRAC.

Il vous écrasera comme une mouche!

ANDRÉ.

Ça m'est égal!

LE DRAC.

Il vous a déjà battu dans le temps, et il a manqué tuer votre garçon, qui était deux fois fort comme vous.

ANDRÉ.

C'est pour ça! J'ai ça su' le cœur, y a trop longtemps!

LE DRAC, insinuant.

Et puis il est riche, et l'argent est là...

ANDRÉ.

Ah! tu m'y fais penser à son magot. (Allant à l'armoire.) Je veux d'abord lui rendre ça; je ne veux pas qu'il croie... Je veux lui jeter le tout à la figure! Qu'est-ce que c'est que ça? Des coquilles? (Il renverse le contenu du tiroir et reste stupéfait.

LE DRAC, riant.

Il vous a joué là un bon tour, patron.

ANDRÉ.

Il s'est moqué de moi!

LE DRAC.

Il s'est donné pour riche, et il n'avait rien!

ANDRÉ.

Si fait, j'ai vu les doubles louis.

LE DRAC.

Vous étiez à jeun?

ANDRÉ.

Non, j'avais bu un peu de rhum chez Antoine; mais...

LE DRAC.

Alors tout à l'heure il va vous réclamer son argent!

ANDRÉ.

C'est pas malaisé à lui rendre.

LE DRAC.

Il dira que c'était de l'or, et que vous l'avez volé.

ANDRÉ.

Il dira ça! il me traitera de voleur, moi!

LE DRAC.

Il ne l'a pas fait pour autre chose que pour vous insulter et vous déshonorer.

ANDRÉ.

Cré vingt dieux! si c'est ça son idée, faut que je le tue!

LE DRAC, à part.

Allons donc! (Haut.) Comment? avec quoi?

ANDRÉ.

J'en sais rien, ça m'est égal!...

LE DRAC.

S'il vous tue, lui?

ANDRÉ.

S'il me tue, la loi le tuera.

LE DRAC, bondissant de joie.

Ah bien! attendez!

ANDRÉ.

Qu'est-ce que c'est que ça?

LE DRAC, au fond, plaçant le signal.

C'est le signal convenu entre Francine et lui.

ANDRÉ, allant au fond.

Comment que tu sais ça?

LE DRAC.

Quand il est venu ici la première fois, j'étais caché là, et j'ai entendu.

ANDRÉ.

Je comprends, oui. Eh bien! vient-il?

LE DRAC.

Le v'là, courage!

ANDRÉ.

J'ai pas besoin de courage, j'en ai.

LE DRAC.

Jetez-vous sur lui, vite, avant qu'il ait eu le temps de se reconnaître.

ANDRÉ.

Oui, oui! tu vas voir!

SCÈNE XI.

LES MÊMES, LE FAUX BERNARD.

ANDRÉ, voulant lui arracher sa croix.

Malheureux, t'es pas digne de la porter! (Il recule comme repoussé par une force magique.)

LE DRAC, au spectre.

Allons, c'est un outrage! frappe! (A André.) A toi donc!

ANDRÉ, au spectre.

Lâche! t'es un lâche! (Il veut encore se jeter sur le spectre et va tomber comme foudroyé à quelques pas de lui.) Ah! il a un charme, le lâche!

LE DRAC, au spectre.

Quel pouvoir magique as-tu donc invoqué, toi? Réponds! as-tu fait vœu de silence? As-tu fait un pacte avec...

LE FAUX BERNARD.

N'est-il pas de puissance supérieure à celle du mal?

LE DRAC.

Ah! tu prétends... Et tu veux lutter contre moi! Soit, l'énergie m'est venue,... la haine m'a retrempé... Ose te mesurer avec le drac...

LE FAUX BERNARD, reculant.

Non.

LE DRAC.

Ah! tu me reconnais enfin? Oui, tu fuis mon regard,... tu trembles! (A André.) A toi maintenant!

ANDRÉ, se relevant.

Ah! mon Dieu! ah! il m'a comme tué! (Le jour commence, le spectre disparaît par la fenêtre.)

SCÈNE XII.

ANDRÉ, LE DRAC.

ANDRÉ, criant.

Ah!...

LE DRAC.

Le précipice! Il est perdu!

ANDRÉ, courant à la fenêtre.

Il est donc fou?

LE DRAC.

Non, l'enfer le protége; il se retient, il rampe,... il se relève! Prodige! il a franchi l'abîme, il fuit; il nous raille, il nous menace!

ANDRÉ.

Ah! démon! si j'avais...

LE DRAC.

Quoi? une arme?... Tiens! (Il prend un pistolet à la muraille.)

SCÈNE XIII.

LES MÊMES, BERNARD, FRANCINE. (Bernard paraît en haut de l'escalier en même temps qu'André fait feu sur le spectre par la fenêtre Il fait jour.)

LE DRAC, sans voir Bernard.

Tombé?

ANDRÉ.

Oui.

LE DRAC, regardant avec joie.

Sanglant, meurtri, défiguré!

BERNARD.

Qui donc?

ANDRÉ et LE DRAC, ensemble.

Bernard! lui!

BERNARD.

Mais, oui, moi? Ne m'avez-vous pas mis le signal?

ANDRÉ.

Non, ce n'est pas lui, c'est un fantôme!

LE DRAC.

Oui, oui, le fantôme! Bernard n'est plus, voyez! Vois, Francine, il est là, brisé... Celui dont tu tiens la main est un spectre!

FRANCINE, avec enthousiasme.

Non! je la tiens bien, sa main fidèle et honnête! Ma mère a prié pour lui, et pour toi aussi, pauvre drac; tu vas être délivré, j'en suis sûre!

LE DRAC.

Non.

ANDRÉ.

Le drac! Bernard! un double?

FRANCINE, empêchant Bernard d'aller à la fenêtre.

Ne regarde pas, Bernard!

LE DRAC, à la fenêtre.

Il n'y est plus, le rêve s'est évanoui au premier rayon du soleil. Le soleil! il vient, il monte, il dissipe les terreurs de la nuit, et jusqu'à ce soir je ne peux plus les évoquer!...

ANDRÉ.

Sors d'ici, maudit!

LE DRAC.

Laissez, laissez-moi! Pour aujourd'hui je suis assez châtié : mon pouvoir s'est tourné contre moi-même, et j'ai été le jouet du spectre qui devait m'obéir; mais vous ne pouvez rien contre moi, vous autres, et chaque nuit je viendrai troubler vos fêtes et empoisonner vos joies. Le premier-né de votre amour m'appartient. Je troublerai sa raison, je lui prendrai son âme! Francine, tu pleureras sur un berceau, tu pleureras des larmes de sang!

BERNARD, menaçant.

Malheureux!... Tiens, va-t'en!

FRANCINE, le retenant.

Ton vœu, Bernard! (Le drac tombe à demi comme épuisé.)

BERNARD.

C'est vrai, oui; mais voyez donc comme il devient pâle! Ses yeux se perdent...

FRANCINE.

Est-ce qu'il va, est-ce qu'il peut mourir?

LE DRAC, luttant contre une force invisible.

Non, c'est cette âme embrasée qui s'échappe... Le corps veut lutter, il luttera.. Qu'est-ce donc? La mer m'appelle!... Non, je ne veux pas! Je resterai ici... Je... O terre, retiens-moi! Je ne suis pas vengé! Ah! le soleil! Rayon terrible!... Pitié!... La mer!... Dieu! (Il fuit.)

SCÈNE XIV.

ANDRÉ, BERNARD, FRANCINE.

BERNARD, le suivant au fond.

Il s'enfuit, il nous quitte,... il s'envole, on dirait... oui. Mon Dieu, comme il change de figure!

FRANCINE.

Je ne le reconnais plus : c'est comme un ange!

BERNARD.

Non, c'est un nuage.

ANDRÉ.

Non, c'est une vapeur.

BERNARD.

Et ce n'est plus rien!

FRANCINE.

Rien? Si fait, c'est une âme qui a péché et qui souffre! Prions pour elle. (Elle s'agenouille. André aussi.)

BERNARD, debout.

Dieu du ciel, toi qu'es si grand et si fort, des pauv'es gens comme nous autres ça ne sait rien de rien! mais ça te connaît par ta bonté. J'ai fait un vœu tout à l'heure, qui était de pardonner, même au diable; mais peut-être bien que le diable c'est une idée que nous avons, et peut-être que l'enfer c'est notre mauvaise tête et notre mauvais cœur! Que ça soit ça ou autre chose, t'es là pour nous guérir, et tant qu'à pardonner, ce que j'ai fait, t'es pas embarrassé pour le faire!... Grâce, mon bon Dieu, grâce pour l'esprit de la plage!

FRANCINE.

Oui, c'était un bon esprit qui voulait faire le mal et qui ne le pouvait pas! Grâce pour lui, mon Dieu, et pour cette pauvre maison où l'on t'aime!

VOIX DU DRAC, au loin derrière les rochers.

Bonté, lumière,... ô mes ailes d'or, ô mon âme pure, je vous retrouve!

FRANCINE.

Ah! écoutez donc comme la brise de mer chante doux! on dirait des paroles!

VOIX DU DRAC.

Vague charmante, récifs superbes! bons pêcheurs,... amis, frères! fraîcheur du matin, doux réveil! travail, amour, innocence! ô liberté ineffable!...

BERNARD.

Est-ce lui qui chante comme ça?

VOIX DU DRAC.

Bonheur à toutes les créatures! Francine, bonheur à toi! Tu m'as rendu mes ailes...

FRANCINE.

Écoutez.

VOIX DU DRAC.

Francine, sois à jamais bénie!

BERNARD.

Ah! ne craignez plus rien. Mon père, ma femme, nous nous aimerons tant que tous les esprits du ciel et de la terre seront pour nous!

GEORGE SAND.

L'ILE MAURICE

ET

LA SOCIÉTÉ MAURICIENNE

Au nord-est du cap de Bonne-Espérance, non loin de la grande terre de Madagascar, que Colbert appelait la *France orientale*, mais que la France n'a pas su coloniser, — et autour de laquelle nous ne possédons que de pauvres îlots, — se trouvent deux îles plus importantes, Maurice et La Réunion. Situées au milieu de l'Océan-Indien, entre le 20e et le 22e degré de latitude sud, elles portaient au siècle dernier les noms respectifs d'Ile-de-France et d'île Bourbon, que les créoles se plaisent encore à leur donner. C'était une station importante pour les vaisseaux de guerre et les navires de commerce qui fréquentaient les colonies de l'Inde que la France a depuis perdues. Toutefois les œuvres de la compagnie des Indes orientales sont restées vivantes dans ces contrées, et le souvenir de l'habile administration des Dupleix et des La Bourdonnais ne s'est pas non plus effacé de la mémoire des colons.

En 1810, comme pour présager les désastres qui devaient marquer la fin du premier empire, les colonies de l'Ile-de-France et de Bourbon tombèrent aux mains des Anglais. En 1814, le traité de Paris ne rendit à la France que la moins importante, l'île Bourbon, aujourd'hui La Réunion. Pour restituer aussi Maurice, les Anglais demandèrent que la France leur livrât en échange les rares comptoirs qu'elle possédait encore dans l'Inde. M. de Talleyrand repoussa les propositions de l'Angleterre, et Chateaubriand a dit dans ses *Mémoires* qu'il ne savait ce qu'on devait plaindre le plus, ou l'inep-

tie du ministre anglais qui proposait l'échange, ou l'ignorance du ministre français qui la refusa. Placées comme deux phares pour guider le navigateur sur la route de l'Inde, la route maritime la plus suivie du globe depuis la découverte du cap de Bonne-Espérance, l'île Maurice et l'île Bourbon sont en effet regardées à plus d'un titre comme deux colonies de premier ordre. L'une, l'île anglaise, munie à l'est et à l'ouest de deux bons ports et d'excellens mouillages, offre dans son intérieur une étendue considérable de terres à défricher, aucune chaîne de montagnes inaccessible. L'autre, l'île de La Réunion, sans ports et presque sans mouillages, présente à la culture une moins grande superficie que l'île voisine, bien qu'un peu plus étendue en surface; mais le pays est des plus pittoresques, les terres y sont d'une remarquable fertilité, et une végétation toute tropicale orne d'une couronne verte et fleurie la route de ceinture tracée autour du littoral (1). En somme, l'île de La Réunion n'a rien à envier à sa voisine, à l'île-sœur, comme chacune des colonies nomme l'autre. Nulle jalousie, nulle intrigue ne les divise, et l'île Maurice, sous la domination anglaise, est restée française de cœur. Il est donc juste de réveiller à son endroit les souvenirs un peu endormis de la mère-patrie, et comme leçon d'opposer la politique coloniale de l'Angleterre à celle de la France.

I. — LE PAYS.

Découverte vers le milieu du XVIe siècle par le Portugais Mascarenhas, l'île Maurice reçut de ce navigateur le nom de Cerné. Les Portugais n'occupèrent aucune de ces deux îles; mais les Hollandais, en 1598, ayant abordé à Cerné, y plantèrent le drapeau de leur nation et appelèrent l'île du nom de Maurice en l'honneur du stathouder de Hollande, le prince Maurice de Nassau. En 1715, la compagnie française des Indes orientales, ayant trouvé le pays abandonné par les Hollandais, résolut de l'occuper. L'île Maurice prit dès lors le nom d'Ile-de-France; elle fut rétrocédée au roi en 1764 par la compagnie des Indes, dont la guerre avec les Anglais avait considérablement réduit les finances. L'une des époques les plus glorieuses de sa colonisation correspond au milieu du XVIIIe siècle, alors que Mahé de La Bourdonnais, aussi célèbre par ses talens militaires et administratifs que par ses malheurs immérités, gouvernait l'île pour le compte de la compagnie, alors que le naturaliste Poivre allait, au péril de ses jours, rechercher dans les colonies hollandaises de

(1) Voyez sur l'île de La Réunion l'étude publiée dans la *Revue* du 15 avril 1860.

l'Inde des plants d'arbres à épices, pour en doter l'Ile-de-France et l'île Bourbon comme d'une source assurée de fortune.

Depuis la rétrocession faite au roi de France, l'histoire de Maurice se déroule entre l'abandon colonial qui marqua la fin honteuse du règne de Louis XV et la renaissance de notre puissance maritime qui signala le règne de Louis XVI, lorsque les d'Entrecasteaux et les Suffren apparurent dans les mers de l'Inde; mais bientôt éclatèrent les troubles qui accompagnèrent en France et dans les colonies l'établissement de la république. Un gouvernement régulier fut enfin rendu à l'Ile-de-France, et le capitaine-général Decaen arriva, nommé par Napoléon. De hardis corsaires sortis de Maurice parcoururent alors les mers, et firent subir aux vaisseaux de l'Angleterre des pertes presque irréparables. La revanche fut terrible, et l'année 1810 marque une date fatale, celle de la capitulation de l'île aux Anglais. Depuis cette époque, elle n'a plus cessé, reprenant son ancien nom d'île Maurice, d'être au pouvoir de la Grande-Bretagne.

Un peu moins étendue que La Réunion, dont elle est séparée par une distance d'environ 100 milles marins, l'île Maurice n'a pas plus de douze ou treize lieues dans sa plus grande largeur, et dix-sept ou dix-huit dans sa longueur maximum. Sa projection, comme celle de beaucoup d'îles, affecte sensiblement la figure d'un triangle, et son périmètre est d'environ quarante-cinq lieues. Sur cette étendue, plus faible que celle d'un arrondissement en France, se développe une de ces végétations luxuriantes qu'on ne rencontre que sous les tropiques. A la fertilité du sol vient se joindre le charme du paysage, et les sites de l'île Maurice, célébrés par Bernardin de Saint-Pierre, ne sont surpassés que par ceux de l'île Bourbon, île fortunée s'il en fut, et peut-être le plus séduisant pays du monde. En quittant le soir Saint-Denis par le bateau à vapeur qui relie la capitale de Bourbon à celle de Maurice, on laisse derrière soi le phare blanchi de Sainte-Suzanne, les pics dentelés des Trois-Salazes et les plaines verdoyantes du Champ-Borne, dernier adieu que l'île Bourbon jette à ceux qui la quittent, douce bienvenue qu'elle donne à ceux qui viennent la visiter. Ce magnifique spectacle, que les rayons d'un soleil tropical à son coucher ont si bien gravé dans l'esprit du touriste, s'efface peu à peu devant le nouveau paysage qui s'offre le lendemain à ses yeux. C'est d'abord le Morne, se détachant sur la mer comme une sentinelle avancée qui garde la pointe sud-ouest de Maurice, puis le piton de la Rivière-Noire, qui élève à plus de 960 mètres sa cime arrondie, jadis vomie par un volcan, et point culminant de l'île. En même temps apparaissent presque à la fois le Piton-du-Milieu, occupant le centre de Maurice, la montagne de la Terre-Rouge, ainsi nommée à cause de sa couleur, et les Trois-

Mamelles, qui, se présentant de profil, ne justifient pas encore, comme les autres pitons leurs voisins, le nom qu'elles ont reçu. Ces noms naïfs nous reportent aux premiers temps de la colonie, temps heureux que les vieux créoles eux-mêmes n'ont connu que par tradition, comme un âge d'or qui ne devait plus revenir.

Jusqu'ici l'île Maurice ne nous a montré que ses pics de basalte; mais voilà qu'au-delà de la baie du Tamarin se déroulent les plaines verdoyantes de Saint-Pierre avec leurs champs de cannes, dont la brise matinale balance les aigrettes colorées par les rayons du soleil levant. En doublant la Pointe-aux-Sables, devant laquelle se dresse la montagne du Corps-de-Garde, les champs de verdure disparaissent, la baie de la Grande-Rivière découpe un moment le rivage, puis le voyageur étonné entre dans la magnifique rade de Port-Louis. La ville, qu'il cherche vainement, ne se montre pas encore à ses yeux : elle reste coquettement cachée au milieu des arbres de ses jardins, et comme pour la défendre se dressent derrière elle de nouveaux pitons aux formes caractéristiques, le Pouce, le Pitter-Botte, la Montagne-Longue, et à droite la Montagne-des-Signaux, butte élevée d'où l'on annonce les navires.

Si, au lieu de jeter l'ancre devant Port-Louis, nous continuons notre périple autour de l'île, nous passerons devant le Mât-de-Pavillon, jalon fiché en mer, auprès duquel s'arrête le vapeur qui porte le courrier d'Europe, venant par la voie de Suez; puis la baie du Tombeau s'ouvrira devant nous, et au-delà, au pied du piton de la Découverte, le quartier des Pamplemousses célèbre par son jardin botanique, mais plus connu encore par les tombeaux apocryphes de Paul et de Virginie. La Grande-Baie, le Cap-Malheureux, les îlots du Coin-de-Mire, de l'île Plate et de l'île Ronde, par où les navires arrivant d'Europe ou de l'Inde viennent reconnaître Maurice, forment la pointe septentrionale de l'île. Sur la côte orientale, nous trouvons l'île d'Ambre, et à côté la passe du Saint-Géran, où naufragea le navire de ce nom qui portait l'héroïne du roman de Bernardin. Passant devant la Montagne-Blanche et celle des Créoles, nous arrivons enfin au Grand-Port, où des ruines de forts et de magasins indiquent un ancien établissement de la compagnie française des Indes. En face est le port de Mahébourg, la seconde ville de la colonie, dans une position des plus pittoresques. C'est dans la rade située entre Mahébourg et le Grand-Port qu'eut lieu en 1810 le combat naval où le capitaine de vaisseau Duperré força la flotte anglaise d'amener son pavillon. Nos annales maritimes offrent peu d'exemples d'une victoire aussi longtemps disputée et aussi sanglante. Duperré, blessé à la tête d'un éclat de mitraille, dut résigner le commandement entre les mains du brave capitaine Bouvet.

De son côté, le commodore anglais, un bras emporté par un biscaïen, un œil détaché de l'orbite, fut trouvé sur la fin de la mêlée gisant au pied de son banc de quart et chantant dans son délire le *Rule Britannia*. Malheureusement les troupes coloniales ne se montrèrent pas aussi vaillantes que les marins français, et les soldats du général Decaen furent vaincus sur terre par l'armée ennemie, qui était parvenue à débarquer avant le combat naval. La capitulation fut signée le 3 décembre 1810, et l'île remise aux Anglais à des conditions aussi honorables pour les troupes vaincues que pour les habitans.

Le quartier du Grand-Port est l'un des plus fertiles de l'île (1). Les vastes plantations de cannes, les grandes sucreries s'y succèdent à chaque pas. Viennent ensuite le quartier de la Savane, où se montrent des terres en parfait état de culture, la pointe du Souffleur, où la mer siffle en s'engouffrant dans une grotte, la petite rade de Souillac, où se fait un certain cabotage avec Port-Louis, enfin la baie de Jacoté, où les Anglais opérèrent deux débarquemens audacieux en 1810. De la mer, on n'aperçoit que de vastes savanes, sortes de landes non encore défrichées, couvertes de bois, et l'on arrive ainsi jusqu'à la pointe sud-ouest, où se dresse le Morne, la première terre que nous avons reconnue en mettant le cap sur l'île Maurice.

Entrons maintenant dans l'intérieur du pays, descendons à Port-Louis. Le grand nombre de navires ancrés dans la rade, la jetée si facilement accessible aux minces esquifs des bateliers qui débarquent le voyageur, font tout d'abord songer à la rade inhospitalière de Saint-Denis. Aussi le mouvement est-il plus considérable à Port-Louis que dans la capitale de Bourbon. C'est la douane, encombrée de ballots de marchandises et de lourdes charrettes qui ébranlent le pavé; c'est le *bazar* avec sa population serrée de Malabars et de Bengalis émigrés de l'Inde; ce sont des rues larges et bien ouvertes, où se presse tout le jour la foule des gens affairés qui réservent la sieste créole pour les heures du matin et du soir. Voyez ces magasins que Paris et Londres ne répudieraient pas, parcourez ces promenades que les arbres des tropiques couvrent d'une ombre bienfaisante, admirez ces édifices où l'architecture coloniale et indienne se marie à l'art européen, suivez la foule dans les rues, sur les places, et à la bigarrure des vêtemens reconnaissez une ville de commerce ouverte à toutes les nations. Le Chinois, travailleur et ami du gain, exerce ici sans entraves une profession pour laquelle il semble avoir un penchant décidé, celle d'épicier. L'Indien s'est réservé le bazar,

(1) A l'île Maurice et à La Réunion, l'expression de *quartier*, adoptée dès les premiers temps de la colonisation, remplace celle de commune ou de canton. L'île Maurice est divisée en dix quartiers.

vaste marché couvert où la ville vient chaque matin faire ses provisions; les Malabars y apportent leurs produits de jardinage et de basse-cour. C'est là que l'Indienne se montre dans tout le charme de son type et de son costume. Parfois drapée dans un simple pagne, elle laisse deviner et même apercevoir des formes dignes de la statuaire antique. Le tour des bras et celui de la cheville, toujours à découvert, sont chargés de bracelets, les doigts des mains et des pieds portent de nombreux anneaux; mais ce luxe de bijoux ne suffit pas à l'Indienne : le nez, les oreilles, le cou sont encore chargés d'or et d'argent. A côté de l'Indienne, retenu près d'elle par une jalousie passée en proverbe, se tient son mari, coiffé d'un turban et la figure pleine d'expression. Le teint est bronzé, la lèvre rougie par le bétel, l'œil noir, la chevelure abondante et couleur d'ébène. Aussi le bazar de Port-Louis offre-t-il dès sept heures du matin le coup d'œil le plus animé. C'est la promenade favorite des étrangers.

Port-Louis est non-seulement la capitale, mais encore presque la seule ville de Maurice. Elle réunit dans son sein tout le commerce de la colonie, et les *dry docks* ou bassins de radoub, ainsi que les *patent slips* ou cales de halage, dont le port vient d'être doté, contribuent encore à augmenter son importance. Pour faire rayonner sur d'autres points le mouvement et l'activité qui se sont concentrés à Port-Louis, le gouvernement anglais a récemment décidé que le port de Mahébourg, déjà ouvert au commerce, serait creusé de manière à devenir accessible à tous les navires. Mahébourg mérite à tous égards d'être visité, et le voyage est des plus attrayans. Au sortir des faubourgs de Port-Louis, on traverse la Grande-Rivière sur un pont suspendu et l'on entre dans le quartier dit des plaines Wilhems. A droite on aperçoit la montagne du Corps-de-Garde, à gauche le Piton-du-Milieu, autour duquel s'étend le pittoresque quartier de Moka. Les localités qu'on traverse ont été depuis peu défrichées, et, si ce n'étaient les champs de cannes, elles rappelleraient plutôt nos paysages d'Europe que la nature coloniale. Beau-Séjour, Trianon, Vaucluse, Mondésir, Belle-Terre, sont les noms caractéristiques de quelques propriétés qu'on aperçoit de chaque côté du chemin. Bientôt on arrive à Curepipe, point culminant de la route. Là une élégante auberge permet au voyageur de relayer. L'air est vif sur ce point de juin à octobre, surtout par une matinée ou une soirée pluvieuse, comme nous en avons observé en juillet 1861. Le paletot et le plaid sont de rigueur, et l'on a peine à croire qu'il puisse faire sous les tropiques un froid aussi piquant. Si, poussé par la même curiosité que nous, le voyageur demande aux étymologistes de l'endroit d'où vient cette dénomination bizarre de Curepipe qu'aurait enviée

Rabelais, il lui sera répondu comme à nous que ce lieu fut un rendez-vous de chasse aux beaux temps de la colonie. C'était là que se rassemblaient les coureurs de cerfs. Le lieu était froid comme aujourd'hui; on allumait du feu, on causait en rond, on *curait sa pipe* avant de la bourrer, car tout bon chasseur est fumeur; de là le nom de Curepipe laissé au lieu du rendez-vous.

De ce point, la route commence à descendre vers Mahébourg. Les plantations de cannes s'étendent bientôt à perte de vue, les sucreries se rapprochent et se touchent. Gros-Bois, Richebois, Beaufonds, Montrésor, désignent autant d'habitations et d'usines différentes. C'est à peine si un nom anglais, comme *New Grove*, vient témoigner que l'île n'est plus au pouvoir de la France. On peut venir frapper sans crainte à l'une de ces demeures; on y rencontre un bon accueil, on y est reçu avec cette amabilité mêlée de sans-façon dont les créoles des colonies françaises ont gardé le secret.

Le village des plaines Magnien, que l'on rencontre avant d'arriver à Mahébourg, est comme un faubourg de ce port, car bientôt on arrive dans la ville, dont on traverse la rue principale, toujours très animée. La route mène à un beau pont en charpente jeté sur la rivière de la Chaux, dont les eaux calmes et limpides viennent terminer à la mer un cours qu'elles ne semblent pas avoir la force d'achever. Du haut du pont, le spectacle est des plus agréables. A l'aval, des bateaux amarrés aux quais ou prêts à prendre la mer rappellent un port de commerce, tandis qu'à l'amont la nappe élargie du fleuve, où se baignent des arbres touffus, ferait croire à un lac paisible. Les montagnes qui de ce côté bornent la vue complètent le charme du paysage. Mahébourg est destiné à un avenir brillant quand le port en sera complétement creusé et abritera, outre de grands navires de commerce comme à Port-Louis, la division navale du cap de Bonne-Espérance. Une partie des troupes de la colonie est logée dans de vastes casernes autour de la ville. Des bords du rivage, on jouit d'un beau coup d'œil sur la rade, et pour peu que vous ayez un cicerone instruit, vous assisterez, comme autrefois les Mauriciens spectateurs de la mêlée, aux diverses péripéties du combat naval du Grand-Port. Un des vaisseaux anglais, coulé par la division française, gît encore échoué sous l'eau, et les pêcheurs prétendent que par un temps calme on peut l'apercevoir distinctement. A gauche du point où l'on est placé se dressent les ruines du vieux Grand-Port, au loin se montrent les champs de cannes qui viennent mourir au rivage, et au pied de la montagne du Camizard apparaît le beau domaine de Ferney, qui eût été digne de recevoir Voltaire.

L'excursion de Mahébourg n'est pas la seule intéressante que présente l'île Maurice, où les belles routes ne manquent pas en attendant

les chemins de fer déjà décrétés. Une excursion que tout voyageur doit faire est aussi celle des Pamplemousses, en poussant jusqu'à la belle sucrerie de La Bourdonnais. On sort de Maurice par le côté opposé à celui qui mène à Mahébourg, et nous engageons les touristes à prendre comme nous le *chemin des écoliers*. Pour cela, il faut se détourner un moment de sa route et aller visiter l'asile des orphelins. Nous y avons rencontré un révérend anglais, qui enseigne à de pauvres enfans malabars, bengalis, cafres et malgaches les élémens de la lecture et de l'écriture. Le brave homme, en maître d'école accompli, dirigeait lui-même l'éducation de ses jeunes élèves avec le secours d'un seul adjoint. Lorsque nous entrâmes dans la salle, tous les enfans se levèrent, et un *good morning, sir*, retentissant sortit de cinquante bouches à la fois. Au mur étaient appendus des cartes de géographie, des tableaux d'arithmétique. Sur le devant de la porte, des élèves moins avancés, les yeux fixés sur un abécédaire gigantesque attaché à la muraille, étaient occupés à épeler les lettres et les syllabes sous la direction du plus âgé ou du plus savant d'entre eux. Ce système d'éducation mutuelle, pratiqué par cette noire jeunesse, nous offrit un attrait de plus. Le maître nous présenta des chaises à mon compagnon et à moi. Nous eûmes beau faire des cérémonies, il fallut s'asseoir comme de véritables inspecteurs d'académie. Alors le professeur, fier de nous montrer les progrès de ses élèves, commença par les faire lire en anglais, puis en langue tamule (dialecte de Madras), enfin en langue bengali (dialecte de Calcutta). Il les appelait au hasard, et pas un enfant n'hésita dans la lecture successive des trois langues. Le maître nous montra ensuite les cahiers de ses élèves; ils étaient tous immaculés et d'une blancheur irréprochable. L'écriture ferme et nette témoignait assez des soins du professeur et de l'assiduité des disciples. La salle était tenue avec un ordre parfait, et tous les enfans, vêtus d'une chemise blanche à large col et d'un pantalon de couleur, annonçaient une grande propreté sous ce modeste costume. A droite était la section des jeunes Malgaches, et le révérend, leur commandant de se lever, les interrogea à la fois en anglais et dans leur langue, à quoi ils répondirent également. Les jeunes filles occupaient aussi un espace à part dans la même salle; mais les négresses étaient mêlées aux Indiennes, et plus d'un type attirait l'attention. Un air de naïve candeur se montrait sur le visage basané de ces pauvres créatures, et dans leurs yeux limpides, voilés d'une sorte de tristesse, on semblait lire tous les regrets de l'orphelin. Bientôt le professeur prit son violon, et tous les élèves des deux sexes, guidés par sa voix, chantèrent successivement dans quatre langues différentes. Ces exercices terminés, le maître nous fit visiter les jardins où les enfans

cultivent chacun un lopin de terre, le bassin de natation où ils viennent se baigner aux heures de repos, les ateliers mécaniques où on leur enseigne la menuiserie, le charronnage, la forge. Nous passâmes également par le dortoir, les cuisines, et enfin nous arrivâmes à l'infirmerie. De pauvres petits Cafres, ramenés à Maurice par un croiseur qui les avait enlevés à un négrier, étaient là grelottant, en proie à la fièvre, étendus dans leur lit. Quelques-uns, assis au soleil, où ils essayaient en vain de se réchauffer, levaient vers nous un regard triste, et semblaient nous redemander le climat plus ardent de leur sol natal : pauvres enfans, qui avaient perdu presque en naissant les trois biens qui nous attachent à ce monde, la liberté, les parens, la patrie! Enfin, au moment où nous allions prendre congé du révérend, il nous conduisit dans son salon, le *home* si respecté des Anglais. Là le verre de *sherry* sacramentel, toujours cher aux enfans d'Albion, nous fut offert en grande cérémonie. Nous fûmes heureux de boire à la santé de ce digne homme, qui, non content d'élever si bien les orphelins qui lui étaient confiés, nous apprit qu'il célébrait encore le service divin pour les prisonniers, et trouvait le temps, le dimanche, d'aller faire un prêche dans une église de Port-Louis.

Nous arrivâmes bientôt jusqu'au village des Pamplemousses, dont nous aperçûmes à peine l'église, cachée au milieu des arbres. Quelques minutes après, notre voiture s'arrêta devant une sorte d'allée débouchant sur la route, et le conducteur nous indiqua du doigt le chemin à suivre pour nous rendre aux tombeaux de Paul et de Virginie. Une notice écrite à la fois en français et en anglais nous enjoignait de ne pas aller plus loin sans demander la permission au maître de céans; mais l'habitation était déserte, et nous marchions au hasard, lorsqu'un jeune Indien, devinant le but qui nous amenait, nous fit signe de le suivre. Il nous montra de chaque côté d'une petite mare d'eau, entourée de fleurs et de gazon, deux dés en briques rouges, de la forme de ceux qui soutiennent les colonnes et paraissant dater d'une soixantaine d'années. Ces dés sont tapissés d'inscriptions portant le nom des visiteurs et la date de leur passage. Un bouquet touffu de bambous incline sa tête sur chacune de ces constructions étranges, que les créoles se plaisent à regarder comme les tombeaux authentiques de Paul et de Virginie. Il y a mieux : la famille supposée de Mme de La Tour, à laquelle appartenait Virginie, s'est retrouvée un jour à Maurice, et elle revendique hautement l'héroïne de Bernardin. Nous visitâmes ensuite le magnifique jardin des Pamplemousses. Appelé aussi par les créoles de son ancien nom de Jardin du Roi, il date du milieu du XVIIIe siècle. Il doit sa fondation au célèbre naturaliste Poivre, le même qui a importé à l'Ile-de-

France les girofliers et les muscadiers. Sur le milieu de l'allée principale se dresse une colonne de marbre autour de laquelle on a gravé le nom des bienfaiteurs de la colonie avec ces belles paroles de Bernardin de Saint-Pierre : « Le don d'une plante utile me paraît plus précieux que la découverte d'une mine d'or et un monument plus durable qu'une pyramide. »

Du jardin des Pamplemousses à la sucrerie de La Bourdonnais, la route est tracée à travers les champs de cannes et dans une situation des plus pittoresques. A gauche, dans le lointain, s'étend la mer sillonnée de blanches voiles; à droite s'élève le Mont-du-Piton. La Butte-aux-Papayers marque le terme de la course. Peu de sucreries présentent dans les colonies une aussi heureuse disposition que celle de La Bourdonnais, décorée à juste titre du nom de sucrerie modèle. Peu d'habitations coloniales offrent une plus splendide installation que la villa attenante à l'usine. Construite dans un style emprunté à l'Italie, mais où l'on a su tenir compte des exigences et des habitudes des pays tropicaux, la villa de La Bourdonnais développe majestueusement ses quatre façades ornées d'une double galerie. Après nous avoir fait visiter son usine dans tous les détails, le maître du logis, M. Viet, nous conduisit dans de magnifiques jardins où les arbres à fruits des tropiques sont l'objet de soins assidus, en même temps que les fleurs et les arbres de notre hémisphère y ont été acclimatés à grands frais. M. Viet nous montra aussi son parc aux biches, où une trentaine de ces gracieuses bêtes, prises dans l'île même, étaient assises paisiblement à l'ombre et semblaient ne regretter ni leurs forêts, ni leur liberté. Comme si rien ne devait manquer à notre visite, nous rencontrâmes, au sortir de La Bourdonnais, un majestueux éléphant appartenant à la propriété. Le cornac, assis sur le cou de la bête, la dirigeait à volonté, et prétendait surveiller de la sorte les travailleurs indiens disséminés dans les plantations voisines. Son intelligente monture était occupée à boire quand nous passâmes sur la route. L'animal s'y prenait de la manière la plus heureuse : il entourait de sa trompe l'ouverture d'un énorme robinet alimenté par une pompe qu'un moulin à vent mettait en marche. Bien qu'il eût déjà englouti plusieurs litres, qui semblaient bouillonner dans son estomac à mesure qu'ils s'y précipitaient, il nous regarda de travers quand il nous vit et poussa un sourd grogrement. Sans doute il crut que nous allions lui faire concurrence, et que, comme Rébecca, nous venions remplir nos jarres à la fontaine. Nous lui jetâmes quelques pièces de monnaie; il vint les ramasser, se hâtant lentement, et les remit à son cornac avec un cri de joie significatif. Le cornac commanda à la bête de nous remercier et de nous dire adieu, ce qu'elle fit de bonne grâce en

remuant à plusieurs reprises sa trompe et ses larges oreilles. Nous nous quittâmes les meilleurs amis du monde, et le soir je rentrai à Port-Louis.

II. — LE SOL, LES PRODUCTIONS, LE CLIMAT.

Le sol de l'île Maurice est entièrement composé de roches volcaniques comme celui de l'île Bourbon. Les coulées de laves et de basaltes s'aperçoivent nettement en tous les points où le terrain est mis à nu, et les galets du rivage, par leur structure poreuse, leur couleur et leur composition, révèlent leur caractère géologique. Seulement l'action volcanique a cessé ici de bonne heure, probablement peu de temps après l'apparition de l'île au-dessus de la mer. On ne trouve en effet à Maurice aucun volcan en activité comme à Bourbon, ni même aucun indice de feux souterrains, par exemple des sources thermales ou des dégagemens de gaz. Les roches volcaniques du pays sont employées comme pierres de construction et donnent d'excellens matériaux. Des calcaires grenus déposés par les coraux le long du rivage sont à leur tour exploités comme pierres à chaux, et cette chaux s'emploie surtout pour amender les terres ou clarifier les sirops de la canne. Des sables ferrugineux fournissent une bonne pouzzolane, et pourraient servir en peinture comme sanguine; on a même essayé d'en retirer le fer qui s'y trouvait contenu. On n'a jamais eu l'idée de rechercher dans les sables ou dans les galets de la côte l'or, le platine et l'argent, comme on l'a fait à Bourbon, où une société parisienne a cru un moment, sur la foi d'analyses mal faites, avoir rencontré d'inépuisables *placers*.

Si les richesses minérales de ces contrées ne sont que d'une importance secondaire, il en est autrement des richesses agricoles. A Maurice comme à Bourbon, tous les arbres des tropiques semblent réunis à plaisir. C'est le cocotier au tronc élancé, dont la noix renferme une eau bienfaisante; le bananier, le plus grand des végétaux herbacés, dont les figues pendent en longues grappes autour du sommet de la tige; le manguier au feuillage touffu, dont les fruits tiennent à la fois de la prune et de la pêche et dépassent de beaucoup celle-ci par leur grosseur. Le pignon d'Inde, dont on retire une huile abondante, le papayer, au tronc sans branches, formant une colonne qui porte pour chapiteau une couronne de melons verts, le vacoa, dont les racines sortent de terre et dont les tiges sont disposées autour du tronc comme les branches d'un chandelier, sont également des arbres que l'on trouve presque en tous lieux, le vacoa surtout, dont on tresse les feuilles pour en faire des

sacs à café et à sucre. Après ces arbres, il faut citer l'avocat, dont la poire contient un véritable beurre qui a le goût de la noisette, le let-chi, importé de Chine et dont les fruits parfumés rappellent le raisin muscat, le goyavier, parent du cognassier d'Europe, le badamier au port original, l'évi ou arbre de Cythère, natif de Taïti, ainsi que l'arbre à pain, le figuier des Banians, venu de l'Inde, qui donne une sorte de caoutchouc, le jacquier, dont les fruits aussi gros que des noix de cocos croissent souvent autour même du tronc, enfin l'attier, qui produit un fruit à la crème odorante, le meilleur des tropiques. A ces arbres se mêlent les lianes aux fleurs multicolores, l'hibiscus ponceau, le grenadier, l'ananas, l'aloès, enfin les rosiers. Tous ces végétaux font des jardins de la colonie comme autant de lieux de délices. On les rassemble d'ordinaire dans une espèce d'*atrium* parfumé qui précède la *varangue*, grande galerie ouverte sur le devant de la maison, où l'on fait la sieste le jour, où l'on respire la fraîcheur du soir à la clarté d'un lustre de cristal.

Les autres arbres de la colonie sont également d'essence tropicale. Les bois noirs ont, jusqu'aux jours des grands ouragans, servi d'abri aux plants de cafés. Ils ont depuis disparu avec les caféiers eux-mêmes, ainsi que les girofliers et les muscadiers. Les tamarins, au port majestueux, importés d'Arabie, se retrouvent surtout, comme les filaos ou pins des tropiques, sur les grandes routes ou bien aux abords des lieux habités. Avec eux se rencontrent les flamboyans aux fleurs étincelantes, originaires de Madagascar.

Ce n'est pas seulement la culture du café et des épices qui a disparu de Maurice; l'exploitation du tabac, du coton, du cacao, du manioc, de l'indigo, que La Bourdonnais y avait à grands frais introduite, a pareillement cessé. La culture de la vanille est loin d'être aussi avancée qu'à Bourbon, où elle a pris depuis quelques années un très vif essor; celle du bétel est abandonnée aux Indiens immigrés, ainsi que celle des *vivres*, c'est-à-dire le riz, la pomme de terre, le maïs, les pois du Cap et tous les légumes verts. En revanche, la culture de la canne suit à Maurice, comme aussi à La Réunion, une voie de plus en plus ouverte au progrès. Partout les bois sont défrichés pour faire place au précieux roseau. La hache du bûcheron a pénétré dans les forêts, jusque-là respectées, où le bois de natte, rival de l'acajou et du palissandre, entre lesquels il tient le milieu, offrait au commerce ses précieuses essences. D'autres forêts, où l'on rencontrait à l'état vierge le bois d'olive, le bois de fer, le bois de ronde, le bois blanc, le bois puant, le bois jaune, appellations naïves importées par les premiers créoles, ont également disparu. Il faut aller en Amérique pour trouver une telle rage de défrichement. Partout la canne s'est implantée, et les cerfs et les singes, qui s'étaient

abondamment reproduits à Maurice depuis que les Portugais en lâchèrent quelque paires dans l'île lors de sa découverte, ne sauront bientôt plus vers quel abri se réfugier. La canne envahit tout : elle s'avance jusque sur le littoral, elle monte jusque vers le sommet des montagnes. Partout où un peu de terre s'offre au planteur, on enfonce un pied de canne, et, le guano aidant, le roseau vient et produit à merveille. Il donne aussi des bénéfices toujours assurés et une récolte qui ne se fait pas attendre. Pour la canne, on a renoncé à tout, non-seulement aux autres plantes industrielles, ainsi qu'au café, aux arbres à épices, mais on a négligé encore l'élève du bétail et la culture du riz. Les bœufs, et même toute viande de boucherie que l'on consomme, sont tirés de Madagascar; le riz vient aussi de cette île, mais surtout de l'Inde. Il forme la base de l'alimentation des classes riches et des classes pauvres, de telle sorte que si tous les arrivages venaient un jour à manquer dans la saison des ouragans, ou, s'il plaisait à la vieille reine de Madagascar (1) d'éloigner encore une fois les traitans, l'île Maurice serait menacée de la famine. Bourbon court le même danger; mais nul ne s'en préoccupe dans ces deux colonies. On ferme volontiers les yeux, pourvu que les cannes soient belles et promettent une ample récolte.

La canne met d'ordinaire dix-huit mois à pousser et se reproduit par boutures. Elle parvient à son entière maturité vers le mois de juillet. Certaines variétés se couvrent alors d'une aigrette violette, ce qui donne aux champs de la colonie un aspect tout particulier. On distingue parmi les espèces cultivées à Maurice la canne jaune, la canne rouge ou de Taïti, la canne bambou, la canne blanche de Batavia ou canne Diard, du nom de celui qui l'importa, enfin la canne de Chine ou plutôt de Pinang. Toutes sont plus ou moins attaquées par le *borer*, un ver qui s'introduit dans le tissu cellulaire et mange le sucre. La canne, en proie à cette maladie, dépérit promptement, les feuilles jaunissent, et on ne sait encore lutter contre ce mal qu'en recherchant les vers, les enlevant et les donnant à manger aux poules. Certains planteurs pensent avec raison que l'excès de production demandé au sol à force de guano, sans faire alterner les cultures, est peut-être une des causes de l'apparition du borer. Aussi les planteurs intelligens laissent-ils maintenant reposer leurs terrains après une ou deux coupes. Le meilleur des assolemens est l'*ambrevade*, un pois arborescent dont le fruit se mange ou se donne aux animaux, et dont les feuilles et la tige restent ensuite sur le

(1) Ranavalo, la reine de Madagascar, était morte au moment où nous écrivions ces lignes; mais il n'est point dit que son fils et successeur Rakout ne suive pas la politique ombrageuse de sa mère. Il vient déjà de faire assassiner son cousin et compétiteur Ramgousalam.

terrain comme engrais. Quoi qu'il en soit, le borer fait aujourd'hui aux cannes de Maurice et de Bourbon autant de mal que l'oïdium aux vignes d'Europe, et celui qui trouverait le moyen de le combattre efficacement gagnerait plusieurs millions.

La coupe de la canne commence chaque année en juillet, et dure dans quelques établissemens jusqu'à la fin de décembre. Dès le mois d'avril, les sucreries, alors inactives, sont mises en réparation. Tous les appareils, les chaudières et les machines à vapeur, sont soigneusement visités; tout est peint, verni et remis à neuf. On songe aux provisions de bois, si la *bagasse* de la précédente campagne est reconnue insuffisante. Enfin tout est prêt, et la coupe commence. Les travailleurs, répandus dans les champs, coupent les tiges au pied, enlèvent les feuilles avec une serpe, et chargent la canne dans des charrettes traînées par des mules. A peine la charrette pleine gagne-t-elle la sucrerie, qu'une charrette vide lui succède : le mouvement ne s'arrête pas, ni dans la coupe, ni dans le transport. Aujourd'hui ce sont des Indiens qui font tous ces travaux. Les nègres, depuis l'affranchissement, qui date à Maurice de l'année 1835, ont presque complétement disparu des plantations. Au temps de l'esclavage, ils étaient chargés de la coupe des cannes, et les campagnes présentaient alors une animation sans exemple. C'étaient pendant tout le temps du travail des chants interminables, des lazzis à perte de vue, de gros éclats de rire, et dans les momens de repos des danses échevelées, comme sait seul les exécuter le nègre, ce joyeux enfant de l'Afrique. Parfois passait le commandeur armé de son fouet; le noir tournait vers lui ses yeux pleins de malice, et, ouvrant sa large bouche semée de deux rangées de dents plus blanches que l'ivoire, il laissait échapper ces paroles, où perçait plus d'une interrogation : « Vous pas content, not' maît'? » Mais le commandeur passait outre et ne daignait pas répondre, ou bien, dans un moment de caprice, il déchirait d'un coup de sa lanière le dos du pauvre travailleur qu'il trouvait trop familier. Les Indiens immigrés font maintenant tout le travail jadis réservé aux esclaves. L'Indien est moins rompu à la fatigue, moins bruyant que le nègre, il est même un peu taciturne, ce qui rend l'époque de la coupe moins animée qu'au temps des noirs.

A mesure que la coupe se poursuit dans les plantations, la *roulaison* commence dans les usines. Jetée entre d'énormes cylindres de fonte qui la broient et l'entraînent dans leur mouvement de rotation, la canne rend une eau aqueuse et sucrée. Celle-ci tombe dans un bassin de réception, et la partie ligneuse ou *bagasse* est rejetée. Mise en tas et séchée à l'air, elle forme la provision de combustible pour la prochaine campagne. Le haut prix du bois et du

charbon dans les colonies empêche seul qu'on l'applique comme engrais à la fumure des champs. Le jus qui s'est échappé de la canne, et qui varie dans les proportions de 60 à 65 pour 100 du poids du roseau, reçoit le nom de *vesou*. Ce liquide marque de 10 à 12 degrés à l'aréomètre, et renferme 18 ou 20 pour 100 de sucre cristallisable. Il descend dans de vastes bassines en fer, chauffées par un foyer inférieur ou par un double fond dans lequel circule de la vapeur. Au moyen de la chaux, on coagule l'albumine et l'on précipite les sels minéraux que renferme le vesou, opération qui porte dans les usines le nom de *défécation*. Des appareils à déféquer, le vesou est amené dans les bacs de décantation, où le liquide, concentré par la chaleur, prend dès lors le nom de sirop. Les bassines dans lesquelles on opère sont en cuivre ou en fer, et s'appellent en termes du pays des batteries à la Wetzelle ou à la Gimard, du nom de leurs inventeurs. Il est juste de dire que l'un et l'autre sont de Bourbon. Ils ont introduit de grands progrès dans la fabrication du sucre par les procédés intelligens dont les premiers ils ont indiqué l'application. Les batteries à la Gimard, étagées au nombre de six ou huit et chauffées par le feu ou par la vapeur, permettent de graduer la concentration du premier appareil au dernier. Les décanteurs à la Wetzelle, chauffés par la vapeur au moyen d'un double fond ou d'un système tubulaire et hémisphérique, donnent la faculté de concentrer dans le même appareil les sirops au terme voulu, c'est-à-dire à 28 ou 30 degrés de l'aréomètre. De ces appareils, les sirops sont amenés par des pompes dans des chaudières fermées où l'on fait le vide, de telle sorte que la *cuite* et la cristallisation s'y produisent très rapidement. L'application de tous ces appareils aux sucreries coloniales a remarquablement simplifié la fabrication, naguère encore dans l'enfance. Les cristaux, au sortir du vide, sont séchés et souvent décolorés dans des turbines à force centrifuge, énormes toupies mues par l'eau ou la vapeur et faisant plusieurs milliers de tours par minute. C'est dans ces toupies que se pratique l'opération dite du *turbinage*, qui termine la fabrication.

La méthode qui vient d'être décrite est celle qui est employée dans la plupart des usines de Maurice; c'est aussi celle que grand nombre de sucreries suivent à La Réunion. Cette méthode se rapproche tellement dans ses principales opérations des procédés en usage dans les raffineries d'Europe, qu'il faut aujourd'hui bien peu de chose aux sucreries coloniales pour fabriquer des produits raffinés. Nous avons vu, à Bourbon surtout, des sucres d'une teneur de 96 et 98 pour 100, auxquels il ne manquait plus que la forme de pains : non qu'ils y eussent gagné, car le sucre en pain est confusément cristallisé, tandis que les sucres dont nous parlons, en cris-

taux nets, bien accusés, joignaient à cet avantage celui d'une translucidité qui se rapproche de celle du cristal. A Maurice, on ne pousse pas si loin le progrès de la fabrication, car les sucres coloniaux doivent présenter une couleur voulue pour être admis en Angleterre à titre de sucres bruts. De tout ce qui précède, il ne ressort pas moins un fait : ou bien les sucreries coloniales, perfectionnant leur fabrication, ont outre-passé les vues de la métropole, qui ferme les yeux ou ne voit rien, surtout pour La Réunion, ou bien les tarifs de douane qui règlent en France et en Angleterre l'introduction des sucres coloniaux sont mal appliqués, et en tout cas exigent une prompte réforme.

L'époque de la *roulaison* est dans les sucreries l'occasion d'une ardente activité, comme le moment de la coupe dans les plantations. L'usine, jusque-là tranquille et monotone, corps sans vie ou plutôt sans âme, a repris son mouvement. Le bruit de la machine à vapeur, le son métallique des cylindres broyeurs et des engrenages, la ronde étourdissante des turbines, tout concourt à donner à la sucrerie le plus curieux aspect. Des nègres à moitié nus aux formes athlétiques, des Indiens aux membres grêles, se tiennent devant les appareils. Les foyers des chaudières dévorent sans cesse un combustible toujours renouvelé, et la nuit les hautes cheminées des usines, vomissant leurs gerbes de flammes, se dessinent comme des espèces de phares au-dessus des campagnes endormies. Alors l'usine seule travaille : pas de trève ni de repos, si ce n'est le dimanche, consacré aux réparations. Le vesou ni les sirops n'attendent pas; il faut les précipiter, les écumer, les évaporer. L'activité du dehors se ressent de l'activité du dedans. Voyez les charrettes qui arrivent au pas léger de leurs mules du Poitou. Pendant qu'on décharge les cannes pour les présenter au moulin, toujours en mouvement, les bonnes bêtes fatiguées ouvrent bruyamment leurs naseaux. Elles respirent avec une sorte de bonheur l'odeur si agréable qui se dégage des sucreries. Cette odeur, qu'emporte la brise, permet au marin de reconnaître à distance l'île Maurice, mais surtout l'île Bourbon. Lorsqu'il est au vent de cette île à l'époque de la roulaison, il sent la terre bien avant que, sortant du sein de l'onde, elle ne lui apparaisse de loin comme une immense corbeille de verdure et de fleurs.

La fabrication du sucre prend chaque année, à Maurice comme à Bourbon, des proportions toujours croissantes. La récolte de 1860 a dépassé à l'île Maurice 150 millions de kilogrammes, fabriqués par 270 usines. C'est un rendement moyen de 5 à 600,000 kilogrammes par établissement; mais les plus importantes sucreries présentent un chiffre de production plus que quintuple. A Bourbon, la récolte a été de moitié inférieure à de celle de Maurice; le nombre des usines

y est aussi deux fois moindre. L'affranchissement des esclaves, qui a eu lieu en 1835 à Maurice et en 1848 à Bourbon, n'a pas un moment ralenti la production. L'émancipation s'est opérée d'ailleurs sans troubles dans l'une et l'autre île. Lorsqu'elle fut prononcée à Maurice, l'île ne produisait en moyenne que 32 millions de kilogrammes de sucre par an. On vient de voir ce qu'elle a produit en 1860, et la récolte de 1861 doit être plus productive encore. Les mêmes faits s'appliquent trait pour trait à la colonie de Bourbon, et répondent victorieusement à ceux qui défendent encore l'esclavage dans l'intérêt des cultures tropicales. Il est vrai au reste de dire que le nombre des travailleurs a toujours augmenté dans les deux colonies en raison même de la production. Les esclaves ont été remplacés par des travailleurs libres, émigrés de l'Inde et généralement engagés pour un temps fixé à l'avance. En outre l'usage du guano versé autour de chaque pied de canne, surtout dans les terrains nouvellement défrichés ou jusque-là réputés stériles, a largement favorisé le rendement de la récolte. L'île Maurice consomme par an plus de 12 millions de kilogrammes de cet excellent engrais, et l'on estime que le rendement moyen de la canne, depuis l'emploi du guano, s'élève de 15 à 1,800 kilogrammes de sucre par hectare. Certains terrains de l'île Bourbon, d'une fertilité exceptionnelle, par exemple les belles plantations du quartier de Saint-Benoît ou de Saint-Louis, présentent un chiffre de production plus que quadruple, c'est-à-dire égal à 7,500 et 8,000 kilogrammes.

Avec les sirops incristallisables, résidus de la fabrication du sucre, on produit à Maurice et à La Réunion une sorte de rhum que l'on appelle *arack*. C'est une boisson de médiocre qualité, et qui est loin d'égaler, pour le parfum et le goût, le rhum si estimé des Antilles. Les distilleries où se fabrique ce produit portent le nom de *guildives*. Elles sont pour l'état une source de revenu, mais fournissent aux travailleurs, qui ne boivent pas de vin, une occasion trop fréquente d'ivrognerie. L'Indien comme le nègre ont pour l'arack un faible très marqué, et le *coup de sec* leur paraîtrait sans nulle saveur, s'il n'était plusieurs fois répété.

On ne saurait terminer ce qui a trait à la fabrication du sucre à Maurice sans faire observer que ce précieux produit forme à lui seul presque toute la base du commerce d'exportation de la colonie, et que la valeur des sacs de vacoa (ces sacs à contenir le sucre que tout le monde a vus, au moins dans nos ports de mer) atteint près de 5 millions de francs par année. Maurice exporte une certaine quantité de ces sacs dans la colonie anglaise du Cap et dans celle de Natal, sur la côte orientale d'Afrique. A Bourbon, la valeur des sacs de vacoa atteint 2 millions de francs, et des quartiers encore peu fertiles,

ceux de Saint-Joseph et de Saint-Philippe, vivent surtout de cette fabrication, à laquelle s'emploient les femmes et les enfans.

L'île Maurice est moins bien partagée pour les productions du règne animal que pour celles du règne végétal. On y trouve, dans toutes les habitations, des scorpions ainsi que des scolopendres ou cent-pieds, dont la morsure est très malfaisante. Les cancrelas, sorte de coléoptères des tropiques, ennemis des vêtemens et des livres, qu'ils rongent avec un véritable acharnement, les moustiques, d'une grosseur souvent énorme, tourment incessant du dormeur, sont aussi des hôtes habituels des maisons. Nous n'avons pas nommé les lézards et les araignées, qui n'ont de désagréable que leur présence, et qui fort heureusement vivent dans un état de guerre perpétuelle avec les espèces précédentes. Dans les jardins, on rencontre, avec les animaux déjà cités, des guêpes jaunes à la piqûre dangereuse et des mouches maçonnes qui n'aiment pas à être dérangées. Le nom populaire dont on les a baptisées leur vient de ce qu'elles construisent un nid avec de la terre pour y déposer leurs œufs. Les Européens s'inquiètent beaucoup, à leur arrivée, de la présence de tant d'hôtes incommodes; les colons y font fort peu d'attention et s'estiment très heureux d'en être quittes à si bon compte, en songeant aux serpens venimeux de l'Inde et de l'Afrique, à ce cortége de crocodiles et de tigres qui en peuplent les rivières et les jungles. Là seulement il est permis d'avoir peur, quand le serpent à lunettes et le hideux *cobra capello*, dont la morsure donne la mort, se glissent jusque dans les maisons, quand les tigres viennent surprendre, sur le seuil même de sa demeure, l'habitant qui ne se tient pas sur ses gardes. Au lieu d'hôtes si dangereux, les bois de Maurice ne renferment que des singes fort inoffensifs connus sous le nom de *maques*, ou des cerfs dont la chasse offre au colon une distraction attrayante et un exercice qu'il affectionne.

Il n'existe à Maurice aucun oiseau indigène proprement dit. L'oiseau blanc, l'oiseau vert, l'oiseau gracieux de la Vierge, tous si peu timides qu'ils se laisseraient prendre à la main, le martin au bec jaune, qui fait aux sauterelles une guerre acharnée, ont été importés dans la colonie. Les oiseaux marins, les cormorans, les pélicans, les *fouquets*, comme on les appelle, fréquentent les endroits peu accessibles du rivage; il en est de même des paille-en-queue. Quant aux poissons et aux coquillages qui vivent autour de l'île, ils sont très nombreux et très curieux; quelques-uns appartiennent à des espèces non encore classées; d'autres sont venus de l'Inde s'égarer sur les rivages de Maurice. La plupart des poissons ne sont du reste connus des Mauriciens que sous le nom vulgaire tiré de leur couleur. Ainsi il y a les poissons jaunes, les poissons bleus, les pois-

sons rouges. Le requin, épouvante du nageur, fréquente les côtes; les souffleurs ne se montrent que très rarement dans ces parages. Les huîtres des environs de Port-Louis sont renommées et peuvent soutenir la comparaison avec les espèces les plus délicates d'Europe. Les tortues de mer, autrefois très nombreuses, ont disparu comme à Bourbon.

Le climat de l'île Maurice est celui de toutes les contrées tropicales. L'année est divisée en deux saisons bien tranchées : l'une, l'été, connue sous le nom d'*hivernage*, de novembre à avril; l'autre, l'hiver, d'avril à novembre. Les saisons sont inverses des nôtres à cause du changement d'hémisphère. C'est pendant les premiers mois de l'hivernage qu'ont lieu ces pluies torrentielles, souvent continues, particulières aux pays tropicaux; c'est aussi pendant cette époque qu'éclatent à Maurice les coups de vent, les ouragans, les cyclônes, qui fort heureusement ne sèment leurs ravages que sur trois mers du globe, la mer des Indes, celle de Chine et celle des Antilles. Aujourd'hui, grâce aux beaux travaux du capitaine anglais Piddington, président de la cour de marine à Calcutta, la marche des ouragans est connue, et la courbe qu'ils décrivent peut être toujours tracée avec une régularité mathématique : de là le nom de cyclônes qu'on leur a donné à cause de leur direction curviligne. Le baromètre indique d'ailleurs avec une très grande précision la venue prochaine d'un cyclône. Le signal d'alarme est alors donné, et au coup de canon officiel les navires en rade doivent prendre toutes les précautions d'usage. A Bourbon, où aucun port n'existe encore, où aucune rade n'est sûre, tous les navires sont tenus de gagner le large dès que l'ouragan s'annonce. On a vu ainsi des bâtimens qui ne sont jamais revenus, et d'autres qui ont dû emporter les curieux qui étaient montés pour les visiter jusque sur les rives de Madagascar. L'époque de l'apparition des ouragans est irrégulière, et souvent bien des années se passent sans que le phénomène ait lieu. En revanche il y a souvent plusieurs ouragans dans la même année. Ainsi, au mois de mars 1861, à Maurice, l'île a été deux fois visitée par le fléau, qui a presque épargné La Réunion. Le second ouragan a été terrible : les récoltes ont beaucoup souffert, et le vent a soufflé à Port-Louis avec une si grande violence que des toitures ont été enlevées, des maisons même jetées à terre : partout des arbres dénudés ou déracinés couvraient le sol de leurs débris; mais telle est la vigueur de la végétation tropicale que tout avait repoussé en peu de jours. L'arbre resté debout se présentait plus vert, plus feuillu qu'auparavant, et l'on eût dit que l'effet de l'ouragan avait été de donner à la vie végétale une nouvelle activité.

Pendant que souffle ce vent dévastateur, que la pluie tombe à tor-

rens, on ne voit dans les rues personne, hormis les voleurs qui flairent les occasions. Du reste, toutes les maisons sont hermétiquement fermées, et l'on tient la lampe éclairée dans les appartemens. Pour manger, on a seulement ce que l'on peut trouver au logis. Il est bon d'avoir des provisions, car aucune boutique n'est ouverte, et toute sortie devient impossible et même périlleuse. A la longue, quelques personnes qui s'ennuient essaient de mettre le nez dehors, vêtues de leurs plus mauvais habits, en cas d'accidens presque certains. Tous les vents du ciel déchaînés soufflent quelquefois pendant plusieurs jours avec une vitesse de 50 mètres par seconde, c'est-à-dire trois fois plus forte que celle d'une locomotive lancée à toute vapeur. Cette violence du vent explique les désastres qu'elle produit; on comprend que de malheureux navires surpris au large aient disparu au milieu du tourbillon, engloutis dans les profondeurs de la mer, sans laisser aucune trace.

On cite des ouragans terribles, comme celui de 1773, à Maurice, qui déracina tous les arbres et enleva en quelques heures toutes les récoltes sur pied. Port-Louis fut obstrué par les décombres de plus de trois cents maisons, et trente-deux navires, chassant sur leurs ancres et perdant leurs amarres, vinrent échouer sur le rivage; un grand nombre d'animaux et plusieurs personnes périrent. A La Réunion, on parle encore de l'ouragan de 1806, qui détruisit tous les grands arbres de la colonie : les muscadiers et les girofliers, depuis lors presque entièrement disparus; les bois noirs qui servaient d'abris aux caféiers, également négligés depuis cette époque. La crainte de tels malheurs a même été l'une des causes de la faveur accordée à la culture de la canne, et c'est après le grand ouragan de 1806 que la précieuse graminée, jusque-là cultivée seulement à Maurice, a été introduite sur une large échelle à Bourbon. Les cannes offrent l'avantage de plier sans se rompre devant la violence de l'ouragan, et jamais la fable du chêne et du roseau n'offrit une plus saisissante application.

Les ouragans ne sont pas les seuls phénomènes météorologiques particuliers à ces contrées; il en est un autre non moins curieux et resté jusqu'ici inexplicable, celui des *ras de marée*. Il se produit non-seulement à l'époque des cyclônes, mais encore pendant toute l'année, à des intervalles irréguliers. La mer, calme au large, monte tout à coup sur les rives à des hauteurs souvent très grandes, et vient se briser à la côte, écumante, furieuse, avec un fracas inusité. Les galets sont violemment transportés et roulés par les vagues avec un bruit sinistre, imitant le grondement du tonnerre. Ce bruit s'entend au loin, et la nuit on dirait un orage éclatant à la fois des quatre points de l'horizon; mais le ciel reste calme, et le phénomène n'est

que local, limité au rivage même. Ces ras de marée violens détruisent souvent les jetées établies sur la côte, et l'on a eu beaucoup à en souffrir dans l'île de La Réunion. Les travaux exécutés à Saint-Denis, le long d'un rivage si peu hospitalier, ont été dispersés; ceux du port de Saint-Pierre, aujourd'hui en construction, se sont plus d'une fois écroulés. On y a vu des blocs de basalte, du poids de plusieurs milliers de kilogrammes, violemment précipités dans la mer du couronnement des jetées, contre lequel venaient battre des vagues énormes, comme un irrésistible bélier hydraulique. Ainsi a fini par se former un talus naturel dépassant de beaucoup les limites de la base des fondations adoptées par les ingénieurs. On a essayé d'attribuer les ras de marée à l'action de volcans sous-marins; mais cette explication ne saurait être admise en présence du calme de la mer à peu de distance du rivage, ou alors il faudrait supposer que ces volcans sont tous littoraux. Il serait plus naturel d'invoquer en faveur des ras de marée l'action de l'électricité terrestre.

Pendant l'époque de l'hivernage, le thermomètre monte à Maurice jusqu'à 32 et 35 degrés centigrades aux heures les plus chaudes de la journée. Cette température n'est pas trop élevée, si l'on songe à celle de quelques villes de l'Inde, à celle surtout des mines de la Californie pendant les trois mois de l'été. L'hiver, la température baisse et ne dépasse pas 25 ou 22 degrés, sauf dans quelques endroits élevés du sol. C'est alors l'époque des vents généraux, qui soufflent dans la direction du sud-est. La brise est parfois très forte à Port-Louis, où elle soulève la poussière des rues et rend le séjour de la ville désagréable; mais des pluies de peu de durée viennent abattre la violence du vent, et donner à l'atmosphère un peu de calme et de douce fraîcheur.

III. — LA POPULATION ET LES MŒURS.

La population de l'île Maurice, qui, par suite de l'introduction toujours plus grande des travailleurs immigrans, croît chaque année dans une proportion de 10 ou 12 pour 100, dépasse aujourd'hui 300,000 habitans. Sur ce nombre, environ un sixième appartient à la race blanche, un autre sixième à la classe des affranchis. Le reste, au nombre de plus de 200,000, forme le chiffre des travailleurs étrangers, presque tous des *coolies* de l'Inde. Dans cette dernière catégorie, le nombre des femmes n'est que le tiers de celui des hommes. Les habitans de race blanche se divisent en deux classes : les *créoles*, nés dans la colonie, les *Européens*, venus du dehors. Bien que supportant très patiemment la domination anglaise, les

créoles sont restés Français par le cœur et par la langue, et rien ne les a plus froissés récemment que la décision, partie de Londres, qui rend l'usage de la langue anglaise obligatoire auprès des tribunaux.

Le caractère créole a tant de fois été dépeint qu'il est inutile d'y revenir. Répéter que le Français ajoute dans les colonies à son courage naturel on ne sait quoi de fier et d'entreprenant, et que l'élévation, l'ardeur de ses sentimens s'accroît encore au feu des tropiques, redire que la femme emprunte au climat de ces contrées une poétique nonchalance, une indéfinissable beauté, insister sur la large et généreuse hospitalité qui se pratique aux colonies, ce serait rappeler ce qui est connu de tout le monde. Allez visiter par exemple la belle sucrerie de Gros-Bois, appartenant à un respectable planteur, M. Vallet. L'heureuse union d'une gracieuse famille, la vénération dont elle entoure son chef, le charmant accueil qu'elle fait à tous ses hôtes, vous toucheront comme nous, car on ne connaît plus en France les vieilles mœurs que par tradition. Toutefois l'on ne saurait se dissimuler que les coutumes créoles s'altèrent chaque jour à Maurice, surtout à la ville. Les étrangers ont afflué; certains ont abusé de la naïve confiance des habitans; d'autres, empressés de faire une fortune rapide, y ont souvent mieux réussi que le colon depuis longtemps établi. De là une certaine jalousie méfiante de la part du créole. Avec l'abolition de l'esclavage, le service domestique est d'ailleurs devenu de plus en plus difficile. Le noir fidèle a disparu de la maison où souvent il était né. Il a été remplacé par l'Indien, sorte de serviteur indifférent, ne parlant pas même le créole, loué à l'année, et ne songeant qu'à amasser un petit pécule pour travailler à un métier libre ou retourner dans son pays. Aussi l'étranger ne vient-il plus guère à Port-Louis, comme dans la plupart des plantations, que pour un temps limité; il ne songe qu'à rentrer au plus vite en Europe chargé d'écus, mais non d'années. Après l'heure des affaires, on court s'isoler chez soi en rêvant aux opérations du lendemain. On s'endort sous la varangue, tandis que dans les rues, sombres et solitaires dès sept heures, se glissent quelques passans attardés. Le grincement monotone des rares réverbères, dont la clarté douteuse est rendue plus incertaine encore par le souffle de la brise, la conversation somnolente de quelques Indiens étendus devant la grille qui donne sur la rue, pendant que leurs maîtres sommeillent sous les ombrages du jardin, tel est le spectacle invariable qu'offre le soir la cité de Port-Louis. Aucune promenade n'est à cette heure fréquentée, aucune famille ne se montre dans les rues par ces belles nuits des tropiques, inondées d'une si douce lumière quand la lune éclaire le ciel. Par momens, une réception à l'hôtel du gouvernement, une représentation théâtrale, un bal de

société, viennent seuls varier cette désespérante monotonie. Il y a aussi quelques fêtes traditionnelles, surtout les courses au Champ-de-Mars au mois d'août. Alors la ville sort pour quelques jours de sa longue léthargie, on oublie même ses affaires, on ne parle que des paris engagés, que des chevaux vainqueurs. Sauf ces rares occasions, on dirait que la vie s'éteint chaque jour à Port-Louis avec le dernier rayon de soleil. Dans ces contrées tropicales, cet astre se couche presque tous les soirs à la même heure, et le crépuscule est de peu de durée. Dès que le soleil a disparu dans la mer, la ville est pétrifiée, endormie, et ne consent à se réveiller que le lendemain. Il est vrai qu'elle est matinale, et que la première lueur de l'aurore voit à peu près tout le monde debout. Cette peinture est celle de la vie des blancs dans toutes les colonies. Ajoutons que, grâce à leur petit nombre relatif, ils sont facilement exposés aux commérages de la vie de province. De là l'isolement de chacun, de là ce désir de finir son exil au plus vite.

La vie des mulâtres ou des noirs, soit qu'ils appartiennent à la classe des affranchis, soit que l'émancipation les ait trouvés libres, est mêlée de moins d'inquiétudes personnelles que celle des blancs. Le noir surtout se laisse doucement aller à la nonchalance tropicale, sans trop s'inquiéter de rien. Une banane, un fruit souvent volé, forment, avec un peu de riz et de morue sèche, sa nourriture de chaque jour. Il ne veut plus s'occuper pour les autres du travail de la terre, qu'il regarde comme indigne de lui depuis son affranchissement; mais il a l'instinct de la propriété, il aime à se bâtir une case et à soigner pour son compte un petit jardin planté de légumes. En même temps il élève quelques maigres poules qu'il va vendre au marché. Paresseux, indifférent à tout, hormis au plaisir, incapable de faire la moindre épargne, il vit au jour le jour, sans grands besoins. Il marche invariablement nu-pieds et parfois nu-tête. Un pantalon de toile bleue et une veste de même étoffe, qui manque souvent à l'appel, jetés sur une chemise grossière parfois oubliée aussi, composent tout son accoutrement.

Le noir créole (on appelle ainsi celui qui est né aux colonies) tend peu à peu à disparaître ou à se fondre avec les mulâtres; mais on rencontre dans l'île des types de noirs bien caractérisés. Les croiseurs anglais de la côte orientale d'Afrique ne manquent jamais, chaque fois qu'ils saisissent un négrier, d'apporter à Maurice tous les noirs qu'ils ramassent à son bord. On les expose en lieu convenable, et les planteurs et les *sucriers* se présentent pour les engager sous la surveillance et par les soins du gouvernement. C'est presque une traite déguisée, si ce n'est que le nègre reste libre. En moins de trois mois, nous avons vu à Port-Louis plus de quatre cents noirs

exposés et provenant de deux saisies. Tout récemment nous avons aussi été témoin d'une capture importante faite à bord d'un *boutre* arabe transportant des esclaves soumalis de l'île de Socotora à la côte de l'Yémen. Les noirs furent débarqués à Aden et engagés par la compagnie des bateaux à vapeur britanniques. La côte occidentale d'Afrique fournit aux croiseurs anglais l'occasion de captures non moins avantageuses, et les colonies anglaises des Antilles reçoivent ainsi par an un surcroît de plus de deux mille travailleurs.

Parmi les noirs amenés à Port-Louis par les croiseurs, nous avons vu des Malgaches à la taille élevée, à la peau bistrée plutôt que couleur d'ébène, au type rappelant celui des Malais, avec lesquels les nègres de Madagascar ont mélangé leur sang à une époque d'immigration malaise restée inconnue. Les femmes malgaches sont quelquefois fort belles; elles tressent coquettement leurs cheveux en une multitude de petites nattes qu'elles disposent élégamment autour de leur tête. Elles portent volontiers aussi des bracelets et des colliers de verre ou de corail. Nommons, à côté des Malgaches, les Cafres à la figure stupide, sillonnée de cicatrices hideuses dont ils aiment à se tatouer les joues et les tempes, et les nègres mozambiques, au type plus intelligent, ayant la peau supérieure du nez plissée en forme de chapelet, de façon à imiter une rangée de grains de maïs. Les Cafres et les Mozambiques, travailleurs infatigables, aux formes athlétiques, sont partout regrettés des planteurs, soit à Maurice, où la Grande-Bretagne ne permet pas leur introduction à moins de cas de prise par les croiseurs, soit à Bourbon, où le gouvernement français ne souffre plus qu'on les engage depuis que des faits très regrettables ont eu lieu sur la côte orientale d'Afrique, et parce qu'aussi une cargaison de noirs trop précipitamment débarquée à Saint-Denis apporta en 1860 le choléra dans la colonie.

On connaît la haine profonde qui divise dans les États-Unis la race blanche et la race de couleur; le même esprit d'exclusion règne à Maurice, où les anciens édits de nos rois l'avaient fomenté, comme dans les autres colonies françaises. Malgré l'affranchissement, qui date déjà de vingt-six ans, malgré le soin qu'a pris le gouvernement anglais de publier que le noir et le mulâtre sont les égaux des blancs, que la couleur de la peau n'est pas un signe de priorité ou d'infériorité, ce fâcheux esprit de caste se fait toujours remarquer. Il a même parfois donné lieu, dans des cérémonies publiques, au théâtre, à des actes de collision déplorables. Les mulâtres, souvent plus intelligens que les blancs eux-mêmes, et dans tous les cas plus propres aux affaires, parce qu'ils connaissent mieux le pays, ont fait des fortunes rapides qui les élèvent au niveau des premières classes. Il n'importe : on leur refusait naguère le droit de s'asseoir en public

à côté des blancs; on ne les admet pas dans la bonne société, on ne leur présente même pas la main. Et ce qu'il y a de curieux, c'est que les femmes de couleur elles-mêmes partagent cette répulsion; elles aiment mieux se voir les maîtresses des blancs que les femmes légitimes, nous ne disons pas des noirs, mais même des mulâtres. Les hommes de couleur souffrent amèrement de cette sorte d'oppression morale qu'on leur inflige; leur dignité personnelle en est tous les jours profondément blessée, et parfois, pour montrer qu'ils sont bien les égaux des blancs même en intelligence, ils se plaisent à citer, entre autres noms, celui du célèbre Lillette-Geoffroy. Ce mulâtre, né à Port-Louis d'un blanc et d'une Malgache, mais resté nègre pour le type et la couleur, avait reçu une instruction supérieure, et se distingua surtout dans les sciences mathématiques et naturelles, si bien qu'il fut nommé au siècle dernier membre correspondant de l'Académie des Sciences de Paris. Il n'est pas probable qu'à Maurice cet esprit d'exclusion contre la race de couleur cesse jamais. Dans les colonies françaises, il diminue chaque jour à mesure que s'effacent les souvenirs du temps de l'esclavage; mais dans les colonies anglaises le sang blanc est toujours seul regardé comme un titre de noblesse. L'Anglo-Saxon ne veut pas se mésallier, témoin ce qui se passe dans l'Inde depuis plus d'un siècle. Ne ferme-t-on pas les yeux en Europe sur cet esprit d'exclusivisme qui caractérise l'Anglais, et ne reproche-t-on pas trop souvent aux seuls Anglo-Américains des idées qu'en définitive ils n'ont reçues que de leurs aïeux?

Plus malheureux encore à Maurice que le nègre et le mulâtre, dont il se rapproche beaucoup par la couleur, est le *coolie* indien engagé pour la culture des terres, le travail des sucreries et le service des maisons. Ces pauvres parias venus de l'Inde dans une colonie où ils espèrent gagner quelques piastres de plus par année forment plus des deux tiers de la population. L'Indien est d'ordinaire soumis à son maître, obéissant, mais d'un caractère généralement froid et sombre, qui est fort loin d'être gai et communicatif comme celui du noir. Les traités que passent les travailleurs immigrés avec leurs patrons se limitaient autrefois à deux ou trois ans au plus; mais ils ont, depuis cette année même, été portés à cinq ans, au grand contentement des planteurs et des fabricans de sucre. L'Indien, en s'engageant, a droit à la nourriture, composée de riz et de poisson salé, au logement, consistant en une cahute de paille où sont entassés les travailleurs, quelquefois aussi au vêtement, réduit à deux pantalons, deux chemises et un foulard par année. L'engagé reçoit en outre, suivant les cas, de 2 à 4 piastres, soit de 10 à 20 francs par mois. Les frais d'immigration et de ra-

patriement sont à la charge des habitans. Un agent spécial, sous le titre de protecteur des immigrans, est nommé par le gouvernement pour veiller à leurs intérêts. Malgré les mauvais traitemens et les injustices dont il a parfois à souffrir, l'Indien afflue à Maurice, ne demandant qu'à travailler. Il est là plus heureux moralement que dans son propre pays, où sa position de paria le rend un objet d'horreur pour ses compatriotes d'une autre caste; il trouve surtout des avantages matériels assez grands non-seulement pour l'attirer, mais souvent même pour le retenir. Cet amour de l'Indien pour le gain et son aptitude presque exclusive au travail de la terre le font mépriser des affranchis, qui ne comprennent pas l'épargne, et qui, fiers de leur liberté, ne veulent plus aller travailler aux champs pour qui que ce soit, si ce n'est pour eux-mêmes. Il n'est pas de mauvais noir qui ne se croie bien supérieur à l'Indien, à ces affreux Malabars, comme il les appelle. Cependant presque tous les Indiens savent lire et écrire, jusque dans les plus infimes castes, tandis que bien peu de noirs sont capables de signer leur nom, même par une croix, et que nul d'entre eux ne parle d'autre langue que le créole, français naïf et adouci dans toutes ses syllabes, mais qui ne plaît que dans la bouche des femmes. L'Indien a bien d'autres qualités qui l'élèvent au-dessus du noir. Fidèle au culte de la patrie, dont le nègre ne se plaît à se rappeler que les danses grossières, le paria célèbre en pays étranger les grandes fêtes religieuses de l'Inde, qui consacrent pour lui le souvenir du sol natal. Un mariage, un baptême d'après les rites de la religion hindoue sont aussi, dans beaucoup de cas, accompagnés à Maurice de toutes les cérémonies observées dans l'Inde en pareille occasion. Ce sont des offrandes, des libations à Brahma, Civa et Vichnou, trinité antique qui a précédé celle du catholicisme; c'est la représentation de drames sans fin, qui se rattachent également aux religions nationales. Les acteurs y sont vêtus de riches et splendides costumes apportés exprès de Madras et de Calcutta, et dont on ne se sert que pour ces occasions solennelles.

Venus avec les travailleurs indiens à Maurice, mais préoccupés d'un but différent, se présentent en rangs peu serrés les Chinois, les Arabes, les mahométans de l'Inde et les Parsis. Tout a été dit sur les premiers, en fort bons termes, dans une étude qui a paru dans la *Revue* (1). Insistons seulement sur un fait. Nos colons de La Réunion, voulant imiter ceux de Maurice et suivant une vieille routine, se sont attachés à demander des travailleurs de l'Inde; mais nos comptoirs ont bien vite fini de leur en fournir. On s'est alors adressé à la Grande-Bretagne. Le gouvernement anglais, jaloux de ses pré-

(1) *Les Chinois hors de la Chine*, par M. Alfred Jacobs, *Revue* du 1er novembre 1858.

rogatives et ne voulant pas vider trop vite sa pépinière de travailleurs, n'a consenti d'abord qu'à nous en octroyer 6,000, nombre illusoire, quand les besoins de notre colonie en exigeaient 50,000 et au-delà. Grâce à la persistance d'un honorable planteur, M. Imhaus, naguère encore délégué de la colonie à Paris, l'Angleterre a consenti à se montrer enfin traitable, et une convention vient d'être passée entre les deux gouvernemens, qui permet à la France d'engager dans l'Inde, sous certaines réserves, autant de travailleurs qu'elle voudra. Tout ira bien tant que la fraternelle alliance durera; mais si l'union anglo-française est un jour rompue, qui alimentera nos colonies de travailleurs? Il y avait, il y aura toujours la Chine, à laquelle on n'a pas voulu songer; il y aura peut-être aussi la Cochinchine, si nous y établissons des comptoirs sérieux. On a repoussé les Chinois à Bourbon, et l'on n'en veut plus entendre parler à aucun prix. On les accuse d'être des voleurs et des paresseux de la pire espèce; mais on oublie de dire qu'on les avait, pour une première expérience, ramassés à la hâte à Singapore, dans une espèce de *presse*, comme celle qui est usitée en Angleterre pour recruter des matelots. Doit-on s'en rapporter à un seul essai sur 200 Chinois, peut-être échappés des galères, quand on voit ce que les Chinois ont fait et font encore tous les jours en Australie et en Californie? Dans ce dernier pays, nous n'avons pas vu moins de 50,000 travailleurs de cette race, et ils seraient bien plus nombreux encore sans la proscription prononcée par les Américains, qui ont craint une invasion de la race jaune. Tous ces Chinois travaillent sur les *placers* et dans les jardins avec un ensemble merveilleux; aucun mineur ne connaît mieux le lavage des sables aurifères, aucun agriculteur ne soigne mieux ses jardins ou ses champs. Il nous semble que de tels travailleurs, intelligens, paisibles, industrieux, comme ils le sont tous, quoi qu'on ait pu dire, rendraient de grands et signalés services dans nos colonies, surtout pour la culture de la canne et la fabrication du sucre, que les Chinois connaissent déjà et pratiquent chez eux sur une grande échelle. Il y a en Chine une porte d'immigration toujours ouverte pour les colonies. La Havane et le Pérou, qui y ont frappé, s'en sont montrés fort satisfaits, nous le savons personnellement. En outre ce moyen d'immigration est toujours accessible; il n'est pas besoin de traités pour le faciliter, et l'on sait fort bien que les *coolies* chinois ne redoutent guère pour eux-mêmes les défenses d'émigration édictées par leur empereur. A Maurice, les Chinois ne fréquentent pas les plantations, où peut-être ils ont travaillé un moment; ils se sont réservé le commerce de détail, surtout celui d'épicerie, qui leur est entièrement dévolu.

Pour terminer cet examen des différentes races établies dans la

colonie, il faut citer les Arabes de la côte orientale d'Afrique et de l'Arabie, qui font le commerce à Port-Louis. Leurs navires y apportent surtout du café, des grains, des ânes de Mascate et des chevaux d'Abyssinie. Des mahométans de l'Inde sont aussi fixés à Maurice, venant principalement de Bombay et de Calcutta. Quelques-uns sont à la tête de très riches maisons. Pour n'oublier personne, nommons enfin les Parsis, ces Guèbres de la Perse, si longtemps persécutés dans leur pays. Fidèles depuis Zoroastre au culte du feu, qu'ils adorent comme l'esprit éternel qui commande à la matière, ils se montrent dans les transactions d'une loyauté à toute épreuve. Nous pouvons hautement proclamer, après divers voyages dans presque toutes les parties du globe, que nous n'avons nulle part rencontré de plus honnêtes commerçans. Ils n'ont qu'un prix pour chaque chose. Doux avec les leurs, polis et dévoués pour leurs cliens, ils se montrent empressés pour tout le monde, et cela sans bassesse, sans flatterie. D'une instruction au-dessus de la moyenne, ils parlent, outre leur langue, l'anglais, le persan et souvent le français très correctement. A Bombay, à Calcutta, où ils sont établis en grand nombre et où ils possèdent même plusieurs journaux, presque tout le commerce et la banque sont concentrés dans leurs mains. A Aden, il y a aussi plusieurs maisons de Parsis. L'une d'elles fait toutes les affaires de la *compagnie péninsulaire orientale*, qui a le service des vapeurs de l'Inde, de la Chine, de l'Australie, ainsi que de Maurice et de Bourbon. Les grandes maisons parsis ont toutes des correspondans en Europe, surtout à Londres, où l'on rencontre souvent ces voyageurs au type caucasien, au costume asiatique, au chapeau de toile cirée d'une forme étrange qui rappelle le bonnet persan.

IV. — LE COMMERCE ET LA POLITIQUE COLONIALE ANGLAISE.

Dans un pays peuplé de races aussi entraînées vers le commerce que celles qui viennent d'être citées, dans une colonie où les Anglais, ces grands marchands de l'univers, se sont établis par droit de conquête, les affaires, comme on le pense, sont loin de chômer. Aussi très peu de places sauraient-elles être comparées à Port-Louis pour le mouvement, l'activité, surtout pour la quantité innombrable de marchandises qui s'y débarquent et s'y consomment. Sur ce dernier point, les habitans du pays eux-mêmes restent émerveillés et se demandent comment l'île Maurice peut autant consommer. La réponse est, selon nous, facile : c'est que tout le monde y dépense en grande partie ce qu'il gagne, et que l'Europe n'envoie pas toujours aux co-

lonies ses meilleures marchandises. On connaît le trait de ce négociant parisien qui réunissait tous ses *rossignols* (qu'on veuille bien nous passer le mot), et les disposait sous cette commune étiquette : *bon pour les colonies.*

Le commerce de Port-Louis se fait en première ligne avec l'Angleterre, puis avec la France. En retour du sucre qu'elle reçoit, l'Angleterre envoie son charbon, sa bière et les produits de ses manufactures; la France expédie ses vins, qui gagnent singulièrement en qualité dans le voyage, ses liqueurs, ses eaux-de-vie, son huile, ses articles dits de Paris, etc. Les Indes anglaises et néerlandaises apportent du riz, du tabac, des grains, du café, des toiles et des étoffes, puis de petits chevaux venant de Batavia, et les produits si connus de la Chine. Manille adresse à Port-Louis ses cordages et ses cigares renommés. L'Amérique du Nord envoie de la glace, dont les négocians de Boston alimentent le monde entier, des bois de construction (que fournit aussi la Suède), des viandes salées, des farines, enfin tous ces produits si divers que fabriquent les États-Unis. De l'Amérique du Sud, le Pérou expédie son précieux guano des îles Chincha, auquel ceux de la Bolivie, de la Mer-Rouge et du Cap ne peuvent faire concurrence; Montevideo et Buenos-Ayres importent leurs mules des *pampas*, rivales de celles du Poitou. La colonie anglaise du Cap fournit son fameux vin de Constance, des pois, des chevaux, des grains; Natal envoie des moutons et du beurre; l'Australie, du blé, des salaisons, des farines. Madagascar apporte son riz, plus estimé que celui de l'Inde, ses beaux *lambas*, ses *pagnes* tissés avec le fil des cocotiers, ses bœufs à la bosse sur le cou, espèce inconnue à l'Europe, enfin quelques porcs et moutons et de nombreuses volailles. Les Seychelles (archipel jadis au pouvoir de la France et conquis sur elle par les Anglais en 1794) expédient de l'huile de coco, dont on se sert pour l'éclairage, des sacs de vacoa, des tortues de mer, des oranges, des citrons, connus sous le nom de citrons-galets et renommés pour leur jus, des noix de coco, de l'écaille, enfin ces objets de fantaisie gracieux que les habitans de Mahé, la principale des Seychelles, fabriquent avec les jeunes feuilles du cocotier de mer. Les Seychelles produisent en outre des bois précieux pour l'ébénisterie, la construction des édifices et des navires, du girofle, du café, du riz, du cacao, du sucre, enfin du coton de l'espèce dite longue-soie, qui au XVIIe siècle et même jusqu'à l'affranchissement des esclaves, fit la fortune de ces contrées.

Toutes ces cultures ont depuis déchu; mais les Anglais, absorbés jusque-là par leur colonisation de Maurice, vont reprendre sur une large base celle des Seychelles, et déjà la capitale de l'île Mahé, Port-Victoria, autrefois *l'Établissement*, renaît à une nouvelle vie.

Cette ville est dans une situation des plus heureuses, au pied d'une haute montagne, le Morne-Blanc, qui s'élève à 450 mètres, et dont les contre-forts sont plantés de filaos et de cocotiers, vertes forêts qui s'étendent jusqu'au bord de la mer. La rade de Victoria est des plus belles et toujours sûre; elle offre un bon mouillage aux navires qui fréquentent ces parages, entre autres les baleiniers américains, et sert de port de relâche aux vapeurs de *la compagnie orientale*. Le pays est remarquable par sa température toujours égale et douce, et c'est un lieu de guérison pour les malades de Maurice. Les nègres des Seychelles, importés au temps de la traite, où la position de ces îles favorisait singulièrement les opérations des négriers, sont renommés pour leur taille et leur force; mais ils sont nonchalans et très peu amis du travail sous ce climat d'une beauté exceptionnelle, qui fournit à l'homme, sans qu'il se donne aucune peine, tout ce dont il peut avoir besoin.

L'archipel des Seychelles se trouve sur la route d'Aden, station centrale des vapeurs anglais dans l'Océan-Indien, et sur celle de Mascate et de Zanzibar, avec lesquels la colonie de Maurice entretient des relations très actives. Le commerce de Maurice avec La Réunion est aussi très suivi. Enfin les négocians de Port-Louis envoient leurs navires vers les îles voisines, Rodrigue et Agalega, d'où l'on retire surtout de l'huile de coco. Citons, pour terminer, les îles Saint-Paul et Amsterdam, tout à fait au sud de l'Océan-Indien, par 38 degrés de latitude, et où des bateaux de Port-Louis vont chercher du poisson salé. Ces îles appartiennent également à la France et à l'Angleterre, car les colonies anglaises en revendiquent la possession, tandis que les habitans se regardent comme dépendans de l'île Bourbon : *adhuc sub judice lis est*. On rencontre dans ces îles des sources froides à côté de sources bouillantes, phénomène curieux que la nature volcanique de ces terrains permet d'expliquer, et qui se retrouve pareillement à La Réunion.

Pour donner une idée précise du mouvement commercial de l'île Maurice, nous allons présenter quelques chiffres significatifs. En 1857, il est entré à Port-Louis 728 navires, jaugeant 271,000 tonneaux. Un tiers de ces navires étaient étrangers, les deux autres tiers appartenaient à l'Angleterre. Malgré cette prospérité, l'intérêt commercial se maintient à 12 pour 100 et l'intérêt civil à 9; l'élévation de ce taux est due à la rareté du numéraire dans le pays. Cette rareté est plus grande encore à La Réunion, où l'on a été obligé d'introduire des pièces d'argent de bas aloi, auxquelles on a donné un cours au-dessus de la valeur intrinsèque, et où l'on a rendu le papier-monnaie presque obligatoire dans les transactions. Aussi, quand on considère l'état relativement inférieur de notre colonie,

comparée à celle de Maurice, on se demande quelles ont pu être les causes de cette infériorité (1). Il y a des causes physiques que l'on ne saurait nier, et à ce sujet le gouvernement n'a peut-être pas donné à la colonie tous les secours qu'elle mérite : nous voulons parler de la création d'un port. On a choisi récemment Saint-Pierre, et nous n'avons pas à combattre la décision, bien que d'autres points eussent pu, à notre avis, être plus convenables; mais il a fallu que les habitans de Saint-Pierre eux-mêmes, dans un moment d'élan civique dont nos concitoyens donnent trop peu d'exemples, fissent les frais des premiers travaux. L'état n'a cédé que peu à peu, et il marchande encore à la *colonie modèle*, à ce pays lointain qui ne reçoit rien de la mère-patrie et qui lui rapporte net plus de 20 millions tous les ans, il marchande les 6 ou 7 millions nécessaires pour l'achèvement d'un port à Saint-Pierre. Les travaux, commencés depuis 1854, vont lentement, s'avancent avec indécision (2). En attendant, les primes d'assurance sur nos navires qui vont à Bourbon sont toujours très élevées, car presque tous partent et arrivent à l'époque des plus mauvais temps; les frets sont aussi hors de proportion, et la différence entre le prix que réclament les armateurs pour le port de Saint-Denis et Port-Louis, qui se touchent, est souvent de plus de 30 pour 100!

Cette cause d'infériorité physique admise, c'est-à-dire l'absence d'un port à La Réunion, inconvénient auquel l'achèvement du port de Saint-Pierre remédiera complétement selon les uns, à moitié selon les autres, quelles sont les conditions morales qui règlent l'état d'infériorité de notre colonie vis-à-vis la colonie anglaise? Un argument toujours opposé dans ce cas aux Français, argument juste, il faut le reconnaître, ne saurait cependant être accepté en cette circonstance : nous entendons la différence si grande entre nos aptitudes et celles des Anglais en matière de commerce et de colonisation. Dans le cas présent, l'argument n'a aucune valeur. A Maurice comme à La Réunion, les gens qui s'occupent d'affaires sont presque tous de race française; tout au plus quelques Anglais sont-ils établis à Port-Louis et dans les plantations. Malheureusement les conditions du problème changent, si, au lieu d'examiner les aptitudes, nous étudions la politique coloniale des deux métropoles. C'est là que gît la seule cause de notre infériorité vis-à-vis des Anglais; c'est

(1) Le mouvement commercial de La Réunion en 1857 a été le suivant : 412 navires, jaugeant 136,000 tonneaux. Un dixième seulement des navires appartient à la marine étrangère. On voit que de tous côtés notre infériorité est navrante; mais aussi nous la devions, depuis Colbert, au *pacte colonial* que nous venons enfin de déchirer.

(2) Nous les avons vus au mois de mai 1861, et nous affirmons que rien d'important n'est fait.

11.510

ce qui doit expliquer pourquoi la colonie de Bourbon, plus fertile et sous des conditions atmosphériques peut-être plus favorables que l'île Maurice, produit cependant deux fois moins de sucre que son heureuse rivale, et fait un commerce deux fois moins important que le sien. A Maurice, les Anglais ont commencé par agir en habiles politiques: dès le lendemain de la conquête, ils ont respecté les lois, les coutumes, la religion, la langue des vaincus. Ce principe de grande tolérance est le premier en matière de colonisation, on l'oublie quelquefois aujourd'hui; mais les Romains, nos maîtres dans l'art de conquérir et de coloniser, l'avaient toujours présent à l'esprit. Ensuite la vie politique coloniale a été respectée ou plutôt introduite à Maurice. Ce pays a joui bien vite d'une très grande liberté, et les Anglais n'ont pas tardé à en faire un véritable *municipe*, comme en offre l'antique Rome. Le conseil législatif a remplacé en 1832, sur les réclamations des colons, le conseil du gouvernement, qui dès 1825 servait à pondérer le pouvoir presque dictatorial auparavant du gouverneur. Dès 1820, Port-Louis était ouvert aux vaisseaux étrangers, et le trafic de la colonie avec l'Angleterre établi sur le même pied que celui des Indes occidentales; enfin le port de Mahébourg était livré au commerce en 1836. La traite des esclaves avait été solennellement prohibée par acte du parlement britannique en 1813; l'abolition de l'esclavage, prononcée par le même parlement en 1833, était mise en exécution à Maurice dès 1835. Comme pour préparer cette grande mesure, le conseil de la colonie avait déjà supprimé en 1829 toutes les distinctions blessantes qui avaient jusque-là existé entre les blancs et les gens de couleur, et décrété l'égalité civile et politique des deux classes. En 1832, en même temps que le gouvernement accordait aux colons la formation d'un conseil législatif, il faisait droit à leur demande sur un autre point, et la liberté de la presse était proclamée dans la colonie. Enfin en 1849, par ordonnance du conseil législatif, une corporation municipale était instituée à Port-Louis.

Nous sommes loin de retrouver les mêmes libertés à La Réunion. Ici, c'est un gouverneur qui discute presque sans appel toutes les questions qui intéressent le pays. Le conseil privé qui l'entoure est formé de l'ordonnateur, du directeur de l'intérieur, du procureur-général, du contrôleur colonial, tous personnages fort respectables, mais fonctionnaires de l'état, et tous si peu payés qu'il y a quelque honte à rapprocher leurs maigres appointemens de ceux des employés anglais (1). On n'appelle dans le conseil que deux habitans

(1) Exemples : le gouverneur de Maurice reçoit par an 175,000 fr., celui de La Réunion 60,000 francs; le procureur-général touche à Port-Louis 50,000 fr., à Saint-Denis 15,000 francs. On dit qu'un projet de loi doit élever le traitement du gouverneur de La

notables, formant par conséquent toujours minorité, bien que seuls ils soient vraiment informés des besoins de la colonie. Ils sont nommés d'ailleurs par l'état. Dans les communes, les maires, les conseillers municipaux, sont choisis par le gouverneur. Il en est de même pour les membres du conseil-général, dont moitié sont cependant élus par les conseils municipaux; mais les membres du bureau sont désignés par le gouvernement. Le délégué colonial lui-même, véritable député que la colonie envoie à Paris pour y défendre ses intérêts devant les ministres compétens, mais non plus devant les chambres comme naguère, le délégué colonial ne se rend à Paris que lorsque sa nomination a été ratifiée par le gouverneur. Il est choisi au reste parmi les membres du conseil-général. Les questions de presse, de culte, sont, comme celles d'intérêt local, soumises au gouverneur; seulement, dans les questions de culte, l'évêque, qui fait alors partie du conseil privé, est consulté. Dans tous les cas, le gouverneur est plus qu'un préfet, plus qu'un chef d'état dans un pays constitutionnel. Il jouit d'un pouvoir presque absolu et sans contrôle, et peut dire, parodiant un mot fameux : « La colonie, c'est moi! » Nous ne voulons pas le moins du monde attaquer la personne des gouverneurs de nos colonies, celui de La Réunion notamment, dont nous avons pu par nous-même apprécier toute la bonté, jointe aux mérites éminens qui distinguent l'un de nos capitaines de vaisseau les plus honorables, M. le baron Darricau. Ce que nous combattons, c'est notre système colonial, encore trop empreint des idées étroites qui présidaient à la politique maritime au XVIIe et au XVIIIe siècle. Ces idées ont fait leur temps, et il faut marcher en avant. Port-Louis de Maurice, ouvert à toutes les nations, offre un mouvement commercial sans cesse progressif; le port de Saint-Denis ne le suit que lentement. Le libre commerce ne lui était pas même permis avec Maurice, il n'y a encore que peu de mois, alors que régnait toujours le fameux pacte colonial. Tout récemment La Réunion manquait de savon par suite du retard de plusieurs navires attendus de Marseille et retenus par des vents contraires au détroit de Gibraltar; il a fallu une permission expresse du gouverneur pour faire venir du savon de Maurice. Le même fait s'est produit à une époque où la colonie, au lieu de manquer de savon, manquait de riz, disette plus grave. Dans tous les cas, tout se paie au moins 25 pour 100 plus cher à La Réunion qu'à Maurice. Ainsi le sel, les grains, la viande salée et de boucherie, la morue, le charbon de terre, le guano, les mules, sont à un taux toujours beaucoup plus élevé à Saint-Denis qu'à Port-Louis.

Réunion à 70,000 fr. et ceux des chefs de service à 20,000. Les traitemens des fonctionnaires anglais de l'île voisine n'en resteront pas moins supérieurs de plus du double.

Aujourd'hui la liberté commerciale est proclamée en France, et de pareils faits ne se représenteront plus; mais notre système colonial n'est pas changé. On se plaint que la France n'a plus de colonies : elle a cependant l'Algérie, dans une position exceptionnelle, et qu'elle ne peut pas coloniser; elle a la Guyane, le Sénégal, dans une situation des plus belles, et qui sont loin d'être en grand progrès; elle a la Nouvelle-Calédonie, très heureusement placée aussi, et surtout très richement dotée de la nature, mais où elle n'a encore que des marins; elle a des droits sur Madagascar qu'elle paraît avoir oubliés; enfin elle vient de fonder des comptoirs en Cochinchine; mais partout nous ne voyons que des matelots et des soldats, et peu de colons. C'est là notre vice : c'est par la liberté, et non par la discipline militaire, c'est avec la bêche, et non avec le sabre, qu'on fonde des colonies. Dans celles qui nous restent, témoignage d'une antique splendeur, toute vie municipale a été détruite, et ce fut un tort des plus graves. Vous vous plaignez de l'absentéisme des colons, et vous avez anéanti chez eux tout ce qui pouvait les attacher au sol après l'amour du gain. C'est le retour de cette vie municipale, libre, expansive, nécessaire à la bonne marche des affaires intérieures, que nos colonies, imitant l'exemple de Maurice, devraient réclamer de la métropole, non le stérile honneur, auquel elles semblent attacher tant de prix, d'envoyer des députés au corps législatif, bien entendu en excluant les noirs et les mulâtres. En Angleterre, les députés du parlement ne sont pris que dans la Grande-Bretagne; mais les colonies jouissent d'une vie propre, elles ont même leurs chambres haute et basse quand elles ont une certaine importance, comme le Canada, le Cap, l'Australie. Nous ne parlons pas de l'Inde, qui vit sous un régime spécial récemment modifié. On argue contre cette vie politique laissée aux colonies le désir qui leur vient plus tard de se séparer de la métropole. C'est vouloir faire, selon nous, un cas général d'un cas particulier. De ce que les États-Unis se sont détachés de l'Angleterre, et dans le principe bien malgré eux, il ne s'ensuit pas que toutes les autres colonies anglaises feront de même. L'exemple est là pour le prouver : le seul pays dont on a cru la fidélité suspecte, le Canada, n'a jamais montré des intentions vraiment séparatistes. Et quand cela serait après tout, quel mal y aurait-il à fonder de grands empires par le monde, et à les laisser vivre de leur vie propre quand le moment serait venu? Serait-il extraordinaire que cette loi qui règle le développement de tous les êtres animés réglât aussi le développement colonial?

L. Simonin.

LA POLITIQUE

DU LIBRE ÉCHANGE

II.

LE RÉGIME ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE DEPUIS 1789.

La tâche à laquelle je suis amené par l'ordre de ces études (1) est difficile à tous égards. J'entreprends de caractériser le régime économique suivi chez nous depuis la fin du siècle précédent jusqu'à l'expérience commencée l'année dernière. Il faut dire sous quelles influences, par quels entraînemens ce régime s'est développé, quels en ont été les effets, pourquoi il a fait son temps, et comment une transformation prudemment conduite deviendra profitable, même à ceux qui résistent. Ce qui m'effraie dans ce programme, ce n'est pas la nécessité de recueillir, d'élucider une multitude de faits administratifs oubliés ou inaperçus : c'est qu'en montrant comment, sous l'illusion du système protecteur, on en est venu à constituer des priviléges, des monopoles, une règlementation compressive, comment ont été commises tant d'erreurs ou de fautes contenant en germes nos malheurs politiques, j'aurai l'air d'appeler la réprobation sur des hommes d'état de toute couleur, sur des citoyens de toute classe, dont le plus grand tort a été d'accepter sans examen les préjugés de leur temps en matière d'économie sociale, et qui ont souvent fait ou toléré le mal avec la naïve conviction de bien faire.

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril 1861.

Fallait-il s'arrêter devant cette considération et supprimer quelques vérités utiles par ménagement pour des amours-propres individuels ou pour des susceptibilités de partis qui peuvent se rattacher à des traditions respectables? Les personnes consultées à cette occasion ont répondu par la négative, et voilà pourquoi l'on va exposer, sans amertume comme sans réticence, la série des faits économiques, en montrant la relation qui les unit avec la politique proprement dite, et l'influence qu'ils ont eue sur les destinées de notre pays.

I. — RÉVOLUTION.

Deux grands génies rayonnaient tour à tour sur l'assemblée qui immortalisa la date de 1789 : Rousseau pour la philosophie politique, et en matière d'économie industrielle Turgot. Ce ministre ami du peuple, comme l'appelait Louis XVI, était mort en 1781 : il n'avait laissé aucun écrit dogmatique; mais la tradition de ses idées était vivante, et l'un des constituans les plus illustres, Condorcet, venait d'exposer sa vie et ses doctrines d'après des souvenirs personnels et sur le ton de l'admiration respectueuse. On y lisait (je copie en abrégeant) que « les règlemens combinés sous le prétexte d'encourager l'industrie nationale ne font qu'en déranger le cours naturel, que tout privilége pour acheter, pour vendre, pour manufacturer, loin d'animer l'industrie, la change en esprit d'intrigue dans les privilégiés, et l'étouffe dans les autres, en un mot que toutes ces précautions de la timidité et de l'ignorance, toutes ces lois nées d'un esprit de machiavélisme qui s'est introduit dans la législation du commerce comme dans les entreprises de la politique, produisent des gênes, des vexations, des dépenses inutiles, pour aboutir à des résultats opposés à ceux qui ont été annoncés. » Les nouveaux législateurs partagèrent en général cette conviction, et ils étaient disposés à la faire prévaloir; s'ils ne la poussèrent pas toujours jusqu'au radicalisme, c'est que leur ferveur pour les réformes fut plus d'une fois altérée, sans qu'ils s'en doutassent, par la subtile influence des intérêts individuels. Cette influence se fit particulièrement sentir en matière de douanes.

Les principes qui devaient présider à l'établissement des tarifs avaient d'abord été résumés ainsi : exemption totale à l'entrée des alimens ordinaires et des matières brutes à l'usage des manufactures, — droits modérés sur les matières utiles et toujours croissans à mesure que l'utilité des objets s'affaiblit et qu'on arrive au luxe, — franchise presque générale à la sortie, avec la réserve d'établir, selon l'opportunité, des taxes fiscales pour exploiter les

besoins de l'étranger. Toutefois, sous la pression d'un comité très actif qui s'intitula *députation des manufactures*, il fut décidé qu'on n'affronterait pas les périls de la concurrence absolue, et qu'on maintiendrait en faveur des fabriques nationales certains droits protecteurs pouvant aller jusqu'à la prohibition. Les bons instincts de l'assemblée firent heureusement contre-poids aux efforts de l'intérêt particulier, et le tarif de 1791 resta en définitive beaucoup plus libéral que le programme d'où il découlait. A l'importation, il y avait affranchissement complet pour les grains de toute sorte, les bois, le bétail, les peaux, les filasses, la laine et le coton brut, la fonte de fer et le cuivre non ouvré. Les denrées coloniales, les vins et les liqueurs furent rangés dans la catégorie des objets de luxe. On ne reconnut pas sans doute le besoin de protéger notre métallurgie, très supérieure alors à celle des Anglais. Les fers en barres ne furent taxés qu'à raison de 2 francs les 100 kilogrammes, les aciers à 3 francs, les machines et outils à 36 francs. Quant aux tissus, les prix semblent avoir été évalués de manière à offrir une protection du quart de la valeur vénale. Les prohibitions prononcées furent en si petit nombre et de si faible importance qu'elles ne méritent pas d'être signalées. Les taxes et les entraves à la sortie trahissent la crainte de fournir aux étrangers des moyens de concurrence.

Quant au régime de l'industrie à l'intérieur, l'assemblée constituante comprenait largement le principe de liberté, et elle a fait peu de sacrifices aux préjugés. Je ne sais si l'on pourrait trouver dans l'histoire quelque autre exemple d'un changement aussi soudain, aussi radical dans la vie d'un peuple. Les provinces de l'ancienne France étaient isolées commercialement et séparées les unes des autres autant que de l'étranger. Une fiscalité complexe et oppressive pesait sur toutes les transactions. Chaque métier avait ses cadres qui ne s'élargissaient pas, ses règlemens qui ne fléchissaient jamais. Nul ne conservait le complet usage de son activité, de son intelligence. En moins de six mois (d'octobre 1790 à mars 1791) et en vertu de cinq ou six lois, chacun rentre en possession de soi-même. Les droits de traite à l'intérieur, les péages, les octrois sont abolis. Le remplacement des taxes et redevances de toute nature par la seule contribution foncière fait disparaître une foule d'impôts malfaisans. La suppression des priviléges industriels, des corporations d'artisans et de marchands est proclamée en des termes absolus qui font tomber toutes les entraves : à l'avenir, ni apprentissage forcé, ni maîtrise à acheter, ni obstacle dans le choix d'une profession, ni servitude réglementaire dans la pratique. Cette restitution de la liberté, remarquons-le bien, n'intéresse pas seulement les

gens de boutique et d'atelier; elle va bien au-delà : elle implique le droit de former à volonté des compagnies industrielles, d'ériger des banques, de négocier en grand sans l'intermédiaire des agens officiels, de faire sans entraves le commerce maritime, de pratiquer à volonté tous les genres de spéculation monopolisés autrefois.

Cet affranchissement presque absolu de l'industrie coïncidait avec l'abolition des servitudes rurales, avec cette vente des biens nationaux qui avait dans la pratique la portée d'une loi agraire. L'activité nationale se précipita par toutes les issues qu'on lui ouvrait avec une force d'expansion extraordinaire. Les symptômes de la prospérité commerciale se manifestèrent instantanément. Le chiffre des échanges avec l'étranger dépassa en 1792 celui des années les plus favorables. Chacun voulait exercer ses aptitudes dans la profession de son choix. Plusieurs grandes banques commencèrent à émettre des papiers de crédit fort bien accueillis par le public. A la Bourse de Paris, il se faisait par jour pour plus de 40 millions d'affaires. Au commencement de 1793, je trouve 138 agens de change pour Paris, 117 commissaires-priseurs, 491 avoués auprès des divers tribunaux. La liberté de la presse, de l'enseignement et des théâtres donna un vif essor à toutes les professions qui se rattachent à la publicité, notamment à l'imprimerie. Nombre de gens autrefois déclassés cherchaient à travailler et trouvaient à vivre.

Malheureusement l'expérience de la liberté, à peine commencée, fut violemment suspendue. Le progrès économique exige du calme, et l'on entrait dans une période de convulsions et de déchiremens. Il n'y aura plus bientôt qu'une affaire pour la grande majorité des citoyens : la défense de la révolution contre les ennemis de l'intérieur et du dehors, à quelque prix que ce soit et par tous les moyens que peut suggérer l'énergie désespérée. On court au club, aux arsenaux patriotiques, dans les provinces insurgées, aux frontières, sans s'inquiéter si le champ va rester en friche, l'atelier désert, le professeur sans auditoire. La convention lance ses décrets comme on met le feu au canon, sans songer aux choses utiles qu'on risque d'abattre, mais en vue du mal qu'on peut faire à l'ennemi. En novembre 1792, elle interdit l'émission des billets payables à vue et au porteur, au risque de tuer les banques naissantes, parce qu'elle y voit une concurrence pour les assignats dont elle a besoin. Elle décrète les réquisitions et le maximum sans s'inquiéter de tuer le commerce, parce qu'elle ne veut pas que les armées soient paralysées, ni que le peuple, affamé systématiquement, maudisse la révolution. Si elle improvise un acte de navigation calqué sur celui de Cromwell, si elle empêche l'exportation des grains, si elle frappe de prohibition les produits anglais, ce n'est pas qu'elle méconnaisse

le principe de la liberté des échanges : les mesures qu'elle prend sont, à ce qu'il lui semble, des manœuvres de guerre, impérieusement commandées par les besoins de la défense. Après la victoire, s'il est possible, on reviendra à la saine économie de l'assemblée constituante

Il y avait une autre arme de guerre bien plus dangereuse encore. On peut dire des assignats qu'ils ont en même temps sauvé et perdu la révolution : ils ont sauvé le principe de 89 en lui fournissant le moyen de se défendre sur les champs de bataille; ils ont perdu la république en l'empêchant de se constituer d'une manière tolérable. Le comité issu de la convention donna l'étrange spectacle d'un gouvernement qui, avec quatorze armées et plusieurs escadres à pourvoir, tous les services administratifs à créer, des bandes d'affamés à assouvir, était littéralement sans budget et sans finances. Sauf les douanes, qui donnaient environ 8 millions, il n'y avait plus de contributions indirectes. L'impôt direct, levé suivant les rôles de l'assemblée constituante, aurait dû fournir 378 millions; mais la perception en était très irrégulière, et les contribuables étaient d'ailleurs admis à se libérer avec des assignats au pair. Or, en pleine terreur et malgré le péril qu'il y avait à être signalé comme dépréciateur de la monnaie nationale, ces papiers étaient déjà cotés dans le commerce avec une perte qui variait de 50 à 75 pour 100. Bien des financiers qui se croyaient habiles conseillaient naïvement au comité de salut public de ne plus accepter les assignats qu'au cours du jour; mais les Cambon et les Robert Lindet savaient bien que le papier républicain n'était préservé d'un avilissement complet que par la faculté qu'il conservait de procurer un dégrèvement des trois quarts sur l'impôt. En précipitant la démonétisation de l'assignat, ils se seraient privés de leur unique ressource. A chaque besoin d'argent, on faisait courir la planche sous la presse; on augmentait seulement le tirage en proportion de la baisse, afin d'obtenir la somme voulue. Grâce à ce procédé, les émissions présentaient un total de 45 milliards 579 millions en mars 1796, époque où les assignats furent démonétisés et remplacés par les mandats territoriaux, qui ne valaient guère mieux. L'immensité de cette fabrication, qui n'était d'ailleurs un mystère pour personne, devient en quelque sorte l'excuse de ceux qui l'ont pratiquée. Il sautait aux yeux des plus ignorans qu'une dette de 46 milliards n'était pas garantie par les biens nationaux disponibles, et qu'elle ne serait plus que très incomplétement remboursée. On s'attendait, en s'y résignant, à un sauve-qui-peut financier dans lequel il y aurait nécessairement des victimes. La perte d'ailleurs était beaucoup moins forte qu'on aurait pu le supposer d'après de si gros chiffres : elle s'était réduite et dissémi-

née par parcelles sur toutes les têtes par l'effet des dépréciations successives, et tel qui aurait reçu dans les derniers mois 100 francs en papier n'aurait perdu en définitive que 4 ou 5 sous au jour de la démonétisation.

Cependant la circulation monétaire, comme celle du sang dans le corps humain, ne saurait être troublée impunément. Bien que le patriotisme eût amnistié l'usage et même l'abus des assignats, il n'en restait pas moins dans la pratique de chaque jour des embarras et des souffrances sans nombre. Lorsque fut établi le directoire, un papier complétement discrédité était l'unique ressort de l'administration, l'unique instrument des échanges. En 1795, le papier ne conservant même plus la centième partie de sa valeur nominale, on décréta qu'une certaine fraction de l'impôt foncier serait perçue en nature. Pour chaque franc d'impôt, on devait fournir dix livres de blé. Voilà donc le gouvernement devenu marchand de grains, et ayant à placer chaque année environ 16 millions d'hectolitres. Quant aux douanes, non moins utiles, disait-on, pour empêcher l'introduction des émigrés que celle des marchandises proscrites, on exigeait des espèces : la petite protection douanière assurée par le tarif de 1790 aurait été en effet bien dérisoire, si on avait reçu pour le paiement des taxes les assignats au pair. L'emprunt forcé auquel on avait eu recours pouvait être soldé, au choix du débiteur, en argent, en papiers au cours de la Bourse, en grains, en métaux, en marchandises utiles à l'armée. De temps en temps, on annonçait des ventes de biens confisqués, payables en mandats territoriaux, et le contre-coup des enchères imprimait aux divers papiers de brusques oscillations. Un moment vint où, l'assignat ne comptant plus, l'argent manqua tout à fait. La rente 5 pour 100 tomba à moins de 7 francs en espèces. Entre particuliers, 25 pour 100 était le taux ordinaire de l'intérêt : les engagemens du mont-de-piété se faisaient sur le taux de 3 pour 100 par mois. Dans le commerce, l'escompte du bon papier à courte échéance se faisait aussi par mois, et variait de 1 1/2 à 3 pour 100 : même à ce prix, les petits boutiquiers ne pouvaient escompter que sur nantissement de marchandises, ce qui avait donné lieu à un genre de banque usuraire dont on trouve les annonces dans les *Petites Affiches*.

Malgré tout ce désordre, on aurait tort de croire que la période comprise entre 1793 et 1799 ait été stérile et perdue pour le progrès industriel. Cette erreur a été celle des hommes d'état de l'étranger, et elle a faussé leurs appréciations politiques à notre égard. Ils voyaient un pays où toutes les sources de la finance semblaient taries, où étaient désorganisées les spéculations avec lesquelles le capital se forme en temps ordinaire; ils en concluaient que ce pays

courait à sa ruine, et qu'on allait avoir raison d'un peuple mourant d'inanition. Ils se trompaient. On ne faisait peut-être pas d'affaires en France dans le sens commercial du mot, on ne gagnait pas d'argent; mais on travaillait, on produisait, on inventait. Le patriotisme, sans qu'il s'en doutât et sans que l'Europe s'en aperçût, faisait des prodiges industriels.

Toutes les usines métallurgiques de l'ancienne France, toutes les poudreries, toutes les tanneries auraient été bien insuffisantes quand retentit le cri de guerre. Le comité de salut public fait appel aux dévouemens, et chacun se met à l'œuvre, depuis l'académicien illustre jusqu'à l'homme de peine. Les uns donnent des leçons publiques, dressent des plans, agencent des machines; les autres forgent le fer ou tournent la roue. Nos raffineries de salpêtre produisaient à peine 500,000 kilogrammes par année : on simplifie les procédés et on en fournit 6 millions de kilogrammes en neuf mois. La monarchie tombée n'avait que six fonderies pour les canons de fer ou de bronze; on en improvise trente qui livrent annuellement 20,000 pièces. Il n'existait qu'une manufacture d'armes blanches, on en crée vingt de plus. La fabrication des carabines, inconnue chez nous, y est naturalisée. Des fabriques de fusils sont installées dans plusieurs départemens, et celle de Paris donne à elle seule 140,000 fusils par année, c'est-à-dire plus que toutes les anciennes fabriques à la fois. On invente pour le service des armées la télégraphie et les aérostats. Les arts qui ont pour objet la fabrication des fers, des aciers, des cuirs, du goudron, sont renouvelés par les théories les plus savantes et les plus fécondes. Le jet lumineux du génie tombe sur la foule comme le rayon du soleil qui éclaire tout le monde. Les cours révolutionnaires où l'on enseignait les procédés expéditifs pour la fabrication de la poudre, en invitant chacun à s'y exercer, contribuaient à vulgariser les notions de chimie, et quand le patriote, les manches retroussées, s'en allait donner le coup de main dans l'atelier civique, ne faisait-il donc pas pour l'avenir son apprentissage industriel?

L'enthousiasme de la liberté était le grand ressort, mais non pas le seul. On croyait naïvement à une période de prospérité commerciale après la guerre, et on s'y préparait en multipliant les institutions utiles. Les ministères personnels avaient été supprimés, et ils étaient remplacés par des commissions spéciales. Celle qui présidait à l'agriculture et à l'industrie comprenait une réunion incomparable d'hommes illustres : Berthollet, Gaspard Monge, Guyton-Morveau, Périer, Vandermonde, Pierre Molard, Tessier, Parmentier, d'autres encore, tous dévoués et désintéressés jusqu'à l'héroïsme. C'est à cette époque, ne l'oublions pas, que furent créés coup sur

coup le Conservatoire des Arts et Métiers, l'École polytechnique, le Bureau des longitudes, les expositions de l'industrie, et ce merveilleux système métrique qui est déjà presque devenu l'instrument du commerce universel. On avait mis à l'étude un système complet de navigation intérieure, et le plan, dressé sur la plus vaste échelle par l'ingénieur Maragon, député de l'Aude, admettait l'ouverture de cent canaux et la restitution de plusieurs rivières au commerce national.

L'importance des travaux et des études minéralogiques était profondément sentie. Attendre les gens désireux de s'instruire, cela aurait été trop long. On était pressé, on courut au-devant d'eux. Un corps d'officiers des mines fut créé, avec mission de parcourir les départemens, d'y répandre l'instruction, d'en signaler les ressources. Ils donnaient des leçons orales en hiver, dirigeaient des explorations pendant l'été, avisaient à fonder des cabinets d'échantillons, des laboratoires, de petites bibliothèques spéciales. On devait se concerter pour produire une description minéralogique de la France. Pour centraliser les renseignemens utiles, on fonda le *Journal des Mines*, qu'on envoyait gratuitement aux savans français, aux étrangers, aux exploiteurs des mines qui en faisaient la demande. Écoutez en quels termes le comité de salut public annonce cette publication : « La liberté prête de nouvelles forces comme de nouvelles vertus aux peuples qui combattent pour elle. A sa voix, le salpêtre est sorti de nos souterrains. Cette voix puissante va retentir jusque dans les entrailles de la terre. Les républicains y trouveront ce que la politique des autres peuples leur refuse : du fer et de la houille. Voilà surtout ce qu'exigent les circonstances. Laissons les peuples amollis par la servitude donner le nom de précieux aux métaux brillans et rares : ce qui est précieux pour nous, c'est ce qui sert à nous défendre. »

Les idées de spéculation, d'accaparement personnel, semblaient effacées des esprits, et quand le pouvoir signale une entreprise qui peut devenir lucrative, c'est au sentiment patriotique qu'il s'adresse. Par exemple, à l'occasion des mines d'Alais, qui valent tant de millions aujourd'hui, le gouvernement invite les hommes industrieux à ne pas négliger ce trésor; il en facilitera autant que possible l'exploitation. Quand une compagnie se forme, ce n'est pas par l'amorce des gros dividendes qu'on attire l'actionnaire : on lui parle de ce qu'il doit à la patrie. Un charbonnage du Pas-de-Calais, exploité pendant plusieurs années avec profit, avait été fondé en 1794 par actions de 500 livres, subdivisées en très petites coupures. Suivant le *Journal des Mines*, « les citoyens qui n'avaient pas assez de fortune pour offrir à la patrie le montant d'une action se sont coti-

sés, et un plus grand nombre d'autres, n'ayant que leurs bras à offrir, s'empressent d'y contribuer par leur travail. »

Ainsi peut être expliqué ce phénomène sans pareil d'une époque où l'on produisait beaucoup, bien que le travail s'exécutât au rebours de toutes les lois économiques. C'était la force désordonnée du fiévreux : l'accès, en se prolongeant, aurait tué le malade. A mesure que le calme revint, les embarras se multiplièrent; le gouvernement directorial en fut écrasé. Après le discrédit des divers papiers, il resta littéralement sans ressources pour les services les plus essentiels. Ses agens avaient à lutter contre des difficultés qui les jetaient bientôt dans le découragement, sinon dans une sorte d'exaspération. Les employés des ministères restèrent pendant dix mois sans toucher de traitement. Bernadotte, devenu roi de Suède, se plaisait à raconter qu'étant ministre de la guerre, et poussé à bout par les plaintes légitimes de ses compagnons d'armes, il était entré un jour le sabre à la main chez son collègue des finances pour lui demander de l'argent : il trouva celui-ci gémissant devant le bilan de ses caisses vides. Pour l'entretien des armées, il y eut nécessité absolue de recourir au système des fournitures générales, et cela fit surgir une caste d'agioteurs effrontés. Le commerce proprement dit n'était pas sans quelque activité : il la devait à un reste de liberté, précieux héritage de la grande assemblée constituante; mais le trouble dans la circulation, le passage périlleux du papier-monnaie à la monnaie métallique, les fournitures d'armées, l'accaparement des biens confisqués, donnaient lieu à toute sorte d'opérations suspectes, où la rouerie avait beau jeu contre la faiblesse et l'ignorance. Ainsi, tandis qu'une classe d'hommes soudainement gorgés de richesses étalait ce luxe provocateur et cette démoralisation qui ont déshonoré l'époque, la détresse et l'irritation jalouse de la multitude ouvraient carrière aux factions politiques. Le directoire étant complétement discrédité, la conception qui se forma dans les esprits fut celle d'une dictature momentanée, non pas au profit de l'ancien régime, mais destinée au contraire à vivifier le régime issu de la révolution. Les fils de cinq ou six trames, quoique de couleurs bien différentes, se croisèrent à cet effet. On sait ce qui est arrivé.

II. — CONSULAT.

Le 20 brumaire an VIII, au lendemain du jour où le général Bonaparte prit possession du pouvoir, il n'y avait dans les caisses du trésor public que 137,000 fr. en numéraire restant d'une somme de 300,000 fr. empruntés la veille. La première urgence était de raviver le nerf du gouvernement, d'improviser quelque moyen de re-

cettes. Le premier consul s'empressa d'appeler à lui les hommes qui conservaient les traditions de l'ancienne fiscalité, Dufresne-Saint-Léon, Gaudin, Mollien, Barbé-Marbois : c'étaient des commis honnêtes et intelligens plutôt que des hommes politiques, et leurs sympathies appartenaient au régime sous lequel leur éducation administrative s'était faite. Renoncer aux papiers de circulation, qui étaient d'ailleurs complétement discrédités, et les remplacer par un papier d'état présentant la solidité d'un billet commercial et devenant par cela même susceptible d'un escompte en espèces, tel est le plan auquel on s'arrêta pour improviser des ressources. L'honneur principal en revient à Gaudin (depuis duc de Gaëte), et comme il était expert en matière d'impôt foncier, il fit de la contribution directe le pivot de ses opérations.

Sous le directoire, on avait imaginé comme mesure d'économie de laisser aux communes le soin de confectionner les rôles et d'adjuger au rabais les fonctions de percepteur; mais, comme correctif de ce système, on avait été conduit à créer une armée d'inspecteurs dont les services coûtaient plus cher au trésor que l'économie réalisée. Gaudin emprunta la main ferme du premier consul pour briser ces rouages imparfaits, et en peu de semaines il improvisa pour la perception de l'impôt direct le mécanisme dont le type s'est à peu près conservé jusqu'à nos jours. La hiérarchie des agens fiscaux relevant du pouvoir étant installée dans chaque département, on pourvut à l'escompte des produits de l'impôt en engageant la signature et la responsabilité personnelle des receveurs de diverses classes. Les receveurs-généraux, après avoir fait traite sur les receveurs d'arrondissement, et en calculant bien les échéances, devaient souscrire au profit du trésor, et pour le montant présumé de la recette annuelle, des obligations payables à jour fixe et en espèces métalliques. On établit une sorte de solidarité entre les receveurs-généraux en les groupant en syndicat. On avait exigé d'eux, à titre de cautionnement, une avance d'environ 10 millions : on en fit le fonds d'une caisse dite d'amortissement, bien moins destinée à soutenir les valeurs publiques qu'à consolider le crédit des obligations émanant des recettes générales. Tout effet de ce genre, en cas de non-paiement à l'échéance et après protêt, devait être aussitôt remboursé en principal et intérêts par la caisse d'amortissement. Grâce à ces précautions, le papier des receveurs-généraux acquit une valeur commerciale : il devint éminemment escomptable, et en effet l'escompte des produits de l'impôt foncier a constitué un des principaux ressorts financiers de l'empire. Je me représente le public, au lendemain du directoire, se demandant par quelle magie l'état trouve des écus pour payer ses créanciers, ses

employés, ses fournisseurs, et j'imagine une sorte d'éblouissement non moins utile au prestige du premier consul que la victoire de Marengo.

Ce grand succès financier devait être payé assez chèrement, à mon avis du moins. Après avoir créé un papier de banque, on voulut avoir une banque pour le négocier à volonté. Il ne manquait pas d'établissemens de crédit faisant l'escompte des bonnes valeurs et émettant des billets à vue et au porteur très bien accueillis du public. La force du besoin les avait fait surgir naturellement pendant la pénible transition de l'assignat à l'écu. Dès l'an IV, Garat avait organisé, comme moyen d'action pour le haut négoce, une *caisse des comptes courans*, alimentée principalement par les dépôts volontaires et les encaissemens faits pour compte des associés. Une banque qui s'installa à Rouen eut pour spécialité la recherche des traites sur Paris. Le petit commerce parisien faisait aussi des efforts pour échapper à la fatalité des escomptes sur nantissement : il s'était formé dans son sein et à son usage des établissemens modestes tels que la *caisse d'escompte du commerce*, le *comptoir commercial*, connu vulgairement sous le nom de *caisse Jabach*, la *factorerie* et autres encore. La caisse d'escompte par exemple était vraiment digne d'intérêt. Elle avait pour base l'association solidaire de cinq ou six cents petits industriels et boutiquiers qui choisissaient dans leur sein un conseil de douze administrateurs, élus pour trois mois, mais rééligibles. On s'y préoccupait moins de procurer des dividendes aux actionnaires que de faciliter les transactions du commerce, et avec un faible capital de 6 millions en espèces et des garanties hypothécaires pour 20 millions on avait trouvé moyen de porter le chiffre des escomptes réels à 153 millions de francs, au taux de 9 pour 100, très modéré pour l'époque. La *caisse des comptes courans*, dont l'action était circonscrite, était loin de rendre les mêmes services.

On ne manqua pas d'insinuer au premier consul qu'il serait avantageux pour lui d'assurer l'escompte des valeurs de l'état au moyen d'un établissement spécial ; les principaux capitalistes, qui déjà étaient venus en aide au pouvoir nouveau par quelques avances, ne demandaient qu'à s'associer à quelque combinaison de ce genre. Un négociant de province qui avait siégé au conseil des anciens et qui fut plus tard ministre de l'intérieur, Crétet, improvisa un plan à cet effet et devint l'intermédiaire d'une alliance entre le jeune dictateur et la haute banque. Moins de trois mois après le 18 brumaire paraissait un décret consulaire décernant à la *caisse des comptes courans* le nom de *Banque de France*, mettant à sa disposition l'ancienne église des Oratoriens de la rue Saint-Honoré (transformée

depuis en temple protestant), élevant le capital à 30 millions, et chargeant le nouvel établissement de plusieurs services publics. Pour appeler le capital, sur lequel on ne comptait guère de l'aveu de M. Mollien, le gouvernement prit pour 5 millions d'actions au nom de la caisse d'amortissement. Cependant, malgré la clientèle du pouvoir, les affaires ne prenaient pas le développement qu'on avait espéré; la concurrence des autres banques était d'autant plus importune que, se retranchant dans leur humble rôle, elles se dérobaient au périlleux honneur d'escompter le papier de l'état. C'était aux yeux du pouvoir une sorte de félonie, et puis la réaction en matière de commerce comme en beaucoup d'autres choses, les idées d'unité et de monopole, étaient à l'ordre du jour. Il sembla aussi naturel aux grands capitalistes que légitime au pouvoir de monopoliser le crédit, sur lequel d'ailleurs on n'avait chez nous que de vagues notions.

On hésitait à supprimer brutalement la caisse du petit commerce, mais on se flattait de la prendre en faute. On se présenta un jour au guichet de la *caisse d'escompte* avec une liasse de billets payables à vue et en espèces; il y en avait pour 3 millions, somme écrasante à cette époque; au grand ébahissement des porteurs, les billets furent payés. Avertis par le péril auquel ils venaient d'échapper, les associés firent en secret de nouveaux appels de fonds et se tinrent sur leurs gardes. On revint en effet avec une somme de billets au porteur plus forte encore, et l'argent fut compté à bureau ouvert. Toutefois la solidité des établissemens libres ne pouvait plus les sauver; trop de gens étaient intéressés à soutenir ou à croire que l'unité en matière de banque est une nécessité de salut public. Un décret du 24 germinal an XI (14 avril 1803) ordonna aux comptoirs particuliers qui émettaient des billets au porteur de retirer ceux qu'ils avaient en circulation et de s'abstenir d'en lancer à l'avenir. Par le même acte, le droit exclusif d'émettre des billets de cette nature devint la base du privilége de la Banque de France. Le petit commerce se sentit blessé et réclama; nous avons à cet égard le témoignage d'un contemporain, auteur très accrédité en matière commerciale, et qui plus tard, en qualité de conseiller d'état, fut spécialement chargé d'étudier les statuts des banques nouvelles. « La caisse qui roulait sur le crédit marchand, dit Émile Vincens dans sa *Législation commerciale*, représentait vainement qu'elle avait un but spécial, que ses membres ne seraient pas assez connus des banquiers pour obtenir d'eux l'escompte, et que ceux-ci absorberaient tous les moyens de banque : il fallut subir la réunion. »

Ainsi ont été étouffés les essais instinctifs du crédit libre, et ceci se passait, remarquons-le bien, au moment où Pitt poussait dans

son pays à la multiplication des banques, où il en faisait surgir jusqu'à sept cents! Ce seul fait, en cas de guerre prolongée, allait faire tourner toutes les chances contre la France; mais combien y avait-il d'hommes à cette époque capables de mesurer l'influence du crédit sur la production, et le rapport des forces productives d'un peuple avec sa vigueur politique et sa solidité militaire? A part quelques-uns de ceux qu'on appelait alors des idéologues, la France de 1802, devenue fort ignorante en matière d'économie politique, n'était plus apte à discerner en quoi la réglementation qui supprime la liberté est contraire aux vrais principes de l'ordre. Comme contraste avec les années tumultueuses qu'on venait de traverser, le public applaudissait à toutes les tentatives de classement, de coordination apparente. La monopolisation du crédit au profit de la Banque de France avait affriandé les spéculateurs; c'était à qui imaginerait une exploitation privilégiée. Suivant M. Vincens, « on proposait sans cesse au gouvernement de tout vendre, de tout mettre en monopole, jusqu'au roulage, jusqu'à la vente au dedans des denrées coloniales et au dehors de tous les produits de nos manufactures... » Peu s'en est fallu qu'on ne rétablît les jurandes et les maîtrises; on recueillit des signatures à cet effet dans plusieurs métiers de Paris. Cette tendance ne déplaisait pas au premier consul, qui aurait voulu voir partout de beaux et solides régimens bien disciplinés. « Toujours sous prétexte d'ordre public, dit encore Vincens, on demanda aux individus des communautés les plus nombreuses de se faire inscrire; on leur assigna des assemblées ou du moins des conseils de syndics sous le nom de délégués. On les engagea à dresser des statuts et des règlemens dont quelques-uns furent homologués en silence. » Heureusement pour notre pays que les corporations industrielles produisirent leurs fruits ordinaires avant même d'être développées; on se disputa pour la limitation des travaux et la spécialité des produits : « les épiciers voulaient vendre l'indigo, le sucre, le café, sans renoncer au droit de vendre l'eau-de-vie (1), » et ainsi des autres. Le ridicule ou le scandale de ces contestations permit aux hommes sensés de réagir contre l'entraînement du jour. Un bon mémoire de Vital Roux, un des rédacteurs du code de commerce, fit sensation et mérite d'être rappelé.

Toutefois, si on ne retomba pas en plein dans l'ancien régime par le rétablissement des jurandes et des maîtrises, on resta en prévention contre la liberté commerciale et sous l'influence de l'esprit réglementaire et restrictif. La tendance instinctive et persistante pendant tout l'empire fut de constituer en exploitations privilégiées,

(1) Vincens, *Législation commerciale*, t. Ier, p. 241.

sinon tous les métiers, au moins ceux auxquels on peut attacher quelque intérêt de police publique. Les compagnies limitées d'agens de change, de courtiers en marchandises, de commissaires priseurs, d'avoués, d'huissiers, prirent naissance à cette époque. La boulangerie, la boucherie, l'imprimerie, la librairie, les journaux, les entreprises théâtrales, cessèrent d'être des industries libres. L'enseignement et les travaux publics furent attribués à des corporations dépendantes de l'état.

Vers 1803, le ministre Frochot commença à consulter les chambres de commerce en matière de douane. Les chambres des grandes villes industrielles, sans alléguer les périls de la concurrence, mais sous l'influence des idées du temps, répondaient toujours en demandant par patriotisme des droits élevés, sinon des prohibitions. Entre toutes ces industries qui s'agitaient pour ressaisir des monopoles, aucune ne déploya autant d'adresse et de ténacité que la filature du coton : c'est par elle surtout que les prohibitions sont parvenues à s'épanouir chez nous à l'état de système. On pourrait supposer qu'en privilégiant l'industrie cotonnière, on avait dessein de faire éclore et de garantir contre des rivaux plus avancés un genre de fabrication nécessaire au bien-être du peuple. Il n'en était pas ainsi au commencement du siècle. Les cotonnades étaient alors considérées chez nous comme des tissus destinés aux gens riches, et nos fabriques ne paraissaient pas menacées par la concurrence extérieure. Si j'en juge au contraire par des pièces du temps que j'ai sous les yeux, ce serait le régime exceptionnel qui aurait donné une direction fausse au génie de nos manufacturiers et les aurait autorisés plus tard à réclamer une protection devenue nécessaire à certains égards.

Il y a une heure pour chaque progrès, et, quand l'idée est venue, il est rare qu'elle se trouve emprisonnée dans une seule tête : elle est plutôt diffuse et flottante dans beaucoup d'esprits. Pendant que l'Angleterre créait cette merveilleuse industrie qui est devenue un des principaux ressorts de sa puissance, la France n'était pas inactive. La filature à la mécanique, dont les premiers essais remontent chez nous à l'année 1780, avait été encouragée par le gouvernement de Louis XVI comme par la plupart des pouvoirs révolutionnaires, et à travers tant d'événemens qui s'emparaient de l'attention, elle avait accompli des perfectionnemens, peu remarqués peut-être chez nous, mais dont on s'inquiétait en Angleterre. Distancée quant à la quantité produite, elle aurait pu soutenir la lutte à l'égard des prix. En 1801, Pitt, qui prévoyait la guerre, proposa de taxer l'entrée du coton en laine à raison d'un penny par livre. L'industrie cotonnière s'émut aussitôt : elle décida qu'un mémoire serait adressé au mi-

nistre, et elle en confia la rédaction à un de ses principaux représentans, le célèbre Robert Owen, qui venait de fonder les grands établissemens de Lanark. L'argument sur lequel on insiste dans cette pièce se rapporte précisément aux progrès de la filature française. On y cite avec une espèce de terreur un mécanicien des plus habiles, Périer (1), qui a combiné un métier de son invention avec une machine à vapeur, et qui obtient des cotons filés à raison de 3 shillings la livre, tandis que le prix moyen de l'Angleterre dépasse 5 shillings. La conclusion est que l'énorme bénéfice réalisé par Périer va faire surgir en grand nombre les filatures françaises, au grand péril des établissemens britanniques. — On sait bien qu'il ne faut pas prendre à la lettre les doléances des commerçans, quand ils se croient menacés par une innovation fiscale. Personne ne croira qu'en 1801 les fabriques de Glasgow et de Manchester aient été si près d'être vaincues par les nôtres; mais il est au moins permis d'admettre, d'après les calculs de Robert Owen, que nos fabricans de fils et de tissus n'avaient pas un pressant besoin de protection. Il y a plus, au moment même où ceux-ci réclamaient comme un droit l'exploitation exclusive du marché national, ils se glorifiaient de n'avoir à redouter aucune rivalité. « Pour les filés, écrivait en 1802 la chambre de commerce de Rouen, nous sommes en possession des meilleurs procédés connus. Si la fabrication anglaise possède quelque supériorité pour les tissus de cotons fins, cet avantage ne s'étend pas aux toiles communes, aux mouchoirs, chemises, etc., dont la fabrication est très considérable, et pour laquelle nous ne craignons aucune concurrence. »

Une seule chose a manqué à la France pour élever tout d'abord son industrie au premier rang : l'emploi des machines à vapeur. Périer, malgré son ardent prosélytisme, n'a pu provoquer dans le vaste empire français que six établissemens d'après le type qu'il avait conçu. Nos capitalistes avaient-ils donc besoin de s'ingénier à perfectionner les machines et les moteurs, puisqu'ils allaient réaliser de gros bénéfices en se laissant glisser tout doucement sur la pente de la routine? Le 28 avril 1803, une taxe de 4 à 6 francs le kilogramme fut frappée sur les cotons filés venant des pays avec lesquels la France n'était point en guerre. Les toiles devaient payer, en sus du droit sur les fils, autant de fois 5 centimes qu'il y avait de mètres carrés par kilogramme; enfin, lorsque ces toiles étaient peintes ou imprimées, la taxe sur le blanc s'augmentait de 50 centimes par mètre carré pour une seule couleur, et de 1 franc lorsque plusieurs couleurs étaient combinées dans le dessin. Cette loi si ar-

(1) C'est le membre de l'Académie des Sciences nommé plus haut.

demment désirée ne tarda pas à tromper toutes les prévisions. Les tisseurs, à qui l'on demandait des toiles fines pour l'impression, avaient besoin des numéros élevés que nos filateurs ne prenaient plus la peine de produire. Les imprimeurs, tout en conseillant l'exclusion des toiles peintes, se plaignaient des taxes qui repoussaient les beaux tissus blancs. Les articles dont on avait besoin étaient introduits comme par le passé; seulement dans cette importation très considérable encore, puisqu'on l'évaluait à 120 millions, la contrebande jouait un grand rôle. Bref nos industriels n'étaient pas satisfaits. Leur idéal avait toujours été la prohibition absolue, et ils ne se lassaient pas de la solliciter. Une nouvelle concession leur fut faite en 1806 : on porta à 7 francs par kilogramme la taxe sur les fils de coton sans distinction pour le degré de finesse, et la prohibition fut prononcée à l'égard des tissus blancs ou imprimés, des mousselines, basins, piqués, couvertures et articles analogues.

Le gouvernement impérial, qui avait de grands besoins d'argent, comprit qu'il se privait d'une ressource par les exclusions qu'il venait de prononcer. Il lui sembla tout simple de se dédommager en imposant la matière première, qui avait été à peu près affranchie jusqu'alors. Les producteurs n'étaient pas autorisés à se plaindre puisqu'on les avait garantis contre la concurrence étrangère. Quant à la consommation intérieure, on ne croyait pas qu'elle dût être amoindrie par la taxe dont on allait faire l'essai. Ce genre de fabrication, j'en ai déjà fait la remarque, n'était pas considéré alors comme un moyen d'économie pour la multitude. Tandis que les Anglais s'appliquaient à généraliser l'usage des cotonnades en les appropriant aux besoins les plus vulgaires, les Français en faisaient un objet de fantaisie coquette. Dans un rapport destiné à résumer une espèce d'enquête commerciale faite par M. Beugnot, qui était alors préfet de Rouen, il est dit que « les toiles de coton sont un degré de luxe supérieur à celui des étoffes de soie, » et le poétique préfet ajoute, dans un style qui porte la date de l'époque : « La petite maîtresse chérit ce tissu pour la fidélité de la draperie, et parce qu'en recouvrant le nu autant que la décence l'exige, il ne le dissimule pas plus que le goût ne le permet. » Le coton en laine coûtait alors à peu près 5 francs le kilogramme, et recevait par la fabrication une valeur moyenne de 25 francs. Le gouvernement se crut sans doute modéré en imposant pour commencer 66 centimes par kilo cette matière considérée comme plus précieuse que la soie. On restituait d'ailleurs la somme perçue par le fisc en cas d'exportation, et c'est ainsi que le système des drawbacks fut introduit dans notre régime commercial.

A ce moment, il entrait sans doute dans les vues politiques de

l'empereur de donner une haute importance à l'industrie cotonnière : c'était encore une manière de lutter contre la perfide Albion. Ne comprenant pas plus la résistance de la nature que celle des hommes, il entreprit de naturaliser en France la culture du coton : en vertu des instructions ministérielles envoyées aux préfets à la date du 27 mars 1807, une prime de 1 franc fut promise par kilogramme de coton nettoyé. Il y eut des agriculteurs qui se laissèrent prendre à cette amorce, et des plantations furent faites dès la première année dans treize de nos départemens méridionaux. De ces essais on n'a plus entendu parler, et c'est fort heureux : autrement on n'aurait pas manqué de faire des lois pour protéger le coton national contre celui des pays chauds.

On voit sous quelle influence s'est développé chez nous le genre de fabrication qui a fourni le type d'après lequel s'est renouvelée la grande industrie manufacturière. Il y eut dans les premières années du siècle une veine de prospérité inouie pour les filatures de coton, doublement protégées par le pouvoir, qui les affranchissait de la concurrence extérieure, et par l'engouement du public, qui ne marchandait pas leurs produits. Vers 1805, suivant M. Benjamin Delessert, on comptait déjà une cinquantaine de manufactures réputées grandes pour le temps et deux cents petites; il était admis qu'on y devait gagner 30 pour 100. La mode, qui joue un si grand rôle dans le placement des capitaux, les poussa vers ce genre d'opérations. Beaucoup d'installations nouvelles surgirent. Les mécaniciens ne suffisaient pas aux commandes. « C'est un adage reçu entre les filateurs, dit M. Beugnot dans le document déjà cité, qu'il y a des fortunes à faire dans leur état d'ici à dix ans, après quoi une filature sera une manufacture comme une autre. — Mais, ajoute assez naïvement le préfet de Rouen, pourquoi dès à présent serait-elle plus qu'une autre? » Le pressentiment de quelque crise devait exister en effet chez les hommes expérimentés de la profession. Les fabriques nouvelles n'auraient pas été trop nombreuses, si elles avaient été montées en vue d'une consommation permanente et avec le projet rationnel de primer les autres tissus par le bon marché. On se serait alors appliqué, comme en Angleterre, à bien choisir la situation des établissemens, à perfectionner l'outillage et surtout les moteurs, à réduire les frais de transport, à élargir incessamment le débouché par l'abaissement des prix. Malheureusement les manufactures s'improvisaient chez nous sous l'illusion de ces prix de fantaisie qui devaient donner 30 pour 100. Avec une telle marge, avec l'exploitation exclusive du marché intérieur, il semblait tout naturel de se laisser vivre, en se préservant de la fièvre des améliorations. On ne tarda point à s'apercevoir que le travail des filés, base de la vaste indus-

trie cotonnière, coûtait chez nous de 60 à 80 pour 100 de plus qu'à l'étranger, et que l'Angleterre, dont on bravait fièrement la concurrence au commencement du siècle, avait pris sur nous une supériorité décisive. Nous étions toujours les pourvoyeurs du caprice élégant, Oberkampf faisait encore des indiennes préférées à la soie; mais l'Angleterre avait créé une industrie solide, illimitée, parce qu'elle s'adressait à des besoins inépuisables.

Nos manufacturiers ont oublié ce vice d'origine. Surpris par la supériorité de l'industrie britannique, ils en sont venus à considérer nos voisins comme des rivaux privilégiés par la nature et contre lesquels il serait imprudent de lutter. Ils se représentent des usines bâties sur des blocs de fer ou de charbon, desservies par une race puissante par la conception et d'une incomparable solidité pour le travail. Il serait puéril de méconnaître que l'Angleterre possède des avantages naturels; mais la France aussi a les siens. N'est-ce rien que cette fécondité du sol qui permettrait d'abaisser le prix de revient en raison du bas prix des alimens? N'y a-t-il pas chez nous une vivacité d'invention et un goût instinctif qui seraient devenus de grandes forces productives, s'ils s'étaient exercés dans un bon milieu économique?

J'ai sous les yeux beaucoup de documens et de témoignages qui remontent au commencement de notre siècle; plus je les étudie, et plus je reste persuadé que l'industrie française a été engourdie et faussée vers cette époque par la malfaisante influence du régime protecteur. Si le fer, la houille, les moteurs et les transports à bon marché ont manqué aux manufactures, c'est que celles-ci, trop confiantes dans les monopoles de droit ou de fait dont elles jouissaient, ne sentaient pas l'urgence d'exonérer leurs fabrications. L'indolence se communiqua d'une spécialité à l'autre. L'Angleterre, après avoir épuisé ses bois, avait cherché pendant un demi-siècle le moyen de les remplacer par la houille dans le traitement du fer. Le problème dont dépendait peut-être la puissance britannique venait enfin d'être résolu. Malgré l'évidence, les maîtres de forges français s'obstinèrent pendant vingt ans à repousser cette innovation comme impraticable. Ils avaient à leur disposition du bois en abondance et des minerais dont l'Angleterre était jalouse: ces richesses étaient livrées au gaspillage. Dans plusieurs provinces, on exploitait les filons à tranchées ouvertes et rarement à plus d'un mètre de profondeur. Dès que la veine paraissait s'affaiblir, on allait plus loin et on bouleversait ainsi quatre fois plus de terrain qu'il n'eût été nécessaire. Il résultait de ces mauvaises méthodes que les fourneaux établis autrefois à proximité des minières ne tardaient pas à se trouver séparés des lieux d'extraction par des distances de plus en plus grandes, si

bien qu'un habile administrateur (1) prévoyait déjà la ruine de plusieurs usines par suite des frais d'approvisionnemens. Les transports des minerais se faisaient à dos de mulets ou avec des attelages de bœufs, et ces moyens, très dispendieux pour les producteurs, devenaient un fléau pour les campagnes, en raison des dégâts commis par ces caravanes. Suivant les ingénieurs, on aurait pu ménager d'un tiers en moyenne le combustible employé. On négligeait aussi les indications de la science (2) dans la construction des fourneaux, dans l'emploi des souffleries. On ne voulait pas essayer l'étirage des fers au laminoir, et on s'en tenait à l'ancien martelage. Bref, on obtenait à des prix excessifs des produits de qualité misérable. Les mauvais fers étaient toujours assez bons pour être envoyés à l'ennemi sous forme de boulets. Quant aux fers marchands, on pouvait dicter la loi aux consommateurs, car bien que la protection accordée par le tarif de 1806 fût assez faible (4 francs par quintal métrique), il existait en faveur des maîtres de forges un monopole de fait. Tous ces peuples en guerre se faisaient scrupule de se vendre du fer les uns aux autres, et lorsqu'en 1810 le gouvernement impérial distribua des licences pour l'introduction des fers anglais, le gouvernement britannique défendit à ses nationaux de nous en vendre.

Il y a chez les chefs d'industrie une répugnance instinctive à renouveler leur matériel, et ils ne s'y résignent que lorsqu'ils y sont forcés par la nécessité de la lutte : c'est qu'à part la mise de fonds qu'il faut faire, tout perfectionnement qu'on adopte est bientôt imité par le concurrent, et il n'y a profit en définitive que pour le consommateur, c'est-à-dire pour la nation prise collectivement. La merveilleuse invention que Watt avait conduite à l'état pratique n'était pas absolument inconnue de nos grands industriels. Un homme dont on a trop oublié les services, Périer, s'était voué à une espèce d'apostolat pour vulgariser chez nous les avantages de la pompe à feu, comme on disait alors. Même avant la révolution, il avait introduit en France une des meilleures machines de Watt, utilisée dès lors sous les yeux des Parisiens pour la distribution des eaux de la Seine. Il avait fait à ses risques et périls cinq voyages en Angleterre, et bien qu'il eût été dénoncé deux fois à la chambre des communes comme une espèce de conspirateur envoyé pour surprendre le secret de la puissance britannique, il était parvenu à rapporter les plans et l'outillage nécessaires pour installer à Chaillot un grand atelier de constructions. Il y avait assez bien réussi, on l'a vu, pour don-

(1) M. de Barral, préfet du Cher. Voyez son rapport dans le *Journal des Mines*, t. XXVI.

(2) Voyez le rapport de Berthollet à la chambre des pairs en 1814, et le discours de Lefèvre Gineau à la chambre des députés.

ner quelque inquiétude aux Anglais. Il s'était en outre appliqué à répandre des notions, nouvelles alors, sur l'économie des manufactures, et l'un des premiers chez nous il a exposé que les machines équivalent à un accroissement de population et de richesse agricole égal au nombre des hommes et des chevaux qu'elles remplacent. Où devait aboutir tant de zèle? Périer lui-même l'a dit avec tristesse dans un opuscule publié en 1810. L'Angleterre à cette époque possédait plus de cinq mille machines à vapeur; la France n'en avait pas deux cents, y compris celles qui étaient établies dans certaines mines d'après les anciens modèles de Bélidor, et la France de cette époque comprenait la moitié du continent européen. Les machines perfectionnées n'étaient introduites que dans les usines du gouvernement ou dans de grands charbonnages : l'industrie particulière en était presque généralement dépourvue.

On ne s'était pas encore avisé de dire à cette même époque que le charbon fossile manquait à la France. On avait au contraire constaté des gisemens nombreux dont on se plaisait à vanter la richesse, et comme les charbonnages belges et rhénans faisaient concurrence à ceux de l'ancien territoire, comme la houille n'était protégée par aucun tarif, elle se vendait alors bien meilleur marché qu'aujourd'hui. Les procédés d'extraction étaient en général fort imparfaits; mais à quoi aurait-il servi de les améliorer? La métallurgie s'obstinait à repousser l'emploi de la houille dans le traitement du fer; l'industrie manufacturière n'éprouvait pas le besoin des machines à vapeur : Fulton, mal compris en France, s'était éloigné avec un amer chagrin. Le trafic des charbons étant très faible, il n'y avait pas de raison pour ouvrir ces canaux navigables qui provoquent les affaires de tout genre par l'extrême bas prix des transports.

A part cette indolence, qui est naturelle aux privilégiés, il ne manquait pas d'autres causes pour paralyser l'esprit d'entreprise. Le crédit monopolisé venait fort peu en aide au commerce, et le spéculateur vivait dans l'appréhension de voir toutes ses combinaisons renversées par quelque coup de tête, non-seulement en politique, mais en matière d'administration. Les métaux monétaires, expulsés par les assignats, ne rentraient que fort lentement, parce que les expéditions de marchandises à l'extérieur avaient peu d'importance. Ils étaient d'ailleurs réexportés en grande partie et semés sur les champs de bataille par la nécessité de payer en argent les achats qu'il faut faire sur place en temps de guerre. Avant la fameuse campagne de 1805, au moment même où la grande industrie cherchait à se constituer, le 5 pour 100 consolidé variait de 50 à 60. Le trésor battait monnaie pour ses divers services en négociant à 10 ou 12 pour 100 d'intérêt les obligations souscrites par les

receveurs-généraux. Le meilleur papier de commerce s'escomptait rarement au-dessous de 8 pour 100. Le tarif officiel de la Banque de France était à la vérité fixé à 6; mais cela profitait peu à l'industrie privée, parce que les ressources de l'établissement étaient le plus souvent absorbées par les réquisitions du gouvernement, ou accaparées par les grands capitalistes qui régissaient alors le monde financier.

Un homme doué d'une rare capacité pour les affaires et peu embarrassé par les scrupules, Ouvrard, avait imaginé une combinaison gigantesque, dont le résultat définitif devait être de faire affluer en France les trésors amoncelés dans les possessions américaines de la couronne espagnole depuis que la guerre avait interrompu les communications maritimes. Ouvrard se faisait fort d'apporter 262 millions de francs en doublons et en piastres. C'était à éblouir le monde commercial, où la pénurie des espèces causait tant d'embarras. Le ministre du trésor, l'honnête et naïf Barbé-Marbois, s'y laissa prendre comme le vulgaire des spéculateurs. Il y avait à faire des avances pour obtenir de la cour de Madrid les autorisations nécessaires. Le ministre livra une somme considérable en obligations des receveurs-généraux qu'Ouvrard s'empressa d'escompter. Le désir de participer à l'affaire donna lieu, dans le haut commerce, à des échanges de billets qu'on parvint à faire entrer aussi dans les portefeuilles de la Banque. D'un autre côté, le gouvernement, qui se préparait à une guerre décisive, exigeait l'escompte des papiers qui représentaient les contributions de l'année suivante. « En décembre 1805, a dit un homme en position d'être bien informé (1), sur 97 millions de valeurs escomptées que renfermait le portefeuille, il y en avait pour 80 millions en obligations des receveurs-généraux prêtés à 6 pour 100, et que, si la Banque eût cherché à les escompter, personne n'aurait voulu prendre à 12 pour 100. » Ce n'est pas tout. A mesure que rentraient les impôts, le gouvernement prenait dans les mains des receveurs les fonds destinés à l'acquittement des billets qu'on leur avait fait souscrire, de sorte que la Banque était obligée d'accorder des renouvellemens à l'échéance. L'encaisse ne tarda pas à tomber au-dessous de 1,200,000 francs en présence d'une émission de billets très considérable. Les régens, pour faire face autant que possible aux remboursemens, ramassaient à tous prix les traites sur les provinces, et les faisaient toucher par des agens spéciaux qui avaient ordre de renvoyer les espèces. Les villes de commerce, ne pouvant se passer de leur numéraire, avisaient

(1) M. Gautier, sous-directeur de la Banque de France et sénateur. Voyez son remarquable travail dans l'*Encyclopédie du Droit*.

aussitôt aux moyens de le faire revenir. « Tout le temps que ce système de circulation fut suivi, a dit un des plus habiles ministres du temps, l'argent pouvait manquer souvent partout, excepté sur les grandes routes. »

Mollien raconte que, s'étant placé sur le passage de Napoléon au moment de son départ pour la grande armée, le 25 septembre 1805, l'empereur lui jeta ces mots en courant : « Les finances vont mal, la Banque éprouve des embarras; ce n'est pas ici que je puis y mettre ordre. » Pour le mal, quel qu'il fût, il ne connaissait que le remède héroïque, la victoire. La Banque avait été réduite à limiter ses paiemens à 500,000 francs par jour : cela seul aurait suffi pour jeter la panique parmi les porteurs de billets. Les bureaux de remboursement étaient assaillis. Ceux qui ne pouvaient pas parvenir jusqu'aux guichets s'estimaient heureux de réaliser leurs billets chez les changeurs avec 10 ou 12 pour 100 de perte. Malgré la précaution prise par Fouché de faire distribuer dans les douze mairies de Paris des numéros d'ordre pour le remboursement des billets, les longues files de postulans qui rayonnaient dans les rues adjacentes présentaient par instant le caractère des attroupemens séditieux. Au conseil des ministres en permanence au Luxembourg sous la présidence du prince Joseph, l'anxiété était des plus vives. On était résolu, c'est encore Mollien qui nous l'apprend, à fermer les guichets de remboursement, sauf à faire distribuer quelque monnaie dans les mairies, à défendre au tribunal de commerce de statuer sur les contestations occasionnées par l'offre ou le refus des billets de banque, à dissiper au besoin par la force armée tous ces rassemblemens de créanciers criards.

Pendant ce temps, l'empereur faisait de la banque à sa manière, en tirant sur les Autrichiens et les Russes... à boulets rouges. Dans la soirée du 12 décembre, le canon retentit à Paris; on suspend des drapeaux, des guirlandes de laurier à la façade des édifices publics et des théâtres; les rues s'illuminent, des rassemblemens se forment, et cette fois c'est pour lire le bulletin de la grande armée. — Bataille et victoire à Austerlitz! — Il s'agit bien pour les Parisiens de billets au porteur, d'encaisse et d'escompte! Combien d'ennemis couchés à terre ou engloutis vivans dans l'étang glacé? Combien d'Autrichiens amenés sans armes devant le vainqueur? Qui s'est distingué et a reçu la croix? Qui est devenu capitaine ou sergent? Qui demain partira conscrit? Voilà ce qu'il faut savoir avant tout, voilà ce qui fait bouillir votre sang, ô vieille race gauloise, ô Gaulois toujours jeunes!

Ces héroïques journées sont dans la vie des peuples comme ces extases qui épuisent : c'est par la continuité d'un bon régime qu'on

fortifie sa constitution. Le vainqueur d'Austerlitz, suivant sa promesse, avait arrangé à Vienne les affaires de la Banque. Il fit déposer dans les caisses, comme restitution ou à titre de comptes courans, une forte partie de la contribution de guerre infligée à l'Autriche. Les avances directes au trésor, qui s'étaient élevées jusqu'à 86 millions, furent réduites à 27 dès le mois de mai et entièrement remboursées en octobre. Les obligations des receveurs-généraux cessèrent d'encombrer le portefeuille. L'encaisse remonta rapidement à 55 millions. Malheureusement pour Napoléon, le seul enseignement qu'il tira de cette crise fut que la direction de la Banque, confiée jusqu'alors à des régens choisis par les actionnaires, était trop indépendante de l'état, et que le capital n'était pas assez considérable pour venir en aide au trésor. Il confia le gouvernement suprême à trois grands fonctionnaires nommés par lui, quoique payés par les actionnaires, et il exigea que le capital fût élevé de 45 millions à 90, non compris la réserve, condition contre laquelle les actionnaires ont protesté pendant vingt-cinq ans, parce qu'elle obligeait la Banque à conserver un capital trois fois plus fort qu'elle n'en pouvait employer utilement. Le commerce n'eut guère le temps de réfléchir sur la meilleure organisation du crédit. Il allait être jeté dans de bien autres aventures.

III. — LE SYSTÈME CONTINENTAL.

Il serait injuste de rejeter entièrement sur Napoléon la responsabilité du blocus continental. C'était une manœuvre de guerre conforme aux principes et aux instincts de l'époque. L'empereur ne l'a employée qu'à titre de représailles, mais avec cet emportement qui le poussait du premier bond jusqu'aux extrémités. En 1806, le gouvernement britannique met en interdit les ports du continent depuis Brest jusqu'à l'embouchure de l'Elbe, et quoiqu'il n'ait pas de forces suffisantes pour investir tous les points abordables sur une aussi vaste étendue, il déclare que ses croisières intercepteront autant que possible les communications, et exerceront à l'égard du commerce les rigueurs qu'autorise un blocus effectif. A cette provocation sauvage, Napoléon répond par les ordonnances de Berlin et de Milan, qui instituent ce qu'on appelle le système continental. Tout commerce, toute correspondance avec les îles britanniques sont défendus; tout magasin, toute propriété appartenant à un Anglais, toute marchandise provenant de fabrique anglaise, sont déclarés de bonne prise. Les lettres adressées à un Anglais ou écrites en langue anglaise sont supprimées par les postes. Dès qu'un bâtiment, de quelque nation qu'il soit, a touché le sol britannique ou s'est mis en

communication avec l'Angleterre en payant tribut ou en souffrant des visites en pleine mer, il perd la protection de son pavillon et tombe dans la catégorie des choses saisissables.

Applicables à tous les pays soumis à la domination française, soit par conquête, soit par alliance, les décrets de 1806 et de 1807 furent exécutés à la rigueur et avec une sorte d'ostentation. Des corps spéciaux de douaniers marchèrent à la suite de nos troupes victorieuses : ils flairaient les contraventions, fouillaient les maisons et les comptoirs, saisissaient sans contrôle et sans recours les marchandises proscrites. On donnait à la destruction de ces richesses la solennité d'un auto-da-fé, car la volonté du conquérant inspirait une sorte de superstition. Sur la place publique, où étaient amoncelés les articles saisis, on allumait un grand bûcher. Venaient les troupes pour former la haie circulaire, et les autorités civiles et militaires qui prenaient place sur une estrade. Au signal donné par les tambours, les douaniers s'abattaient sur les caisses et les ballots, montraient au peuple les articles condamnés, et les lançaient dans les flammes. Les objets incombustibles étaient brisés à coups de massues. Des scènes de ce genre eurent lieu pendant trois ou quatre ans, surtout dans les places maritimes du continent européen. La Hollande, restée sans protection après l'abdication du roi Louis, fut particulièrement maltraitée.

Ces procédés, si sauvages qu'ils nous paraissent invraisemblables, n'excitèrent point tout d'abord une réprobation marquée ; ils étaient conformes aux idées du temps, je le répète, parce qu'il est bon de constater les progrès de la raison publique. Au début du système continental, les grands manufacturiers des pays soumis à la France trouvaient assez juste que la perfide Angleterre fût mise dans l'impossibilité de leur faire concurrence, et quant au vulgaire, dans la foule des gens affamés et déguenillés pour la plupart qui faisaient cercle pour voir brûler des étoffes et des alimens, on répétait sans doute cette parole du maître : qu'on allait « conquérir les colonies par la terre. » Bientôt cependant on s'aperçoit que la vitalité européenne s'arrête. L'Angleterre, qui tient la mer, conserve encore la ressource des échanges lointains ; les peuples continentaux sentent la paralysie qui les envahit. Tout commerce extérieur devenant contrebande et ne s'effectuant plus qu'à travers des périls, le fret, les assurances, le change, subissent des oscillations violentes. Les produits indigènes, qu'on ne peut plus échanger, s'accumulent dans les ports et y sont offerts à vil prix, tandis que d'autres objets, qu'on ne reçoit plus de l'étranger, manquent à la consommation. Les industriels eux-mêmes, ne pouvant plus compter sur le renouvellement des matières premières, sentent que leurs spéculations n'ont plus

de bases. Peu à peu le mécontentement se manifeste, surtout dans les pays alliés qui n'ont pas de manufactures, et qui éprouvent doublement le besoin d'échanger les produits naturels de leur sol contre des objets fabriqués économiquement; mais le vainqueur d'Eylau et de Wagram s'est élevé si haut que les doléances n'arrivent plus jusqu'à lui. Les résistances que rencontre son système continental, il les attribue à l'audace des contrebandiers, aux habitudes routinières des populations. Il n'a pas coutume de dévier quand il rencontre un obstacle : il l'écrase du pied et poursuit sa route.

En effet, la contrebande ou pour mieux dire la légitime résistance s'était organisée sur une large échelle. Un décret impérial du 18 octobre 1810 institua des cours prévôtales appelées à connaître exclusivement des crimes de contrebande : elles avaient pouvoir de prononcer sommairement, sans appel ni recours en cassation, des peines afflictives et infamantes, non-seulement contre les fraudeurs, mais contre les assureurs et négocians considérés comme complices. Malheur aux condamnés! Ils étaient envoyés aux galères pour dix ans et marqués avec un fer rouge de deux lettres destinées à perpétuer le souvenir de leur félonie, « le tout sans préjudice de dommages et intérêts proportionnés aux bénéfices qu'ils auraient pu réaliser. » Remarquons en passant cette formule, qui permettait de taxer arbitrairement les personnes impliquées dans les poursuites. Malgré tout, les délits se multipliaient, les primes de la fraude devenant plus fortes à mesure que s'élevaient les prix des marchandises prohibées. On tenait surtout à proscrire les produits exotiques, parce que l'Angleterre, au moyen de sa marine sans rivale, en avait alors le monopole presque exclusif. Pour en déshabituer les populations, on frappa de droits énormes ceux de ces produits qui, n'étant pas de provenance anglaise, pouvaient être achetés impunément. Les sucres bruts et les cafés furent taxés à 400 francs le quintal métrique, le poivre à 600 francs, le cacao à 1,000 francs, la cannelle à 2,000 francs, non compris les décimes de guerre. On en vint à vendre le sucre à peine blanchi plus de 6 francs le demi-kilo, les autres denrées coloniales à proportion, et pour comble de disgrâce la falsification de ces articles fut poussée jusqu'au dernier degré de l'impudence. Le même régime fut appliqué aux matières exotiques indispensables à nos manufactures. Les tarifs sur les cotons en laine furent élevés systématiquement à des chiffres impossibles, de 440 à 880 francs par quintal, suivant les provenances. On conseilla d'abord au public de remplacer le sucre par le miel ou des sirops de fruits, le café par la chicorée torréfiée, l'indigo par la fécule du pastel, le quinquina par l'écorce du marronnier; les journaux avaient mission de démontrer qu'en tout cela le patriotisme était d'accord

avec l'hygiène. On recommanda un sirop de raisin dont Parmentier était l'inventeur, et une somme de 200,000 francs fut promise aux douze fabriques qui livreraient ce produit en plus grande quantité. Puis on se rappela que des chimistes de Berlin avaient extrait du sucre de la betterave, et on établit en 1812 des écoles ayant pour programme la réalisation industrielle du procédé. Pour alimenter nos filatures, auxquelles le coton allait manquer, on offrit une récompense d'un million de francs à l'inventeur d'un procédé mécanique pour filer le lin et le chanvre, problème qui fut résolu avec plus de gloire que de profit par le malheureux Philippe de Gérard. Il y eut aussi vers 1811 un gigantesque projet pour augmenter la production de la laine qui aurait alimenté nos filatures. L'état devait entretenir dans ses bergeries assez de béliers pour les neuf millions de brebis qu'on supposait exister en France.

L'impossibilité de se passer des articles monopolisés par les Anglais devenait trop évidente. Le guerrier invincible jusqu'alors se sentit faiblir dans cette étrange bataille qu'il avait engagée contre la nature des choses et les instincts des peuples. Il consentit à l'introduction sur le continent des marchandises anglaises, mais en vertu de licences spéciales et sous la condition qu'elles seraient payées, non en argent, mais avec des produits français. Encore un sacrifice aux erreurs du temps sur la balance du commerce : on aurait cru appauvrir le pays et enrichir l'Angleterre en lui achetant contre écus ce dont on avait besoin. Napoléon espérait d'ailleurs battre monnaie au moyen de licences dont la vente devait figurer au budget parmi les droits de douane. Il s'était réservé personnellement de les accorder, et bien qu'il fallût les payer, on ne les obtenait que par une sorte de faveur. Les simples négocians ne pouvaient se les procurer qu'en ayant recours à des intermédiaires dont il fallait payer les services, et le trafic auquel les licences ont donné lieu a occasionné plus d'un scandale. Ajoutez à cela la difficulté de vendre pour une somme exactement égale à celle des achats. L'armateur qui voulait acheter en Angleterre pour 500,000 francs de denrées américaines devait justifier au départ qu'il emportait pour 500,000 francs de nos produits. Or, comme les articles d'échange faisaient défaut chez nous, on chargeait le vaisseau de marchandises qu'on n'espérait pas vendre, et qu'on détruisait dès que le vaisseau avait gagné le large. On fabriqua même à cet effet des articles de pacotille, mais apparens et de nature à être surévalués dans les bordereaux d'expédition : c'étaient des soieries, des meubles, des livres, des estampes. On a gardé souvenir dans la librairie d'éditions entières emballées à l'adresse des Anglais, mais jetées à la mer pendant le trajet. Quel bon temps pour les auteurs, tou-

jours sûrs d'épuiser leurs livres jusqu'au dernier exemplaire! Pour les gens qui aiment mieux le sucre que les livres, ce régime commercial était moins agréable. Si la cargaison jetée à la mer valait 100,000 francs, cela augmentait d'autant les denrées importées en retour. L'invention des licences était d'ailleurs un démenti donné au système continental par son auteur. Nous déclarions l'Angleterre en état de blocus et ses marchandises exclues du continent, et nous avions recours au procédé le plus bizarre pour les y introduire nous-mêmes. Les Anglais n'étaient pas beaucoup plus raisonnables que nous. Ils supposèrent que le commerce par licence allait enrichir le trésor impérial, et ils se refusèrent à vendre dès qu'ils nous virent si ardens pour acheter.

Il en est des désordres économiques comme de ces écarts de régime qui ne délabrent le tempérament qu'à la longue; quelquefois même leur premier effet est une surexcitation maladive que l'on prend pour un surcroît de force. Il en fut ainsi du système continental. Les chefs de la grande industrie, du moins ceux de l'ancienne France, y trouvaient les avantages de la prohibition. Les subventions semées par le gouvernement et surtout les prix excessifs de certaines marchandises faisaient éclore toute sorte d'entreprises plus ou moins normales. La fabrication du sucre de betterave fut essayée dans plus de deux cents usines. Il y avait un grand consommateur dévorant des montagnes d'objets confectionnés à la hâte et qu'il fallait sans cesse renouveler : c'était l'armée; ses besoins entretenaient un courant de spéculations où nombre de gens trouvaient à puiser des bénéfices. « La guerre nourrit la guerre, » disait-on. Le public ne se doutait pas alors que toute contribution de guerre levée le lendemain d'une victoire est un emprunt désastreux qu'il faudra rembourser tôt ou tard, au lendemain d'une défaite. Parmi les ouvriers, on entendait peu de plaintes. Ils restaient en trop petit nombre dans les ateliers pour n'y être pas convenablement rétribués; on ne chicanait guère sur le taux des salaires quand tout homme de cœur pouvait se promettre à lui-même une large solde sous les drapeaux. Ajoutons à cela que la dextérité ingénieuse et l'esprit inventif de la race française ne se démentaient pas. Nos draps, nos soieries, nos impressions sur étoffes, nos papiers d'ornement, nos meubles, nos ciselures se recommandaient par un cachet d'élégance eu égard aux goûts de l'époque : on introduisait dans les fabriques des inventions de détail. Les Anglais avaient peut-être plus peur de nos chimistes que de nos grenadiers. A n'en juger que par les superficies brillantes, on pouvait dire que l'industrie était en progrès.

Mais ce qui constitue la prospérité d'un pays n'est pas la perfection

de quelques-uns de ses produits : c'est sa puissance productive, c'est l'ensemble et l'harmonie de ses moyens pour augmenter ses forces. Bien qu'il y eût beaucoup de gens satisfaits dans le monde commercial, du moins jusqu'en 1810, la France était débilitée par les vices de son régime économique; déjà, malgré sa fière attitude, elle n'avait plus assez de vigueur pour supporter des revers. Le système continental, après avoir renouvelé la guerre en soulevant tous les autres peuples contre nous, nous laissait à l'intérieur avec une industrie gonflée un instant, puis refoulée sur elle-même et désorientée par les plus étranges combinaisons. La somme qu'il aurait fallu pour réparer les pertes de la marine militaire pendant quinze ans et le matériel de terre perdu dans les campagnes de 1812 et de 1813 ne dépasse pas celle qu'un simple banquier de nos jours trouverait pour une ligne de chemin de fer. J'en parle d'après des états dressés sous la restauration, et qui ne sont pas suspects de flatterie : cette somme d'environ 250 millions, il eût été impossible de l'obtenir par un crédit normal. Dès que la victoire eut abandonné nos drapeaux et qu'il ne fut plus possible de compter sur la rançon des vaincus comme élément de recette, il y eut nécessité absolue de recourir aux surtaxes d'impôts, aux anticipations, aux ventes de domaines, expédiens qui sèment l'irritation et la défiance. Au commencement de 1814, la Banque avait dû prêter au gouvernement plus de 88 millions sur son capital, qui était de 90, et le portefeuille des effets de commerce se réduisait à presque rien... Mais il ne faut pas trop insister sur ces souvenirs pénibles; il suffit de dire que, si Napoléon est tombé sur un champ de bataille, ce n'est pas là qu'il a été vaincu.

Si l'on cherche à recueillir ses impressions, après avoir parcouru l'émouvante période qui comprend la révolution et l'empire, on reconnaît que l'assemblée constituante eut seule une doctrine en matière d'économie, celle de Turgot, et que par malheur le régime de liberté inauguré par elle eut à peine un commencement d'expérimentation. De 1792 à 1814 au contraire, le souffle de la science se fait à peine sentir. Le mouvement économique, déterminé par les nécessités de la politique ou de la guerre, est faussé par toute sorte d'expédiens. On est retombé sous le joug des vieux instincts; on revient, sans y prendre garde, à une discipline industrielle opposée le plus souvent à l'esprit de 1789. L'étude de cette période n'en est pas moins très importante, parce que les pouvoirs successifs y ont semé à pleines mains les germes de monopoles qui ont été si habilement cultivés plus tard, ainsi que nous le verrons bientôt, et parce qu'on en a conservé cette fatale habitude de subordonner l'activité productrice à l'initiative de l'état.

ANDRÉ COCHUT.

(*La troisième partie au prochain n°.*)

DEUX

ÉLÉGIES POLONAISES

Ce n'est qu'au sein d'une nation malheureuse et opprimée, ce n'est qu'en Pologne qu'a pu se produire ce fait étrange : un grand poète adoré du public, qui, pendant toute sa vie, a dû se soustraire aux ovations et cacher obstinément sa gloire sous le voile de l'anonyme. Telle fut la destinée du comte Sigismond Krasinski, mort en 1859, à l'âge de quarante-sept ans, et que la France n'a connu longtemps que comme le *poète anonyme de la Pologne*. Ses œuvres poétiques, empreintes du plus ardent patriotisme, imprimées successivement à Paris par les soins d'un ami dévoué, avec des précautions de mystère inouies, ont eu chacune trois ou quatre éditions, car elles se répandaient en secret dans toutes les parties de l'ancienne Pologne, où on les lisait, relisait et apprenait par cœur, en y puisant la consolation et le courage (1).

Le pays enthousiaste prononçait à voix basse le nom de l'auteur bien-aimé. Quant à lui, il niait partout et toujours en se défendant de cette paternité avec une énergique obstination. Sauf deux ou trois amis intimes, il n'osait se fier à personne. Lorsque quelque étourdi lui parlait d'un de ses ouvrages, il feignait de ne le pas connaître, il priait son interlocuteur de lui en procurer la lecture, et en rendant le volume, critiquait amèrement ce *prétendu* chef-d'œuvre. Avec des gens qui lui semblaient suspects, Krasinski allait plus loin : il soutenait n'avoir jamais rien écrit, ajoutant qu'il ne pouvait lire deux vers sans bâiller et qu'il avait horreur de toute production poétique, et il entamait tout aussitôt une longue dissertation sur quelque sujet tout à fait étranger à la poésie.

(1) Une dame polonaise séjournant à Paris en 1843, à l'époque où parut le poème de Krasinski intitulé *Avant l'Aurore*, n'osait pas (à cause de rigoureuses visites à la frontière) emporter avec elle ce petit volume prohibé; elle fit apprendre par cœur à sa fille les six cents vers du poème, afin de pouvoir, en arrivant en Pologne, les mettre par écrit.

Le gouvernement russe aime peu les poètes, et surtout les poètes polonais qui chantent la gloire du passé et les espérances de leur pays. La police les surveille sans cesse, et quelquefois même l'écrivain qu'on veut réduire au silence est transporté dans les steppes de la Sibérie. Cette perspective d'exil au milieu des glaces polaires était pour Krasinski une épée de Damoclès suspendue éternellement sur sa tête. Il y eut des jeunes gens, chez qui on avait trouvé des exemplaires du recueil lyrique de Krasinski intitulé *Psaumes de l'avenir*, jetés pour quelques années dans les cachots de la citadelle de Varsovie : il est facile de deviner quel sort attendait l'auteur lui-même, si jamais le gouvernement russe avait pu le découvrir.

C'est sous l'influence de ces pressentimens sinistres qu'il a écrit en 1846 son poème intitulé *le Dernier*, où il expose ses propres sensations et sa propre destinée telle qu'il l'entrevoyait. Ce poème, qui n'est que le monologue d'un prisonnier, n'a pas tout à fait la même étendue que ses autres poèmes, tels que *la Comédie infernale* et l'*Iridion;* mais c'est peut-être l'œuvre qui caractérise le mieux le génie et les idées de l'auteur; c'est en quelque sorte l'autobiographie de son âme. Tous les caractères de cette muse patriotique s'y trouvent réunis. On y remarque la légère teinte d'un mysticisme qui n'a cependant rien de sombre et semble illuminé par des éclairs. Partout se fait jour une foi ardente dans la résurrection de la patrie, et cette idée favorite de l'auteur (reproduite plusieurs fois dans ses ouvrages), que si la Pologne souffre le martyre, c'est qu'elle a été choisie par Dieu, comme la victime la plus pure entre les nations, pour racheter les iniquités de ce monde.

Tel est ce poème que je voudrais faire connaître au public français. Je le fais suivre de la traduction d'un autre morceau lyrique, dont l'idée est puisée en dehors de toutes préoccupations politiques et nationales, et que pourront lire sans amertume et apprécier à sa juste valeur les ennemis mêmes de la Pologne. C'est une poésie chrétienne par excellence, c'est la poésie dans ses plus hautes et ses plus ardentes aspirations vers Dieu; c'est le cri sublime d'une âme passionnée, remplie de foi et d'amour séraphique. Cette pièce a été l'une des dernières productions de l'auteur, alors que son génie avait atteint son apogée.

CONSTANTIN GASZINSKI.

LE DERNIER.

I.

Presque toute mon existence s'est passée sous les verrous d'un cachot, — au milieu des misères et des maladies, dans les ténèbres et le silence. — Mon souvenir allait s'effaçant chaque jour dans la mémoire de mes compatriotes, — l'amour de ceux qui m'aimaient se

refroidissait aussi, — et aujourd'hui ils m'ont sans doute tout à fait oublié, moi qu'on enterra sous cette voûte noire pour me punir d'avoir, fils de la lumière, chanté jadis pour mon pays en semant la parole dans les cœurs des hommes, afin qu'elle pût se changer en fleur d'inspiration pareille à la mienne!

II.

J'ai été fier, — mais fier envers les hautains: — fâcheux caractère pour réussir dans le monde! — Frappe les gens qui sont à terre, tu en recueilleras des profits; — mais si tu t'avises de braver l'arrogance des oppresseurs, si avec ton regard d'homme tu les considères comme un troupeau de brutes, — une terrible vengeance de ces brutes t'attend, et toi, homme, tu seras enchaîné par elles.

III.

Les premières années de ma vie se sont écoulées rapidement comme les esquifs qui glissent sur l'eau, comme les aigles qui traversent les espaces. — Malheureux! je ne prévoyais pas alors où m'emportaient ces flots, — car le soleil brillait encore au-dessus de moi, — chaque instant du jour s'épanouissait comme une fleur de printemps, — dans mes semblables je ne voyais que sœurs ou frères, — et ce monde, aujourd'hui si sourd à mes plaintes, était le paradis de ma jeunesse!

IV.

Où est cet ange qui, après les épreuves du martyre et l'heure de la mort, le troisième jour marqué pour la résurrection, brise la pierre du tombeau? Il délivre les dieux et non pas les hommes! Où est ce second messager du ciel, qui, la nuit, arrachant les verrous des portes mamertines, enlève les saints du Seigneur d'entre les mains des bourreaux? — Mais moi, je ne suis pas un élu, — et aujourd'hui ce sont d'autres temps! — Le bras de l'ennemi est plus dur que celui de la mort, — car il te saisit encore vivant et te tient dans un cercueil d'où ton intelligence ne ressuscitera pas!

V.

Car entre les quatre murailles de la prison, ton esprit, hôte ailé de l'infini, qui rêvait jadis des destinées demi-célestes, se sentira tellement orphelin, — que tu t'éprendras d'un amour fraternel pour une araignée et que tu supplieras le bourreau pour entendre le son de la parole humaine. — Et lorsqu'après bien des jours, des mois et des années, aucun espoir ne viendra te visiter, — ton esprit s'abîmera dans le néant.

VI.

Oh! combien de fois ai-je tâché par la force de volonté de réveiller mes idées, qui s'éteignaient, afin d'échapper à cette mort de l'âme! — Mais lorsqu'une fois le désespoir se fait jour et transperce le fond du cerveau, c'est horrible à voir combien de sang coule le long de ce clou, — comment le cerveau se dessèche et s'atrophie par degrés, — comment le cœur aussi se sent défaillir, et, sans se briser, s'endurcit peu à peu jusqu'à ce que tout ce qui était amour meurt en lui. — Et de toutes les douleurs, celle-là est la plus poignante!

VII.

Comme un titan, je luttais contre le néant et la privation de vie dans la solitude. — Je demandais aux barreaux de ma fenêtre : Dites-moi ce qui se passe dans le monde des vivans? Je prenais entre mes mains livides cette triste lampe, et je comptais longuement les brins de cendres de sa mèche, pour m'occuper, pour me distraire au milieu de mes angoisses. — Rien ne me soulageait; — une espèce de brouillard assombrissait mon âme chaque jour davantage, — et le monde intérieur s'éteignit tout à fait en moi. — Et je suis resté seul, sans inspirations, sans idées, — rivé à jamais à cette chaîne dont les anneaux enchâssés dans mes os la joignent au crampon fixé dans la muraille.

VIII.

Oh! jadis, jadis des vieillards m'avertissaient : « Jeune insensé! ta harpe mélodieuse te conduira dans le gouffre du malheur, et ton chant mourra avec toi sous les verrous! Les hommes d'aujourd'hui se soucient peu des chants de liberté; ils ne désirent que la paix propice à leur commerce. — C'est en vain que tu t'emportes; — on lapide maintenant de pareils prophètes. — Celui qui apporte à la terre les nouvelles du ciel périra misérablement. » — Moi, je ne les écoutais pas ou je me querellais avec eux. — Ah! je voulais vivre et non pas croupir dans ce monde, — voilà pourquoi je suis destiné à pourrir vivant sous la terre. — La lumière qui luit pour tous m'a été ravie, — et, dégradé de ma dignité d'homme, je suis tombé si bas, et Dieu dans le ciel est resté si haut, que son œil miséricordieux ne peut plus m'apercevoir.

IX.

Oui, — je me trouve enfermé dans le plus profond souterrain de cette forteresse; — mais au-dessus de moi s'élèvent les étages d'autres cellules plus commodes, mieux éclairées, destinées aux criminels plus heureux, que le gouvernement du tsar traite avec moins

de rigueur, — car ils n'ont fait qu'assassiner leur père ou leur frère : aussi leur punition est plus douce. — Il leur est permis de contempler à travers les barreaux les espaces azurés, — il leur est permis de respirer l'air vivifiant du printemps, lorsque le soleil revient au-dessus de ces plaines de neige; tout leur est permis! — Quant à moi, c'est différent. — Je suis beaucoup plus coupable; je suis un homme, un Polonais, un esprit révolté : — voilà pourquoi on me considère comme un Satan dans cet empire du bien!

X.

Oui, c'est vrai, je cherchais à ressusciter le passé glorieux, — et par mon chant austère à réveiller dans les âmes affaiblies par la lâcheté une foi plus vive dans l'avenir! — Oui, c'est vrai, j'ai été fier et insensé! — Je n'étais pas né pour vivre au milieu de ce siècle, époque de transition livrée au mal, et que voulaient perpétuer ceux qui n'avaient pas compris la volonté de Dieu : les princes de la terre et les chefs de l'industrialisme. — Et, pareil au temple de Salomon avant que le Christ en chassât les marchands, — s'élevait de mon temps l'édifice du vieux monde, proche de sa chute, chargé d'iniquités, sans croyances! Et là dedans s'agitaient les spéculateurs luttant les uns contre les autres, poussés par l'avidité du lucre ou arrêtés par la peur de la guerre. — Ce monde entier n'était qu'une Bourse d'où l'on avait chassé Dieu! — Et au-dessus de ce repaire d'agiotage, du côté des glaces du Nord, semblable à Satan sous l'apparence de l'archange, grandissait déjà l'ombre de ce géant qui me retient jusqu'à présent dans ses chaînes. — Et eux tous, au lieu de se concerter pour frapper ensemble cet ennemi avec le feu et le fer, — forgeaient de ce fer les rails de leurs chemins et fondaient leurs espérances sur la vapeur de l'eau, car ils redoutaient plus la guerre qu'ils ne craignaient Dieu ou l'ignominie! Et ces bourgeois industriels étaient satisfaits de leur sort!

XI.

Aussi ils sont restés paisibles sur le pavé des villes, là où s'élevaient leurs boutiques et les arcs de triomphe couronnant les marchés, — et moi, j'ai péri misérablement! — L'ennemi, pareil à la mort violente, m'a saisi traîtreusement. — Je n'ai pu confier ma dernière pensée à personne, ni faire mes adieux à ceux que j'aimais. — Pendant une nuit, on m'emporta dans une *kibitka* (1), en secret, sans bruit, sans traces, — et il n'y eut que les étoiles de mon ciel natal pour témoins muets de cette course mystérieuse et rapide!

(1) Chariot russe dans lequel on transporte en Sibérie les condamnés politiques.

XII.

On m'a mis en présence d'un tribunal infâme. — Les juges me raillaient de ce que moi, faible Polonais, j'avais pu, même pour un instant, oublier la puissance du gouvernement qui est le distributeur de la mort ou du salut, en ajoutant que je méritais, ayant offensé le tsar-dieu, une juste punition pour mes attentats. — Et l'on décréta que j'irais à pied, aux confins du monde, dans ce pays des glaces, — moi, fils d'une grande nation, — dans la compagnie des forçats rivés à la chaîne!

XIII.

Et je marchais à travers de tristes contrées, mêlé au troupeau de lâches criminels moscovites. — Et le bourreau, — je m'en souviens, — menait un cheval devant le convoi sans jamais monter dessus, car à la selle était appendu le knout fait avec des lanières de cuir garnies de crochets de fer. — Le bourreau, en le montrant du doigt, répétait sans cesse : « L'instrument du tsar! » et ordonnait aux hommes de faire des génuflexions, comme si c'était une croix sainte qui surgissait au-dessus de la selle. — C'est ainsi que cet emblème de l'omnipotence tsarienne me menait le long de steppes sans fin, vers le pôle glacial du Nord!

XIV.

Mes compagnons, les voleurs, les faussaires et les assassins, ont eu un meilleur sort : — on leur ôta leurs chaînes en les laissant dans différens endroits comme colons destinés à peupler le pays (1). — Moi seul, j'étais forcé de me traîner toujours derrière ce bourreau, derrière ce cheval et ce knout. — Et lorsque les anneaux rivés à mes pieds et mes mains y avaient produit des plaies profondes, je priais quelquefois le bourreau : « Homme, permets-moi de me reposer un instant sur ta monture! » Mais le Moscovite répondait : « Meurs plutôt, maudit Polonais, que de maculer par ton contact le signe de la justice du tsar (2)! » — Oh! qu'ils sont heureux ceux qui peuvent expirer au seuil du martyre! Hélas! on ne meurt pas quand le trépas sauve! — Tu périras au moment de la victoire, le

(1) La peine de mort n'existe en Russie que pour les crimes politiques. Les plus grands coupables sont envoyés en Sibérie pour travailler dans les mines et les forteresses, ou seulement pour peupler le pays.

(2) Cet épisode paraîtra peut-être trivial aux lecteurs français; mais l'auteur l'a inséré dans son poème comme un souvenir historique. Le prince Roman Sanguszko, fait prisonnier pendant la guerre de 1831, fut condamné à être envoyé en Sibérie. La mère du prince, accourue à Saint-Pétersbourg, adressa à l'empereur Nicolas une supplique pour obtenir la grâce de son fils. Le tsar miséricordieux aggrava la peine en écrivant au crayon au bas de la demande : « Il ira à pied. » Cet arrêt fut exécuté, et plusieurs années plus tard le prince Roman, gracié et revenu en Pologne, racontait souvent à ses amis cette histoire du bourreau, du cheval et du knout.

jour du bonheur; — mais tu vivras longuement, si ta vie n'est qu'une souffrance!

XV.

Où sont les riantes contrées de mon pays natal, les plaines dorées par les moissons, les prairies émaillées de fleurs? où sont les forêts de sapins dont les branches secouées par le vent produisent un murmure qui ressemble à une étrange et mystérieuse prière? où est le babil aérien des alouettes? où est la vieille église où dorment mes ancêtres? où est le chant des litanies catholiques de mon peuple, — de ce peuple qui appelle la sainte Marie sa reine?

XVI.

Que s'est-il passé? où suis-je? ô mon Dieu! Y a-t-il donc encore dans mon âme un recoin où le flambeau du souvenir ne s'est pas éteint tout à fait? — Il est donc resté encore quelque chose d'humain en moi? Il y a déjà vingt ans, — je ne sais, tu dois le savoir, ô mon Dieu, — depuis que je suis tombé inerte sur ce lit de mort, et que le sentiment du passé, du présent et de l'avenir s'est subitement obscurci en moi. — Mais voilà que maintenant tout à coup les ténèbres s'éclairent, et mon ange gardien revient me visiter. — Les larmes inondent mes paupières; — il y a bien longtemps que je n'ai pas pleuré, — il y a bien longtemps que je ne rêvais à rien et n'aimais rien! O mon ange, redonne-moi le souvenir et l'amour, ce que tout mortel reçut en partage. — Oh! je t'en supplie, laisse-moi pour un instant retrouver mon âme, et rends-la-moi visible!

XVII.

O mes pensées, vous souvient-il encore de ce qui se préparait dans le monde avant votre anéantissement, de quels pressentimens frémissaient toutes les poitrines humaines au moment où commençait votre agonie? N'est-ce pas qu'une voix sortant on ne savait d'où, mais qui retentissait partout, prophétisait à la terre ce qui devait advenir? « Les rois et les peuples interdits tomberont à genoux. — Le verbe incréé se fera entendre de nouveau dans les âmes créées en y raffermissant la foi, l'amour et l'espérance. — Les débris des siècles passés et les siècles futurs se dégageant de leurs nuages sombres, l'Esprit saint les confondra dans l'azur d'un même horizon éclairé par un seul soleil; — car il viendra à la fin le sauveur des races humaines, le restaurateur des patries dépossédées, le vengeur céleste de tous les crimes commis envers l'humanité. — Il introduira la justice dans la politique de ce monde, et sa venue marquera une nouvelle ère, la troisième ère de notre planète. Il n'y aura plus de ces états factices qui, pour leur profit ou une vaine

gloire, démembraient les corps des nations en étouffant leurs âmes sous la pierre du tombeau. — Par la volonté de Dieu, sur cette terre de Dieu, les corps et les âmes des nations ne seront plus séparés. »

Tels étaient les pressentimens, telles étaient les nouvelles qui parcouraient alors le monde livré à la violence et à la douleur. — Et nous, Polonais, nous savions bien que ce Messie, qui sur les flots orageux des événemens terrestres allait apporter la paix et la satisfaction aux nationalités, n'était autre que notre sainte Pologne; — car de la croix de son martyre tant de sang a coulé, que ce sang a racheté l'enfer de ce monde! — Oh! oui, j'avais cette croyance que mon peuple, après les labeurs de la mort, allait déployer ses ailes et saisir le glaive du miracle pour les labeurs de la vie.

XVIII.

Combien de fois, — ah! peut-être trop tôt, — j'ai vu en songe le dieu des résurrections! — Point de plaies, pas de sang sur son corps. On dirait un autre Christ, et cependant c'est le même Christ resplendissant pour l'éternité. — Sa face est comme le soleil, — et, plus blanche que la neige, sa robe le soutient dans sa course aérienne, — et il baigne dans l'aube des mondes naissans ses mains déclouées, transfigurées!

XIX.

Et lentement, très lentement, derrière l'Homme-Dieu s'avance éblouissante de beauté et sans traces de la mort ma Pologne bien-aimée. — Elle s'arrête sur le seuil de la Sion promise à tous les peuples, — et de ces hauteurs sacrées sa voix retentit, s'adressant aux autres nations assemblées bien loin, bien bas, au fond de l'espace : « A moi, à moi, ô vous, races fraternelles! La dernière lutte du dernier combat est terminée, — les piéges des trahisons et des mensonges terrestres sont détruits. — Montez avec moi dans le royaume de la paix. » — Et le chœur des nations lui répond : « Bénédiction et gloire à toi, ô Pologne! car, bien que nous ayons toutes souffert, — toi tu as supporté plus de tourmens qu'aucune de nous. — Par l'énormité des injustices accumulées sur toi, tu tenais constamment l'ennemi sous la foudre de Dieu! — Durant ton martyre, tu puisais dans ton cœur une vie plus puissante que celle de tes oppresseurs, — et par ton sacrifice tu nous as sauvées. — Bénédiction et gloire à toi, ô Pologne! »

XX.

Oh! bien souvent, pendant une sombre nuit d'automne, la voix de ma mère ou celle de quelque ancêtre sort du tombeau et monte jusqu'à moi pour me parler de l'avenir. — Et voilà qu'à ce bruit mystérieux des visions m'apparaissent. — Le chant de triomphe s'é-

levant de la poitrine de millions d'hommes résonne alentour. — Les vainqueurs passent en rangs innombrables, — je vois les blanches et lumineuses figures des sœurs et des frères délivrés de l'esclavage; — l'étincelle de l'immortalité jaillit de leurs fronts. — Quoique sans ailes, ils voguent dans l'air comme s'ils étaient ailés; quoique sans couronnes, ils brillent comme s'ils étaient couronnés. — Et moi-même j'avance au milieu d'eux et me séns dans une espèce de ciel inconnu, anticipé!

XXI.

Et qui le sait? Peut-être la prophétie de mes songes s'est-elle accomplie déjà au-dessus du tombeau de la Pologne. Et il n'y avait que moi, moi cadavre, qui manquais parmi les ressuscités! Oh! à travers ces barreaux et ces murailles qui m'enferment comme les planches du cercueil, mon esprit se fait jour et s'élance au loin, traversant le temps et l'espace. — Oui, je le vois : — là, partout des myriades d'étoiles et de fleurs; — le monde régénéré célèbre ses fiançailles avec la jeune liberté! — Sur le sommet des Alpes et les cimes des Carpathes, le ciel resplendit des rayons de la même aurore, — et tous les peuples, unis, confondus, semblent former un seul océan, au-dessus duquel plane l'esprit de Dieu!...

XXII.

Un étrange frisson parcourt ma poitrine et tremble dans chacune de mes veines pareil aux vibrations d'une harpe; les gouttes de mon sang rendent des sons imperceptibles et cependant sonores pour moi. — Je me sens léger, léger comme si je n'avais plus de corps; — ces lourdes chaînes ne me pèsent plus; — une atmosphère de béatitude m'enveloppe et remplit tout mon être; — j'échappe à l'étreinte de l'ennemi pour revenir à l'immortalité. — Et voilà que les parois de mon souterrain deviennent transparentes.

XXIII.

Une lucidité magnétique m'a été donnée. — J'aperçois clairement toute la contrée environnante, et ma seconde vue plonge à chaque instant plus au large, plus en avant. — Comme les flots derrière les flots, les espaces se découvrent, les horizons se déroulent l'un après l'autre et disparaissent. — Et par-delà ces nuages lugubres, voici l'azur, — oui, l'azur, — le printemps du côté de l'Occident. — Derrière l'enfer de ces glaces moscovites, voilà la verdure de ma terre natale! — Là flottent des milliers d'étendards déployés au-dessus de la foule qui s'étend à perte de vue. — C'est une *diète* comme jadis, assemblée en plein air. — Sur cette vallée immense, comme tous mes frères sont heureux! comme ils brillent dans la lumière d'or du soleil! Je les vois, je les touche avec mes regards; —

il me semble que si j'avançais d'un pas, je les toucherais de la main. — Rien, rien ne me fait plus souffrir! — Oh! que je les regarde, que je les regarde à satiété!

XXIV.

On dirait que les délibérations commencent. — Toute cette plaine vivante couverte de têtes humaines s'agite d'un seul mouvement gigantesque, comme un champ d'épis sous le souffle du vent. — Au-dessus des rangs de têtes s'élèvent partout les rangs innombrables des bras qui désignent tous le côté septentrional de l'horizon, — et ces milliers de bras tendus semblent donner un ordre muet. — Oh! qu'elle est superbe cette troupe de cavaliers qui se détache de la multitude se dirigeant vers le nord! — Ce sont mes frères de la Pologne et de la Lithuanie. — L'assemblée de la nation est restée en arrière, — elle disparaît, — je ne vois devant mes yeux que l'immensité et cette troupe de guerriers. — Oh! comme leur course est rapide! Pareils aux éclairs, ils traversent les collines et les vallées, — ils courent vers le nord. — Je vous salue, anges de ma délivrance. — Les couleurs nationales, blanc et amarante, ornent vos vêtemens; — les sabres étincellent dans vos mains comme les foudres de l'action, — et, oiseaux de Dieu, vous fendez l'air si fièrement, si triomphalement à travers les steppes moscovites! — Ni le tsar ni aucun Satan ne prévaudront plus aujourd'hui! — O mes aigles, vous volez vers moi!

XXV.

Sur cette vaste étendue, que de temples impies élevés pour le culte du tsar-dieu, — que de forts bâtis avec des pierres cimentées de sang humain, — que de prisons vous rencontrez sur votre chemin! — Je vois, vous vous arrêtez devant chaque lieu de détention, et, mettant pour un instant pied à terre, vous ordonnez aux gardiens, d'un signe surhumain, irrésistible, de vous conduire dans ces tombeaux souterrains. — On entend le cri de la vie dans ce sépulcre de la mort. — De nombreuses victimes, semblables aux ombres, revoient le jour, délivrées par vous. — Et le souffle de Dieu vous pousse de nouveau en avant, en avant!...

XXVI.

A la clarté du jour ou pendant les ténèbres de la nuit, mon œil suit votre course rapide, incessante. — Quel bonheur! Ayant dépassé les terres noires, vous êtes entrés déjà dans mes blanches plaines de neige. — N'est-ce pas que l'aspect du monde est changé? — Ici, c'est le domaine du froid, des glaces, des frimas, de la mort éternelle! Mais, par Dieu! les rayons qui jaillissent de vos fronts font resplendir d'une lumière éclatante cette contrée déserte.

Oh! vite, mes frères! plus vite! à moi! — Oh! comme ils galopent fièrement! comme ils sont beaux, vêtus des couleurs nationales! — Jésus, mon Dieu, secourez-moi, — car mon cœur va éclater!

XXVII.

Vous avez aperçu déjà cette forteresse moscovite. — Oui, ils la voient, ils tournent bride; — ils accourent comme la foudre au bord de ces fossés, et bientôt ils parviendront jusqu'à ces portes pour les briser. Un seul instant encore, un clin d'œil, et la Pologne entrera dans ma prison pour me rendre la vie que je lui avais consacrée et que j'ai perdue pour elle. — Oh! sois loué, Dieu éternel, de ce que même le mal peut finir! Oh! je ne mourrai pas dans le désespoir! — Sois glorifié, ô mon Dieu!

XXVIII.

Mais qu'est-ce donc, ô mes frères? Pourquoi arrêtez-vous subitement vos coursiers? Vous avez rencontré une tribu nomade (1) et vous lui adressez des questions. — Vite! en avant! il n'y a plus qu'un pas à faire; ne perdez pas de temps avec ces hommes à demi sauvages! — Ils sont sortis pour ramasser un peu de mousse sous la neige, — ils n'ont jamais entendu parler d'autre chose dans ce monde. — Quelquefois même un Moscovite se mêle à leurs rangs; — ne vous fiez pas à lui, — il est plus brute qu'eux; — eux au moins, ils ont la franchise dans le cœur. Pourquoi causez-vous si longuement avec cette horde? O frères! mes frères!

XXIX.

Au milieu du silence de l'air, j'entends chaque parole prononcée. Les miens demandent : « Entre ces murailles noires se trouve-t-il quelques Polonais condamnés à souffrir parce que leur conscience leur défendit jadis de rendre un culte au tsar-dieu? » Et quelqu'un de la peuplade leur répond : « Ici gémit seulement le crime; — il n'y a là d'autres prisonniers que les assassins et les parricides. » Mensonge! oh! mensonge! ne le croyez pas, ô mes frères! — Et de nouveau la voix des miens retentit au-dessus de la plaine de neige : « Ce n'est pas de pareilles victimes que nous sommes venus chercher dans ce pays. — La Pologne est sainte; elle ne rend la vie qu'aux martyrs de sa sainte cause! Que le vil assassin pourrisse dans le cachot moscovite! — Dieu seul peut l'absoudre dans le ciel; — la Pologne, sur cette terre, n'a pas de pitié pour lui. »

XXX.

Frères, ô mes frères, attendez un instant! Oh! ne tournez pas

(1) On sait qu'il y a encore en Sibérie quelques restes de tribus indigènes, par exemple des Toungouses, des Ostiaks, des Samoyèdes, etc.

bride avec répugnance pour éviter ce lieu maudit! — Hélas! j'ai attendu votre venue pendant des siècles! — J'eus assez de force pour supporter tous les tourmens! — Et la puissance moscovite s'est brisée à la fin, et les siècles d'épreuve se sont écoulés, — et vous, vous êtes arrivés, vous êtes si proches et ne m'entendez pas! Je n'ai tué ni père ni mère! Je ne suis pas un bourreau, moi, l'ennemi de celui qui est le bourreau de tous! Tournez vos regards, — je tends les bras vers vous. — Par ici! à moi! voilà mon cachot! — Je ne puis vous rejoindre, — cette chaîne me retient. — Arrêtez-vous encore un instant, je vais essayer; — avec le reste de mes forces, j'appliquerai mes mains amaigries à ces fers pour les secouer et les briser si je puis. — Mais, je vous en conjure au nom de Dieu, attendez! — Accordez-moi encore un instant, — une demi-seconde, — restez! Oh! heur et malheur! ils ont tourné de l'autre côté et piquent de l'éperon leurs coursiers. — Ne m'entendez-vous pas, ô mes concitoyens, mes amis, mes doux frères? Je suis ici, ici, enterré sous cette voûte. — Revenez, revenez, je vous en supplie! — Dieu! que se passe-t-il? Le brouillard m'enveloppe, — ma vue ne peut plus percer ces murailles...

XXXI.

O mon Dieu! ô mon Dieu! le bruit du galop des cavaliers retentit de nouveau à mes oreilles, — la neige siffle, la glace craque sous les sabots de leurs montures. — Moins distinct à chaque minute, ce bruit diminue peu à peu et se perd dans le lointain. — On n'entend plus rien; — ils m'ont délaissé! — Est-ce un mauvais rêve? Ah! cela peut-il être? — Ils ont été ici, — mes frères ont été ici, et ils m'ont abandonné au milieu des parricides à l'heure de la résurrection!

XXXII.

Me serais-je trompé? N'est-ce pas le hennissement des chevaux? Peut-être il est temps encore, — et je suis enchaîné. — Ah! ne parviendrai-je pas à arracher ce crampon de la muraille, à briser un de ces anneaux? — En avant ma poitrine, — en avant mes bras! — Oui, c'est bien, coule, ô mon sang rouge! Peut-être il est temps encore, — en avant! Hélas! inutiles efforts! — Je me sens faiblir, ma vue s'obscurcit, — et personne, personne au monde, personne ne viendra m'aider. — De nouveau le silence et l'immobilité sont revenus planer au-dessus de cet enfer. — Où êtes-vous? où?... Ah! cela peut-il être? Ils ont été ici, mes frères ont été ici, et ils m'ont abandonné au milieu des parricides à l'heure de la résurrection!

XXXIII.

Vous, mes frères? oh non! vous êtes mes bourreaux! vous m'a-

vez pris le reste de ma vie! Qui sait? peut-être jadis j'ai assassiné aussi mon père ou ma propre mère, et je l'ai oublié! Mais eux, ils le savaient et m'ont délaissé dans ce gouffre de perdition. — Non! ce n'est pas cela! cherchons un autre crime!... Oh! on dirait qu'on enfonce des stylets, qu'on fouille avec des tenailles dans mon cerveau! — Il ne me reste qu'à me vautrer sur ces pierres et à grincer des dents, comme grincent les anneaux de ma chaîne! — Que se passe-t-il en moi?... Je le sais, je le comprends, je le sens; — je perds la raison!

XXXIV.

Où suis-je? — Voilà cette même lampe qui jette une faible lueur, — et derrière cette lampe la nuit éternelle du souterrain; — voilà ce même lit affreux, — et rien, rien de plus!... Et toi, où es-tu, toi, Dieu? — Je ne sais! Je sais seulement que je mourrai ici, — je finirai comme un chien, pire qu'un chien peut-être. — A qui dois-je de la reconnaissance dans ce monde? — J'ai vécu et j'expirerai dans la maison du tsar. — Je n'ai pas eu d'autre protection durant ma vie. — Oh! je me prends à haïr tout ce qui m'inspirait la confiance! Déjà ma volonté n'a plus d'action sur mon corps, et les paupières pèsent tant sur mes yeux!

XXXV.

Après ces souffrances terrestres, je ne désire point conserver mon âme vivante pour endurer d'autres tourmens. — Il n'y a pas d'amour dans ce monde ni hors de ce monde; — partout l'ironie aussi immense que l'immensité! — Dieu n'est pas un père, ni les anges des frères; — le ciel ou la terre, ce sont les mêmes déceptions! — Je renonce à mon immortalité, elle ne fait que changer la douleur en une autre douleur. — Moi, j'ai assez de mal, assez d'angoisses. Je veux le néant, — car je veux la délivrance! — Oublie-moi, ô toi, Créateur! — Après de longues années, qui étaient un enfer pour moi, je t'adresse une seule prière à ma mort : que je ne sois pas là où flamboie la vie universelle; — que mon âme se perde sans traces dans l'éternité, comme ma mémoire dans mon pays natal! — Hélas! on ne saura jamais en Pologne quelles ont été les horreurs de mon agonie, — et qu'aucune main fraternelle n'est venue serrer ma main en signe d'adieu!...

XXXVI.

La Pologne! quoi, la Pologne est ressuscitée? N'est-il pas vrai, ô mon Dieu? — Aujourd'hui ma patrie n'attend plus, comme moi, la mort dans les fers? — Oh! père! pardonne au désespoir d'un enfant qui, emporté par un délire sauvage, a osé blasphémer. — Pardonne-moi, ô mon Dieu! — Ce n'est pas l'amour égoïste qui m'en-

flammait, — non! — J'aimais la Pologne et toi, ô Seigneur! — Elle est vivante sur la terre et toi au ciel; — aussi je meurs avec ton nom et celui de la Pologne sur ces lèvres qui seront muettes dans quelques instans. — Sainte est ta volonté! sainte ma longue captivité moscovite! sainte l'horreur de ma mort solitaire, — puisque le pays de mes pères est libre!...

XXXVII.

Je te rends grâces, ô Seigneur, de m'avoir montré en vision ma patrie heureuse; — je te rends grâces de m'avoir fait voir ceux qui servent sa cause! Tu daignes permettre que je ferme ici les cimetières de mon peuple et que je sois le dernier cadavre polonais dans les cachots du tsar. — Je te rends grâces, ô Seigneur! Hélas! j'ai si peu de forces, ce corps exténué ne peut plus s'agenouiller. — Je pose mes mains en croix. — De quel côté est le ciel? Il fait si noir partout, — et dans mon cœur s'éveille encore le souffle de l'inspiration... Il faut prier, prier, prier pour ma Pologne!

XXXVIII.

Seigneur, Seigneur! puisque tu as rendu le sceptre de la puissance à ta martyre, laisse-lui sur la terre dompter pour la première fois ce qui était indomptable! Ce que ne pouvaient accomplir nuls dominateurs de ce monde : les rois, la noblesse, le tiers-état et le peuple, — tyrans divers par leur nom, mais également despotes dès qu'ils se sont emparés du pouvoir, — permets-lui de le faire. — En planant bien haut sur ses ailes d'archange, au-dessus des abîmes corrupteurs du temps, au-dessus des tentations et des piéges de l'orgueil, — qu'elle ramène la sainte fraternité parmi les hommes! — Donne-lui à jamais l'inépuisable force de l'amour, — et comme elle est sortie triomphante du tombeau, elle triomphera de la mort! Non, elle ne s'en ira pas en poussière, comme d'autres états pétris de boue et de sang, — car elle aura dans son sein ta vertu et ta sagesse, ces deux principes de la victoire et de la puissance! — Que toutes les nations la bénissent, elle qui est heureuse du bonheur des nations! — Que ton Christ soit glorifié en elle et se manifeste dans toute action humaine! Que par elle ton royaume descende sur la terre!... — Ah! je sens mes forces s'épuiser,... peut-être c'est déjà la mort?... Merci, ô Seigneur!

XXXIX.

Une blanche lueur scintille devant mes yeux, — un bien-être indéfinissable remplit ma poitrine; — les tristes souvenirs de la vie s'effacent peu à peu dans ma mémoire. — L'air vibre du son des harpes; — jamais l'oreille humaine n'a entendu de pareilles harmo-

nies. — Ah! oui, ce sont des anges; ils annoncent la bonne, la bonne nouvelle! A chaque instant moins de tristesse, moins de douleur! O ma Pologne bien-aimée, mon âme délivrée de tous les maux s'élance vers l'infini : *Hosanna! hosanna!*

SUR LA GLOSE DE SAINTE THÉRÈSE.

Vivo sin vivir en mi
Y tan alta vida espero
Que muero porque no muero.
(*Glose de sainte Thérèse.*)

... C'est la vie et non pas la mort qui m'épouvante, car j'entrevois là, devant moi, des mondes si splendides, que celui d'ici-bas me paraît un sépulcre de deuil, — et je me meurs de ne pouvoir mourir!

Mourir ou souffrir, — et souffrir sans mesure, car il faut, Seigneur, que par la mort je me confonde avec toi dans ton ciel, — ou, si c'est impossible, que je vive pour toi au milieu de cet enfer! Envoie-moi donc des tourmens comme des dons célestes; plus ils seront affreux, mieux ils seront reçus. — Il n'y a que l'absence de maux qui m'effraie, — et je me meurs de ne pouvoir mourir!

Le seul soulagement à mes souffrances, — et il s'appelle la mort, — je ne puis me le donner sans te déplaire. — O Seigneur, je suis bien, bien malheureuse! Cette seule voie de félicité, tu me l'as fermée, — et je me meurs de ne pouvoir mourir!

Quelquefois seulement je t'aperçois dans une vision, mais tu ne daignes pas demeurer longtemps avec moi; bientôt disparaît la figure céleste de l'Homme-Dieu, et je tombe dans une agonie encore plus amère!

Il y a un instant, je me trouvai plongée dans l'infini, et personne n'aurait pu distinguer la servante du maître. Toi, Dieu, tu te faisais petit pour moi, — et de moi, chétive, s'élançait Dieu tout entier! — Tu t'enfermais dans mon cœur comme dans un sépulcre, — et moi, pareille à l'immensité, je m'étendais vers toi! — En vertu de la grâce infinie, le Créateur descendait pour un instant dans la créature, — la créature, par une aspiration, montait dans le Créateur!

Et il me semblait qu'ayant fini mon exil, et délivrée de mon corps, j'étais déjà avec toi, près de toi, en toi pour toujours! — Je voyais ta face, mais non avec mes yeux; — j'entendais ta voix, mais non

avec mes oreilles; les organes mortels ne sauraient y suffire. — Je voyais tout, j'entendais tout par la vue et l'ouïe de mon âme. — Et tu brillais devant moi, ô Seigneur, comme le soleil des soleils formant l'auréole de la forme humaine. — Oh! la lumière du jour est une nuit éternelle, comparée à ce rayon qui découlait de ton front! Quoique immatériel, tu m'étais plus visible que le corps, — et chaque parole qui sortait de tes lèvres avait un son plus harmonieux qu'aucune harmonie que j'aie jamais entendue, — et sans produire un bruit, elle résonnait comme un hymne au fond de mon cœur! — Et j'étais avec toi, et je te contemplais non pas caché et voilé par les mystères dans la très sainte hostie, — mais tel que tu es toujours, au milieu du peuple des anges, là où tu règnes au-dessus du monde, avec tes bienheureux. — Tel, tel je te possédais ici sur la terre! — Je te voyais plus distinctement que tes saints, ô Seigneur, car avec plus de force et d'ardeur je t'aime! Tes élus, tu les abrites déjà dans ta demeure éternelle! — et moi, quel est mon abri? Qui me garde et me protége? Quand tu me quittes, je tombe dans le désespoir, — mais la douleur et le désespoir peu m'importent. Plus je suis affligée, plus ardemment je t'adore, — plus la souffrance est grande, plus d'élans elle réveille en moi. — Dans l'enfer divin de ce céleste amour, ta présence même me blesse, — car je songe qu'un instant après tu vas t'éloigner de nouveau, — et des siècles s'écouleront avant ton retour!

Délaissée par mon Dieu et gardant son souvenir, je reste étendue sur le sol, semblable à une pierre du tombeau, et la tristesse poignante dessèche la moelle de mes os. — Je désire sans mesure, — j'aime sans mesure; le désir et l'amour ne me servent de rien! Tout mon être n'est qu'une seule aspiration; mais ta volonté est immuable, — le maître immortel ne descendra pas auprès de la servante, si ce n'est un jour, — un jour, — encore pour la seconde fois! — Et malgré ton avertissement, ô Seigneur, je me meurs de ne pouvoir mourir!

Est-ce que tu crois, ô toi éternellement vivant, que je t'aime à cause des récompenses futures promises dans ton royaume, — pour les palmes, les harpes, les merveilles, les délices espérées dans ton ciel? — Oh! non! Moi, je t'aime parce que tu as été malheureux, parce que tu as passé par toutes les douleurs, supporté toutes les humiliations! Toi Dieu, chargé de fers, toi Dieu, conduit au supplice par les bourreaux!... Moi, je t'aime parce que dans ce moment suprême le ciel t'a délaissé et les hommes t'ont trahi! — Moi, je t'aime parce que tu as été forcé de crier vers le père : « Pourquoi m'as-tu abandonné? » — Moi, je t'aime plus à cause de ton agonie

et de ta mort qu'à cause de ta résurrection, car je m'imagine que toi ressuscité, remontant dans les espaces azurés, ayant ton univers à tes ordres, — tu as moins besoin de ta servante!

Mais lorsque j'assiste à ton agonie, il me semble sans cesse que je reviens dans les contrées déjà connues de moi, — que j'avais déjà contemplé jadis cette colline et cette croix inondée de la pourpre de ton sang! — que cette Madeleine, ta sainte, ta bien-aimée, qui gémit là-bas, — c'était peut-être moi; — car dans mon cœur son cœur se lamente, car toutes les larmes de ses yeux sourdent dans mes paupières, et mon désespoir est si terrible, si profond, que deux semblables désespoirs ne peuvent pas exister! — Non, elle ne t'aimait pas davantage! — Je sais qu'elle est une grande sainte, et moi une pauvre chétive dont les actions sont moins méritoires devant toi; — mais elle ne t'aimait pas davantage! Qu'adviendra-t-il, ô mon Seigneur? Comment partager par un jugement de Salomon ce seul amour entre ces deux poitrines? Car deux amours semblables ne peuvent pas exister!

Non! elle ne t'aimait pas davantage! Une seule fois dans sa vie elle s'est prosternée tout en larmes dans la poussière arrosée de ton sang sur le Golgotha, — une seule fois seulement, — et moi, combien de fois!... car presque chaque nuit se renouvelle pour moi le supplice du Calvaire, et après tant de siècles écoulés se présente pour moi dans toute sa réalité ce moment où, au milieu des ténèbres, mourut le Créateur en présence de toute la création! Et je dévore de mes regards la croix de ton martyre, sur laquelle se détache en blanc ton corps éclairé par la lumière de l'aurore, tandis que le reste de ma cellule est plongé dans l'obscurité sépulcrale!

Toi et moi, ô Seigneur, personne de plus, — nous seuls; — si près l'un de l'autre et si séparés! — car je me trouve bien bas sous tes pieds, — et toi au-dessus de moi, dans cette effrayante immensité, cloué avec du fer à ces poutres de cèdre!

Je suis prosternée à genoux, silencieuse, — mais tout mon corps tressaille sous les tourmens de ton corps; — les ronces de ton front s'enfoncent dans mes tempes, — les clous de tes mains déchirent mes mains, — la plaie de ton flanc saigne sous mon cœur! — Et quoique je sois ici dans la poussière, je me confonds si bien avec mon Dieu, que je me sens là-haut crucifiée avec toi!...

SIGISMOND KRASINSKI.

LES

CAUSES ET CARACTÈRES

DE

LA GUERRE CIVILE AUX ÉTATS-UNIS

Depuis que la guerre civile a éclaté aux États-Unis, les opinions les plus divergentes se sont produites sur les causes et sur les caractères de la lutte qui interrompt d'une façon si tragique le développement d'une société fondée sur les plus sages principes, et arrivée dans un petit nombre d'années à un degré de force et de prospérité sans pareil. Les États-Unis avaient jusqu'à présent échappé à tous les dangers qui menacent les démocraties; la grande république n'avait sombré sur aucun des écueils signalés par Montesquieu, et entrevus, dit-on, par l'austère patriotisme de Washington; elle s'appelait avec orgueil la république modèle, *the model republic*. Sans armée permanente, presque sans police, protégée contre les coups d'état politiques par le souvenir de son premier président et par la constitution du pouvoir central, forte contre les ennemis du dehors, joignant les avantages de l'unité politique à ceux de la décentralisation, elle offrait au monde la preuve que l'esprit de liberté peut se marier à l'esprit d'égalité, que la démocratie ne descend pas forcément la pente qui mène à la servitude.

Qu'arrive-t-il cependant? En quelques mois, ce grand corps, qui semblait animé de tant de vie et de santé, entre en décomposition; l'équilibre savamment établi par les auteurs de la constitution entre le gouvernement fédéral et les états particuliers est violemment rompu; deux armées se disputent la capitale; les explosions de haine et de colère qui éclatent de l'autre côté de l'Atlantique sem-

blent égaler en violence tout ce qu'on peut attendre de deux peuples animés d'une inimitié historique et séculaire. L'Europe assiste avec étonnement à ces déchaînemens de la guerre civile, et attend que les événemens résolvent ses doutes.

Au point de vue militaire, le moment n'est pas encore venu de raconter cette guerre, à peine commencée, semée d'alternatives nombreuses de succès et de défaites; mais derrière les drapeaux et les armées il y a des principes, des idées. La guerre actuelle n'est que le dernier, le sanglant épisode d'une lutte politique et morale qui remonte à bien des années, et qui a laissé sa trace dans l'histoire entière des États-Unis. Cette lutte de principes domine la lutte armée : connaître les causes de la guerre, en faire entrevoir les objets, c'est montrer où est le bon droit, la cause qui appelle les sympathies libérales, les dévouemens chevaleresques; c'est aussi dire de quel côté la victoire se rangera dans l'avenir, quelles que soient les vicissitudes et les angoisses de l'heure présente.

Deux questions fondamentales divisent les combattans, la question constitutionnelle et la question de l'esclavage. Sur l'un des drapeaux, on lit : sécession; sur l'autre : union. D'un côté, on revendique pour les états le droit de se retirer à leur gré de la fédération, de l'autre on prétend que la souveraineté ne réside que dans le pouvoir fédéral, et que les états ne peuvent se soustraire à leurs obligations envers l'Union. Essayons d'exposer nettement les termes de ce débat, de montrer sur quelles théories le sud et le nord appuient leurs prétentions contraires. Ainsi observée dans l'ordre intellectuel et moral, la guerre américaine ne s'offre pas à l'Europe sous son aspect le moins instructif ni le moins saisissant.

I.

Qu'est-ce d'abord que le droit de sécession? Repose-t-il sur une interprétation exacte de la constitution américaine, ou est-il contraire à cette constitution, en opposition avec les idées de ceux qui l'ont fondée, interprétée, appliquée jusqu'à ce jour? Le principe même du gouvernement fédératif est engagé dans cette grave question. « Il y a, écrivait Montesquieu, une grande apparence que les hommes auraient été obligés de vivre toujours sous le gouvernement d'un seul, s'ils n'avaient imaginé une manière de constitution qui a tous les avantages intérieurs du gouvernement républicain et la force extérieure du monarchique. Je parle de la république fédérative. Cette forme de gouvernement est une convention par laquelle plusieurs corps politiques consentent à devenir citoyens d'un état plus grand qu'ils veulent former. C'est une société de sociétés qui en font une nouvelle qui peut s'agrandir par de nouveaux associés qui se

sont unis. Celui qui voudrait usurper ne pourrait être également accrédité dans tous les états confédérés. S'il se rendait trop puissant dans l'un, il alarmerait tous les autres; s'il subjuguait une partie, celle qui serait libre encore pourrait lui résister avec des forces indépendantes de celles qu'il aurait usurpées, et l'accabler avant qu'il eût achevé de s'établir. S'il arrive quelque sédition chez un de ses membres, les autres peuvent l'apaiser. Si quelques abus s'introduisent quelque part, ils sont corrigés par les parties saines. Cet état peut périr d'un côté sans périr de l'autre; la confédération peut être dissoute, et les confédérés rester souverains. »

On ne peut exprimer avec plus de force la nécessité où se trouvent les divers membres de la confédération de faire abandon d'une partie de la souveraineté en faveur d'un pouvoir central, le droit qu'a ce pouvoir d'apaiser les rébellions, de réprimer les abus et les usurpations des confédérés. Montesquieu admet, il est vrai, la possibilité d'une dissolution; mais si l'on pénètre bien le sens de ses formules concises, il l'envisage comme un accident, comme le résultat du dépérissement d'une partie du corps social. Pour qu'elle pût être provoquée par la volonté de l'un des confédérés, il faudrait que celui-ci revendiquât l'intégrité de sa souveraineté, et cette souveraineté, suivant Montesquieu, ne lui fait retour qu'après la dissolution même de l'union. Mais sortons de la politique théorique. La constitution américaine est trop récente, les traditions de la politique américaine ont traversé trop peu de générations pour que le sens en soit oblitéré. Quand les représentans des diverses colonies anglaises, devenues autant d'états indépendans, scellèrent leur union et adoptèrent une constitution commune, prétendaient-ils ne contracter qu'une alliance politique momentanée, ou fonder une république durable? Comptaient-ils avec le temps, ou voulaient-ils transmettre leur œuvre aux générations les plus éloignées? Réservaient-ils le principe de la souveraineté des états particuliers, ou demandaient-ils à tous les états le sacrifice éternel de la portion de souveraineté nécessaire au pouvoir fédéral? Quiconque est familier avec l'histoire de la révolution américaine peut, ce semble, répondre sans hésitation à ces demandes. Les démocraties, bien qu'elles aient à lutter d'ordinaire à leurs débuts contre des royautés prétendues légitimes, ont aussi besoin d'une sorte de légitimité, en ce sens qu'il y a quelque chose qu'elles doivent mettre à l'abri du temps, des fluctuations des volontés humaines, sous peine de se laisser entraîner à l'anarchie. Personne ne veut bâtir sur le sable.

Cette première impression n'est pourtant pas suffisante : ce sont des preuves palpables, évidentes, que le nord a besoin d'opposer aux avocats du principe de sécession. Ces preuves ont été exposées avec autant de force que de clarté dans une lettre adressée au

Times par M. Motley, l'auteur bien connu de l'*Histoire des Provinces-Unies*. M. Motley appartient à une classe peu nombreuse d'hommes cultivés qui depuis longtemps se tiennent aux États-Unis en dehors du courant des affaires publiques : peu jaloux d'entrer en lutte contre des compétiteurs souvent sans scrupule, contre des courtisans grossiers de la popularité et plus empressés à suivre qu'à diriger l'opinion, il ennoblissait ses loisirs par l'étude de l'histoire; mais, dans la crise actuelle de sa patrie, M. Motley se jeta résolûment parmi les défenseurs de l'union, se mêla à la vie publique, et il vient récemment d'être appelé à représenter son pays à la cour de Vienne.

La lettre écrite par M. Motley sur les causes de la guerre civile en Amérique est une admirable page d'histoire constitutionnelle; elle nous montre d'abord les treize provinces rebelles liées pendant la guerre révolutionnaire par une simple alliance et ne formant pas encore une confédération. L'Angleterre avait alors pour adversaire une ligue; le congrès était une diète composée par les envoyés d'états souverains ou en lutte pour obtenir la souveraineté : M. Motley le compare aux états-généraux de l'ancienne république de Hollande, ou à la diète germanique actuelle. Après la guerre, la ligue entra rapidement en décomposition : les souvenirs peu glorieux de cette époque ont été en quelque sorte noyés dans la grandeur et la puissance depuis atteintes par la république; mais il n'est pas inutile de les rappeler pour montrer ce que l'Amérique gagna par l'union. « Quand la guerre eut cessé, écrit M. Motley, quand notre indépendance fut reconnue en 1783, nous tombâmes rapidement dans une condition d'entière impuissance, d'imbécillité et d'anarchie. Nous avions assuré notre indépendance, mais nous n'avions point fondé une nation; nous ne formions point un corps politique. On ne pouvait faire appliquer les lois, réprimer les insurrections, obtenir le paiement des dettes. Il n'y avait sécurité ni pour les existences, ni pour les propriétés. La Grande-Bretagne avait conclu avec nous un traité de paix, mais refusait dédaigneusement de nous accorder un traité de commerce et d'amitié, non parce que nous avions été rebelles, mais parce que nous n'étions point un état, — parce que nous n'étions que la ligue à demi dissoute de provinces querelleuses, incapables de garantir les stipulations d'un traité de commerce. Nous ne fûmes pas même capables de remplir les conditions du traité de paix, et d'obtenir, conformément aux stipulations faites, le paiement des dettes dues aux sujets britanniques, et la Grande-Bretagne refusa en conséquence d'abandonner les postes militaires qu'elle occupait en-deçà de nos frontières. Douze ans après que notre indépendance eut été reconnue, nous fûmes humiliés par la vue de soldats étrangers occupant une longue chaîne de forteresses au sud des grands lacs et sur notre propre sol. Nous étions une confédération;

nous étions des états souverains. Et tels étaient les fruits de cette confédération et de cette souveraineté! Ce fut, jusqu'au jour présent, l'heure la plus sombre de notre histoire. » La constitution des États-Unis mit fin à cette situation; elle marque le triomphe du parti dit *fédéral* ou *national* sur le parti qui dès lors luttait pour donner la plus grande extension possible aux droits des états. Qu'on écoute, sur ce point, le témoignage des contemporains. La convention assemblée pour préparer la constitution s'exprime ainsi en en recommandant l'adoption au peuple : « Dans toutes nos délibérations, nous avons constamment gardé en vue ce qui nous semblait être le plus grand intérêt de tout véritable Américain, la consolidation de notre union, à laquelle se lient notre prospérité, notre sécurité, peut-être notre existence nationale. » Que dit Henry, l'un des adversaires du projet? « Que le gouvernement soit un gouvernement consolidé, cela est parfaitement évident. La constitution dit : « Nous, le peuple, » au lieu de : « Nous, les états. » Ce doit être le gouvernement consolidé, national, du peuple de tous les états. » La cour suprême, l'autorité constitutionnelle par excellence, tient un langage bien plus net encore; le nouveau gouvernement établi, la cour s'exprime ainsi : « Il a été dit que les états étaient souverains, étaient complétement indépendans, et étaient réunis les uns aux autres par une ligue. Cela est vrai; mais quand ces souverainetés alliées ont converti leur ligue en un gouvernement, quand elles ont converti leur congrès d'ambassadeurs en une législature chargée de promulguer les lois, le caractère sous lequel les états nous apparaissent a subi un changement. »

La forme politique que se sont donnée les États-Unis ne consiste pas dans la superposition d'une souveraineté à d'autres souverainetés; il n'est jamais question dans la constitution de la souveraineté des états; cette constitution est la charte d'un grand peuple. « Nous le peuple des États-Unis, pour assurer une union plus parfaite et pour assurer les bienfaits de la liberté à nous-mêmes et à notre postérité, nous ordonnons et établissons cette constitution. » Les états ne conservent en fait aucun des attributs ordinaires de la souveraineté; ils ne peuvent ni battre monnaie, ni émettre des billets de banque, ni maintenir une armée et une marine, ni donner des lettres de marque, ni faire des traités avec des gouvernemens étrangers, ni entretenir avec eux des rapports diplomatiques, ni conférer des titres de noblesse. Ce qui jusqu'à présent a le plus frappé les Européens dans l'ordre politique des États-Unis, c'est le degré de *self government* pratiqué dans les affaires particulières des états, l'absence de toutes ces entraves qui, dans les anciens états monarchiques, gênent l'action individuelle et la liberté des associations, quels qu'en soient la nature et l'objet. Nous aurions tort cependant d'imaginer que les

fondateurs de la constitution américaine ont laissé la souveraineté aux états; ils l'ont placée tout entière dans le président, dans la cour suprême et dans le congrès. Que l'on compare les attributions du président des États-Unis à ceux du souverain constitutionnel de la Grande-Bretagne, et l'on sera forcé d'avouer que c'est le président qui a le plus de pouvoir. Nous avons entendu nous-même cet aveu sortir de la bouche de lord Elgin, l'un des ministres actuels de sa majesté britannique.

Le président seul est, d'après la constitution, le commandant en chef, non-seulement de l'armée et de la marine des États-Unis, mais encore de la milice des divers états, quand il juge à propos de l'appeler au service des États-Unis; le président a le droit de grâce dans le cas d'un crime commis contre les États-Unis; il a le pouvoir, de l'avis et du consentement du sénat, de faire des traités; il nomme, de l'avis et du consentement du sénat, les ambassadeurs, les consuls, les juges à la cour suprême, et tous les officiers des États-Unis; il choisit ses ministres, il peut les prendre et les conserver lors même qu'ils n'ont pas ou n'ont plus la majorité dans le congrès, la responsabilité du président couvrant l'irresponsabilité ministérielle. Chaque état ne représente en réalité, dans la république américaine, qu'une subdivision administrative; il est ce que serait le département en France, si par un coup de baguette on pouvait changer les préfets en gouverneurs nommés par les habitans, les conseils-généraux en chambres délibérantes, légiférant sur les affaires départementales. Administrativement, on peut dire que l'état est tout; politiquement, qu'il n'est rien. Un simple citoyen peut, comme citoyen des États-Unis, tenir en balance tout le pouvoir d'un état, car il y a une cour suprême spécialement investie du pouvoir de régler « toutes les controverses entre deux ou plusieurs états, entre un état et *des citoyens* d'un autre état. » Le président ne connaît pas les états, il ne connaît que les individus. Il prête serment à la constitution, et celle-ci « est et sera la suprême loi du pays, nonobstant tout ce qui pourrait y être contraire dans la constitution ou dans les lois d'un état. » Tous ceux qui ont étudié avec soin la constitution américaine ne l'ont jamais interprétée autrement que dans le sens d'un gouvernement national, consolidé, reposant sur la souveraineté directe et exclusive du peuple. La démocratie ne reconnaît et ne saurait, pour rester logique, reconnaître aucune autre souveraineté; or y a-t-il un peuple du Maryland, un peuple du Massachusetts, un peuple de la Virginie? La constitution fut adoptée par le peuple américain tout entier: elle ne fut point ratifiée par les états, mais par la nation. Si le vote eut lieu dans les divers états, ce ne fut que la conséquence d'une nécessité purement géographique. « Les élec-

teurs, dit à ce sujet le juge Story, l'une des grandes autorités constitutionnelles de l'Amérique, se réunirent dans les divers états; mais où ailleurs pouvaient-ils se réunir? »

Nous venons d'exposer les idées du nord sur la question constitutionnelle; voici maintenant les théories du sud. Les partisans de la sécession font valoir que les états ont existé avant l'adoption de la constitution, qu'ils formèrent alors un contrat qui ne convient plus aujourd'hui à quelques-uns d'entre eux, et que ceux-ci peuvent demander la dissolution du pacte initial. Ils oublient que si les états ont existé avant l'Union, ils ont cessé d'exister en devenant les États-Unis, du moins en qualité de souverains. Ils oublient encore que cette antériorité chronologique n'est vraie que pour les treize états existant à la fin du dernier siècle, et ne s'aperçoivent pas qu'on ne peut appliquer cet argument aux vingt états qui depuis l'établissement de l'union ont été fondés avec le consentement du pouvoir central. « De nouveaux états, lit-on dans le pacte fédéral, *peuvent être admis* par le congrès dans cette union. » Les états nouveaux n'y sont donc pas entrés en souverains qui s'unissent à d'autres souverains, ils ont été admis, ils ont sollicité leur admission. Coïncidence étrange! parmi les états sécessionistes actuels, l'on compte la Virginie, qui précisément a fait les premiers efforts pour relever les treize états primitifs de la ruine et de l'abaissement en les consolidant par l'union. Qui d'ailleurs s'est montré plus ardent que les sécessionistes actuels à provoquer l'adjonction de nouveaux états, par conséquent à préconiser les conquêtes, les annexions, et jusqu'aux aventureuses expéditions des flibustiers? Qui a toujours été prêt, pour augmenter le territoire, à disposer des forces et du prestige de l'Union entière, à engager le drapeau national, à disposer des ressources de la confédération? A part les treize états primitifs, tous les autres ont été formés dans des pays appartenant à la confédération, conquis par ses armes, achetés avec ses deniers, obtenus par ses traités; comme territoires, ils ont reçu du président leurs gouverneurs et leurs juges; comme états, ils n'ont obtenu l'honneur d'être représentés dans les conseils de la nation qu'à la condition d'être fidèles à la constitution et aux lois. Qui a construit leurs forteresses? qui a protégé sur toutes les mers le commerce de tous les états? qui a fait respecter dans tout le monde la liberté du citoyen américain? « Quel homme, s'écrie éloquemment M. Motley, dans tout le monde civilisé, n'a entendu parler des États-Unis? Qui pourrait répéter les noms de tous les états particuliers? Et pourtant, avec un rapide examen de notre histoire et de notre constitution, on parle d'une confédération, d'un contrat, d'une association, du droit d'un état de se retirer à son gré, sans savoir qu'en admettant cette vague phraséologie et ces droits imaginaires, nous violerions

les premiers principes de notre organisation politique, que nous irions au rebours de notre histoire, que nous foulerions aux pieds les leçons de Jay, de Hamilton, de Washington, de Marshall, de Madison, de Dane, de Kent, de Story, de Webster, et qu'acceptant comme seuls infaillibles les dogmes de Calhoun, nous abandonnerions pour jamais nos lois et notre existence nationales! »

C'est en effet dans les opinions de Calhoun qu'il faut chercher les premiers germes du redoutable divorce qui sépare aujourd'hui les deux sections de la confédération, et qui a mis la souveraineté des états en face de celle des États-Unis. Avant lui et, on peut le dire, dès l'origine de la république, on avait pu observer deux tendances chez les hommes d'état américains, les uns plus enclins à affermir le pouvoir central et à augmenter ses prérogatives, les autres plus disposés à chercher des garanties pour l'indépendance des états. Les fédéralistes visaient à ce qu'on est convenu de nommer aujourd'hui la centralisation, les démocrates à la décentralisation; mais jamais il ne fût venu à la pensée de Jefferson de pousser le conflit entre les attributions de l'Union et celles des états jusqu'à la révolution armée. Sa loi suprême était la constitution : toutes les fois qu'elle ne contenait, sur un point donné, aucune limitation formelle et explicite du droit des états, il se prononçait contre l'intervention du pouvoir central; mais en agissant ainsi il n'avait d'autre but que de défendre le peuple contre les excès du pouvoir, il ne niait point ce pouvoir dans ce qu'il avait de légitime. Avec Calhoun, nous voyons l'opinion démocratique, égarée par le talent remarquable de cet homme d'état, s'engager sur une pente qui devait fatalement la conduire jusqu'aux dernières extrémités. Son ouvrage posthume, *Disquisition on the government*, nous donne la clé de son système; il est encore aujourd'hui l'arsenal où les démocrates puisent à pleines mains. Calhoun réussit à donner une couleur généreuse à des doctrines dont l'objet n'était pourtant que d'assurer à l'oligarchie des maîtres d'esclaves la direction suprême des affaires de l'Union. Son œuvre peut se résumer ainsi : le gouvernement est nécessaire pour protéger la société contre l'égoïsme des intérêts individuels, mais les individus ont aussi besoin d'être protégés contre les abus du gouvernement. Le suffrage libre et absolu ne les défend point contre l'oppression et l'injustice, car il les soumet aux caprices, aux tendances, aux passions de la majorité. La presse incline toujours du côté où sont les plus puissans intérêts, et la liberté ne lui apprend ni le désintéressement ni la justice. Il faut donc trouver un contre-poids contre les majorités, donner aux intérêts opprimés le droit de se dégager de ceux qui les gênent. « De même que dans la république romaine la puissance des patriciens était bornée par le *veto* des tribuns, qu'en Pologne la puissance des assemblées était tenue en échec par le *veto*

d'un seul membre, ainsi dans les États-Unis il faut que chaque état ait le droit et le moyen d'annuler, de *nullifier* tout acte qui tend à violer et à diminuer ses droits. »

Telle est la théorie de Calhoun, théorie qui a servi et sert encore de dogme au parti démocratique. Cette doctrine avait été appliquée pour la première fois, dans ses conséquences extrêmes, par la Caroline du sud, qui aujourd'hui encore a levé la première le drapeau de la révolte. On se rappelle que, sous la présidence du général Jackson, elle proclama, à propos d'un nouveau tarif, un acte de *nullification* qui devait servir de prélude à une renonciation complète aux devoirs fédéraux; mais le président annonça la détermination de réprimer la révolte, et la Caroline du sud dut céder sur-le-champ. Les théories démocratiques n'en continuèrent pas moins à gagner du terrain, et bientôt elles obtinrent une suite d'éclatans triomphes dans une question qui engageait l'avenir même de la république, parce qu'elle se liait au développement de l'esclavage. Cette question des territoires devint le champ de bataille des partis, le nœud de toute la politique intérieure et extérieure de l'Union. On lit dans la constitution : « Le congrès aura plein pouvoir pour disposer des territoires et des autres propriétés des États-Unis, et pourra établir à cet égard toutes les lois et les règles nécessaires. » Cette souveraineté sur les territoires assignée au congrès par le pacte fédéral est en quelque sorte absolue; elle n'est limitée par aucune stipulation; le territoire est considéré comme une propriété de la nation, au même titre que les vaisseaux de la flotte fédérale, les arsenaux, les forts, etc. Investi par la constitution d'un pouvoir absolu sur les territoires, le congrès a d'une autre part la faculté d'admettre de nouveaux états, et par conséquent le droit connexe de refuser leur admission. Cette double faculté donnait au congrès américain un moyen facile de limiter le domaine de l'esclavage, en lui permettant d'abord de l'exclure des territoires soumis à sa juridiction immédiate, et en second lieu de refuser l'admission des nouveaux états qui inscriraient l'esclavage dans leur constitution particulière. Aussi le sud tourna toutes ses forces contre ces clauses protectrices de la liberté, et par une série d'attaques de plus en plus hardies il réussit à en annuler entièrement les effets.

En 1787, tout le territoire national avait été sans opposition enlevé à l'esclavage. Les fondateurs de la république, qui n'eurent point le courage de l'abolir dans les anciens états, voulurent du moins se garantir contre l'extension d'une institution qu'ils étaient unanimes à condamner. Le compromis du Missouri enleva au travail libre toute la portion des territoires cédés par la France située au nord du 36e degré de latitude. L'annexion du Texas, la guerre du Mexique augmentèrent encore le domaine du travail servile. Par

les compromis de 1850, le choix entre le régime de la liberté et de l'esclavage dans les territoires du Nouveau-Mexique et du Texas fut laissé aux premiers occupans de ces territoires. Le peuple américain représenté par le congrès cessa d'être considéré comme un arbitre naturel dans les régions destinées à accroître son empire, et le sort des futurs états fut abandonné aux caprices et à la cupidité des colons les plus aventureux. Le droit d'intervention législative dans les territoires ne pouvait rester debout devant la souveraineté des territoires eux-mêmes. Le sud ne tarda pas à triompher de cette contradiction, et, jetant bientôt le masque, dénonça le compromis du Missouri comme un attentat contre les droits populaires. Le bill de Nebraska fut arraché au congrès, et toute limite géographique entre le domaine du travail libre et celui du travail servile fut désormais effacée. Dès ce moment, tout observateur sagace put désespérer de l'avenir de l'Union. Jamais la constitution n'avait reçu une atteinte aussi profonde, jamais le droit individuel n'avait obtenu un triomphe aussi éclatant sur le droit public, jamais une nation n'avait renoncé aussi imprudemment à se garantir contre des entreprises factieuses. Maîtresse du pouvoir grâce à ses priviléges électoraux et à la multiplication de plus en plus rapide des états à esclaves, l'oligarchie du sud avait trouvé des complices trop faciles dans les états du nord. Enivré par ses prospérités, le peuple avait fini par fermer les yeux sur les dangers de l'esclavage. Les abolitionistes n'avaient acheté qu'au prix des persécutions et du mépris public le droit de rappeler à la nation ses obligations morales. Après la forte génération des hommes d'état qui avaient fondé la république, et qui se guidaient par les nobles principes de libéralisme et d'humanité inscrits dans leur constitution, on vit une génération d'avocats et de sophistes qui étouffèrent l'esprit de cette grande œuvre sous de misérables arguties, réduisirent la politique américaine à une lutte de partis sans principes fixes, décomposés aussitôt que formés, instrumens de plus en plus complaisans de l'intérêt des maîtres d'esclaves. Les États-Unis se préparaient ainsi les plus redoutables épreuves. L'accroissement de la richesse publique, la paix, le calme extérieur, ne compensent point pour les peuples la perte de la grandeur morale. Ceux qui s'endorment dans l'oubli de leurs devoirs doivent s'attendre à de terribles réveils. Ils perdent en un jour tous les biens auxquels ils avaient pendant de longues années fait le sacrifice de leurs obligations les plus saintes; mais ce n'est pas en un jour qu'ils retrouvent cette virilité, cette force qui permet d'affronter les plus terribles dangers, cette confiance mâle et généreuse qui anime seulement ceux dont la vie entière a été un sacrifice volontaire de l'intérêt à la justice.

Nous avons vu la politique américaine se concentrer de plus en

plus sur la question des territoires et sur celle de l'esclavage : l'autorité politique du sud était si bien établie que les ennemis du parti démocratique, renonçant à l'espoir d'abolir l'esclavage, avaient borné toutes leurs prétentions à lui fermer les territoires. Lentement, péniblement, on vit se former un parti qui, sous des noms divers, d'abord sous celui de *liberty party*, puis de tiers-parti, de *free soil party*, enfin sous celui de *parti républicain*, se donna pour objet d'empêcher l'extension de l'esclavage, et de rendre toute sa force à l'article de la constitution qui donnait au congrès autorité sur les territoires. Quand le parti républicain présenta aux suffrages populaires son premier candidat à la présidence, quel était son programme, ou, comme on dit en Amérique, sa *plateforme?* Il importe de le rappeler : — adhésion à la constitution des États-Unis, — prohibition de l'esclavage dans les territoires (ainsi que de la polygamie, par allusion aux mormons), — rétablissement de l'ordre légal dans le Kansas, alors ensanglanté par la guerre civile, — admission immédiate du Kansas comme état libre, — réprobation de la circulaire d'Ostende. Le succès relatif de la candidature de M. Frémont démontra aux hommes politiques du sud que le nord commençait à se soulever contre leurs perpétuelles usurpations, et ne voyait pas sans crainte le continent de l'Amérique entière livré à l'esclavage, la paix extérieure compromise par les ambitions du parti qui parlait d'annexer Cuba, les Antilles, le Mexique et toute l'Amérique centrale. L'oligarchie du sud se sentit menacée, et, prévoyant que la direction politique de l'Union allait lui échapper, elle consuma les quatre années de la présidence de M. Buchanan en efforts ardens pour conserver le pouvoir ou pour rendre stérile la victoire de ses adversaires.

A ce moment, le lien qui unit la question constitutionnelle à la question de l'esclavage devenait de plus en plus visible. Après avoir arraché au nord, au nom de l'union, les plus nombreux, les plus honteux sacrifices, le compromis du Missouri, les compromis de 1850, la loi des esclaves fugitifs, le bill de Nebraska, les hommes d'état du sud se préparaient à sortir de l'Union le jour même où la balance politique cesserait de pencher en leur faveur. Les républicains n'avaient pourtant rien ajouté à leur programme : ils annonçaient seulement *l'intention* de limiter dans les territoires le domaine de l'esclavage. Cela suffit au sud : les arsenaux furent dégarnis dans tous les états libres, les navires de la marine fédérale disséminés dans tout l'univers, et sans l'honnêteté de M. Holt, un des secrétaires d'état de M. Buchanan et du général Scott, il est douteux que l'inauguration de M. Lincoln eût pu avoir lieu à Washington. La rébellion fut préparée à loisir : ce ne fut point la révolte unanime d'un peuple contre un gouvernement tyrannique, ce fut la tentative préméditée d'une aristocratie de maîtres d'esclaves déterminée à sortir de la répu-

blique plutôt que d'en perdre la direction, le coup d'état d'une minorité contre la majorité, contre les lois, contre la constitution. Les ordonnances de sécession furent votées dans des formes et avec une rapidité qui indiquaient assez que les meneurs étaient résolus à étouffer les protestations des citoyens paisibles et honnêtes : elles furent promulguées par des conventions, et ne furent point soumises à la ratification directe du peuple des états. Le premier sentiment du nord fut la surprise; il ne voulait point croire à la rupture de l'union; il n'avait jamais pris au sérieux les menaces de séparation de ceux qu'on nommait les *mangeurs de feu*, M. Wigfall du Texas, M. Jefferson Davis du Mississipi, M. Benjamin de la Louisiane. M. Wigfall avait osé dire au congrès, en soutenant la candidature de M. Breckenridge : « Si un autre est élu, attendez-vous à des jours d'orage. Il pourra bien y avoir encore une autre confédération, mais elle ne comptera plus trente-trois états. » M. Seward répondait dédaigneusement à ces menaces. « Allez, disait-il à ses adversaires, des bancs du Saint-Laurent à ceux du Rio-Grande, des bords de l'Atlantique à ceux du Pacifique, du golfe du Mexique aux Montagnes-Rocheuses, parmi les pêcheurs de Terre-Neuve, les ouvriers du Massachusetts, les marchands de New-York, les mineurs de la Pensylvanie et de la Californie, les fermiers d'Indiana, les planteurs du Mississipi, les Indiens de la prairie, les mormons du désert, parmi les Africains libres et les Africains dans les chaînes, même parmi les criminels de nos prisons, allez leur répéter l'histoire de vos prétendus griefs et des leurs avec votre éloquence la plus pathétique, et dites-leur de se soulever; ils vous répondront : Est-ce là tout? Êtes-vous plus justes que Washington, plus sages que Hamilton, plus humains que Jefferson? — Et cette simple interrogation vous condamnera à un honteux silence. » Hélas! ces grands noms avaient perdu leur prestige, et les événemens donnèrent tort au confiant optimisme de M. Seward et du nord entier. L'administration nouvelle essaya de ramener les rebelles, on balbutia le mot de compromis; mais le jour où le fort Sumter tomba sous le canon des rebelles, toute transaction devint impossible, et la guerre fut désormais le premier devoir du gouvernement.

Bien simples sont en vérité ceux qui se persuadent que le cabinet de Washington n'avait rien de mieux à faire que de reconnaître le gouvernement confédéré, sans essayer aucune résistance. Le président des états prête un serment solennel à la constitution, et il se fût rendu coupable de haute trahison aux yeux de ceux qui l'avaient nommé s'il n'eût tenté de défendre le pouvoir qu'ils lui avaient confié. Reconnaître la confédération du sud, c'était admettre le principe de la sécession, et par là même donner le coup de mort à la constitution. Une fois admis que chaque état a le droit de se séparer de

l'Union, où s'arrêtera-t-on? Au lieu d'une grande nation, on aura deux confédérations jalouses et affaiblies, et bientôt ces confédérations elles-mêmes se dissoudront en une multitude de souverainetés. La grande sécession de 1860 ne peut être pour le parti constitutionnel américain qu'une rébellion, comme toute insurrection armée contre une autorité constitutionnelle établie. Il est facile de dire que la lutte actuelle est une guerre civile, une guerre fratricide; mais de tels mots n'apprendront à personne comment le peuple américain pourrait conserver une constitution qui lui est chère en reconnaissant des actes qui en sont la violation la plus audacieuse, comment une confédération peut subsister, si les confédérés ne reconnaissent plus de devoirs communs, comment l'état est possible sans un souverain, que ce souverain se nomme roi, empereur ou peuple.

II.

Si l'élection de M. Lincoln avait été accompagnée de violences, si le parti qui le mit au pouvoir avait attaqué les lois, brisé la constitution, menacé les droits des états du sud, on pourrait hésiter sur les caractères du mouvement sécessioniste; mais l'on sait que jamais élection ne fut plus régulière, plus constitutionnelle. Le parti républicain ne menaçait pas le sud, n'annonçait pas le projet d'émanciper les esclaves, même dans l'avenir le plus lointain; il se bornait à revendiquer l'autorité du congrès dans les territoires, pour enfermer l'institution servile dans ses limites actuelles. Ce parti d'ailleurs n'avait obtenu le triomphe que grâce aux divisions des démocrates; les fractions ralliées de ce dernier parti pouvaient faire échouer tous les plans, toutes les tentatives de leur adversaire commun. Dans ces circonstances, on se demande avec étonnement pourquoi le sud fut si prompt à lever le drapeau de la révolte, tandis qu'il pouvait encore chercher à profiter de sa longue alliance avec les démocrates du nord, des avantages que lui assuraient le prestige de sa longue prédominance, la majorité dans le sénat, la composition de la cour suprême, dont les membres étaient tous dévoués à ses intérêts. Serait-il vrai que toutes les puissances, au moment de tomber, accélèrent leur chute par leurs propres efforts? Ou cette détermination, qui ne semble d'abord que l'effet d'un orgueil frénétique, s'explique-t-elle quand on approfondit la cause de la lutte actuelle?

Si l'on admet que l'esclavage est cette cause, on comprendra mieux les mobiles qui ont déterminé les hommes d'état du sud, car l'esclavage est une *institution* qui ne peut que tomber si elle cesse de grandir : la limiter dans l'espace, c'est la limiter dans le temps.

Cela est bien connu de tous ceux qui savent combien le travail servile appauvrit, épuise les contrées qu'on lui livre : il faut qu'il puisse s'étendre, chercher un sol toujours vierge. Or le triomphe des républicains mettait fin au mouvement d'expansion de l'esclavage : il fallait renoncer à Cuba, au Mexique; l'esclavage devait s'éteindre graduellement dans les états limitrophes du nord et du sud, perdre une à une ses provinces sans en gagner de nouvelles. Une telle perspective était intolérable pour ces fiers maîtres d'esclaves qui depuis cinquante ans donnaient des présidens à l'Union, en dirigeaient la politique, maintenaient la démocratie du nord dans l'obéissance, et ne lui rendaient que mépris pour toutes ses complaisances. Ils se décidèrent à la guerre.

Il faut aimer à discuter contre l'évidence pour se persuader que la question de l'esclavage n'est point la cause principale de la crise actuelle. Dans ce conflit qui depuis trente ans va toujours en s'aggravant et qui vient enfin d'aboutir à la guerre civile, quelle question va toujours en grandissant et finit par dominer tout le reste, sinon cette redoutable question de l'esclavage? Ils n'ont pas lu les discours de Calhoun, de Webster, de Seward, de Douglas, de Clay, de Sumner, ceux qui croient que la question de l'esclavage n'a dans la politique américaine qu'une importance secondaire. Ils oublient que toute la Virginie s'est levée en armes contre John Brown et ses vingt-cinq compagnons. Voici un fait d'ailleurs : quels sont les belligérans? D'un côté les états sans esclaves, de l'autre les états à esclaves, et l'on prétendrait que la question de l'esclavage est étrangère à la guerre! Entre les états du nord et ceux du sud, il y a des états frontières, les *border states*, qui, sans être des états libres, contiennent moins d'esclaves que les états cotonniers. Chose étrange! la fidélité de ces états à l'Union est précisément en raison inverse du nombre de possesseurs d'esclaves; la Virginie, qui a des esclaves, se rallie au mouvement sécessioniste; la partie occidentale de cet état, oasis sans esclaves, séparée du reste par une chaîne des Alleghanys, reste fidèle à l'Union et lui donne des soldats. Le nord du Delaware, qui n'a plus d'esclaves, renferme à peine un sécessioniste; le sud, qui en a un grand nombre, contient beaucoup d'adversaires de l'union. Le sud et l'est du Maryland sont remplis d'esclaves, et en conséquence de sécessionistes; l'ouest du Maryland, où l'on voit très peu de noirs non affranchis, est presque unanime pour l'union. Les six mille esclaves de Baltimore appartiennent à l'aristocratie de cette ville, et l'on sait que cette aristocratie n'est retenue dans l'obéissance que par des mesures de rigueur. Le Tennessee occidental, abandonné au travail servile, est un centre de rébellion; le Tennessee oriental, où le travail libre l'emporte de beaucoup, est sympathique à l'union. Le Kentucky ne fait pas ex-

ception à cette règle : dans les comtés du nord et de l'est, où il y a peu d'esclaves, il y a peu de sécessionistes ; dans les autres, où ils sont nombreux, on se prononce pour la « neutralité, » ce qui n'est qu'une forme de la trahison. Dans le Missouri, la ligne de démarcation est nettement établie entre le travail libre et le travail servile. Les Allemands détestent l'esclavage, et forment le noyau le plus fidèle de l'état ; les unionistes anglo-saxons sont plutôt en faveur de la neutralité, tandis que les maîtres d'esclaves sont en armes contre l'Union. Il y a quelques sympathies pour l'Union jusque dans le Texas occidental, parce qu'on y voit peu d'esclaves et beaucoup d'Allemands. Quel est l'état sécessioniste par excellence? C'est la Caroline du sud, qui contient relativement plus d'esclaves que tous les autres états. Dira-t-on encore que la défense de l'esclavage n'est pas la cause des sécessionistes? S'il reste des doutes dans quelques esprits, qu'on écoute donc le propre témoignage des gens du sud.

Les confédérés ne se sont point donné la peine de faire de grands changemens à la constitution des États-Unis ; ils ne l'ont guère modifiée, pour l'adapter à leur nouvelle union, que sur les points relatifs à l'esclavage. Comment s'exprime à cet égard M. Alexander Stephens, vice-président du sud? « La nouvelle constitution a mis fin pour toujours à l'agitation relative à nos institutions particulières : je veux parler de l'esclavage, tel qu'il existe parmi nous. *Cette question a été la cause immédiate de la rupture et de la présente révolution.* Jefferson, dans sa prévoyance, avait prédit que c'était là l'écueil sur lequel l'Union devait sombrer. Il avait raison. Ce qui était pour lui une conjecture est maintenant un fait accompli ; mais on peut douter qu'il comprît entièrement la grande vérité sur laquelle repose notre nouvelle constitution. Pour lui, comme pour presque tous les principaux hommes d'état du temps de l'établissement de l'ancienne constitution, l'esclavage de l'Africain était une violation des lois de la nature ; ils le croyaient mauvais en principe, socialement, moralement, politiquement. C'était un mal qu'ils ne savaient comment guérir ; mais l'opinion générale parmi les hommes de ce temps était que, d'une façon ou d'une autre, cette institution était, dans l'ordre de la Providence, destinée à disparaître. Cette idée, bien que non exprimée dans la constitution, était l'idée prédominante de l'époque. La constitution, il est vrai, assurait toutes les garanties essentielles à l'institution tant qu'elle durerait, et l'on ne peut justement se prévaloir, pour attaquer ces garanties, du sentiment public de cette époque ; mais ce sentiment et ces idées étaient fondamentalement erronés : ils reposaient sur la croyance à l'égalité des races. C'était là une illusion. Le nouveau gouvernement est fondé sur une idée exactement contraire ; il a pour fondation, pour pierre angulaire, cette grande vérité : le nègre n'est

pas l'égal du blanc; l'esclavage, c'est-à-dire la subordination à une race supérieure, est sa condition naturelle et normale. »

Voilà les principes nouveaux que les confédérés prétendent introduire dans le droit politique, voilà le dogme pour lequel ils combattent! Ils ne luttent point contre les principes généraux de l'ancienne constitution, puisqu'ils l'ont acceptée telle quelle pour eux-mêmes, sans y faire d'autres changemens importans que ceux que M. Stephens commente avec une si audacieuse netteté. Peut-on dire que le nord et le sud sont deux peuples essentiellement ennemis, et que la lutte actuelle soit quelque chose d'analogue à une lutte de nationalités? S'il en était ainsi, cette inimitié serait bien soudaine; les inimitiés populaires ne s'épuisent pas sur une seule question, elles pénètrent tout, elles envahissent toutes les manifestations de la vie politique et sociale. Il faut avoir bien peu vécu dans la société américaine pour ignorer qu'avant la guerre les relations mutuelles entre les gens du nord et ceux du sud étaient parfaitement courtoises, et qu'à la condition de ne point toucher à l'irritant sujet de l'esclavage, le citoyen du nord recevait dans les plantations l'accueil le plus hospitalier. Assurément les différends politiques des deux sections avaient envenimé le langage de la presse et de la tribune; mais on n'avait pas encore réussi à séparer le peuple américain en deux peuples : le commerce, les mariages, l'esprit d'entreprise d'une race active et remuante, avaient noué une multitude de liens entre le nord et le sud; ils avaient un culte pour les mêmes grands hommes; leurs églises étaient les mêmes, et ne se sont séparées que depuis le commencement des hostilités. Comparer les sentimens qui les animent aujourd'hui l'un contre l'autre à la haine de la race irlandaise contre la race anglaise, de la Pologne contre la Russie, de l'Italie contre l'Autriche, c'est se montrer bien peu apte à pénétrer les sentimens populaires et à dégager la vérité parmi les exagérations du langage. Où les sécessionistes envoient-ils leurs femmes et leurs enfans pour les mettre à l'abri des éventualités de la guerre servile? A New-York, à Washington.

Si le sud ne se bat ni pour une organisation politique particulière ni pour faire triompher une nationalité, est-il plus vrai de dire qu'il combat pour la liberté économique? C'est là, je le sais, la thèse adoptée par tous ceux qui veulent faire croire que la question de l'esclavage est étrangère à la guerre, et par là veulent détourner les sympathies européennes de la cause du nord. Nous sommes arrivés à un moment de l'histoire où l'économie politique paraît vouloir tout absorber. Ce n'était pas un économiste, ce Burke qui disait : « Un état ne doit pas être considéré comme n'étant rien de plus qu'une raison sociale pour le commerce du poivre ou du café, du calicot ou du tabac, ou pour quelque autre bas objet, qu'une association pour

un petit intérêt temporaire, qui peut se dissoudre à la convenance des parties. Il doit être regardé avec plus de révérence, parce que ce n'est pas une association qui ne sert qu'aux choses utiles à notre existence animale, d'une nature temporaire et périssable; c'est une association dans les sciences, une association dans les arts, une association dans toute vertu et toute perfection, une association non-seulement entre les vivans, mais entre ceux qui vivent, ceux qui sont morts et ceux qui ne sont pas encore nés. »

Aujourd'hui une certaine école paraît trouver tout simple que les états confédérés brisent l'union, parce que le tarif Morill ne convient pas à leurs intérêts. A entendre l'organe le plus important de la presse anglaise, « le tarif Morill assimile les États-Unis aux nations les plus rétrogrades du monde. » M. Michel Chevalier l'a même comparé, dans un discours tenu en Angleterre, aux *ichthyosaures*, aux *ptérodactyles*, et à tous les animaux les plus monstrueux des époques antédiluviennes. Je ne suis nullement disposé à défendre le tarif Morill, bien qu'en le parcourant je ne l'aie pas trouvé beaucoup plus protecteur que le nouveau tarif franco-anglais. Ce que je veux prouver, c'est que le tarif n'est point la cause de la guerre : il y a eu depuis dix-neuf ans jusqu'à quatre tarifs différens adoptés par le congrès américain : le tarif Morill a été un expédient politique, un sacrifice fait par le parti républicain pour obtenir les voix de l'état de Pensylvanie, qui dans l'élection précédente avait, en se portant du côté du candidat démocrate, empêché l'élection de M. Frémont. Que ce tarif soit mauvais, j'en conviens; mais les inconvéniens d'un système douanier dans un pays libre et qui se gouverne lui-même ne peuvent être que temporaires : les maux causés par la sécession et la guerre civile sont irréparables.

Comment d'ailleurs admettre que le sud ait pris les armes contre les nouveaux droits, quand il était en son pouvoir d'en empêcher l'adoption? Le parti républicain avait la majorité dans la chambre des représentans, mais il était en minorité au sénat. Le sénat pouvait rejeter le tarif, mais les sénateurs sécessionistes, en se retirant, abandonnèrent volontairement la majorité à leurs adversaires. Les hommes d'état du sud pouvaient encore facilement obtenir de M. Buchanan d'opposer au tarif le *veto* présidentiel; M. Buchanan leur avait-il jamais refusé quelque chose? Ils se gardèrent bien de mettre le tarif à néant; ils tenaient à tirer profit des sentimens qu'il devait provoquer en Angleterre. Si les économistes sont disposés à sacrifier le grand principe de la liberté du travail à celui du libre échange, il faut du moins qu'ils renoncent à voir des adeptes bien ardens parmi les hommes politiques des états confédérés. La Louisiane a toujours su faire protéger son sucre. Le tarif le plus protectioniste que l'Amérique ait jamais eu, celui de 1842, fut au dernier moment

décidé par les votes de MM. Stanley et Andrews, deux hommes du sud, et ratifié par le président Tyler, qui est aujourd'hui parmi les sécessionistes. Quand ce tarif fut aboli en 1846, M. Stephens, le vice-président actuel de la confédération du sud, et M. Robert Toombs, qui récemment a accepté un commandement dans l'armée de M. Jefferson Davis, votèrent contre la loi. Ce même M. Toombs, qui se trouvait encore au sénat comme représentant de la Georgie au moment où le tarif Morill fut soumis à cette assemblée, vota pour les nouveaux droits. En réalité, la question des tarifs est assez indifférente aux états du sud par la simple raison que les importations y sont très peu considérables. Le croirait-on? celles de Charlestown ont été en 1855 plus faibles que dans l'année 1760; elles s'élevaient en 1760 à 2,662,000 dollars, et ne montaient qu'à 1,750,000 dollars en 1855, sous l'empire du régime économique très libéral antérieur au tarif Morill. Beaufort, dans la Caroline du nord, a un port excellent, capable de contenir autant de navires que celui de New-York; c'est à peine si les navires étrangers le connaissent, et Beaufort n'est qu'un misérable village, tandis que New-York est une métropole magnifique. C'est le nord qui emmagasine presque toutes les importations. Philadelphie, qui n'y occupe que le quatrième rang parmi les villes commerciales, a reçu en 1855 pour 21,963,021 dollars de marchandises; le petit état seul de Massachusetts a exporté en 1853 pour 16,895,304 dollars et importé pour 41,367,956 doll. A la Nouvelle-Orléans, les importations, en 1848, atteignirent le chiffre de 9,320,439 dollars, et la même année nous trouvons dans les documens officiels, pour la ville de New-York, le chiffre décuple de 94,525,141 dollars. Mobile, en 1849, n'a reçu de l'étranger que pour 657,147 dollars de marchandises. Le général Jackson, qui avait réprimé avec tant d'énergie le mouvement de la Caroline du sud, connu sous le nom de *nullification*, avait très bien compris que les réclamations contre le tarif couvraient un dessein politique. « Le tarif, écrivait-il à son ami le révérend M. Crawford, de la Georgie, n'est qu'un prétexte; la désunion et la confédération du sud sont l'objet véritable. Le prochain prétexte sera la question de l'esclavage. » Son coup d'œil politique ne lui avait pourtant fait deviner qu'une partie de la vérité : l'esclavage ne devait pas être, comme le tarif, un simple prétexte; il devait être la cause d'une révolution.

S'il est établi que le sud combat en ce moment pour ce qu'il appelle son institution particulière, il n'est pas aussi facile de montrer que le nord combat contre cette institution. D'un côté le cri de guerre est l'esclavage, de l'autre c'est l'union, la constitution; mais le développement même de la guerre doit nécessairement engager le nord dans des mesures de plus en plus hostiles à l'esclavage et faire pénétrer plus profondément dans l'opinion le sentiment abolitioniste.

Il y a au fond du cœur humain un instinct de justice que l'intérêt peut étouffer pendant longtemps, mais qui se relève dès que la pression de l'intérêt diminue : tant que, par sa complicité avec les maîtres d'esclaves, le nord a cru garantir la paix, la prospérité publique, il a fermé l'oreille aux protestations des abolitionistes; maintenant qu'il voit la guerre déchaînée, l'union en ruine, il doit songer à faire disparaître avec le mal la cause du mal elle-même. De tels retours dans l'opinion ne se font pas sans de grands efforts et de longues incertitudes : les âmes longtemps nourries de sophismes ont de la peine à revenir à la simple, à la saine vérité; mais, dans les époques révolutionnaires, les idées mûrissent avec une étrange rapidité, et tel homme qu'on a vu la veille dans un parti se retrouve le lendemain dans un autre. « Je me sens assuré, disait récemment dans une assemblée publique le célèbre orateur abolitioniste Wendell Phillips, que la fin de l'esclavage est arrivée. Je ne doute pas que nous n'approchions de ses derniers momens. Le temps de la discussion est passé. Voilà à peu près cinquante ans que durent l'agitation, la discussion et la division des partis. Une nouvelle ère vient de commencer. C'est le moment des combats : la parole est aux boulets. Cette période sera la moins longue. Une nation n'a pas besoin d'autant de temps pour défendre une cause par les armes que par la parole; seulement il faut que la parole précède le combat. Il est aussi nécessaire que la décision, qui est la base de l'action, soit mûrement réfléchie. C'est, je crois, ce qui est arrivé. Je ne prétends pas dire que tout le nord soit anti-esclavagiste, encore moins qu'il soit abolitioniste; ce que je veux dire, c'est que le sud est arrivé à se convaincre que, s'il ne peut faire servir l'union à l'appui de l'esclavage, cette institution est perdue, et je crois que le nord ne veut plus que l'union serve à maintenir l'esclavage. Je crois que la décision est prise. Je ne veux pas dire non plus que l'opinion populaire s'oppose à de certaines clauses constitutionnelles relatives à l'esclavage, ni que chacun de nos concitoyens ait résolu clairement en lui-même de ne plus faire restituer les esclaves fugitifs; mais je crois qu'il règne, peut-être même à l'insu de la population, un sentiment profond dont le sens est que l'Union doit tôt ou tard donner à tous la liberté. »

On ne peut en douter, l'hostilité contre l'esclavage gagne aujourd'hui plus de terrain dans un jour qu'autrefois dans une année : le gouvernement, lié par ses devoirs constitutionnels, ne peut devancer l'opinion publique; mais il sera forcé de la suivre jusqu'où elle le conduira. Dans le cabinet de M. Lincoln et autour de lui, il y a manifestement deux tendances : l'une pour le pousser à des mesures directement hostiles à l'esclavage, l'autre pour l'en détourner; la première, représentée par M. Chase, M. Sumner; la seconde, par M. Seward. Cette lutte d'influences affaiblit la politique du gouver-

nement, et n'a pas été sans influence sur les premiers échecs de l'armée fédérale; mais ni M. Seward ni M. Lincoln ne pourront empêcher que le problème de l'esclavage ne se pose bientôt dans son effrayante simplicité devant le peuple arbitre et souverain. On s'est tiré des premières difficultés par des subtilités constitutionnelles, le général Butler a assimilé les noirs fugitifs à la contrebande de guerre; mais déjà le congrès a décidé que tous les maîtres qui se serviront de leurs esclaves, ou qui permettront qu'on s'en serve, dans l'intérêt de la rébellion, cesseront d'être autorisés à faire valoir devant les cours des États-Unis leurs droits de possession sur ces esclaves.

Dans tous les états qui ne sont pas entièrement soumis à l'Union, la loi des esclaves fugitifs est en fait abrogée. Tous les fugitifs, qu'ils viennent de maîtres demeurés fidèles ou de maîtres rebelles, sont reçus et employés par les autorités fédérales. Ils sont désormais assurés de leur liberté, et le gouvernement se réserve seulement de donner à la fin de la guerre une compensation aux maîtres restés loyaux. Le général Frémont ne s'est pas contenté de donner la liberté aux noirs fugitifs; il a, par une proclamation du 31 août, proclamé libres tous les esclaves des rebelles, qu'ils fussent en fuite ou encore dans les fers. Il est vrai que, sur l'invitation du président, il a dû revenir sur les termes de sa proclamation et rentrer dans les limites de l'acte de confiscation voté par le congrès; mais, dans la lettre même que M. Lincoln a adressée au général Frémont, le 6 août, pour le prier de modifier sa proclamation, il reconnaît qu'il n'a peut-être pas pu lui-même juger aussi bien que le général des nécessités de la position de l'armée fédérale dans le Missouri. M. Cameron, dans la lettre où il commente l'acte de confiscation en ce qui regarde les noirs fugitifs, reconnaît aussi que durant la guerre, dans les états où l'action des lois est suspendue, l'exercice des droits ordinaires peut être subordonné aux exigences de l'action militaire. On entend déjà de plus d'un côté faire appel à ce pouvoir suprême, ce pouvoir dictatorial dont la guerre, pendant les jours de danger, arme ceux qui ont pour mission de sauver un pays. Une fois déjà, en 1812, au moment où les États-Unis craignaient une guerre avec l'Angleterre, ce pouvoir avait été évoqué par l'un des hommes les plus vénérés de l'Union, par John Quincy Adams, qui fut président de la république. « Aussi longtemps, disait-il à la chambre des représentans, que les états à esclaves sont capables de maintenir leur institution sans secours étranger, sans faire appel à d'autres parties de l'Union pour la protéger, je consentirai à ne pas m'en occuper; mais s'ils viennent aux états libres et leur disent : « Il faut nous aider à tenir nos esclaves dans la servitude, il faut nous aider à réprimer les insurrections et la guerre civile, » je dis

qu'alors cette chambre et le sénat entrent en possession d'un pouvoir absolu pour régler cette question de l'esclavage. C'est un pouvoir de guerre (*a war power*). Quand notre contrée est engagée dans une guerre, que ce soit une guerre d'invasion ou une guerre d'insurrection, le congrès a le pouvoir de conduire cette guerre, et doit la conduire d'après les lois de la guerre; or un pays envahi par des armées voit toutes ses lois et ses institutions municipales balayées et remplacées par la loi martiale. Par cette loi, quand le pays est envahi et que deux armées hostiles s'y trouvent en présence, les commandans des deux armées ont le pouvoir d'émanciper tous les esclaves. Ceci n'est point une doctrine purement théorique. L'histoire de l'Amérique du Sud prouve qu'elle a été appliquée dans les quarante dernières années. L'esclavage a été aboli dans la Colombie, d'abord par le général espagnol Morillo, en second lieu par le général américain Bolivar. Il a été aboli en vertu du pouvoir militaire confié au chef de l'armée, et l'abolition a eu force de loi jusqu'à ce jour. « Je considère ce point comme faisant partie de la loi des nations. Je dis qu'en temps de guerre l'autorité militaire prend, pour un temps, la place de toutes les institutions municipales, y compris l'esclavage. Dans cet état de choses, non-seulement le président des États-Unis, mais encore le commandant en chef de l'armée, a pouvoir d'ordonner l'universelle émancipation des esclaves. Qu'on réfute mon argument, qu'on me dise, qu'on dise à mes constituans, qu'on dise au peuple de mon état (un état dont le sol ne tolère pas le pied d'un esclave), si nous devons être forcés par la constitution à faire de longues et pénibles marches sous le brûlant soleil du sud pour réprimer une guerre servile, si nous devons laisser nos cadavres sur les sables de la Caroline, laisser nos femmes veuves et nos enfans orphelins, si ceux qui ne peuvent marcher doivent verser leurs trésors, tandis que leurs fils et leurs frères versent leur sang, tout cela pour supprimer une guerre servile, combinée avec une guerre civile ou une guerre étrangère! et qu'on vienne ajouter encore qu'il n'y a, en dehors des états à esclaves, où cette guerre exerce ses fureurs, aucune autorité qui puisse émanciper les esclaves! Qu'on me le prouve : jusqu'à ce qu'on ait fait entrer cette conviction dans mon esprit, je continuerai à croire, conformément à un axiome établi de la loi des nations, que, dans un pareil cas, l'autorité militaire prend le dessus sur l'autorité civile. »

Ni le peuple du nord, ni le cabinet de Washington ne sont encore disposés à appliquer dans toute son étendue la doctrine de John Quincy Adams; mais il n'est pas difficile d'imaginer des circonstances où elle recevrait son application, parce qu'elle serait l'unique remède à la situation. Supposons, ce que je ne suis point disposé à croire, que les armées confédérées remportent des succès décisifs, que la

capitale tombe entre leurs mains, qu'une nation européenne viole le blocus et déclare la guerre au gouvernement des États-Unis, que resterait-il à faire au peuple du nord? Ne demandera-t-il pas d'une voix unanime à son gouvernement de recourir à ce remède héroïque que l'austère John Quincy Adams n'avait pas craint de couvrir de l'autorité de son nom? Mais il faut écarter des suppositions qui ouvrent à l'esprit d'aussi sombres perspectives. Tant que la lutte sera renfermée dans ses limites actuelles, il est à croire que le sentiment populaire ne poussera point le gouvernement à provoquer la guerre servile. Comme Mme Beecher-Stowe l'écrit à lord Shaftesbury, « les hommes du nord, en leur qualité de pères, de chrétiens, de gens humains, ont voulu éviter aussi longtemps que possible de soulever l'effroyable tempête d'un conflit de races. Tenant dans notre main la mèche qui pourrait mettre le feu à la poudre, une pitié immense nous arrête. Notre gouvernement a désiré préserver notre armée de l'impulsion des passions vindicatives et en faire un instrument d'ordre et de tranquillité partout où elle se trouve. Une insurrection d'esclaves serait un grand malheur pour cette race opprimée, dont la liberté arrive apportée sur les ailes de chaque heure nouvelle. Sans direction et remplis de fureur, les nègres accompliraient des forfaits qui arrêteraient les sympathies du monde, et qui feraient avorter ce mouvement destiné à détruire la puissance de leurs oppresseurs. »

Quoi qu'il arrive, une chose est certaine : la crise actuelle doit mettre fin à la suprématie constitutionnelle de cette aristocratie de maîtres d'esclaves, qui depuis trop longtemps contrôle les destinées des États-Unis, qui a dicté au gouvernement la guerre avec le Mexique, qui l'a forcé à annexer le Texas, qui le poussait à s'emparer de Cuba, qui avait ouvert à son ambition d'immenses territoires plus vastes que l'Europe, qui avait humilié le nord, avili la presse et la chaire, ensanglanté la tribune nationale. Comme tous les pouvoirs de ce monde, le pouvoir des maîtres d'esclaves s'est perdu par ses excès : le sud a voulu expulser violemment de l'Union les états de la Nouvelle-Angleterre, peut-être ceux de New-York et de la Pensylvanie, et enfermer dans une confédération nouvelle tout le reste du continent; il a voulu réduire les états libres à n'être plus qu'une puissance secondaire et vassale; répudiant l'œuvre accomplie depuis 1787 jusqu'à 1860, il a prétendu faire commencer en 1861 l'histoire d'un empire nouveau; il a cru pouvoir remplacer l'idéal politique fondé sur les idées d'union et de liberté par un idéal nouveau fondé sur les idées de la sécession et de la servitude. En acceptant le principe de la sécession, de la souveraineté absolue des états, les nouveaux confédérés font entrer dans leur œuvre l'élé-

ment d'une décomposition certaine : en prenant les armes pour l'esclavage, ils détruisent les seules forces qui pouvaient prolonger la durée de l'institution servile aux États-Unis.

Chaque succès, chaque agression du sud créent de nouveaux abolitionistes; les démocrates, autrefois liés à l'intérêt de l'esclavage, ont presque tous accepté l'alliance des républicains; les plus compromis se jettent le plus vite dans le mouvement pour faire oublier leur passé; le peuple tout entier voit dans l'institution de l'esclavage la cause de tous ses maux, de toutes ses inquiétudes. La guerre est désormais une guerre contre l'esclavage, non dans la forme, mais dans le fond, non pas en paroles, mais en action. Quelque hypothèse qu'on puisse faire sur le résultat des hostilités, il est impossible d'imaginer comment l'institution servile pourrait sortir triomphante de la lutte. Si la guerre étrangère vient compliquer la guerre civile, l'émancipation immédiate sera proclamée par mesure de salut public, et vingt millions d'hommes sur le continent de l'Amérique diront à la race noire : « Tu es libre! » Si les hostilités traînent en longueur, la patience du nord s'usera dans de stériles combats, son orgueil s'aigrira par les défaites; il verra son sol envahi, ses campagnes dévastées, ses villes ruinées, et le malheur lui arrachera enfin une résolution qui seule pourra mettre fin à une lutte sans gloire et sans issue.

Dans le cas opposé, si le nord remporte une victoire décisive, si les états du sud, sans alliés étrangers, affaiblis par l'effort gigantesque qu'ils font en ce moment, ruinés par le blocus, effrayés d'une insurrection servile, sont contraints à déposer les armes, l'abolition de l'esclavage pourra être posée comme une des conditions de la paix; ou si le nord ne leur impose aucune condition et ne cherche à recueillir aucun fruit immédiat de la victoire, les états du sud n'en rentreront pas moins dans l'Union, humiliés, amoindris, dépouillés de leur ancien prestige; la Virginie, le Kentucky, le Missouri, tous les états frontières, où la guerre aura émancipé un grand nombre d'esclaves, s'empresseront de se ranger par un acte d'émancipation parmi les états libres, ne fût-ce que pour éviter de devenir une seconde fois le champ de bataille des partisans et des ennemis de l'esclavage. Le territoire tout entier de l'Union sera fermé au travail servile; l'*institution* du sud sera reléguée dans quelques états, entourée d'une infranchissable barrière. Or, de l'aveu de tous les hommes d'état du sud, l'esclavage périt quand il ne peut s'étendre; ils n'auront donc d'autre ressource que de chercher à se défaire eux-mêmes d'une institution qui ne sera plus qu'une source de ruine et d'affaiblissement, quand elle cessera d'être protégée par les forces et la puissance de l'Union tout entière.

AUGUSTE LAUGEL.

DE LUNATICO

SCÈNES DE LA VIE ANGLAISE[1]

The Tragedy of Life, by John H. Brenten, two vols. London, Smith Elder and C°, 1861.

I.

— Non, mon ami, vingt fois non, me dit le docteur, sérieusement fâché. Vous êtes sous ma direction, et je réponds de vous, d'abord à ceux qui vous aiment, puis à ceux qui vous lisent... Vous êtes exténué de travail. La fièvre va vous prendre, et la fièvre mène loin les gens nerveux... Voudriez-vous, par hasard, devenir mon pensionnaire?...

— Docteur! m'écriai-je épouvanté, car j'avais affaire à un *spécialiste* dont la maison, dite *de santé*, n'était rien moins que le temple de la sagesse. Ces « pensionnaires, » au nombre desquels il me classait déjà, étaient tout simplement des aliénés, appartenant presque tous aux classes les plus élevées et aux familles les plus riches de la métropole.

— Ah! reprit-il, vous voilà plus traitable. Je vais en profiter pour m'assurer de vous... Nous partons ce soir.

— Où allons-nous donc, je vous prie?

— Eh! que vous importe?... En votre qualité de romancier, l'imprévu doit vous plaire. Je vous promets un ou deux sujets pour le moins. Chemin faisant d'ailleurs, vous me ferez bavarder tant qu'il vous plaira.

(1) *De lunatico inquirendo*, — c'est la désignation légale de l'instance introduite pour faire prononcer l'interdiction civile des personnes dont la raison est aliénée. — Nous appliquons encore ici à une curieuse étude de mœurs le procédé de récit analytique qui est le plus propre à faire connaître certaines œuvres de la littérature anglaise.

— Ceci me décide, répondis-je à l'instant même. On va faire ma malle, et je pars avec vous. En quelle qualité cependant?

— A votre choix... Comme client, ou comme collègue.

— Comme collègue alors. Vos cliens...

— Halte-là!... Pas un mot qui les atteigne. Beaucoup d'entre eux sont encore plus raisonnables que certaines gens disposés à se détruire de gaieté de cœur, *et propter vitam...*

— *Vitai perdere caussas*, interrompis-je, achevant cette citation légèrement pédantesque.

Ce fut ainsi que je me trouvai, pour trois ou quatre jours, entraîné à courir le monde avec le docteur Paul E..., qui, prenant à cœur de ne pas « me faire perdre mon temps, » me prodigua, sans compter, les trésors de sa longue expérience et de ses intéressans souvenirs. Si je voulais consigner ici tout ce que je lui dus de renseignemens curieux, d'observations inédites, d'anecdotes étranges, il me faudrait un volume entier. Or je dispose à peine pour le moment de quelques heures et de quelques pages. Je me limiterai donc très strictement au récit de l'excursion que nous fîmes ensemble.

Une fois installé près de lui dans un wagon où nous étions seuls:

— Cette fois, lui dis-je, vous m'apprendrez bien où vous comptez m'emmener, et Dieu veuille que ce ne soit pas chez vous!

— Non, répondit-il, nous allons à S...

— Voyage de plaisir?

— Plaisantez-vous?... Depuis quand m'est-il permis de voyager ainsi?... J'y vais contraint et forcé par dame Justice. J'y vais comme témoin, pour une grave affaire... Eh! mais, au fait, vous connaissez un des avocats que nous entendrons sans doute,... George Carnegie?

— Carnegie est un de mes camarades d'université.

— Justement... Je me rappelle à la minute même cette circonstance... Eh bien! vous l'allez trouver dans une position étrange,... dramatique même, si vous voulez... Êtes-vous au courant de sa vie passée?

— Pas complétement... On se perd de vue, comme vous savez...

— L'avez-vous connu amoureux?...

— Oui, sans doute,... amoureux fou,... et d'une charmante enfant, miss Marian Saint-Maur, la fille de mistress Lackingham, chez laquelle il demeurait. Ils devaient se marier... J'ai été présenté à sa future belle-mère... On y allait en soirée, et on y soupait merveilleusement bien, si j'ai bonne mémoire... Mais mistress Lackingham, avec son double veuvage, ne m'a jamais parfaitement convenu... Son *sherry* valait mieux qu'elle... Il était, ce me semble, moins frelaté... Aussi, quand on m'apprit que le mariage avait manqué, que miss Saint-Maur épousait un jeune homme riche et de bonne famille,

et que, peu de temps après la noce, mistress Lackingham, subitement disparue, avait planté là bon nombre de créanciers ébahis, je me souviens que tout me parut aller pour le mieux dans le meilleur des mondes possible. Carnegie n'avait pas de fortune, et s'il eût épousé la jolie miss Saint-Maur, leur avenir à tous deux était en péril. Je ne sais lequel, d'elle ou de lui, m'eût semblé le plus à plaindre.

— Vous auriez peut-être aujourd'hui encore la même question à résoudre, reprit le docteur d'un ton passablement grave et qui piqua ma curiosité; mais d'abord laissez-moi combler les lacunes de vos informations. Vous n'avez point su, paraît-il, dans quelles circonstances le mariage projeté se rompit. Les deux jeunes gens s'aimaient... comme on ne s'aime plus guère. Mistress Lackingham, plus ou moins abusée par les dehors aristocratiques de votre ami, parut d'abord donner les mains à leurs projets. Un beau jour, elle se ravisa tout à coup, et, à la suite d'une explication qu'elle avait eue avec Carnegie, je vis arriver chez moi ce pauvre jeune homme dans un état à faire pitié. On le trouvait trop pauvre. Un parti brillant s'offrait pour celle qu'il avait regardée un moment comme à lui. M. Tremlett avait demandé sa main. Avez-vous connu ce Tremlett?

— Personnellement non; de réputation, quelque peu... Il n'était ni très aimé, ni très estimé. On le disait bizarre... J'ai ouï citer de lui un trait de singulière cruauté. Sa jument favorite, qu'il avait surmenée et maltraitée dans une course de haies, l'avait pris en aversion et ne voulait plus se laisser approcher par lui... L'ami de qui je tiens le fait lui proposait de la lui acheter, — et c'était, s'il vous plaît, une affaire de cent cinquante livres sterling. « Non, dit Tremlett, vous ne l'aurez pas, ni vous, ni personne. » Et le lendemain il la fit abattre par un misérable valet d'écurie, au refus d'un jockey, qui refusa net de tremper dans cet assassinat.

— Fort bien. Vous avez une idée du personnage; mais ce que vous ignorez sans doute, car on tenait la chose très secrète, c'est que sa mère était, à l'époque dont nous parlons, enfermée depuis bien des années chez un de mes confrères. Aussi pensai-je pouvoir rassurer Carnegie. — Soyez tranquille, lui dis-je, nous écarterons ce rival. — Et comme les affaires étaient fort avancées, je résolus de frapper un grand coup. Mistress Lackingham m'accordait une certaine confiance. Je lui proposai une promenade à la campagne, qu'elle accepta, je crois, par curiosité. Tout en lui contant quelques fleurettes, je l'entraînai chez le docteur L... Là, je la mis en face d'une misérable créature à cheveux gris, presque nue sous quelques lambeaux de vêtemens immondes, et qui, de prime abord, fit mine de se jeter sur nous pour nous déchirer de ses ongles. Ma compagne pourtant fut à peine émue. — Et pourquoi m'amener ici? me dit-elle. Quelle est donc cette malheureuse? — C'est, lui répondis-je,

la belle-mère que vous allez donner à votre fille. — Elle me regarda fixement, pâlit, et ne répliqua rien. Je compris que nous étions brouillés à mort; mais je ne m'attendais pourtant pas à la voir passer outre. Et deux jours après néanmoins, miss Saint-Maur devint mistress Tremlett.

— Quelle mère!

— N'est-ce pas?... Eh bien! ce sont celles qui se font le mieux obéir!... Jamais je ne lui ai entendu dire à sa fille un mot plus haut que l'autre. Jamais on n'a pu faire comprendre à cette pauvre enfant, — le dévouement même, la docilité, la résignation incarnées, — qu'elle ne devait pas le sacrifice de son existence entière à une créature aussi dénaturée. — C'est pour moi, nous disait-elle, c'est pour m'élever dans l'aisance et me faire une jeunesse heureuse que ma mère s'est endettée. Donc je dois payer, puisque cela m'est possible, et je paierai, dût-il m'en coûter la vie. — Devant ces belles absurdités, on demeure bouche close, d'autant qu'il n'est pas permis de tout dire à une fille sur le compte de sa mère. Le mariage se fit dans ces déplorables conditions. La jeune femme avait stipulé que les dettes de sa mère seraient payées, et que sa mère elle-même ne la quitterait pas; mais dès le lendemain un autre marché se conclut, moyennant lequel, sans se soucier des créanciers qu'il frustrait ainsi, Tremlett remit à mistress Lackingham la somme qui devait la libérer. Peut-être y ajouta-t-il une prime quelconque, et moyennant ce petit sacrifice pécuniaire il se débarrassa de mistress Lackingham, qui disparut d'une heure à l'autre, se dérobant aux *bailiffs* chargés de la surveiller avec une habileté dont ils furent frappés. — Celle-là, disaient-ils, n'en est pas à son coup d'essai. — Je crois, entre nous, qu'ils avaient raison.

Carnegie, après un premier élan de désespoir, supporta mieux que je ne l'aurais pensé le naufrage de toutes ses illusions. Vieilli de dix ans en quelques semaines, il se mit bravement au travail, et, sans être encore classé au barreau de Londres, il compte, m'a-t-on dit, parmi les jeunes avocats dont l'avenir est le mieux garanti.

— Je l'ai ouï dire tout comme vous... Mais ces Tremlett, ce mariage contracté sous de si tristes auspices...

— Justement... j'allais y venir. Écoutez-moi maintenant sans m'interrompre; vous n'en serez que mieux à même de suivre les débats auxquels nous allons assister.

II.

Tremlett avait emmené sa femme à Paris. De temps à autre, quelque voyageur nous rapportait de leurs nouvelles. Le mari ne prenait grand soin ni de sa santé, ni de sa fortune, ni de sa réputa-

tion. Mistress Tremlett au contraire inspirait un intérêt, un respect universels. Un fils leur était né dès la première année de leur mariage. Voilà tout ce que je savais d'eux, quand, il y a quatre ans, je reçus de mistress Tremlett, tracé à la hâte et daté d'un de nos villages côtiers les moins connus, un billet qui me mandait auprès d'elle dans les termes les plus pressans et en même temps les plus ambigus. Moins il était explicite, moins il me laissait de liberté. Je partis donc, et je fis bien, comme vous allez voir; mais avant de m'embarquer j'allai aux renseignemens. On m'apprit que Tremlett avait perdu son père, et qu'au grand étonnement de bien des gens, il avait mis presque immédiatement en vente le domaine de famille. Un domaine substitué, la chose était singulière. Au surplus, la vente ne s'était pas consommée; mais Tremlett avait loué le château, vendu les équipages, et fait argent de toute main, ce qu'on attribuait à quelque fausse spéculation dans l'industrie minière. Je n'en savais pas davantage quand je me mis en route.

Dès mon arrivée à B..., la triste vérité ne tarda point à m'être révélée. Marian m'avait averti dans son billet qu'il ne fallait pas me présenter chez elle avant que, prévenue de ma présence, elle ne m'eût donné le signal. Installé dans la maison même qu'elle habitait, — c'était la seule où un citadin pût loger, — je la vis, caché derrière mes volets à peine entr'ouverts, descendre sur la route avec son mari et son enfant. La démarche hésitante de Tremlett, son costume négligé, son chapeau rabattu sur ses yeux hagards, me causèrent une impression pénible. Le souvenir de sa mère me revint à l'esprit. Il marchait, sans regarder si on le suivait, dans la direction du rivage. L'enfant voulait l'accompagner, mais Marian s'y opposa doucement. — Nous allons trop loin pour le *baby*, lui disait-elle en le caressant avant de le remettre à sa bonne. — Puis elle se hâta de rejoindre son mari sans que j'eusse pu tenter ou de descendre auprès d'elle, ou même de lui montrer mon visage.

Je pris le parti de les suivre de loin, et en demeurant hors de vue, autant que faire se pouvait, derrière les rochers de la baie. Je les surveillais d'ailleurs à l'aide d'une lunette de poche que j'avais heureusement emportée. Aussi longtemps que Tremlett fut à une certaine distance du village et put se croire guetté par quelqu'un des habitans, je ne remarquai rien d'extraordinaire dans ses allures; mais elles changèrent dès qu'il put penser que sa femme et lui se trouvaient en pleine solitude. D'un geste impérieux, il sembla lui commander de marcher devant lui. Elle obéit sans hésiter un instant. Quelques momens après, son pied venant à trébucher sur quelqu'une des roches inégales qu'ils gravissaient, elle tomba sans qu'il daignât lui tendre la main pour l'aider à se relever. Il la regardait simplement, et quand il la vit debout, il lui fit signe d'avan-

cer. Un peu plus loin, arrivé sur la grève, il s'arrêta soudain, ôta son habit et son chapeau, les jeta loin de lui, et, prenant à pleines poignées le sable humide, il en frotta, par un geste frénétique, sa poitrine mise à nu; puis il alla s'agenouiller près d'une flaque d'eau, où il trempa sa tête à plusieurs reprises. Tout cela était accompagné de cris que je distinguais à peine. Mistress Tremlett semblait ne plus pouvoir supporter le pénible spectacle que son mari lui donnait. Elle avait placé ses mains sur ses yeux et demeurait immobile à la même place, tandis qu'il tournait autour d'elle, traçant sur le sable des cercles sur lesquels il s'appliquait ensuite à marcher avec je ne sais quelle précision minutieuse et puérile... Puis une autre fantaisie parut lui traverser l'esprit; il vint à petits pas jusqu'à la limite des rochers, sous lesquels il parut cacher quelque objet dont je ne pus deviner la nature, après quoi il battit en retraite sur la pointe des pieds, et, arrivé à quelque distance, il se retourna brusquement. Un pistolet à la main, il visait, me parut-il, l'objet même qu'il venait de cacher, et la détonation de l'arme m'apprit que ce pistolet était chargé. Marian, à ce bruit, s'était retournée, mais lentement, sans tressaillir, et en personne pour qui un tel incident n'avait rien de très inattendu... Pour moi, je vous l'avoue, je tremblais comme la feuille en songeant au péril qu'elle courait, et je ne saurais vous dire quel fut mon soulagement lorsque je vis le misérable insensé recharger son arme avec du sable mouillé en guise de poudre...

Je n'étais pas le seul témoin de ce bizarre épisode : en me retournant pour quitter mon poste d'observation au milieu des rochers, je vis à douze ou quinze pas derrière moi un homme qui m'observait avec beaucoup d'attention. C'était le domestique de Tremlett. Aux premiers mots que nous échangeâmes, je vis que je pouvais me fier à lui, et lorsque je me fis reconnaître pour le médecin à qui sa maîtresse s'était secrètement adressée, cet homme se mit immédiatement à ma disposition. Grâce à lui, dès le lendemain matin, pendant que Tremlett dormait encore après une nuit fort agitée, je pus avoir avec sa femme un entretien particulier. Croiriez-vous qu'elle se reprochait de m'avoir appelé? Et quand je lui parlai des mesures indispensables à prendre, mesures dont je m'étais occupé déjà sans perdre une heure, tant elles me paraissaient urgentes, c'est tout au plus si je pus lui arracher un consentement dont elle se faisait un crime. — Après tout, disait-elle, quand il me tuerait!... — Heureusement pour ma thèse, au moment où elle m'opposait cet argument difficile à réfuter, son enfant lui fut amené. Je le lui montrai sans lui répondre autrement, et alors se penchant toute en pleurs vers ce blond trésor d'espérances : — Pour lui donc, et pour lui seul! murmura-t-elle avec un accent à la sincérité du-

quel on ne pouvait se méprendre. — Comment, me disais-je, mistress Lackingham a-t-elle pu donner le jour à une femme de cet ordre? — Du reste il y avait, ce me semble, dans cette héroïque abnégation un grand fonds de découragement et peut-être de secret remords. Je me figure que mistress Tremlett se regardait comme responsable jusqu'à un certain point de l'état où était tombé son mari. Je crois en toute sincérité qu'elle se trompait, et que la rigueur extrême avec laquelle il lui interdisait toute correspondance tenait plutôt à un vague besoin de la tourmenter, de l'asservir, qu'à une jalousie capable de lui troubler l'esprit. Là-dessus néanmoins j'en restais réduit aux conjectures, car c'était un sujet trop délicat pour qu'il me fût permis de l'aborder sans y être convié très expressement. Je risquai cependant une fois le nom de Carnegie, que le tour de la conversation avait amené sur mes lèvres. — Est-il heureux? sa carrière lui sourit-elle? me demanda très simplement Marian. — Et comme je me hâtais de la tranquilliser à ce sujet : — Tant mieux, me dit-elle avec une émotion que sa voix seule trahissait; je me sais gré de n'avoir jamais douté de son avenir. C'est un ferme et noble cœur, et ceux-là s'épurent où d'autres se flétrissent... — Puis, se contraignant à ne rien ajouter, la pauvre femme me parla d'autre chose.

Lorsque je fus parvenu, Dieu sait avec quels efforts, à lui faire définitivement accepter la grave détermination que réclamait un état de choses aussi critique, il ne me fut point facile d'obtenir les certificats en vertu desquels je pouvais emmener Tremlett dans mon établissement. Avec le concours ostensible de sa femme, j'aurais rencontré moitié moins d'obstacles; mais je tenais essentiellement à ce qu'elle ne parût en rien dans une transaction qui laisse souvent d'impérissables germes de haine au cœur des malheureux ainsi frappés à la fois dans leur orgueil et dans leurs intérêts les plus chers. Au surplus (passez-moi cette digression), il y a une grande différence à établir, quant à la durée de ce ressentiment, entre ceux qu'une attaque soudaine a jetés violemment dans l'abîme de la folie et ceux chez qui elle s'est développée graduellement par une aggravation continue de certaines aberrations morales ou intellectuelles. Les premiers, quand ils sont guéris, éprouvent souvent pour le médecin qui les a soignés une sorte d'affection reconnaissante, fréquemment aussi l'oubli absolu de ce qui s'est passé durant la maladie. Chez les seconds au contraire survit un souvenir obstiné, rancuneux, pervers, une haine parfois inguérissable. Ils ne peuvent supporter la vue de ceux-là mêmes qui leur ont prodigué les soins les plus rebutans ou les plus périlleux, et il n'y a pas à lutter contre l'aversion d'instinct qu'ils leur vouent ainsi. Si saine que leur intelligence soit redevenue, il n'y a pas à raisonner avec eux sur un

sujet qui les irrite aussitôt et les exaspère quand on insiste. Il y a là comme un résidu de la maladie qui pourrait fort bien, pris à rebours et maladroitement, amener une rechute. Le mieux est de se taire et de céder à ces injustes antipathies.

Tremlett appartenait justement à cette seconde catégorie. Je m'en étais assuré en interrogeant sa femme sur la manière dont le mal, — héréditaire d'ailleurs, — l'avait envahi. Les dires des domestiques étaient en parfaite harmonie avec ceux de Marian. Ils avaient d'abord constaté chez lui une animadversion remarquable contre M. Tremlett père. Après la mort du vieillard, cette haine contre nature, — sournoise d'ailleurs, et qui ne se trahissait jamais qu'en famille, — avait perdu son caractère fixe, et avait eu successivement pour objets diverses personnes que le malade prenait tour à tour en horreur, sans qu'on pût s'expliquer pourquoi. C'était tantôt un domestique, tantôt un autre, un chien, un cheval, parfois même tel ou tel vêtement qui tout à coup l'offusquait. Ces déplaisances, qu'il n'aurait pu expliquer, il les dissimulait et les niait, de même certaines méfiances étranges qu'il laissait entrevoir contre les personnes qui devaient le moins lui inspirer un pareil sentiment, sa noble femme, qui s'efforçait de l'aimer, son enfant, né à peine, et dont ses absurdes soupçons flétrissaient prématurément l'innocence; au milieu de toutes ces fluctuations, des accès de profond remords, des aveux humilians, d'une bassesse outrée. Et quand à force de plaintes emphatiques il parvenait à faire pleurer Marian, il prenait aussitôt un plaisir évident à voir couler ces larmes amères.

Tel était le malade dont je voulus me charger, et, je vous l'avoue, sans beaucoup d'espoir. Moins la folie est caractérisée, moins elle tranche avec les dispositions ordinaires du malade, dont elle ne fait que mettre en saillie les infirmités mentales déjà existantes, moins aussi elle laisse de chances au médecin chargé de la guérir.

J'engageai de prime abord la lutte que je voulais entreprendre. J'aurais pu, et d'autres n'y eussent pas manqué à ma place, couvrir mon arrivée d'un faux prétexte, ruser avec Tremlett, l'attirer hors de chez lui par quelque alerte simulée. Tout cela n'eût servi qu'à lui faire croire que je le redoutais et à m'ôter tout crédit sur lui. Au contraire, sous mon regard fixe et en face de mes franches déclarations, je le vis fléchir en frémissant : à peine hasarda-t-il quelques objections timides que j'écartai de la manière du monde la plus péremptoire. Et cependant son regard, qu'il détournait des miens, cherchait le long des murs la place où ses pistolets étaient d'ordinaire accrochés. Je les avais fait enlever, cela va sans dire, ainsi que tous les couteaux, canifs ou poinçons dont sa colère eût pu se faire des armes. « A merveille, docteur, dit-il enfin, puisque vous le voulez à toute force, il faut bien vous suivre... Passez le premier, je vous

prie... » Cette requête si polie m'inspira quelque méfiance, et d'un coup d'œil oblique je vis qu'il cachait une de ses mains derrière son dos. Aussi, me retournant tout à coup : « Donnez-moi ce que vous tenez là, lui dis-je d'un ton sévère... Donnez à l'instant, ou j'appelle!... » Le visage de Tremlett se décomposa, mais presque aussitôt un sourire plus ou moins sincère parut sur ses lèvres blêmes et frissonnantes. « Ah! docteur,... j'ai réussi, me dit-il, vous avez eu peur, convenez-en!... Le tour est joué maintenant, et voici ce qui vous a fait trembler!... » Tout en affectant de rire et de plaisanter ainsi, le malheureux me remettait un de ces engins meurtriers qui comptent parmi les inventions récentes de notre civilisation si perfectionnée : un de ces cestes d'acier, percés de cinq trous, où les doigts s'enchâssent, et armés de pointes qui donnent à un simple coup de poing la valeur d'un coup de poignard. Bien m'en avait pris d'être sur mes gardes.

III.

Mistress Tremlett m'avait conjuré de lui laisser, de temps en temps, visiter son mari. Je m'y refusai absolument, pour elle comme pour le malade lui-même, et je finis par lui faire comprendre que ses visites, où elle entendrait sans cesse les mêmes plaintes sans y pouvoir faire droit, redoubleraient l'irritation de son mari et la désigneraient à son ressentiment. Il fut convenu qu'elle se bornerait à lui écrire. Je puis bien noter ici que Tremlett ne témoignait jamais grand souci des lettres de sa femme, mais qu'en revanche il lui écrivait sans cesse, et se montrait fort pointilleux sur le secret de sa correspondance conjugale. Les enveloppes étaient cachetées à tous les plis; il voulait jeter lui-même ses lettres à la poste ou les y faire porter secrètement par un des gardiens, tout exprès soudoyé, et comme rien de tout cela n'était praticable, il dut se contenter de les apporter lui-même dans la boîte, alors qu'il se croyait le moins observé, en prenant les mêmes précautions que s'il allait commettre un assassinat.

Il eut encore quelques retours de violence après son installation chez moi; mais ils disparurent très vite, grâce à la régularité forcée de son régime et au flegme inaltérable du gardien que j'avais spécialement chargé de le surveiller. Son esprit assez borné, son imagination presque nulle le préservaient de ces hallucinations, de ces prestiges qui excitent, stimulent sans cesse les natures d'artiste. En revanche, l'insanité morale était portée chez lui au plus haut degré. Il aimait le mal pour le mal, le mensonge pour le mensonge, et de la peine d'autrui tirait ses seules joies. Son gardien, à qui je demandais un matin comment allait notre nouveau malade, et s'il était de

meilleure humeur : — M. Tremlett, me répondit-il, est aujourd'hui aussi heureux que possible; il a entendu dire que M. Dowlas venait de perdre son père et qu'il s'en chagrinait outre mesure. Rien ne pouvait l'égayer davantage...

Nous le surprîmes, quelques jours plus tard, blasphémant auprès d'un de nos patiens, dont la folie était de se croire promis aux flammes d'enfer, et tâchant de lui persuader que, pour avoir prêté l'oreille à ces énormités, sa damnation était plus que jamais irrévocable. Volontiers se fût-il montré bien autrement cruel vis-à-vis de ses compagnons de captivité, s'il n'avait été d'une couardise poussée au-delà de toute croyance. Il aimait en revanche à lancer mon bouledogue après les chats, et, plusieurs de mes poules ayant été mystérieusement étranglées, j'eus tout lieu de penser qu'elles avaient péri de ses mains. Il le niait effrontément, mais la mortalité cessa dans le poulailler dès que j'eus mis ordre aux visites qu'il y pouvait faire. Il s'en consola, le printemps venu, en dressant des piéges où les moineaux francs venaient se prendre : il leur tordait le cou, lorsqu'il les tenait, avec un indicible plaisir; mais je n'eus qu'un mot à dire pour qu'il renonçât à ce délicieux passe-temps.

Chose étrange, mais que je constatai par plusieurs épreuves successives, il y avait dans sa folie, à coup sûr bien réelle, des portions purement fictives. Cet insensé jouait à beaucoup d'égards la manie. Par exemple il s'était mis à hurler, de temps à autre, quand on le laissait seul dans sa chambre, cessant d'ailleurs aussitôt qu'on entrait, et opposant à mes reproches les dénégations les plus formelles. — Soit, lui dis-je un beau jour, fatigué de ces mensonges; mais de tels cris, proférés aussi près de vous, doivent vous gêner. Je vous ferai loger ailleurs... — Cette menace suffit. Tremlett tenait à sa chambre, une des plus belles de l'établissement. Les cris ne se firent plus entendre.

Il m'obéissait avec une affectation de zèle et de cordialité qui, après m'avoir paru suspecte, finissait par me gagner le cœur, lorsque j'appris que ce prisonnier, si résigné à l'injustice dont il se disait victime, si heureux des bons traitemens par lesquels on tâchait de le dédommager, disait de moi pis que pendre à son gardien spécial, tout en essayant de gagner cet homme, dont il eût voulu faire le complice de l'évasion qu'il préméditait. En somme, rien de moins sympathique, ou, parlons nettement, rien de plus rebutant que cette nature pervertie, hypocrite, sournoise, toujours voilée et toujours menaçante, perfide et lâche, menteuse et féroce. Mise à nu par une surveillance de tous les momens et par des épreuves sans cesse réitérées, elle faisait horreur à tous, et tandis que la plupart de mes infortunés hôtes, sensibles à la moindre bonne parole, au moindre affectueux regard, au plus léger présent, étaient volontiers choyés,

caressés par leurs gardiens, j'en fus réduit peu à peu à me charger à peu près seul de Tremlett, devenu insupportable à quiconque, l'étudiant de près, apprenait à le connaître.

Les soucis continuels qu'il me donnait, le temps qu'il me faisait perdre, ma ferme conviction de l'avoir rétabli autant qu'il pouvait l'être, me firent accueillir avec empressement, au bout de cinq ou six mois, les ouvertures de mistress Tremlett, qui me demandait si un changement d'air, de situation, de traitement, ne pourrait pas être utile à son mari. Il s'offrait une occasion de le placer sous la tutelle d'un médecin expérimenté, lequel s'en chargeait par pur intérêt pour la famille, et qui, n'exerçant plus sa profession depuis quelques années, se consacrerait exclusivement à ce malade. Outre qu'il est fort délicat de rejeter une insinuation de ce genre, j'avais de Tremlett littéralement par-dessus la tête, et n'étais que trop porté à saisir l'occasion de me débarrasser de lui sans encourir aucun blâme. Je consentis donc avec empressement à cette nouvelle combinaison, et ne m'en repentis que trop tard, lorsque je sus le nom de l'obligeant confrère entre les mains duquel j'avais à remettre mon odieux client.

De plus honnête homme, il n'en est guère; il n'en est guère, en revanche, de plus faible, de plus accessible aux vains scrupules d'une humanité mal entendue, de moins apte par conséquent à dompter un malade comme Tremlett. Je connaissais Blandling, je savais quelles timidités innées, quelles répugnances instinctives l'avaient amené à ne plus pratiquer, et je prévis que les choses tourneraient mal; mais ce n'était plus mon affaire, et j'en avais assez d'autres pour ne point me trop préoccuper de celle-ci. De loin en loin seulement, je m'informais de mistress Tremlett, qui vivait seule, avec son enfant, dans une de ces petites villas si nombreuses autour de Londres.

Je n'avais pas eu de ses nouvelles depuis un certain temps, lorsqu'il y a deux mois je reçus, à vingt-quatre heures d'intervalle, deux visites ayant trait à mon ancien client : l'une, la première, de mon très honoré confrère Blandling, plus ému, plus bouleversé que je ne l'avais jamais vu. Il venait m'apprendre qu'une enquête allait s'ouvrir sur l'état mental de Lawrence Christopher Tremlett, et que ce procès, annoncé déjà par quelques journaux, aurait, selon toute apparence, le retentissement le plus scandaleux.

— Une enquête, un procès? m'écriai-je; Tremlett n'est donc plus chez vous?

— Non, répondit Blandling, baissant les yeux avec quelque embarras; il s'est évadé il y a six mois.

— Aurait-il quitté l'Angleterre?

— Non, reprit encore mon confrère, de plus en plus confus; il est resté à Londres.

— Et vous ne l'avez pas fait réintégrer chez vous?

— Permettez, mon cher maître... La chose n'était pas si simple... D'abord il menaçait de se tuer...

— Lui? ce lâche? un suicide? allons donc!

— Puis, continua Blandling, sans s'arrêter à mon interruption indignée, il avait juré de faire un mauvais parti à quiconque essaierait de le reprendre.

— Oui-da?

— Et enfin, s'il faut tout vous dire, j'ai conçu moi-même quelques doutes sur la légitimité...

— Quoi! m'écriai-je sans le laisser achever, vous doutez de la folie de Tremlett,... de sa folie irrémissible, irrécusable?...

— Je n'en doute pas, si vous voulez, reprit Blandling de plus en plus embarrassé; pourtant,... devant un tribunal,... à foi et à serment,... s'il me fallait établir...

— Laissons cela, interrompis-je, plus impatienté que je ne voulais le laisser voir. Vous dites qu'une enquête va s'ouvrir. A la requête de qui? Est-ce que mistress Tremlett?...

— Elle n'est pour rien dans tout ceci. Le procès sera pourtant soutenu dans son intérêt (à ce qu'il prétend du moins) par un cousin-germain de Tremlett, M. Mainwaring.

— Voilà un cousin bien chevaleresque.

— Pas déjà tant! reprit Blandling avec une espèce de sourire qui pour la première fois dérida sa physionomie consternée. Ce monsieur est le plus proche héritier du domaine.

— Comment? Tremlett n'a-t-il pas un fils?

— Enlevé à sa mère il y a six semaines...

— Ah! je commence à comprendre. Le fils mort, le père déclaré fou, la dévolution du domaine à l'héritier substitué s'opérerait de plein droit...

Vingt-quatre heures plus tard m'arriva la seconde visite dont je vous parlais. M. Mainwaring lui-même venait tout bonnement s'enquérir de mon opinion personnelle sur le compte de son cousin, et je crois aussi, — Dieu me pardonne si je porte ici un jugement téméraire, — tâter le terrain pour voir s'il ne lui serait pas possible de se la rendre décidément favorable. Il y eut entre nous, à mots couverts, une conversation des plus serrées, où j'éludai tous ses efforts pour deviner ce que je pensais, tandis qu'il manœuvrait pour me faire comprendre qu'il était disposé à récompenser magnifiquement l'aide que je pouvais lui prêter. Je ne me souviens plus des mots que nous échangeâmes en prenant congé l'un de l'autre, mais

je lui avais dit le plus poliment du monde : — Vous êtes un avide hypocrite, mon cher! — Et il m'avait répondu : — Mon cher, vous n'êtes qu'un honnête maladroit; — moyennant quoi, nous étant si bien compris, nous ne pouvions nous entendre.

Mon devoir d'ailleurs m'était tracé. Appelé à rendre témoignage dans une question si grave, je devais m'éclairer par tous les moyens à ma disposition. Je sollicitai donc et j'obtins la permission de me présenter chez mon ancien client, établi dans un hôtel garni de la capitale. Jamais, depuis son évasion, il n'avait voulu revoir Marian.

C'était bien l'homme que j'avais en vain essayé de rendre à la raison, un peu *envieilli* seulement, plus courbé que naguère, la voix plus cassée, plus inégale, le teint plus plombé, plus cadavéreux. Ses cheveux, secs, cassans et ternes, semblaient avoir passé au feu. Ses ongles pâles étaient rongés à vif. Un léger tremblement des paupières et des muscles faciaux annonçait une menace de paralysie. Au moral, je constatai, quand nous eûmes causé quelque temps, un changement notable : il n'était peut-être pas moins insensé que jadis, il était certainement moins *inégal;* il ne passait pas avec la même rapidité de la flatterie à l'injure, de l'humilité à la fureur. Du reste, ses aberrations favorites subsistaient tout entières. Il se croyait traqué par une foule d'ennemis acharnés à sa perte, et parmi eux, au premier rang, il plaçait son père, qui, du fond de la tombe, disait-il, essayait de le rendre fou... Quand à Brandling, il le méprisait pour sa faiblesse et le traitait de « vieille femme peureuse. » Tout en parlant, assis devant une table, il arrangeait, il classait des papiers. C'étaient, disait-il, les élémens d'un mémoire justificatif qu'il préparait pour ses juges et que l'Angleterre attendait avec impatience. A chaque mot, il s'arrêtait, me lançant un regard oblique pour juger de l'effet que ses paroles produisaient sur moi; puis, au lieu de répondre à mes questions, il m'interrogeait : — Vous avez vu Mainwaring? Combien vous a-t-il offert pour me perdre?... Et ma femme, vous venez de chez elle?

— Non, répondis-je en toute sincérité; mais pourquoi cette question? ajoutai-je avec un frémissement intérieur.

— Oh! pour rien... Elle est de *leur* bord, voilà tout; elle marche d'accord avec mes ennemis.

— Erreur complète! m'écriai-je tout aussitôt; personne ne désire plus vivement qu'elle vous voir sortir vainqueur de l'épreuve.

— Ah bah!... Vous dites cela bien vite!... Et il prit une note au crayon.

— Certes, repris-je, vous avez en elle la femme la meilleure, la plus dévouée...

A ces mots, un sourire méchant crispa ses lèvres : — Mon avocat, répliqua-t-il, saura exactement ce que je pense là-dessus...

Il écrivit encore quelques mots, puis il changea de sujet, m'entretenant de sa fortune, des améliorations agricoles qu'il voulait apporter dans la gestion de son domaine. Ses idées à cet égard n'étaient ni très neuves, ni peut-être très lumineuses; mais elles n'avaient rien d'étrange, et j'en ai trouvé de bien moins sensées, en apparence du moins, dans les écrits de certains économistes modernes. Il se préoccupait cependant de son procès, et tout à coup : — Ah ça! docteur, me dit-il, un homme déclaré fou par jugement demeure-t-il comptable de ses actions?

— Cela dépend des circonstances, lui répondis-je, comprenant la terrible portée de cette question à brûle-pourpoint. Si le crime est le résultat de l'insanité mentale, la responsabilité n'existe plus; mais ne vous figurez pas qu'un homme, abusant de sa folie, puisse se livrer impunément à toutes ses mauvaises inspirations.

Ici Tremlett partit d'un éclat de rire : — Vous déplacez volontairement la question, habile homme que vous êtes! Il est clair que si la loi m'ôte la liberté, elle me doit quelque chose à la place... Ne cherchez pas à me tromper là-dessus!... Supposez que vous et moi nous nous passions la fantaisie de détruire notre plus cruel ennemi, vous seriez pendu, cher docteur, et je ne le serais point... — Il répéta ces derniers mots, riant toujours, et, se plongeant ensuite dans ses paperasses, parut ne pas vouloir continuer l'entretien.

Je me levai donc pour m'en aller; ce mouvement me mit à même de voir sur son bureau de grossiers barbouillages à l'encre. Je m'en saisis avant qu'il eût le temps de les faire disparaître.

— Vous dessinez? lui dis-je; mais voilà d'horribles sujets!

— Ces images ne sont pas de moi, répondit-il avec une assurance imperturbable... Sur quelques-unes, l'encre était à peine séchée. Je continuai à examiner ces esquisses; elles représentaient toute sorte de figures humaines, mais surtout de femmes, soumises aux supplices les plus atroces, quelques-unes entre les griffes d'un démon, d'autres gisant à terre, la tête séparée du tronc ou défigurées, mutilées de mille façons hideuses. Tremlett s'irritait, malgré les éloges intéressés que je donnais à ses productions, de les voir entre mes mains. Il me les arracha tout à coup.

— Je vous dis, répétait-il, que ces dessins ne sont pas de moi, et ma parole vaut bien la vôtre, j'imagine... Allez, allez! je déjouerai tous vos mensonges... Où sont vos témoins d'ailleurs?...

— A quoi bon s'emporter? répliquai-je en lui offrant le plus tranquillement du monde une poignée de main que je finis par lui faire accepter. Vous savez bien que je suis fait à vos douceurs. Vous fatiguez inutilement votre poitrine...

Nous nous quittâmes ainsi, et tout compte fait, en résumant ce que je venais de voir et d'entendre, je demeurai plus que jamais

confirmé dans mon opinion relativement à Tremlett, savoir qu'il n'était ni guéri ni guérissable. Au fond, Blandling est du même avis; mais peut-on compter sur Blandling? L'idée seule de comparaître devant un jury, d'avoir à déduire son opinion en face d'avocats hostiles, tout prêts à le mettre en contradiction avec lui-même, à le troubler par leurs questions subtiles, à le dérouter par leurs objections inattendues, lui fait littéralement perdre la tête. D'un autre côté, Tremlett, que je me chargerais de faire déraisonner publiquement en moins d'un quart d'heure, s'il m'était loyalement abandonné, sera au contraire protégé, garanti par l'habileté de ses avocats, car il en a deux, suivant l'usage; l'un est le célèbre ***, et l'autre, le *junior counsel*, c'est... Ne devinez-vous pas?

— Carnegie? m'écriai-je stupéfait.

— Précisément. Que pensez-vous de ce choix?

— Qu'il est ou bien insensé ou bien habile. Je vous le dirai du reste après l'affaire... Mais à qui revient l'honneur ou la honte de cette idée sublime ou folle?

— A Tremlett lui-même. Qui donc autre que lui pouvait désigner ses défenseurs? Sa femme n'est intervenue que pour décider Carnegie et le faire revenir sur un premier refus.

— Ah!... Carnegie ne voulait pas accepter, et mistress Tremlett...

— Mistress Tremlett a sollicité, ou pour mieux dire exigé qu'il plaidât la cause de son mari.

— Savez-vous pourquoi?

— Je le sais, car j'ai vu Marian. Ces femmes, mon cher ami, sont autant de mystères. Comprenez-vous que celle-ci, malgré tout ce que vous savez maintenant, poursuit avec ardeur, avec passion, la réhabilitation morale de ce misérable auquel la fatalité l'a livrée? Croiriez-vous qu'elle s'accuse seule de l'abaissement où il est tombé, qu'elle se regarde comme responsable de cette raison oblitérée, sinon perdue? Croiriez-vous que la mort de son pauvre enfant lui apparaît comme une juste rétribution, un châtiment qu'elle a mérité? Croiriez-vous qu'elle m'a dit, à moi parlant : « Je n'ai jamais été pour Lawrence, — elle l'appelle encore de ce nom familier, — ce qu'une femme doit être pour son mari. Il n'a pas obtenu de moi, nonobstant mes efforts sincères, cette affection sans partage que je lui avais jurée. Irréprochable aux yeux du monde, j'ai manqué, dans le secret de ma pensée, à la foi que je lui devais. Dieu lit au fond des cœurs. S'il m'a sévèrement punie, c'est que j'étais sans doute bien coupable à ses yeux. Aujourd'hui encore, après m'avoir pris mon enfant, s'il me refuse la mort, c'est que je ne l'ai pas méritée... » Comprenez-vous, hein! cette étrange manière d'envisager les choses?

— Je la comprends si bien que j'ose à peine l'admirer... Croyez-vous que son premier amour dure encore?

— Non, car elle en parle. Elle en parle comme d'un mort chéri, dont il ne reste qu'un souvenir douloureux, un fantôme effrayant.

— Et Carnegie? n'est-elle plus rien pour lui?

— Vous m'en demandez long, curieux que vous êtes! Votre ancien camarade ne m'a pas choisi pour confident; mais si les conjectures sont de mise en pareille matière, Carnegie ne me semble pas homme à aimer deux fois...

J'étais au fond de l'avis du docteur, et, tout compte fait, je ne regrettais pas de m'être laissé entraîner par lui. Le procès s'annonçait bien et promettait des émotions de plus d'un genre.

IV.

Je m'étais promis de voir Carnegie avant l'audience; mais j'avais compté sans la rigoureuse exactitude du docteur, qui ne perdait pas volontiers son temps, et s'était arrangé pour n'arriver à S... qu'au moment même où sa présence y serait absolument requise. La cour siégeait, et le jury était, comme on dit, *impannelled* lorsque nous descendîmes au principal hôtel de la ville. Nous y trouvâmes le docteur Blandling, bourrelé d'inquiétudes, aux prises avec un jeune avocat irlandais qu'il s'était avisé de consulter, et qui, sans trop de façons, s'amusait de son estimable client. Accoté dans un excellent fauteuil et fumant un énorme cigare, Me O'Ferrall se complaisait à énumérer compendieusement toutes les conséquences funestes que peuvent entraîner pour un témoin la moindre hésitation, le moindre *lapsus* de mémoire, la plus insignifiante contradiction. Feignant de mettre Blandling en garde contre les surprises de l'audience, il lui signalait tous les piéges qu'on devait tendre à son inadvertance, les arguties dont l'avocat adverse ne manquerait pas de l'étourdir, l'impatience du juge chargé de l'interrogatoire. — Quand on dépose sous serment, lui disait-il, tout manquement à la vérité donne ouverture à une action *for perjury*, qui peut entraîner les peines les plus graves. Vous avez de plus ici un homme qui a été tenu en chartre privée pendant... Combien disons-nous, docteur?... C'est deux ans, je crois, que vous avez soigné ce malade?... Pendant deux ans donc il a été privé de sa liberté. Rien ne s'oppose, si on le reconnaît pour raisonnable, à ce qu'il vous intente un procès en dommages-intérêts pour emprisonnement illégal... Supposons que vous échappiez à ceci; les journaux à coup sûr, toujours charmés de prendre un homme du métier en flagrant délit d'ignorance, vous dénonceront, vous tympaniseront, vous déchireront de leur mieux...

— Je vais me mettre au lit... Je refuse de comparaître, disait déjà le pauvre Blandling, complétement terrifié par ces menaçantes perspectives. Il fallut l'ascendant de son confrère pour l'entraîner au tribunal et mettre un terme à la mauvaise plaisanterie de l'Irlandais.

Au moment où les deux médecins prenaient place au banc des témoins, — ils avaient obtenu qu'on m'installât parmi les *reporters* envoyés par les journaux de Londres, — on lisait déjà l'exposé des faits, rapportés avec une remarquable modération. Tremlett y prêtait une attention soutenue. Je le vis pourtant froncer le sourcil, lorsqu'il aperçut le docteur; il ne lui en adressa pas moins une espèce de salut, tandis que Blandling n'obtint pas même un regard de ces yeux presque toujours baissés, et qui ne semblaient jamais pouvoir s'arrêter sur d'autres yeux.

La déposition du docteur inaugura l'interrogatoire. Elle me parut remarquable de netteté, de précision, de rigueur logique. Il exposa rapidement les principes de la science, et quand il eut ainsi familiarisé son auditoire avec les règles générales de la diagnostique, telles que les ont posées aujourd'hui les médecins aliénistes de premier ordre, les Sutherland, les Bucknill, les Noble, les Winslow, les Monro, il les appliqua rapidement à l'homme dont l'insanité mentale était en question. Il fit ressortir comme offrant tous les caractères de la « délusion » cette méfiance, cette haine posthumes que Tremlett portait à l'auteur de ses jours. Ses clameurs nocturnes, bien qu'elles fussent volontaires, les rêves horribles dont il se plaignait, ses refus de nourriture, ses mensonges sans motifs, ses cruautés systématiques et froidement préméditées, tout fut examiné, trié, classé avec soin. Il établit cette différence dont j'ai déjà parlé entre les malades dont le caractère change brusquement, sous l'empire de quelque dérangement d'esprit, et ceux dont la maladie ne fait qu'aggraver les dispositions naturelles; les premiers, plus faciles à guérir, les seconds, à peu près incurables. Il insista finalement sur le péril évident que la complète libération de Tremlett ferait courir aux personnes dont il croyait avoir à se venger, et cita les menaces ambiguës qu'impliquaient certaines paroles échappées à son ancien client dans le cours de leur dernière conférence : à savoir que « si sa femme avait trempé dans le complot ourdi pour le perdre, *elle méritait la mort...* » A ces mots, Tremlett baissa tout à coup la tête, et je vis Carnegie, tourné vers lui, le couver d'un ardent regard. Le docteur continua, rappelant les propos qui s'étaient échangés entre eux au sujet de l'irresponsabilité pénale dont pouvait se couvrir, après s'être vengé, l'homme reconnu pour insensé. Je ne sais si j'étais dupe de mon imagination, mais Carnegie, déjà fort pâle, me parut blêmir encore pendant cette partie de la déposition, écoutée d'ailleurs par toute l'assistance avec un intérêt évident. Quant à Tremlett, il avait

l'air de n'y prêter aucune attention, et passait son temps à griffonner de petites notes qu'il remettait ensuite à son principal défenseur.

Celui-ci, le *senior counsel*, comprenait à merveille que, si on en restait sur l'impression produite par le docteur, il n'y avait rien à espérer pour Tremlett. Aussi se garda-t-il bien de prolonger le *contre-examen* auquel la défense a toujours le droit de soumettre un témoin, posant à peine quelques questions adroitement choisies parmi celles qui devaient inévitablement amener des réponses favorables. En forçant, par exemple, le docteur à reconnaître que les souffrances purement physiques constatées chez Tremlett n'impliquaient pas nécessairement une altération de ses facultés morales, en l'obligeant à déclarer qu'en général les personnes atteintes d'aliénation peuvent bien nier, mais non cacher les « délusions » qui les obsèdent, l'avocat se donnait à bon marché l'apparence d'une sorte de triomphe. Cette tactique n'échappait pas à la perspicacité du docteur, qui la déjouait de son mieux; mais il était entre les mains d'un jouteur émérite, et qui en somme atteignit son but en ébranlant, si peu que ce fût, les convictions qui très certainement existaient alors dans l'esprit des jurés. Tremlett, renversé sur son banc, contemplait avec une expression de physionomie très singulière cette partie du débat. Quand il vit que l'avocat se préparait à renvoyer le témoin, il se redressa vivement et passa une nouvelle note à son défenseur. Celui-ci, après y avoir jeté un coup d'œil, rappela le docteur, qui déjà quittait la barre. — Ne pourrions-nous savoir, lui demanda-t-il, par qui le témoin a été mandé auprès de mon client lors du premier accès qui ait donné lieu à un traitement suivi?...

Le docteur n'était pas homme à se laisser surprendre. Aussi répondit-il sans la moindre hésitation qu'il refusait de satisfaire cette curiosité passablement indiscrète, et qu'il rendrait compte au juge, par écrit, des motifs de son refus. Tout en reconnaissant que la question n'était point strictement irrégulière ou hors de propos, ce magistrat déclara qu'à son sens il valait mieux ne pas insister pour qu'il y fût répondu. Ces sortes de conseils équivalent la plupart du temps à un ordre, et l'avocat ne jugea pas convenable de déroger à l'usage établi; mais Tremlett, qui, les sourcils froncés, penché en avant pour mieux entendre la réponse du docteur, s'était fait de sa main, placée derrière son oreille, une sorte de cornet acoustique, se rassit avec un demi-sourire qui me parut de sinistre augure.

M. Mainwaring comparut après le docteur. Son témoignage ne renfermait rien de très essentiel; mais en insistant maladroitement sur la pureté de ses motifs, le désintéressement de sa conduite, l'héritier présomptif du domaine substitué produisit une impression bien évidemment défavorable à ce qu'on persistait à regarder comme

sa cause personnelle. Tremlett parut s'en rendre compte, et l'écouta d'un bout à l'autre avec une nonchalance parfaite. De temps à autre cependant je surpris ou crus surprendre dans les regards obliques qu'il laissait tomber sur son cousin les éclairs d'une haine comprimée.

Sauf quelques témoignages secondaires, il ne restait plus à écouter que notre pauvre Blandling, à qui, je suis fâché de le dire, tous les désastres prédits par Me O'Ferrall arrivèrent coup sur coup. On avait pu espérer le contraire, au début de son interrogatoire, mené par le juge avec toute sorte d'égards et de ménagemens; mais quand le terrible *senior counsel*, voyant à quelle bonne âme il avait affaire, entreprit d'y jeter le trouble et la terreur, nous assistâmes à une véritable torture. Une question n'attendait pas l'autre. Pour peu que Blandling hésitât en ses explications, la phrase commencée par lui était ironiquement achevée par son cruel interlocuteur, qui abusa, pour le mettre en contradiction avec lui-même, des égards excessifs que cet excellent homme avait eus, pendant les deux années de traitement, pour le malade confié à ses soins. — Eh quoi! disait l'avocat, vous avez renvoyé coup sur coup jusqu'à onze domestiques sur les plaintes de mon client? Vous aviez donc pleine confiance en lui?... Vous ne le regardiez donc pas comme privé de raison?... Et pourtant vous le traitiez comme tel, puisqu'il a dû recourir à une évasion secrète pour sortir de la captivité où vous le reteniez... Cette évasion, vous l'avez tacitement approuvée en ne cherchant pas à reprendre votre prisonnier... Voyons, monsieur, établissez les motifs que vous aviez de croire à l'insanité mentale de mon client...

Et l'avocat isolait, séparait, par un artifice bien aisé à déjouer, les singularités qu'on pouvait relever dans les actions de Tremlett. Son irritabilité, sa cruauté, par exemple, constituaient-elles un état de folie? Le témoin nierait-il qu'il eût connu des gens très colères, très disposés à maltraiter les animaux, et qui cependant jouissaient de toute leur raison?—Blandling en convenait humblement.—L'état maladif de Tremlett, les infirmités physiques auxquelles il était sujet, impliquaient-ils un bouleversement complet dans l'équilibre de ses facultés intellectuelles? — Non, répondait encore Brandling, on peut être aussi malade et n'être point fou! — Ce seraient donc les dissimulations, les mensonges reprochés à Tremlett qui devraient le faire enfermer à Bedlam ou à Saint-Luc? Mais à ce compte il faudrait centupler ces sortes d'établissemens. — Le témoin était forcé d'avouer qu'on pouvait mentir beaucoup sans se voir loger en de telles résidences. — Si, prises une à une, continuait l'avocat, ces conditions ne suffisent pas pour établir la folie, c'est sans doute en les réunissant que vous espérez la prouver; mais alors combien

vous en faut-il? Est-ce deux, trois, quatre? Où est la limite? A quel degré doivent-elles être poussées? Se mal porter et se mettre en colère, est-ce folie? Est-ce folie que de mentir et de s'irriter, lorsqu'on est d'ailleurs mal portant?... Si on n'a qu'une fièvre légère, mais que les mensonges soient fréquens et les colères très vives, s'opère-t-il une compensation entre la gravité d'un symptôme et la faiblesse de l'autre?... Voyons, monsieur, exposez votre théorie!

Étourdi, balbutiant, assiégé de ses propres scrupules autant que des objections ainsi multipliées à ses oreilles, l'infortuné témoin finit par perdre absolument la tête. Il se fourvoya, se contredit de la façon la plus déplorable, et Me *** put le renvoyer à sa place en ajoutant, avec un dédain superbe, qu'après une pareille déposition il renonçait, sans danger pour son client, à faire comparaître les divers témoins assignés par la défense.

George Carnegie cependant était plus sombre et plus pensif que jamais. Il écouta sans bouger, les bras croisés sur sa poitrine, l'habile plaidoirie de son confrère, qui s'appliqua surtout à combattre la déposition du docteur en signalant le désaccord des opinions qu'il avait émises et de la conduite qu'il avait tenue. S'il regardait Tremlett comme décidément fou, ne devait-il pas le garder dans son établissement? Le laisser-aller avec lequel il avait confié son malade aux soins d'un médecin ordinaire (très ordinaire, ajouta-t-il ironiquement) montrait assez qu'il ne jugeait pas indispensable pour lui le traitement tout spécial que réclament les dérangemens de l'esprit. Après avoir développé ces argumens et bien d'autres avec une méthode savante, une adresse infinie, l'habile avocat, qui avait réservé pour la fin cet « effet d'audience, » demanda, au nom de son client, que celui-ci fût admis à expliquer lui-même dans quel sens et dans quelle mesure il avait été victime de ces « délusions » mises à sa charge.

Cette requête surprit tout le monde, et l'auditoire donna tous les signes d'une assez vive émotion, lorsque Tremlett, après avoir salué la cour comme pour la remercier de l'autorisation accordée, prit lui-même la parole. Ses premières phrases, qu'il débita rapidement, et sans y rien accentuer, me parurent apprises par cœur. — Il n'affirmerait pas, disait-il, qu'on n'eût pas eu des motifs suffisans pour l'enfermer au début de sa maladie. Il n'avait gardé aucun souvenir très distinct de ce temps où il était en quelque sorte paralysé par la souffrance. Quant aux sentimens qu'on lui imputait à l'égard de son père, il demandait à ne pas s'expliquer sur un point aussi délicat. Personne au monde, pas même les médecins, n'avait à intervenir dans des rapports aussi intimes, aussi sacrés que ceux d'un père et d'un fils. Du reste, tout cela était passé,... bien passé...

Il répéta ces derniers mots à deux ou trois reprises, d'une ma-

nière très saccadée, mais sans trop d'hésitation, et tout allait bien pour lui, s'il n'eût voulu passer outre; mais peu à peu l'agitation le gagnait. — Pour bien juger, il fallait tout savoir, continuait-il... Et puisque tout était fini,... bien fini,... pourquoi ne le mettrait-on pas en liberté?... Quels pouvaient être les motifs de ceux qui voulaient le condamner à une captivité sans terme?... — Sur cette question, il s'arrêta court et se rassit. Je remarquai que cette brusque interruption coïncidait avec un regard qu'il avait dirigé du côté du docteur. Évidemment il s'était rappelé quelques-unes de leurs anciennes querelles, et n'avait osé se risquer à y faire allusion; mais en se rasseyant il jeta les yeux du côté de Carnegie avec une expression de ruse triomphante qui n'échappa ni au *junior counsel*, ni à bon nombre des spectateurs. L'impression générale fut que Tremlett venait de compromettre irrévocablement sa cause à peu près gagnée. L'audience fut momentanément interrompue, et Carnegie quitta la salle pour aller conférer avec son ancien.

Il reparut seul au banc de la défense, lorsque l'audience fut reprise, et, après avoir exposé en quelques mots que son confrère, atteint d'une indisposition subite, ne pouvait reprendre la parole, il annonça qu'il allait continuer le débat. Il était excessivement pâle, mais son attitude, parfaitement calme et résolue, ne me laissa pas douter un instant que mon ancien camarade ne se tirât à son honneur de la redoutable épreuve à laquelle il était soumis en ce moment. Son avenir pouvait en dépendre, il le comprenait mieux que personne; mais je ne saurais douter, sans lui faire injure, qu'il n'eût immédiatement renoncé à toutes les glorieuses chances d'un pareil début, si le point d'honneur professionnel avait légitimé une telle transaction entre ses devoirs et ses sentimens.

Ce que devaient être ceux-ci, on le devine. Les douloureuses évocations du passé, le souvenir des espérances mortes faisaient vibrer sa voix émue. Il est permis de croire qu'un retour égoïste lui montrait le sort de son rival complétement à sa merci. De l'aide plus ou moins loyale qu'il allait lui prêter dépendait l'issue de cette enquête décisive qui pouvait retrancher à jamais de la société, séparer à jamais de Marian cet homme qui les avait naguère enlevés l'un à l'autre. En l'abandonnant aujourd'hui, n'obéirait-il d'ailleurs qu'à une pensée de vengeance, et sa conscience lui reprocherait-elle de faire ainsi avorter les sinistres projets que cet insensé, ce pervers paraissait nourrir au plus profond de ses obscures pensées?

Tels devaient être les doutes du jeune orateur; mais si l'homme pouvait raisonner ainsi, l'avocat n'en avait pas le droit. La cause une fois acceptée, il ne pouvait plus la déserter sans trahison. Il ne lui était pas même permis de laisser entrevoir le changement que les débats avaient pu apporter dans ses opinions personnelles. Ce

n'était plus lui, c'était Tremlett qui parlait par sa bouche, et au service duquel étaient toutes les ressources d'esprit, de passion et d'éloquence de son malheureux rival. De quel front celui-ci supporterait-il les reproches de Marian, s'il venait, par sa faute, à compromettre la cause qu'elle lui avait confiée?...

Il parla donc, et de son mieux, et merveilleusement bien, il faut le dire. L'immense effort qu'il faisait sur lui-même donnait à ses paroles un ressort, une puissance de persuasion tout à fait extraordinaires. Les sténographes, auxquels j'étais mêlé, se regardaient l'un l'autre dans les courts intervalles de leur rapide travail, et je les entendais, subjugués par ce déploiement inoui de facultés oratoires, se renvoyer à voix basse les laconiques témoignages de leur admiration familière. — Voilà un sous-lieutenant qui passe général d'emblée, finit par dire l'un d'eux, qui paraissait être le plus accrédité de tous. — Mais plus il était évident que l'affaire changeait encore d'aspect, et plus le jeune avocat s'apercevait de l'impression produite par sa puissante et nerveuse argumentation, plus aussi sa physionomie devenait sombre et sévère, plus il y avait d'indignation dans sa voix, d'amertume dans ses paroles. Moi seul peut-être et le docteur savions au juste ce que cela voulait dire.

Les jurés délibérèrent à peine dix minutes, et leur *verdict* attesta que « M. Tremlett, jouissant de toute son intelligence, était parfaitement en état de gérer ses affaires. »

Quelques applaudissemens saluèrent cette déclaration; mais il s'opéra sur-le-champ une réaction très marquée dans le sentiment public. On était bien évidemment charmé de voir déçus les ignobles calculs de Mainwaring; mais il s'en fallait que la perspective de Tremlett, échappant désormais à tout contrôle et à toute surveillance, parût satisfaire au même degré la grande majorité des spectateurs...

V.

Nous achevions, le docteur et moi, notre souper tête à tête, quand George Carnegie entra tout à coup dans la chambre où nous avions voulu être servis. Après m'être levé pour lui serrer la main, j'allais, je crois, le féliciter, quand je le vis, à mon grand étonnement, se jeter dans les bras du docteur. — Me pardonnez-vous? lui demanda-t-il avec des sanglots dans la voix.

— Et quoi donc? répondit le docteur; quoi donc, mon brave George? Les petites duretés dont vous m'avez régalé, vous et ***?... Je n'y songeais déjà plus, sur ma parole... Vous avez fait votre devoir comme j'ai fait le mien...

— Mon devoir d'avocat... Oh! oui, je l'ai fait, reprit Carnegie

avec amertume... Mais mon devoir d'homme libre, je n'ai pas la conviction de l'avoir rempli... Je me suis demandé vingt fois, dans le cours de cette fameuse plaidoirie, si je ne m'interromprais pas pour jeter mon dossier aux pieds de la cour et déclarer hautement que je regarde ce Tremlett comme un abominable fou, d'autant plus à craindre qu'il sait mieux dissimuler sa folie féroce... A l'heure où je vous parle, j'ai honte et regret de n'avoir pas obéi à cette loyale inspiration... Puissé-je ne m'en repentir jamais, et puisse la malheureuse femme aux instances de qui j'ai cédé...

En ce moment même, un domestique de l'hôtel vint frapper à la porte et remettre à Carnegie une lettre dont le messager qui l'avait apportée demandait instamment reçu. Avant de faire droit à cette requête, le jeune avocat rompit l'enveloppe; elle ne renfermait qu'un billet de deux cents livres sterling. Il le prit avec une sorte de fureur, et, le lançant sur la table :

— Voilà mes gages, nous cria-t-il,... et je les ai bien gagnés!...

Tandis qu'il écrivait rapidement le reçu, le docteur, toujours de sang-froid, examinait la *bank-note*.

— George, dit-il quand le domestique fut parti, il y a quelques mots au crayon derrière ce précieux chiffon de papier.

— Lisez! lui cria Carnegie presque hors de lui.

— Non; lisez vous-même! repartit le docteur. Il s'agit, je crois, d'affaires privées.

Malgré cette prudente recommandation, George se mit à déchiffrer tout haut : « Nous partons demain. Soyez sur le port, devant l'*Anna-Maria*. Un regard, un adieu! Merci. »

Presque illisible, tant il avait été tracé à la hâte, et ne portant d'ailleurs aucune signature, ce billet ne pouvait laisser aucun doute sur son origine.

— George, dit le docteur après un moment de silence, on vous donne là un rendez-vous bien triste... et bien inutile...

— J'y serai pourtant, répondit Carnegie.

— Eh bien! reprit notre excellent ami, laissez-nous vous y accompagner.

— Soit!... s'écria sans hésiter le jeune avocat. Deux témoins de plus; sur le nombre, il n'y paraîtra guère... N'êtes-vous pas d'ailleurs deux amis? ajouta-t-il, se reprenant aussitôt pour corriger ce que ses premières paroles avaient pu avoir de blessante amertume.

. . . . . .

L'*Anna-Maria* était un beau trois-mâts frété pour l'Australie. Sur le tillac et s'accoudant aux plats-bords qui faisaient face au rivage, une femme voilée se tenait debout. Quand George, marchant à quelques pas devant nous, fut arrivé en vue du navire, cette femme

leva son voile; aucun autre signe de reconnaissance ne fut échangé. Le visage de la belle Marian demeura aussi impassible que s'il eût été sculpté dans le marbre. Elle regardait George, et c'était tout... Nous vîmes tout à coup émerger de l'entre-pont un personnage dont le costume, de couleurs voyantes et d'une coupe bizarre, attira forcément notre attention. Ce ne pouvait être que Tremlett, et en effet c'était lui. A pas furtifs, sur la pointe des pieds, il vint se placer, sans qu'elle s'en doutât, auprès de sa femme, et, se penchant en avant, réussit à surprendre la direction de son regard. George n'eut pas le temps de se perdre dans la foule, Tremlett le reconnut au premier rang des spectateurs, et un sourire funeste vint éclairer son visage. Il salua son ancien rival, son défenseur de la veille, avec une affectation franchement ironique, passa brusquement le bras autour du cou de sa femme, et pendant un instant la retint sous nos yeux dans cette familière et fatale étreinte. George frissonnait de la tête aux pieds. La cloche du départ vint heureusement à sonner. Il était temps.

— Partons, George! dit le docteur.

L'autre ne répondait pas. Je voulus insister et prendre le bras de mon ancien camarade.

— Laissez-moi!... me dit-il brusquement. Ne vous affichez pas avec un assassin!... Cette femme est perdue. C'est moi qui l'ai tuée, et ceci, tenez, ceci (il arrachait de son portefeuille pour le mettre en lambeaux la *bank-note* reçue la veille), ceci, ce sont les trente deniers de Judas... Que le sang innocent retombe sur ma tête!...

Il y a six mois que tout ceci s'est passé. Carnegie n'a pas encore reparu au barreau. Le docteur craint qu'il n'ait renoncé pour jamais à une carrière qui lui promettait le plus brillant avenir.

On n'a pu se procurer encore aucune nouvelle bien positive de l'*Anna-Maria*. Le bruit s'était répandu tout récemment que ce navire avait péri corps et biens dans la première quinzaine de sa traversée. On ajoutait, mais je n'ai pu vérifier le renseignement, que ce désastre avait pour cause une voie d'eau ouverte à fond de cale, pendant la nuit, par un des passagers embarqués à bord du navire. Ainsi du moins l'avaient rapporté les deux seuls matelots échappés au naufrage.

E.-D. Forgues.

DU

GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF

A PROPOS D'UN LIVRE

DE M. STUART MILL

I.

Qui a jamais lu un traité sur le gouvernement représentatif? L'exemple ou l'étiquette de la chose est partout, la théorie nulle part. Ce n'est pas que les aperçus et même les doctrines fassent défaut en ce sujet : on a dit les choses les plus piquantes sur la souveraineté de la raison et le gouvernement de la bourgeoisie, tout a été occasion aux chefs de partis pour commenter ou professer le régime sous lequel ils vivaient. Malgré tout, on ne peut pas dire que ce régime ait suggéré à tant d'habiles interprètes une œuvre méthodique et magistrale, quelque chose comme celle de Montesquieu sur l'*Esprit des Lois*, d'Adam Smith sur *la Richesse des Nations*, de Tocqueville sur *la Démocratie américaine;* il manque ici le poids d'un livre, et ce n'est pas peu de chose que cette lacune.

C'est fort bien fait à une institution d'être historique, immémoriale, et de remonter aux brumes du moyen âge, sans offrir nulle part le moindre vestige de raison théorique. Peut-être faut-il la classer pour cela parmi ces idées innées comme en ont quelquefois les peuples, parmi ces choses nécessaires et vitales qu'une providence judicieuse ne confiera jamais à la sagesse humaine; mais ce qui n'a pas commencé par la science doit au moins finir par là. Quand on a été trouvé dans les bois, ce qui est l'origine assignée par Mon-

tesquieu au système représentatif, ce n'est pas une raison pour vivre éternellement d'instinct : *se connaître soi-même* est la sagesse des lois qui ne sont pas uniquement pour des castors et des abeilles. Cela revient à dire qu'il faut savoir ce que l'on fait, ne fût-ce que pour le mieux faire, que l'âge de la réflexion arrive pour les peuples comme pour les individus, et qu'une nation doit posséder une théorie de ses lois aussi bien que de son langage et de sa production.

On peut trouver étrange que ce pays, avec tant de traités sur les participes et sur le libre échange, n'en ait pas un sur le gouvernement représentatif; mais après tout ce n'est pas la France qui pouvait faire cela, tandis qu'elle était à l'œuvre pour créer chez elle ce gouvernement, pour prendre possession politique d'elle-même, à travers tant d'émotions et de conflits. « Quand on est sous l'influence des passions, dit lord Byron dans une de ses lettres, on ne fait que sentir et agir : on ne peut pas décrire, pas plus qu'en agissant vous ne pouvez vous tourner vers votre voisin et lui conter l'aventure. »

Parmi les Anglais, l'aventure est à terme : ils ont franchi les angoisses et les défilés de cet enfantement depuis qu'ils ont eu pour roi George III, un fou, dont le règne a été sans contredit le plus brillant de leur histoire. Permis aux précurseurs de se faire apôtres : il leur appartient d'annoncer cette bonne nouvelle d'un peuple décidément libre, de raconter leur expérience, et d'exposer comment ils administrent, comment ils vont améliorer le bien qui leur est acquis. C'est dans cette idée que M. Mill vient de prendre la parole (1), un esprit presque aussi connu de l'Europe que M. de Humboldt, dont on suit les opérations avec un rare plaisir, parce qu'il est exempt de lieux-communs, ce qui est peut-être la garantie des plus saines qualités aussi bien que des plus hautes. Vous ne lui voyez de déclamation nulle part pour tenir lieu de faits observés à nouveau, de nuances saisies, d'opinions indépendantes et réfléchies. Rien ne lui arrache des phrases : ni la liberté, parce qu'il la possède d'une antique possession, comme un patrimoine, ni les maux qui semblent inhérens à l'essor et à l'avenir de la liberté, parce que cette menace est purement logique, et qu'il est d'un esprit comme d'un pays trop sages pour être conséquens. Tant de calme en pareil sujet me semble digne d'admiration et d'envie.

Il est naturel en effet de se porter tout d'abord avec élan et sympathie vers une forme de gouvernement qui est la forme et le nom de la liberté parmi les nations modernes. Pour ma part, cette acclamation me fait l'effet d'une solution. Ce qui fait battre les cœurs porte en soi un mérite moral; gagner ainsi, sans autrement d'expli-

(1) Voyez son récent ouvrage sur le gouvernement représentatif.

cation, les parties lucides et élevées de notre nature, c'est un trait et une partie de la vérité. Tout ce qui est grand et nécessaire est article de foi, affaire d'instinct, nous pénètre et nous gouverne, quoi que nous en ayons. La liberté aussi bien que la religion peut revendiquer ces *jugemens du cœur*, comme dit Pascal. Où en serait l'espèce humaine, inculte et irréfléchie comme elle l'est, si ce dont elle a besoin lui devait venir par voie de syllogisme seulement, si elle n'était pourvue de certains dons spontanés, de quelque intuition pour découvrir ses fins, sa discipline, et surtout ses droits? Tous les préjugés n'ont pas tort : ils sont en nous et ne sont pas de nous, une révélation peut-être... On peut les suivre jusqu'à un certain point, les consulter au moins, par la même raison que les Orientaux honorent les fous, conduits par Dieu, puisqu'ils ne se conduisent pas eux-mêmes.

Toutefois il y a en nous d'autres principes de conviction et de conduite que le sentiment, quand ce ne serait que la raison. Nul sentiment n'est dispensé de parler à la raison, — soit en lui montrant des faits dont l'ensemble constitue une loi, — soit en prenant au plus haut de nous-mêmes quelque principe, quelque axiome qui à lui seul fait règle et autorité. Cela fait deux jugemens de la raison, deux manières d'observer et de conclure. Or, pour prendre tout d'abord une haute idée du gouvernement représentatif, il faut le considérer dans ses produits historiques plutôt que dans ses sources logiques. Il est plus sûr de le juger au point de vue des faits et des résultats qu'en théorie pure. Cela peut sembler étrange; mais la voie synthétique, l'allure *à priori*, n'est pas celle où l'on comprend le mieux tout ce qu'il vaut. En revanche, ses mérites éclatent pour peu qu'on y applique l'analyse et qu'on le regarde pour ainsi dire avec les yeux de la tête.

Où se trouvent les plus riches efflorescences de bien-être universel, de richesse concentrée, de territoire, de puissance au loin, de forces productives? C'est à l'ombre de ce régime. Ce jugement est infaillible. Que l'on compare entre elles deux nations ou deux époques de la même nation : la plus forte en œuvres, c'est la plus représentée, la plus libre, si vous aimez mieux. Remontez seulement au siècle dernier et regardez ces deux peuples qui bordent la Manche : l'un laissant déchoir ses armes, dépérir ses manufactures, échapper ses colonies, payant de la Bastille ou de l'échafaud ses plus hardis proconsuls, sans voix et sans compensation au partage de la Pologne, dégénérant en marine secondaire, congédiant le dernier des Stuarts, réduit pour toute alliance à l'Espagne, l'impuissante Espagne, la première alliée du comité de salut public!... tandis que l'autre prend le Canada, les Indes, les mers, créant le

droit maritime que bon lui semble, imposant aux neutres sa manière d'entendre le droit de visite, le blocus, la contrebande, et cela sans se détourner un instant des affaires de l'Europe, mêlé à tout ce qui s'y passe bien moins par le Hanovre que par la plus vigilante ambition, y choisissant ses alliances du droit qu'on a quand on paie ses alliés, dépensant trois milliards dans la guerre de la succession d'Autriche et quatre milliards dans la guerre de sept ans, laissant dire ses économistes, qui se mettent jusqu'à vingt-deux (sir John Sinclair en a fait le compte dans son *Histoire de l'Impôt*) pour lui prédire la banqueroute, descendant à tout propos sur le continent, non-seulement sous forme de subsides, mais avec le poids de Marlborough, de Cumberland, de Wellington!... Ces destinées si diverses ont une explication bien simple : c'est qu'en France le gouvernement se faisait absolu et irresponsable, tandis que parmi les Anglais il passait à la nation, de plus en plus libre, maîtresse d'elle-même, représentée enfin.

Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, tout s'était balancé entre les deux pays, richesses, colonies, manufactures, grandeur militaire et navale : on peut même dire qu'à ce dernier égard l'avantage était du côté de la France; mais à partir de cette époque, la fortune des deux peuples fut comme leur liberté. La Grande-Bretagne, purgée des Stuarts, ne cesse de grandir; la France, visiblement maléficiée, semble perdue de langueur et d'épuisement. Tandis que la Grande-Bretagne, restituée à elle-même, se redressait dans ses proportions naturelles, la France, identifiée à ses rois, n'eut désormais que leur taille, celle de Louis XIV sur sa fin, du régent, de Louis XV. Laissons là leurs vices, qui leur ont été reprochés de reste. Ce n'est pas que leur cynisme, outre leur immoralité, ne soit infiniment répréhensible : il me semble qu'ils auraient bien pu faire quelques façons avec les apparences, qui veulent être sauvées, avec le monde, qui *veut être trompé*, comme dit le cardinal de Retz. Après tout, un polygame tel que Salomon, un veuf comme Henri VIII peuvent être de grands rois, bâtir des temples, changer la religion, laisser un renom de sagesse et non moins de proverbes que Michel Cervantes. Tout autres furent les souverains auxquels on faisait allusion d'abord : de vrais Mérovingiens, de purs Orientaux pour la fainéantise et le fatalisme, de telle façon qu'au lieu du titan qui eût été nécessaire pour porter le poids de la monarchie alors qu'elle se faisait absolue, la France eut simplement un reste de grand roi et la fin des Bourbons, aussi défaillans, aussi propres à tout perdre que l'étaient les Valois deux siècles auparavant.

La France, douée comme on sait, est le dernier pays qui devrait abdiquer au profit d'un monarque. Comment pourrait-elle trouver

l'équivalent d'elle-même dans un homme, ne l'ayant pas trouvé dans une classe, je veux dire dans la noblesse, subie à bon droit partout ailleurs comme classe gouvernante? L'instinct démocratique n'est pas pure envie : il tient aux supériorités naturelles répandues chez un peuple qui par cela même supporte mal les supériorités factices établies par la loi. Tel fut l'instinct de l'Italie au moyen âge : on sait ce qu'elle fit de la noblesse. Par là, une démocratie comme la France doit être encore plus hostile à la monarchie absolue qu'à l'aristocratie, car un grand monarque, *cet accident heureux*, comme disait un tsar, est encore plus accidentel dans une famille que le génie de gouvernement dans une classe.

Nous avons parlé de traditions interrompues en ce pays par le despotisme qu'y établit Louis XIV. C'est beaucoup dire, et ce langage n'est pas sans jactance. Il y a eu chez nous des apparitions plutôt que des traditions de liberté, et l'on sait qu'en 88 il fallut faire appel aux érudits pour retrouver une loi électorale. Le fait est que notre histoire ne nous enseignait nullement la liberté. Le jour où la France voulut être libre, elle eut tout à créer, tout à inventer dans cet ordre de faits, ce qui est une situation violente dans un monde où la loi de continuité n'est pas moins certaine que la loi de progrès. Cependant il faut marcher, l'avenir appelle les peuples. Quand on n'a point pour cela l'impulsion du passé, il faut bien se confier à la raison, à moins de marquer le pas éternellement, ce qui est une solution maussade et non moins chimérique que le pur essor dans les espaces de la théorie.

Il vaut mieux échouer à l'œuvre de progrès que d'en désespérer, car l'effort est un précédent, l'insuccès lui-même est un premier pas. Ce que tout un peuple a voulu, l'eût-il voulu trop tôt, est un bien qui mûrira pour lui, qui récompensera un jour ses grandes et dispendieuses aspirations. Telle fut en 89 l'audace de la France. Il y avait en ce temps-là une croyance universelle aux droits humains, une confiance non moins universelle dans la raison comme capable de les conquérir et de les rédiger. « Les droits des hommes réunis en société, disait Turgot, ne sont pas fondés sur leur histoire, mais sur leur nature. »

Jamais il ne fut tant question de la nature et de la raison qu'au XVIIIe siècle. C'était ce qui manquait le plus : l'avantage de la société sur ses gouvernans fut d'être la première à sentir par où elle péchait, et de le proclamer par tous ses tribuns. Écoutez Mirabeau: « Il n'y a d'immuable que la raison,... elle finira par dompter ou, ce qui vaut mieux, par modérer l'espèce humaine et gouverner tous les gouvernemens de la terre : Mars est le tyran, mais la raison est le souverain du monde... » Et quand la Bretagne redemande ses

états, comme il lui fait la leçon! « Ce n'est pas dans de vieilles chartes qu'il faut chercher les droits de la nation, c'est dans la raison : ses droits sont anciens comme le temps et sacrés comme la nature. » A la longue, cela devient insoutenable. Quand on tient la vérité, il ne faut pas lui faire l'injure de la déclamer; quand on n'en tient que la moitié, il ne faut pas lui faire cet honneur. Il n'y a pas jusqu'au roi qui, dans la séance royale du 4 février 1790, ne félicite *au nom de la raison* les départemens substitués aux provinces!

Encore quelques années, et ce peuple élèvera des autels à cette déesse. Pour le moment, il a cent coudées, il touche aux nues, cherchant un nouveau monde, comme Christophe Colomb, sur la foi d'une idée, et cela, je vous prie bien de le remarquer, sans que l'idée nuise au reste. Si l'Europe n'est pas contente, vous verrez ces idéologues mettre pied à terre et s'expliquer avec les coalitions.

C'est là qu'est le *gallicisme*... La postérité le dira quelque jour : le grand courant de l'esprit humain a passé par la France. De Grèce et de Judée, le verbe est venu en ce pays, où l'attiraient les éclairs d'une langue et d'une épée incomparables : il s'est fait nation, drapeau, victoire, et l'on peut placer ici une des foudres de Bossuet : « Glaive du Seigneur, quel coup vous venez de frapper! Toute la terre en est émue. »

Parmi ces idées triomphantes dont elle tient école, la France eut tout d'abord l'idée d'être libre : elle l'eut en 89, avant les orages, et quand elle avait encore la sérénité de son jugement. Qui donc a voulu nous persuader que pour toute passion politique nous avions celle de l'égalité? Hérésie, sophisme d'antichambre! On calomnie la France en la comprenant ainsi : ces interprètes ne voient pas plus haut qu'eux-mêmes. Là-dessus nous savons désormais à quoi nous en tenir : on y a regardé, on est remonté aux cahiers de 89, et l'on y a trouvé (dernier éclat, dernier service d'un penseur éminent) que la France tout entière, bourgeoise, sacerdotale, nobiliaire, avait donné mandat à ses députés de fonder le gouvernement représentatif. Non, sur l'âme et l'honneur de nos pères, il ne s'agissait pas seulement alors d'abaisser des priviléges, de dégrader des supériorités : ce que voulait la France, c'était de se constituer et de s'élever tout entière, de se niveler dans l'exaltation de tous, et non autrement. S'il faut un passé aux choses, une tradition aux idées, un précédent aux institutions, ce titre ne manque pas aux aspirations libérales de la France; il est écrit dans le mandat unanime et impératif émané d'elle en 89. Que la France et la liberté soient faites l'une pour l'autre, c'est le jugement de tous à certaines heures clairvoyantes comme la mort ou l'adversité.

On a vu tel souverain revenir de l'île d'Elbe, telle dynastie rap-

pelée de l'exil, telle coalition, à force de défaites, entrer dans Paris. Ce qu'ils avaient appris les uns et les autres à travers tant de fortunes, c'est le droit de la France sur elle-même. « A l'île d'Elbe, disait Napoléon, j'ai entendu comme dans un tombeau la voix de la postérité. » Ce fut alors une effusion d'actes additionnels, de chartes octroyées, de constitutions sénatoriales, un retour et un empressement de tous vers la liberté. Remarquez, s'il vous plaît, que tous en leur temps l'avaient, ou détruite, ou sacrifiée, ou combattue; mais il n'y eut personne à ce moment lucide qui ne l'appelât comme le salut commun, comme le seul régime où la France pût vivre en paix avec elle-même et avec l'Europe. L'acclamation fut universelle : nul n'y manqua, ni les vieux conventionnels fortement déguisés qui remplissaient le sénat, ni les intérêts et les opinions qui siégeaient à l'Hôtel-de-Ville, ni cet intelligent émigré qui revenait d'Hartwell et datait du XVIIIe siècle, ni l'autocrate illuminé de toutes les Russies, ni la froide raison des représentans de la Grande-Bretagne, ni l'évêque d'Autun et ses amis, dont l'expérience ramassée à tant de sources, dont la tolérance fameuse devint croyance à ce moment, une croyance où se fixa leur vie et leur fidélité. Grand spectacle devant lequel on peut bien s'arrêter! Il y a apparence que ces chefs d'armée ou de légation, que tous ces souverains, tant vainqueurs que vaincus ou restaurés, savaient les affaires, l'histoire, l'esprit et le poids de la France. Ils avaient été à terrible école! Plus on était grand, plus on avait tremblé. Eh bien! c'est à ces hauteurs, peu hantées par l'utopie et la démagogie, qu'on fut unanime à vouloir cette conclusion, cette clôture des batailles et des catastrophes : le gouvernement de la France par elle-même.

On voit comment est née chez nous la liberté : hier ou avant-hier, toujours en bon lieu, — sans tradition de longue date, mais non sans combinaison et sans providence. Jamais peut-être on ne vit au berceau d'une institution cette maturité de conseils, tant de sagesse délibérée, tant de raison, y compris la raison d'état. Le traité de Westphalie n'est qu'une convention postale, comparé à ces négociations sans bornes qui s'exerçaient sur la mappemonde, sur le sort des dynasties, qui touchaient même aux droits intimes et pour ainsi dire à l'âme de la France.

Le fait est que l'Europe, après vingt-cinq ans d'épreuves, prononçait sur le gouvernement de la France tout comme la France l'avait fait elle-même en 89, au début des épreuves, et les deux choses réunies ne sont peut-être pas dépourvues de sens, d'autorité.

II.

Personne ne se trompait en voulant la France libre; il faut dire aussi que la liberté ne trompa personne.

Je vais tout d'abord à son plus grand titre, au progrès moral qu'elle répandit soit dans le public, soit dans le gouvernement, sous forme de droiture, d'humanité, de modération, de sentiment des convenances et de l'honneur. Les rapports entre gouvernans et gouvernés devinrent alors ce qu'ils n'avaient jamais été, — l'état cessa d'être le faux monnayeur, le banqueroutier, le Dracon qu'il était si volontiers autrefois. Il fit cet effort de payer toutes ses dettes. Il tempéra la terreur qu'il avait mise dans ses codes à l'article des complots, et même un peu partout. Les cruautés disparurent, et la peine de mort, qui n'en est pas une, devint elle-même plus rare dans nos lois, plus rare même dans la pratique; il serait malséant de ne pas rappeler ici que le droit de grâce s'exerça quelquefois d'une manière magnanime, héroïque. La justice soupçonna qu'un accusé n'est pas nécessairement un coupable, et ses arrêts comme ses procédés s'en ressentirent. La police même et la prison eurent leurs accommodemens, leur douceur.

On serait désolé de faire des phrases. Cependant il faut bien dire qu'on se fit alors une idée assez haute du traitement qui convient aux hommes en cette simple qualité, fussent-ils nègres, malfaiteurs, insolvables, écoliers, soldats, mendians, fous à lier. Je ne sais quoi d'humain et de sensé pénétra partout. On abolit la traite des noirs, les loteries, les maisons de jeu, on établit de toutes parts des écoles primaires et des caisses d'épargne; mais surtout on inventa, on pratiqua même jusqu'à un certain point une vertu nouvelle, c'est-à-dire l'honneur politique, la fidélité des hommes et des partis à leurs engagemens, à leur passé et même à leurs erreurs. C'est qu'en effet le respect de nos erreurs fait partie du respect de nous-mêmes : une expiation quelquefois. Si vous changez de conduite politique (je ne parle pas du changement d'idées, sommes-nous maîtres de nos idées?) sous prétexte de la lumière qui s'est faite en vous, de l'ancienne erreur qui vous a quitté, vous tenez le langage des acrobates, je vous préviens de cela, et il vous reste à prouver que vous n'en avez pas les sentimens.

Enfin ce pays, qui n'avait encore eu, comme dit M. Thiers, que l'éducation peu morale du despotisme et des révolutions, prit des mœurs nouvelles en s'adonnant aux pratiques viriles de la liberté. Il parut, il s'établit parmi nous, grâce aux institutions parlementaires, un adoucissement et une élévation générales qui leur ont survécu,

s'imposant et profitant à tout ce qui les a suivies. Je supprime les détails; je rappelle seulement que telles révolutions éclatèrent sans échafaud ni banqueroute, que tel intérim de tous les pouvoirs publics dont nous avons été témoins de nos jours ne fut pas le déchaînement de tous les méfaits.

C'est que la liberté est un cours permanent de morale publique. Comme l'égoïsme des castes et des dynasties a cessé d'être un droit et n'oserait s'avouer, comme les partis se perdraient à penser tout haut, on ne peut user de la faculté de tout dire que pour professer le bien public; ce qui est d'une certaine conséquence. Il reste toujours des motifs bas, des passions cupides au fond des cœurs; mais il n'en peut sortir qu'un *exposé de prétextes* éminemment propre à cultiver le sens moral des peuples, à fortifier les principes patens de la constitution, à lier les conduites par le langage et peut-être même la conscience de l'hypocrite par ses propres déclamations.

En même temps qu'elle était l'école des mœurs, la liberté fut une explosion des capacités politiques répandues dans le pays, jusque-là inertes et peut-être ignorées d'elles-mêmes. A l'appel des élections, aux épreuves de la tribune et du gouvernement, on vit sous un aspect nouveau ce que c'est que la France et ce que vaut la liberté. D'où venaient-ils donc ces ministres, ces orateurs, cette assemblée qui durait encore en 1820, et dont l'éloquence était le moindre mérite? D'où tombaient-ils ces inconnus, étrangers jusque-là aux affaires publiques, et qui parurent tout à coup avec tant d'éclat et de services? Il est certain que la France eût beaucoup perdu à laisser dans l'ombre cette partie d'elle-même, et l'on peut douter qu'un monarque absolu eût été découvrir et mettre en lumière ces précieux serviteurs dont l'un osa bien dire qu'*il fallait planter le drapeau royal au milieu du pays,* forte parole que l'on n'eut garde de comprendre.

Outre l'occasion politique offerte aux esprits, la liberté portait en elle un principe de vie qui éclata dans la renaissance des arts et des lettres. En quel abîme était tombée la France! L'école de David, les romans de Pigault-Lebrun, d'infiniment petites comédies étaient toute la joie de nos pères. Au sortir de cette indigence, nous eûmes des poètes d'une lyre inouie, des érudits à sens pittoresque, des critiques faits comme des historiens, tandis que les historiens eux-mêmes touchaient à l'art et à la philosophie. Chaque genre s'élevait au-dessus de lui-même, manié par des esprits puissans et créateurs. Nous eûmes surtout des philosophes de l'histoire, sans préjudice des psychologues qui empruntèrent à l'Écosse son imagination, à l'Allemagne sa lumière. Il n'est pas besoin de dire que ces grands esprits firent école et rallumèrent tout ce qui s'éteignait, les études, les

goûts, les œuvres; on peut être bref là-dessus, jamais génération n'ayant fait son propre éloge comme celle à laquelle on a l'honneur d'appartenir.

En revanche on pourrait être prolixe sur les bienfaits économiques de la liberté; mais cela est sujet à certaines distinctions.

Il n'est pas clair que tout ici appartienne uniquement et nécessairement à la liberté. Quelquefois un peuple se rue en fabrique et se livre éperdument à ses facultés productives, parce qu'il a longtemps pâti et qu'il rencontre après mainte angoisse une liberté et une sécurité relatives. Telle fut la France, soit sous Henri IV, soit sous la régence, et l'on pourrait attribuer à la même cause cette reprise, cette ferveur des affaires qui se montra dès les premières années de la restauration. Pour peu qu'une nation respire, tout d'abord elle se met à vivre, cela est si naturel! et elle y porte ce besoin de réfection qui succède à l'épuisement des longs efforts, une ardeur et une vitalité de convalescent. — Toutefois dans le progrès économique de la France deux choses tiennent visiblement à la liberté : je veux parler du crédit public et des développemens de la Banque de France.

Payer toutes les dettes de l'état, même les dettes contractées par le prédécesseur, par *l'usurpateur*, c'est ce que fit le gouvernement de la restauration, et cela sent tout d'abord un gouvernement responsable. Le bénéfice en fut immédiat; on revit des emprunts, ce que la France avait eu le temps d'oublier depuis Necker. Je trouve dans un écrit de l'abbé de Pradt un fait peu connu, je crois, l'histoire d'une tentative d'emprunt sous l'empire, la seule qu'on ait vue à cette époque. Il s'agissait de 12 millions demandés par le roi de Saxe à la place de Paris, à 10 pour 100, avec l'hypothèque des mines de sel de Viczica, avec la garantie du gouvernement français : or 7 millions seulement s'offrirent sur toutes ces sûretés, et encore la bonne moitié en était faite par l'empereur. Tel était à cette époque l'état du crédit. Grâce à la liberté, la France envahie put emprunter, faire honneur à tous ses engagemens et fermer non pas précisément l'abîme des révolutions, mais celui des banqueroutes. Qui osera faire désormais ce qui ne se fit pas après vingt-cinq ans de guerre, dans l'épuisement des défaites et de l'invasion?

Quant à la Banque de France, elle prit le caractère d'un établissement privé, indépendant, surveillé sans doute par l'état pour le bien du public, mais non exploité par l'état pour son propre bien, au gré de ses besoins. Notez que ce caractère est le seul où cet établissement puisse servir le public et l'état, surtout l'état. Est-il dans la dépendance du trésor, il passe pour manufacture d'assignats, et tout est perdu : il ne faut plus compter du moins sur ces *avances de*

banque qui sont le salut des états modernes quand l'aggravation de l'impôt est impossible, et que les emprunts sont à bout : avances qui s'élevèrent en deux années, après la révolution de 1830, à 550 millions. Une banque d'état n'avance en pareil cas qu'un papier suspect, décrié, qui représente les besoins de l'état et rien de plus, tandis que le papier d'une banque privée représente les produits industriels dont il est la contre-valeur, et le prêt, l'avance de ce papier, signifie la confiance inspirée par l'état aux classes productives dont la banque est l'organe et le foyer. Seulement pour créer une banque à caractère privé, pour la fonder avec des garanties contre l'*assignat* capables d'inspirer confiance, il faut un ensemble d'institutions où tous les droits privés aient leurs garanties publiques, où personne ne puisse être violenté dans son industrie sous aucun prétexte, même quand cette industrie est d'émettre du papier au porteur, même quand le prétexte serait une raison, celle des besoins de l'état. C'est ainsi que la Banque de France a connu ses plus hautes prospérités, a rendu ses plus éminens services : presque tout le bien qu'elle a fait dans nos crises est imputable à cette base de droit et de liberté qu'elle acquit sous le régime constitutionnel.

Voilà ce que devint la France une fois maîtresse d'elle-même par ses institutions. L'ascension fut rapide : on la revit tout à coup, avec le poids qui lui appartient, dans les équilibres européens et dans le mouvement des affaires ou des esprits.

S'il y a des ombres à ce tableau, et il y en a, on ne veut pas les dire : on ne laisse pas que d'être dans le vrai, ayant montré les aspects lumineux qui remplissent presque tout; mais en attribuant tout cela à la liberté, aurait-on commis par hasard le sophisme : *cum hoc, ergo propter hoc?* Aurait-on pris pour l'effet de certaines institutions une grandeur qui n'était que leur contemporaine? Je ne crois pas. Dire que les nations sont grandes parce que les hommes sont grands, parce qu'ils ont des droits et des garanties, c'est-à-dire de l'orgueil et de la sécurité, il me semble que c'est rapporter l'effet à sa cause.

Vous me direz qu'un pays peut être grand dans l'obéissance, s'il croit aux dynasties ou aux castes qui le gouvernent sans qu'il s'en mêle. Cela est vrai; mais ce peuple ne saurait monter aussi haut que celui qui croit en lui-même, qui se gouverne lui-même, où l'esprit, qui est la force humaine pour conduire les affaires de ce monde, ne se borne pas *proprio motu* et ne se refuse nulle occasion, nulle gymnastique.

III.

Ainsi le gouvernement représentatif a pour lui le témoignage imposant de l'expérience la plus décisive : expérience nationale, expérience voisine, partout couronnée d'ordre, de richesse et de tous les succès où peut prétendre un peuple. Bien lui en prend d'être aussi solidement assis dans les faits et de pouvoir montrer ce qu'il sait faire d'une nation, car au point de vue théorique, envisagé *à priori*, il ne fait pas grande figure : c'est du moins une des notions qui ont le plus besoin d'être expliquées, et qui comportent le plus de cas réservés à des temps meilleurs, ou même exceptés absolument. On ne voit pas qu'il réponde tout d'abord à quelque grand idéal, ou de liberté, ou de vertu, ou d'universalité.

En premier lieu, la plus haute manière d'être libre, ce n'est pas d'être représenté; c'est d'être souverain en personne sur la place publique, c'est d'exécuter directement à ciel ouvert (quand le ciel le permet, comme en Grèce) ces grands exercices politiques qui consistent à légiférer, à juger, à élire les magistrats, à décréter la paix ou la guerre.

En second lieu, on peut dire, comme a fait Montesquieu, que le principe de la république est la vertu; mais à l'égard du représentatif en est-il de même? Ici tout dépend de ce qui sera représenté. Ainsi on ne peut pas dire que *représentation* soit le nom d'une chose essentiellement bonne et désirable, comme la tolérance religieuse, l'impôt proportionnel, la publicité judiciaire, etc., la chose ne vaut que par une infinité de conditions qui ne tiennent pas dans son nom, et qu'il faut ajouter à son essence.

En troisième lieu, il est clair que ce gouvernement n'est pas applicable partout. Exceptons d'abord les peuples ou les tribus qui ne supportent aucun gouvernement, tels que les sauvages de l'Amérique du Nord; ils ont avant tout quelque chose à apprendre, une façon, une contrainte à opérer sur eux-mêmes, qui est de savoir obéir. Cela ne vient pas aux hommes aussi facilement que nous pourrions le croire, et pour peu qu'on y pense, on s'aperçoit que ce progrès est peut-être moralement supérieur à celui par lequel ils veulent être libres. Comprendre le droit des autres est encore mieux que de comprendre son droit.

Telle est la difficulté de ce progrès, qu'il n'y en a guère d'exemples. Tel est l'attrait de la sauvagerie, qu'on la voit plutôt conquérir des civilisés que se convertir en civilisation. Il est fort imaginaire de dire avec Condorcet que les hommes commencent par composer simplement des tribus de chasseurs, qu'ils s'élèvent ensuite à l'état

nomade, pour se fixer enfin dans des champs ou dans des fabriques. Cet itinéraire du progrès est de pure fantaisie, et le progrès lui-même n'est pas partout. Les nomades par exemple tiennent prodigieusement à leur manière d'être, et les Tartares, les Arabes, mènent encore la vie d'Abraham. Le degré inférieur à cette civilisation, la sauvagerie pure, est peut-être plus maniable, plus susceptible d'avancement. Quelques récits du moins le donneraient à croire.

Un voyageur croit avoir vu une armée de quarante mille Cafres sous un roi dont le bon plaisir est de se faire apporter tout vifs des éléphans sauvages par ses sujets vêtus et armés seulement de javelots. Voilà un peuple qui est arrivé à la phase d'obéissance, qui pourrait être Européen, continental, représenté. Ce peuple porte en lui un principe de cohésion et de centralisation. S'il existe, il me semble promis au plus bel avenir, et pourra incommoder les Anglais du Cap.

Classons encore comme incapables de *représentation* ces nomades dont nous parlions tout à l'heure, cette population errante des steppes, attachée à des troupeaux, une civilisation où suffisent l'herbe et la famille patriarcale. Ce n'est pas que ces pasteurs aient l'aversion de tout gouvernement; mais à cet égard leurs besoins sont bornés : ils en ont assez avec cette loi tartare, observée par un missionnaire, laquelle prépose chacun à la garde du voisin et rend chacun responsable du bétail volé. Quand on a l'espace, on a l'ordre et la paix. L'espace manque-t-il aux nomades, le pâturage trop étroit est-il disputé : ils ne s'en gouvernent pas plus. Il arrive seulement que les plus faibles émigrent comme une avalanche, se répandent, débordent sur l'Europe, sur l'Inde, sur la Chine, font en passant la fortune de quelque Attila, de quelque Gengiskan, et finissent, faute d'esprit (lequel ne se cultive guère à la suite des troupeaux), par s'assimiler à leurs vaincus, Latins, Hindous ou même simplement Chinois, qui ont l'avantage d'une éducation plus avancée.

Il est telle espèce de civilisés, supérieure aux nomades, qui ne se prête pas mieux au gouvernement représentatif : je veux parler de certains peuples orientaux, lesquels s'adonnent à la théocratie et vivent de religion. Comme toutes choses au monde leur semblent réglées par un décret d'en haut, par une préordination divine, ils n'auraient garde d'y toucher. Pourquoi nommeraient-ils des représentans, des législateurs? Leur loi est toute faite, c'est le dogme, et les prêtres sont leurs représentans tout trouvés.

En avons-nous fini avec ces exclusions, ces incapacités? Pas encore : il nous reste à noter un cas éclatant entre tous, je dirais presque une supériorité. Il s'agit de ces fortes races qui ont la révolte

dans le sang, où circulent la séve et le feu de l'individualisme, où chaque homme s'érige en souverain. Ce ne sont pas elles qui vont déléguer leurs pouvoirs et régner par procureur. D'ailleurs ces races ignorent l'unité de la loi parmi des populations nombreuses et sur des territoires étendus, ce grand accord pour obéir qui fait les nations et les troupeaux. A ce compte, elles n'ont que faire d'être représentées pour être libres; leur mode de liberté est individuel, leur gouvernement est direct. Vous les voyez se camper çà et là, en petits groupes indépendans, comme les cités de la Grèce antique, comme les républiques d'Italie au moyen âge. — Ne les jugez pas au nombre et à l'espace. Il n'y a rien de si grand sous le soleil qu'un homme libre, et ces petits peuples, dans la folie de la liberté, ont fait et ont dit des choses dont nous vivons encore. Bref, ils sont trop grands, trop fiers pour être représentés : l'humanité perdrait à ce qu'ils ne fussent pas souverains eux-mêmes.

Par ce qui lui manque de ce côté, par ce qu'elle possède d'ailleurs, l'Europe convient de tout point au gouvernement représentatif. Un grand fonds d'obéissance, nulle obsession de l'idée religieuse, des espaces et des nombres qui ne peuvent songer au gouvernement direct, voilà nos titres, quelques-uns très négatifs, pour nous gouverner par voie de représentans; mais encore que l'Europe soit au point voulu pour ce degré de liberté, n'en voulant pas moins et n'en pouvant pas plus, il s'en faut de tout que le gouvernement représentatif y soit compris partout de la même façon. « Beaucoup prennent le thyrse, mais peu sont inspirés du dieu, » disait Orphée. Il y a plus d'une race, plus d'un courant d'esprit à travers l'Europe, et cette diversité paraît dans la chose que tous appellent du même nom et croient peut-être pratiquer à l'unisson.

Il n'est pas bien surprenant qu'il y ait plusieurs manières d'entendre la politique, puisqu'il y en a plusieurs d'entendre la métaphysique et la morale, c'est-à-dire l'esprit et le devoir humain. Quand il y a diverses notions de l'homme, de l'individu, comment n'y en aurait-il qu'une du gouvernement des sociétés humaines, surtout si nous cherchons ce gouvernement en elles-mêmes, et non plus à l'extérieur en quelque sorte, au hasard, à genoux, parmi des dynasties ou des théocraties absolues? « Le gouvernement, s'écriait un jour M. Guizot, le plus grand emploi des facultés humaines! » Oui, à coup sûr; mais quelles facultés avons-nous au juste? Il me semble que cela est à compter dans le problème du meilleur gouvernement.

Y a-t-il en nous une faculté (la raison, je suppose) pour saisir spontanément la vérité absolue? Cette vérité n'a-t-elle pas un rayon qui s'appelle la justice, et qui s'impose à notre volonté comme

règle, comme discipline, comme devoir enfin? Ce devoir n'est-il pas pour les gouvernemens comme pour les individus? A toutes ces questions, si vous répondez oui, vous conclurez d'abord au gouvernement de la nation par elle-même, vu que rien ne garantit une corrélation intime entre ce qui naît sur le trône et ce grand devoir de justice, — puis au gouvernement de la nation par les *meilleurs*, toujours en vue de la justice, qui n'est pas plus le fait de tous que du premier-né d'une reine, — enfin à des procédés pour reconnaître et instituer cette élite politique, cette souveraineté des *meilleurs*. Cela veut dire, mis en œuvre et traduit en lois, que certains auront le droit, en vertu de leur mérite présumé, d'élire le législateur ou même d'être élus législateurs. Il faut bien que la garantie des choix se rencontre quelque part : il est même spécieux de dire qu'elle doit être partout, c'est-à-dire chez le mandataire comme chez le mandant. En deux mots, suffrage restreint, cens électoral, cens d'éligibilité, tel est le mécanisme qui découle théoriquement des principes qu'on vient d'exposer. Ceci ne représente pas moins que le gouvernement et les élections que nous avons vus fonctionner en France de 1814 à 1848.

On va me dire que j'oublie la royauté en parlant du mécanisme électoral comme si tout le gouvernement sortait de là. Oui, je fais volontiers abstraction de la royauté; mais les pays libres font de même, obligeant la couronne à user de ses droits comme l'entendent les représentans de la nation, par exemple en ce qui touche le choix des ministres et des chambellans, la politique extérieure, le droit de grâce, etc. Cela ne s'écrit pas, mais cela se fait, de telle façon qu'on n'est pas coupable d'oublier le fond des choses à parler des électeurs et des élus comme décernant ou exerçant le pouvoir souverain.

Peut-être rejetez-vous les données qu'on exposait tout à l'heure : raison, idées absolues, justice, devoir; vous arrivez alors, par une métaphysique et par une morale toutes différentes, à une manière non moins différente de comprendre le *représentatif*.

Si vous réduisez l'homme aux sensations, voici son programme et ses limites : il aura, comme être sensible, des impressions de peine et de plaisir; il aura, comme être intelligent, l'idée qu'il faut fuir l'une et chercher l'autre; il aura enfin, comme être moral et actif, le mobile contenu dans cette idée, l'impulsion des intérêts. N'ayant pas autre chose dans toute sa substance individuelle, il ne saurait fournir une autre base aux constructions politiques et sociales.

Je sais tous les efforts, toutes les contorsions de l'*utile* pour s'élever et se raffiner... « Il y a des peines et des plaisirs de l'ordre moral; il y a des intérêts comme celui de la patrie, celui du salut; il y

a une rencontre, une fusion incessante de l'utile avec le juste. » Tout cela ne me rassure pas sur la politique qui peut naître de ce principe, quand je vois Hobbes, un esprit fameux pour sa droiture et sa rigueur logique, dont on n'a jamais que je sache critiqué les déductions, tirer de l'*utile* le pouvoir absolu d'un seul. Supposé qu'on en tirât aussi bien le règne du nombre, l'alternative est médiocre, si le pouvoir absolu persiste. Il y a cela de certain, que la justice est absente de ces solutions. Au fait, comment y serait-elle, quand il n'y en a pas le premier mot dans leurs élémens, ni dans la sensation, ni dans les idées d'origine sensible, ni dans l'impulsion qui sort de ces idées?

Vous allez me dire que les mœurs sont là, dont le propre est de borner les principes dans l'excès de leur développement rectiligne et de faire entendre raison à la logique. — Peut-être; mais en tout cas j'ai une bien autre objection contre le principe de l'*utile*, une objection prise justement de ce qu'en certaines occurrences il choque les mœurs elles-mêmes, le sens national, l'histoire. Il nous semble que fonder la loi politique de certaines sociétés sur le principe des intérêts, c'est mettre en oubli celui qui se montre à leur formation, et qu'on leur donne là pour vivre un autre élément que celui dont elles sont nées. En général, les nations ne se forment et ne prennent de cohésion que par les idées morales, un *fondant* qui groupe, qui cimente les individus : quant aux intérêts, ils auraient plutôt une puissance d'isolement et de dissolution.

Si l'intérêt était l'âme des nations, si chaque intérêt constituait un droit, est-ce qu'on verrait abdiqués et fondus sous la même loi des intérêts naturellement ennemis, comme le nord et le midi, l'élément foncier et l'élément capitaliste, l'intérieur des terres et le littoral,... le spectacle enfin que nous avons en France? Par cela même que de grands états se composent d'intérêts divergens et antipathiques, ils expriment ou plutôt ils impliquent le sacrifice de ces intérêts à quelque idée, à quelque besoin de l'ordre moral : indépendance, grandeur collective, religion, langue, équité des lois.

Une objection est toute prête : — « ces diversités d'intérêts n'ont pas été consultées sur l'opération qui les a groupées en un seul peuple; c'est la force qui a tout fait, et cette violence ne prouve rien. » — Mais depuis quand est-il donné à la force toute seule de faire œuvre qui dure, de prévaloir et de s'établir contre les conditions naturelles, où le vœu des peuples est bien quelque chose? Avons-nous gardé la Navarre? L'Espagne a-t-elle gardé le Roussillon? M. Augustin Thierry nous apprend que la Guyenne trouvait son compte à la domination des Anglais, à ces vaisseaux qui venaient chaque année emporter les vins du pays, que cependant elle

prêta fortement les mains à l'expulsion des Anglais. Il faut bien croire ici à quelque attrait, à quelque convenance morale plus écoutés qu'un besoin de commerce, qu'un intérêt. De là on peut conclure que la représentation politique d'un peuple doit être arrangée de façon à satisfaire les besoins moraux qui le constituent plutôt que les intérêts qui le divisent, et qui le dissoudraient, s'ils étaient puissans comme ils sont égoïstes.

Cependant nous ne pouvons nous en tenir à la conjecture émise plus haut sur les effets politiques que doit produire en général le principe de l'*utile*, ni même à l'autorité de Hobbes. Il faut préciser et borner la question. — Étant donné un peuple où l'appétit de l'*utile* est l'impulsion capitale, où l'idée de l'*utile* est la philosophie dominante, que va-t-il sortir politiquement de ces mœurs et de ces doctrines? Comment par exemple vont-elles marquer leur présence dans l'appareil représentatif? La réponse n'est pas douteuse. Si les intérêts sont des droits, tous les intérêts doivent être représentés. M. Mill n'y résiste nullement. « Oui, dit-il, la souveraineté appartient à l'agrégation tout entière... La raison en est que chacun est le meilleur gardien de ses droits et de ses intérêts. » Soit; mais il y a des esprits chagrins et ombrageux : ils vont vous dire que ceci est le règne du nombre, c'est-à-dire la souveraineté du pauvre et finalement la spoliation du riche. — Voilà, pensez-vous, une prévision bien outrée, bien violente! Je n'en sais trop rien : il me semble qu'il y a une attraction invincible entre ces deux termes : souveraineté et propriété. Je ne sais pourquoi ce vers de Corneille me revient à l'esprit :

> Il est des nœuds secrets, de douces sympathies...

N'y a-t-il pas quelque chose comme cela pour entraîner le pouvoir vers la richesse? Cette annexion semble écrite. Ce qu'on voit en général dans l'histoire, c'est le riche, le propriétaire se faisant souverain : Thucydide nous apprend qu'Agamemnon était le plus riche des Grecs; mais ce qu'on pourrait aussi bien voir, c'est le souverain se faisant propriétaire. Le peuple, le *nombre*, pour en venir là, n'a besoin que de deux choses : 1° de n'être pas propriétaire, 2° d'être le plus fort en vertu des institutions, comme il l'est déjà physiquement. Cela fait, l'événement n'est pas douteux : on peut s'en rapporter à ce double et énorme pouvoir mis en mouvement par l'*acquisivité*, une protubérance des plus saillantes et des plus répandues, à ce que racontent les phrénologistes. On ne voit pas clairement quels obstacles pourraient arrêter ce pouvoir. Ce n'est pas l'opinion, puisqu'il la fait, ni la conscience, puisqu'il peut

toujours lui montrer à l'appui de ce qu'il fait les formes et les apparences sacrées du juste, c'est-à-dire une loi.

L'instinct divin, le guide immortel, c'est ainsi que Rousseau appelle la conscience, est capable de s'y tromper. Une majorité maîtresse des lois va peut-être croire avec une certaine candeur qu'elle l'est du droit. L'illusion, il faut en convenir, est facile non moins que séduisante et profitable, puisqu'en certains cas bien connus, celui par exemple de l'expropriation ou celui du régime protecteur, l'intérêt du plus grand nombre est admis à prévaloir sur tout autre intérêt, et de l'aveu de tous constitue un droit. Vous me direz que ces cas sont exceptionnels, et que faire de l'exception la règle, c'est faire acte de bouleversement, violer le droit... Allez donc dire cela au plus fort, qui porte en lui, comme législateur, l'organe du droit, comme *nombre*, un commencement de droit!

Les masses, dans leur idée de progrès, pourraient en concevoir un qui serait un simple déplacement de l'oppression, infligée désormais aux minorités, tandis qu'elle l'était autrefois aux majorités : chose nouvelle assurément et même d'apparence progressive; mais c'est la justice que nous cherchons. Le *nombre* a cela de terrible qu'il peut se prendre, avec une certaine bonne foi, pour la justice même, ce qui est une dépravation inconnue au règne des anciennes monarchies et oligarchies. Tel bon plaisir tenait lieu de loi, mais après tout n'en était pas une : on brûlait Rome sans ériger l'incendie en droit impérial, ce qui importe au salut de la conscience humaine et lui épargne non-seulement un outrage, mais une ruine.

Je conviens qu'aux États-Unis le *nombre* est seigneur et maître sans avoir commis de spoliation; mais attendons la fin. On croit avoir donné déjà quelque explication de ce phénomène. « Il y a des peuples que la nature a magnifiquement traités, les répandant sur une patrie immense et fertile, où les individus naissent en quelque sorte propriétaires. *Suum cuique*, leur dit la nature : voilà une équité qui dispose merveilleusement les hommes à être libres et justes... La propriété, diffuse comme elle l'est aux États-Unis, y tranche péremptoirement certaines grandes difficultés qui troublent le continent. Elle y est entre toutes les mains aussi bien que le droit politique, et cela est inestimable, car souveraineté et propriété sont faites l'une pour l'autre. Le souverain devient propriétaire, quand le propriétaire n'est pas le souverain : cette attraction est le fond de toutes les discordes sociales. Aux États-Unis, où le souverain, c'est-à-dire le peuple, le nombre, est propriétaire par la force et la faveur des circonstances, il est clair qu'il n'ira pas abuser de la loi pour conquérir la propriété. Cette république a l'une des bases que Platon voulait pour la sienne, l'universalité, si ce n'est la commu-

nauté de biens. Les abeilles vivent en société, et cette société est une paix inaltérable, — la raison en est simple : il y a des fleurs pour toutes. »

Un historien illustre, tout en tenant compte de ces raisons, ne leur attribue qu'une valeur transitoire. Aux yeux de Macaulay, ce qui fait la modération et le salut de la démocratie américaine est un pur accident, qui va s'évanouir au premier jour, laissant paraître et agir dans toute sa crudité, dans toute sa terreur, le principe démocratique. Il prédit certaines catastrophes aux États-Unis, telles que la ruine de leur liberté ou de leur civilisation, peut-être même de l'une et de l'autre, et dans une lettre au sujet de Jefferson, adressée à un citoyen de ce pays, il s'en explique avec une véritable franchise (1).

« Votre destinée est écrite, quoique conjurée pour le moment par des causes toutes physiques. Tant que vous aurez une immense étendue de terre fertile et inoccupée, vos travailleurs seront infiniment plus à l'aise que ceux du vieux monde, — et, sous l'empire de cette circonstance, la politique de Jefferson sera peut-être sans désastre; mais le temps viendra où la nouvelle Angleterre sera aussi drument peuplée que la vieille Angleterre. Chez vous, le salaire baissera, et prendra les mêmes fluctuations, la même précarité que chez nous. Vous aurez vos Manchester et vos Birmingham, où les ouvriers par centaines de mille auront assurément leurs jours de chômage. Alors se lèvera pour vos institutions le grand jour de l'épreuve. La détresse rend partout le travailleur mécontent et mutin, elle en fait la proie naturelle de l'agitateur, qui lui représente combien est injuste cette répartition où l'un possède des millions de dollars, tandis que l'autre est en peine de son repas. Chez nous, dans les mauvaises années, il y a beaucoup de murmures, et même quelque émeute; mais chez nous peu importe, car la classe souffrante n'est pas la classe gouvernante. Ce suprême pouvoir est dans les mains d'une classe nombreuse, il est vrai, mais choisie, cultivée d'esprit, qui est et s'estime profondément intéressée au maintien de l'ordre, à la garde des propriétés. Il s'ensuit que les mécontens sont réprimés avec mesure, mais avec fermeté, et l'on franchit les temps désastreux sans voler le riche pour assister le pauvre, et les sources de la prospérité nationale ne tardent pas à se rouvrir : l'ouvrage est abondant, les salaires s'élèvent, tout devient tranquillité et allégresse. J'ai vu trois ou quatre fois l'Angleterre traverser de ces épreuves, et les États-Unis auront à en affronter de toutes pareilles dans le courant du siècle prochain, peut-être même dans le siècle où nous vivons. Comment vous en tirerez-vous? Je vous souhaite de tout cœur une heureuse délivrance; mais ma raison et mes souhaits ont peine à s'entendre, et je ne puis m'empêcher de prévoir ce qu'il y a de pire. Il est clair comme le jour que votre gouvernement ne sera jamais capable de contenir une majorité souffrante et irritée, car chez vous la majorité

(1) Lettre du 23 mars 1857, publiée par le *Times* le 7 avril 1860.

est le gouvernement, et les riches, qui sont en minorité, sont absolument à sa merci. Un jour viendra dans l'état de New-York où la multitude, entre une moitié de déjeuner et la perspective d'une moitié de dîner, nommera les législateurs. Est-il possible de concevoir un doute sur le genre de législateurs qui sera nommé? D'un côté, un homme d'état prêchant la patience, le respect des droits acquis, l'observance de la foi publique; — d'un autre côté, un démagogue déclamant contre la tyrannie des capitalistes et des usuriers, et se demandant pourquoi les uns boivent du vin de Champagne et se promènent en voiture, tandis que tant d'honnêtes gens manquent du nécessaire : lequel de ces candidats, pensez-vous, aura la préférence de l'ouvrier qui vient d'entendre ses enfans lui demander plus de pain? J'en ai bien peur : vous ferez alors de ces choses après lesquelles la prospérité ne peut reparaître. Alors,— ou quelque César, quelque Napoléon prendra d'une main puissante les rênes du gouvernement, — ou votre république sera aussi affreusement pillée et ravagée au xxe siècle que l'a été l'empire romain par les Barbares du ve siècle, avec cette différence que les dévastateurs de l'empire romain, les Huns et les Vandales, venaient du dehors, tandis que vos Barbares seront les enfans de votre pays et l'œuvre de vos institutions. Avec cette manière de voir, je ne puis véritablement regarder Jefferson comme un des bienfaiteurs de l'humanité... »

M. Mill a fortement prévu ce péril, cette infirmité du gouvernement représentatif : ce sont les expressions dont il se sert tout le premier. Il y met ordre 1° en excluant du suffrage quiconque ne sait ni lire, ni écrire, ni compter, 2° en accordant plusieurs suffrages à certaines catégories de personnes, pour leur intelligence présumée, de telle façon que l'équilibre se trouve rétabli à ses yeux entre les intérêts du *nombre* et les intérêts de la propriété. C'est le suffrage universel, mais inégal. Il y a des exemples de cette inégalité dans les élections paroissiales de la Grande-Bretagne, où la même personne peut voter jusqu'à six fois.

Ce que vaudrait ce système dans la région politique, s'il s'abstiendrait de porter le débat aux racines mêmes de la société et de conclure à une nouvelle répartition des richesses, si des intérêts ennemis et armés pour la lutte aimeraient mieux une transaction (ce qui pourrait bien être une pure hypothèse) qu'un conflit à outrance, que des lois exclusives et passionnées au profit du plus fort (il faut bien qu'il y en ait un), nul ne peut le prédire. Je vois bien que dans ce système on fait grand état de l'*esprit* pour tenir le *nombre* en échec, et j'avoue que l'esprit est une force qui peut être morale et résister aux immoralités, aux violences du nombre; mais pourquoi n'en serait-il pas complice? L'esprit n'implique pas nécessairement le sens moral, n'exclut pas nécessairement la passion. L'homme le plus intelligent peut trouver son compte d'argent ou de vanité à servir les masses, ou plutôt à les mener partout où elles tendent. Il

peut même s'y porter de toute sa conscience, soit que les masses aient la justice pour elles, soit qu'elles en fassent l'illusion à un esprit droit et perçant, mais emmanché d'indignations, de sympathies furieuses.

J'avoue encore que les classes admises au droit politique y prendront un développement marqué d'intelligence et d'expérience : cet avantage est capital, pas moins qu'une création; mais aussi bien il y a là une carrière ouverte aux sentimens les plus variés. Des gens qu'on y appelle au nom de leur intérêt pourraient bien y faire acte d'égoïsme, acte constant et systématique. On peut soupçonner que ce qu'ils apprendront le plus vite, c'est le profit à tirer de la souveraineté dont ils sont investis. Vous me dites bien comment l'esprit vient aux peuples; mais d'où leur viendront l'empire sur soi-même, la mesure dans le triomphe?

A d'autres égards encore on pourrait douter de ce que vaut l'utile comme principe politique : voyez plutôt les excès où il mène le plus logiquement du monde. Il veut le gouvernement direct comme la plus haute certitude que puissent avoir les intérêts de se faire compter selon leur taille et leur nombre : il vous dira que la représentation est une trahison. A défaut de gouvernement direct, il veut au moins le fédéralisme, où les intérêts gardent tout près d'eux la juridiction, la fiscalité, les lois civiles et criminelles, les travaux publics. Il veut enfin, à défaut de fédéralisme, le mandat impératif, sans quoi les intérêts du représenté pourraient être omis, interceptés par le représentant.

Ces objections s'adressent au principe de l'utile, et non à l'auteur des *Considérations sur le gouvernement représentatif*, qui est Anglais, partisan de la doctrine des intérêts, fort imbu des idées de Bentham, mais qui est surtout lui-même, et qui dans ce livre n'a nulle part professé ce principe. Il y incline visiblement, il y adhère plus d'une fois; mais il ne s'y livre jamais tout entier, ni dans ses déclarations théoriques, ni dans le choix de ses expédiens, de ses procédés. M. Mill n'est pas homme à s'incommoder en pareil sujet d'un principe absolu. L'idée naturelle d'un esprit supérieur tout comme la première leçon de la science et de la vie, c'est que nul principe, si grand qu'il soit, ne peut contenir et résoudre à lui seul une question politique, je dirais volontiers une question humaine. M. Mill croit à d'autres forces, à d'autres légitimités que les intérêts; seulenent c'est par là qu'il espère l'heureuse issue du duel représentatf entre riches et pauvres, c'est-à-dire par l'intervention et par le pods des *meilleurs* qui se trouvent dans toutes les classes et au-dessus de tous les intérêts de classe : un petit nombre sans doute, une minorité partout, mais capable peut-être de tout déci-

der en se réunissant aux fractions dont *l'intérêt* se rencontre avec la *justice*.

IV.

Ici quelque hésitation est permise. On peut se demander s'il ne vaudrait pas mieux, dans l'organisation d'une société libre, aller tout d'abord à ce petit nombre, et lui confier le gouvernement au lieu de ce rôle hasardeux d'appoint et de renfort. C'est ainsi qu'étaient conçues et intentionnées les lois électorales qui fonctionnaient avant 1848; mais d'un autre côté que d'objections contre la théorie française, doctrinaire au moins, de la *souveraineté de la raison*, qui est le fond plus ou moins reconnaissable de ces lois!

Ah! vous tenez la raison pour souveraine! mais il lui faut des organes, des interprètes apparemment. Il va sans dire que les meilleurs seront appelés à cet office : c'est de l'aristocratie, mais passons sur le mot; la chose, prise étymologiquement, est saine et irrécusable. Seulement voici où la difficulté commence : le moyen, s'il vous plaît, de reconnaître *les meilleurs?* Les supériorités d'esprit, de naissance, de fortune, sont les unes fort apparentes, les autres visibles jusqu'à un certain point; mais nous cherchons les supériorités de vertu... Trouvez donc ce qui se cache, fiez-vous donc à ce qui se montre! Quand les hypocrites sont en peine du meilleur masque, vous pensez, vous, simple législateur, trouver un signalement exact, complet, infaillible!

Convenons d'une chose : le plus solennel des utilitaires pourrait se moquer fort agréablement de notre principe et de nos règles pour le mettre en œuvre. D'ailleurs ces règles ne sont pas plus fantasques que tout autre règlement où il s'agit soit de peser un homme en sa capacité, soit de parquer un droit dans la limite d'un délai. D'où vient que je suis majeur et la proie légitime des usuriers aujourd'hui qu'a sonné ma vingt et unième année, tandis que je ne l'étais pas hier? Que s'est-il donc passé en moi depuis vingt-quatre heures pour m'élever à cette dignité? On ne peut s'enrôler avant dix-huit ans révolus, ni tester avant seize ans révolus, ni se marier de son seul aveu avant vingt-cinq ans révolus. Êtes-vous donc sûr que la valeur et le discernement aient attendu cet âge précis, et que leur saison commence à jour fixe? — Et les délais! c'est chose indispensable pour en finir avec les droits auxquels il plaît de s'oublier, de sommeiller, et qui éclateraient comme une perturbation le jour où il leur plairait de reparaître. Les délais, dis-je, sont nécessaires; mais qui pourrait donner une raison nécessaire des limites où l'on se tiendra? Pourquoi la prescription s'obtient-elle par trente ans plu-

tôt que par vingt-neuf ou par trente et un? Il n'est pas plus déraisonnable, dans l'assiette des droits politiques, d'user d'approximation pour apprécier la valeur morale des hommes. Le fait est qu'il faut des règles en certains cas, et leur vice inévitable vaut mieux que leur absence.

Ces explications sont plausibles; mais il reste à savoir si le suffrage restreint n'a pas un travers odieux, qui est de laisser au dépourvu les intérêts populaires, en les tenant à l'écart du droit électoral. Les lois, étant faites par les élus du petit nombre, ne seront-elles pas uniquement à son profit, non pas peut-être avec un oubli volontaire, mais avec une insouciance toute naturelle des classes les plus nombreuses, de ces existences précaires, de ces humbles destinées qui font les frais et qui portent les ombres de la prospérité publique? Toute loi devrait être un allégement de leur condition. Le socialisme est une vérité quand il signifie application spéciale de la politique au bien des masses; or jamais la politique n'aura cette vertu, jamais le législateur ne prendra cette tutelle, si le mandat populaire ne leur en fait une nécessité.

Cette conclusion est excessive, diront les partisans du suffrage restreint. N'oubliez pas que nous attribuons le droit politique à l'élite du pays d'après des règles qui ne sont pas infaillibles, mais qui produiront toujours quelques défenseurs et même quelques triomphes de l'intérêt populaire. La garantie ne semble pas riche ni assurée; cependant quelques indices feraient croire qu'elle est efficace. L'abolition des lois sur les céréales a été votée en Angleterre par les pouvoirs, par les classes qui avaient le plus d'intérêt à les maintenir. Le même pays fait à ses pauvres, encore qu'ils ne soient pas souverains, une liste civile de 200 millions. En France, quelques faits sont à noter, de moindre importance, mais de même nature: telles sont les écoles primaires et les caisses d'épargne, où l'état s'est fait, particulièrement depuis 1830 surtout, l'instituteur et le banquier des masses, à grands frais et à grands risques, instituteur presque toujours gratuit, banquier comme on n'en voit pas, restituant à toute réquisition les dépôts dont il sert les intérêts au cours légal.

Ainsi une garantie de bien public et même de bien populaire peut se rencontrer dans certaines lois constitutives d'une élite politique, d'*un pays légal*, comme on disait il y a vingt ans. Est-ce que M. de Maistre aurait raison de dire qu'il peut y avoir des représentans qui ne soient pas des mandataires? Peut-être bien que oui, mais en tout cas à une condition qu'il néglige : la liberté de la presse. Dans des pays où la publicité se lève tous les matins comme le soleil, où l'opinion est une puissance, où les raisons de bien public sont les seules qui puissent s'avouer, il n'y a pas d'intérêt qui, soit pour sa propre

valeur, soit pour la force qu'il prête à ses partisans, n'obtienne un jour ou l'autre audience et justice.

En faisant cette part à l'opinion, nous ne faisons que répéter le dire de M. Mill, qui a traité d'une façon méthodique et complète toute cette matière du gouvernement représentatif. Il fait mieux encore que d'embrasser le sujet, il le domine. Cet esprit est d'une autorité souveraine, d'un calme inaltérable; dans ce livre comme dans celui de *La Liberté*, il juge tout sans pitié et sans colère, — les assemblées, qui ne doivent pas toucher de leurs mains brouillonnes les projets de lois élaborés par des mains fortes et savantes, — les religions, sans en excepter le christianisme, qui élèvent le monde, mais en le fixant au point où elles l'ont élevé, — les masses populaires ou bourgeoises, qu'il traite de médiocrités d'où ne sortira jamais qu'un gouvernement médiocre.

On voit que M. Mill est un excentrique : on le voit à l'indépendance de ses idées comme à la manière dont il parle des excentriques, les appelant quelque part le sel de la terre. Toute sa complaisance, toute son admiration est pour eux. Qui voudrait l'en blâmer? Oui, parlez-nous de ces hommes nés debout, que rien ne courbe, ni amis ni ennemis, qui osent être eux-mêmes, qui excellent à dire non, qui regarderaient le soleil en face, qui ont retenu cette fameuse devise d'autrefois, *etiam si omnes ego non*, des monstres d'orgueil, mais la plus haute taille où parvienne l'humanité. Rare en est l'espèce, si rare qu'elle touche à l'idéal, et que la plus belle note des lyriques, c'est l'apothéose des obstinés. *Justum et tenacem*, chantait Horace. Quant au *Paradis perdu*, son héros n'est pas Satan, quoique cet archange ait un assez grand air : c'est le poète lui-même, c'est Milton, vieux, pauvre, aveugle, dont les derniers regards ont vu tomber la république, foudroyé, lui aussi, mais inflexible comme tout un pandémonium. — Ce type n'est pas toujours édifiant, mais il n'est pas séduisant non plus. — Je veux dire qu'on peut le vanter sans péril, et que la contagion, que l'outrance n'en est pas à craindre en ce pays d'une sociabilité qui tourne à l'effacement, le premier pays du monde pour penser comme un écho, qui a sûrement inventé ce proverbe : *dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es;* sagesse de notre nation plutôt que des nations.

En résumé, la question du système représentatif tel que l'entend M. Mill est celle du gouvernement par les gouvernés. Les hommes sauront-ils s'imposer eux-mêmes la discipline que veut la société? Peuvent-ils se confier les uns aux autres la conduite de tant de choses qui les intéressent et, pour parler net, la garde de ce qui leur appartient? Ou bien nous faudra-t-il toujours de ces pouvoirs extérieurs à la société et supérieurs au droit dont le monde a eu

tout le temps de se fatiguer, mais qui ne laissaient pas de régler la société, d'y entretenir le droit au-dessous d'eux, d'y souffrir même le progrès? Certes leurs services n'étaient pas pour rien : ils vendaient cher la *paix du roi*, ils abusaient de la société en propriétaires absolus, en pasteurs dévorans. Toutefois la question est grave.

Regardez-moi ce portefaix sans idée, ce fat perdu d'égoïsme, deux misères qui ne représentent pas mal notre condition et notre nature. Voilà les souverains qu'on vous propose! *Souverains* est le mot, car il ne s'agit plus de les soustraire aux avanies, aux monopoles, aux intolérances d'autrefois: cela est fait. Ces nègres ont été émancipés en 89. Tout autre est le problème actuel, où il est question non plus de ce que mérite l'homme, mais de ce qu'il vaut, non plus des droits dont il est digne, mais des pouvoirs dont il est capable. L'homme ayant été retrouvé et restauré, on se demande s'il faut le créer citoyen, c'est-à-dire souverain, lui donnant sur les pouvoirs publics un droit d'élection et de contrôle par où virtuellement il est leur maître, droit dont il finira par sentir la portée, par apprendre l'usage, par concevoir et revendiquer le profit.

Vous trouvez peut-être qu'il est imprudent de confier à l'homme en cette seule qualité les germes d'une telle puissance, et que, pour lui reconnaître un tel empire sur autrui, il faut d'abord l'avoir élevé au-dessus de lui-même. M. Mill est pleinement de cet avis : *éducation universelle d'abord, ensuite suffrage universel.* Pour plus de sûreté, non content de cette condition où le nombre se fait intelligence, il en ajoute une autre, celle du *suffrage plural*, par où l'intelligence se fait nombre. Tel est l'esprit de son livre, telle la solution qu'il confie à l'avenir. Nous avons dit quel est l'esprit d'une autre législation qui a vécu sous nos yeux, qui a fourni une carrière agitée, mais brillante et salutaire : nous n'éprouvons pas autrement le besoin de conclure.

Peut-on amender la démocratie par l'adjonction d'élémens intellectuels, à tel point que la démocratie ne viole pas la justice contre les minorités? Peut-on amender une aristocratie par le contrôle de l'opinion, à tel point qu'elle ne viole pas la justice contre les majorités? Telles sont les questions, telle est l'alternative assez délicates qui se trouvent au bout de ces réflexions. Nous laissons à de plus habiles, à de plus affirmatifs, le soin de prononcer et d'opter.

DUPONT-WHITE.

L'ILE DE CHYPRE

SOUVENIRS D'UNE MISSION SCIENTIFIQUE

Dans la partie orientale de la Méditerranée s'étend une île aujourd'hui presque déserte, autrefois fameuse : je veux parler de Chypre. Elle passa longtemps pour une des contrées les plus riches de l'ancien monde; ce fut la terre des amours, le rendez-vous des voluptés. Une des villes de son littoral méridional, Paphos, avait vu, dit-on, Vénus naître de l'écume des flots, et chaque année on s'y rendait de tous les pays civilisés pour assister à des fêtes solennelles. Au moyen âge, Chypre eut encore une grande splendeur; elle devint une terre française, et nos princes de Lusignan furent quelque temps ses rois. De nos jours, elle languit, humiliée sous le despotisme musulman : Paphos, Amathonte, Idalie, ne vivent plus que dans les souvenirs.

Dans ces derniers temps, un savant historien, M. de Mas Latrie, a exploré les débris archéologiques de Chypre; mais la nature physique de cette île est restée complétement inconnue. Voulant combler cette lacune, le Muséum d'histoire naturelle me chargea, il y a peu d'années, d'une mission géologique en Chypre. Une autre mission m'était confiée par le ministre de l'agriculture, non-seulement pour cette île, mais pour la Syrie, l'Égypte et la Grèce. Chypre néanmoins méritait de tenir dans cet ensemble de recherches une place particulière. Depuis que Montesquieu a donné l'exemple d'étudier les causes de la grandeur et de la décadence des peuples, les historiens n'exposent plus seulement les faits, ils cherchent à s'en rendre compte. Sans doute les récentes découvertes des sciences physiques et naturelles aideront à trouver la raison d'un grand nombre d'événemens

qu'il était jusqu'à présent difficile d'expliquer. La configuration du sol, la nature des minéraux, du climat, des plantes et des animaux utiles ou nuisibles ont exercé sur les destinées des peuples une influence trop puissante pour que l'étude de ces conditions physiques d'un pays ne jette point de nouvelles lumières sur son histoire. La géologie surtout doit agrandir le domaine des sciences historiques; elle nous apprend qu'avant l'époque où la race humaine a été créée, chaque région du globe a éprouvé plusieurs révolutions : les plantes, les animaux, ont été modifiés un grand nombre de fois. Quand nous étudions une contrée, voyons donc quelle fut sa *première* origine. Fut-elle toujours un continent? Si elle est sortie du sein des eaux, à quelle époque se fit son émersion? Dans quel ordre ses diverses montagnes furent-elles soulevées? Quels êtres l'ont habitée avant nous? Cette étude sera une noble introduction pour l'histoire des sociétés humaines. La mission à Chypre m'offrait une occasion particulièrement favorable d'appliquer les idées que je viens de signaler. A la vérité, je rencontrais là un pays d'une faible étendue; mais la nature est si féconde dans ses productions que, pour l'étudier dans son ensemble, on doit resserrer le champ de ses observations. Une île, c'est un petit monde bien circonscrit qu'il est facile d'embrasser.

Je partis en mars 1853, accompagné de M. Amédée Damour, aimable et savant compagnon qui a partagé tous mes travaux. Il nous fallut passer par Smyrne, Rhodes, Alexandrette et Beyrouth; nous attendîmes huit jours en Syrie un navire qui devait nous conduire en Chypre; aujourd'hui les communications avec cette île sont plus faciles. On voulut nous dissuader de notre projet d'exploration : « Chypre, nous dit-on, est sans cesse ravagée par les fièvres; c'est une terre sauvage où l'on ne trouve ni à se loger, ni à se nourrir. » Je ne pouvais reculer devant l'exécution de ma mission; j'avais emporté de Paris force quinine, je pris à Beyrouth une tente et tous les objets nécessaires aux campemens. Lorsque j'aperçus Larnaca, le port de Chypre, au premier plan les minarets de ses mosquées et ses nombreux palmiers, au second plan le Mont-de-la-Croix se détachant sur le beau ciel d'Orient, mon cœur battit. Il est des conquêtes de plusieurs sortes : la terre que je touchais allait devenir le domaine de mes études.

I.

L'île de Chypre a une forme allongée et très irrégulière; ses nombreux promontoires lui ont valu le nom d'Ile-aux-Cornes. Elle renferme deux principaux systèmes de montagnes : au nord la chaîne de Cérines, au sud un vaste massif connu depuis l'antiquité sous le

nom de Mont-Olympe, et dont le point culminant a 2,000 mètres. Entre les montagnes du nord et celles du sud s'étendent de grandes plaines. On ne rencontre aucune rivière navigable; la plupart des torrens ont plus d'eau près de la source qu'à l'embouchure, parce que l'évaporation en diminue rapidement le volume.

Voisine du berceau du genre humain, très proche de Tyr et de Sidon, Chypre a dû être peuplée dès les plus anciens âges. Les Phéniciens et les Égyptiens furent ses premiers habitans. Les Grecs l'élevèrent à son plus haut degré de splendeur. C'est dans cette île que le cuivre fut exploité pour la première fois. « Les richesses y abondèrent, dit Florus, c'est pour cette raison qu'on la dédia à Vénus. » Homère, Hésiode, Hérodote, Strabon, Virgile, Ovide, s'accordent à considérer Vénus comme la divinité tutélaire de cette île; ses sanctuaires favoris étaient Idalie, Amathonte, et surtout Paphos.

On pourra voir dans les écrits de Meursius, si admirables d'érudition, ce que les anciens ont raconté des voluptés de Chypre, du trafic que les filles ne craignaient point d'aller faire à Paphos pour se composer une dot, et de la cérémonie à laquelle les femmes mariées elles-mêmes allaient se soumettre dans le temple de Vénus. Je rechercherai surtout comment la nature physique de Chypre put faire de cette île la contrée la plus voluptueuse de l'ancien monde et comment elle agit encore aujourd'hui sur le caractère des habitans. Il reste peu de débris des monumens grecs : l'ancienne Paphos, aujourd'hui Couclia, la nouvelle Paphos, Amathonte et Salamine (1), capitale du roi Cyniras, contemporain de la guerre de Troie, ne sont plus représentées que par quelques amas d'énormes pierres, au milieu desquels croissent les ronces et les myrtes; Idalie est aujourd'hui un petit village. Sans doute, lors de la puissance de Rome, Chypre avait conservé son opulence, car elle excita la convoitise des Romains; cette conquête fut un des vols les plus odieux des maîtres du monde. « Célèbre par ses richesses, dit Festus, cette île tenta la pauvreté du peuple romain... Telle fut la pénurie du trésor de Rome et telle la réputation des trésors de Chypre, qu'une loi ordonna la confiscation de cette île... Caton emporta à Rome les biens des Cypriotes. »

Chypre recouvra sa prospérité au moyen âge. Pendant les croisades, lorsque Richard Cœur-de-Lion battit Isaac Comnène, souverain de cette île, il acquit une quantité prodigieuse de bijoux, de vases ciselés, d'armures de prix. « L'imagination des contemporains, dit M. de Mas Latrie, ne voyait de comparable à ces monceaux d'or et

(1) Il ne faut pas confondre Salamine de Chypre avec la capitale de l'île de Salamine, qui fait partie du royaume de Grèce.

de pierreries que les trésors du roi Crésus. » Les templiers, les Français et les Vénitiens dominèrent à Chypre tour à tour. On voit encore les restes de plusieurs monumens du moyen âge, la tour de la Commanderie des templiers à Colossi, la basilique et la salle des Chevaliers à Nicosie, l'abbaye de Lapaïs, les trois châteaux de Cantara, de la Reine et de Dieu-d'Amour, placés sur les cimes de la chaîne de Cérines, où ils semblent comme suspendus dans les airs. Famagouste était le port de guerre des Vénitiens; ses murailles entourées de tranchées profondes, ses flèches gothiques alternant avec de nombreux palmiers, ses restes d'arceaux, de colonnades et de fenêtres en ogive, font du panorama de ses ruines une des merveilles de l'Orient. Puisque la prospérité de Chypre se perpétua pendant un si grand nombre de siècles à travers de continuelles vicissitudes dans les gouvernemens, malgré des guerres, des pestes, des tremblemens de terre, elle a sans doute dépendu du sol lui-même, car le sol est l'unique source de trésors qui brave le pouvoir destructeur de l'homme et du temps. L'étude des produits naturels de l'île en fournira la preuve.

Aujourd'hui le joug musulman pèse sur Chypre; avec la liberté, le bonheur s'est enfui. Cependant il est incontestable que le sol des plaines a conservé une extrême fertilité; les soies de Paphos, les vins de la Commanderie ont encore une juste célébrité, et, si l'on considère combien la population est rare et indolente, on s'étonnera de la valeur des productions. Chypre, qui a renfermé, dit-on, près de trois millions d'habitans, n'en possède pas deux cent mille aujourd'hui; les deux tiers sont Grecs, un tiers est Turc. L'île est gouvernée par un pacha.

Larnaca fut le centre de nos explorations; c'est la seule ville qui offre des ressources à un Européen. Les quelques Français qui y habitent jouissent d'une grande considération. Dans nos voyages, Christodouli, intelligent comme un Grec, nous servait de guide; Mustapha, indolent comme un Turc, remplissait les fonctions de garde d'honneur; des *kéradgis* conduisaient les mules chargées de caisses destinées à nos récoltes scientifiques. Nous nous mettions en marche avec l'aurore; avant midi, nous gagnions un ombrage. Midi dans les campagnes de l'Orient est une heure aussi calme que minuit; les hommes, les animaux sont tous ensevelis dans le sommeil; aucun oiseau ne fait entendre son chant; les fleurs même se penchent sur leur tige, on dirait qu'elles dorment. Dans le ciel, tout est bleu; sur la terre, tout est également inondé des rayons du soleil. Je n'avais guère le temps de partager cette sieste universelle de la nature; je rassemblais les matériaux d'une carte géologique et d'une carte agricole de l'île; j'étiquetais les roches que j'avais recueillies, je faisais sécher des plantes pour former un herbier; quelquefois aussi

je préparais les peaux des animaux que mon compagnon de voyage avait abattus. Vers trois heures, la nature se réveille; quelques insectes gravissent la tige des plantes; nos muletiers ouvrent les yeux : « Allons, Christodouli, Mustapha, en avant, le soleil baissera bientôt, la marche sera plus douce, » et nous reprenions notre route. Souvent il fallait mettre pied à terre : ici pour une montagne dont je devais prendre la coupe, là pour une plante, quelquefois pour un simple insecte. Peu à peu le soleil s'inclinait, les oiseaux commençaient leurs chants; c'était un moment de joie : nos poitrines se dilataient, nos muletiers entonnaient d'une voix nasillarde quelque vieux refrain, nos mulets eux-mêmes marquaient leur contentement en agitant leurs longues oreilles. Pour camper, il suffisait de trouver une source : Mustapha, d'un pas grave, allait prendre de l'eau, faisait ses ablutions, et se prosternait vers La Mecque; nos muletiers dressaient la tente; Christodouli découvrait des branches sèches d'arbres résineux, et allumait un bon feu pour rôtir une poule. Quel plaisir d'errer ainsi dans les solitudes, loin du bruit des cités, sous le seul regard de Dieu!

Il faut que très peu d'Européens aient voyagé dans l'île de Chypre pour que la vue d'un étranger cause une sensation pareille à celle que nous produisions. Lorsque nous campions près d'un grand village, nous avions quelquefois une centaine de personnes, hommes, femmes, enfans, vieillards, accroupis, selon la mode turque, devant notre tente, épiant nos moindres mouvemens. On venait nous consulter comme docteurs; les Cypriotes ne pouvaient s'imaginer que nous ne fussions pas d'habiles enchanteurs, capables de conjurer le méchant esprit qui donne les maladies. Les populations que nous eûmes occasion d'observer sont peu hospitalières, mais elles sont inoffensives. On n'entend point parler d'assassinats; on ne nous a jamais rien dérobé, et M. de Mas Latrie m'a dit qu'on ne lui avait pris aucun objet, sauf un flacon d'eau de Cologne que ses muletiers lui ont bu. Cependant il faut être toujours sur ses gardes à cause du fanatisme musulman. Un soir, tandis que l'on plantait notre tente dans un village nommé Poli-tou-Chrysocou, nous allâmes considérer à l'entrée d'un jardin une troupe de gens qui entendaient de la musique : nous ignorions que ce fût une réunion de femmes. Bientôt nous vîmes tout le village s'attrouper; les vieilles femmes criaient, les hommes agitaient des bâtons; on se rua sur notre tente. Nous nous mîmes en défense; mais que faire contre un village entier? Comme la foule nous serrait de manière à nous étouffer, un Turc influent s'entremit pour nous sauver. Le pacha mit en prison l'auteur de cette algarade. Après un mois, je lui fis rendre sa liberté à la prière d'un vieillard qui me fut député par le village : « Frère,

me dit-il, Allah est bon, sois comme lui; par ma barbe blanche, je te jure que désormais les Francs seront honorés parmi nous. »

C'est en Chypre qu'il faut venir pour voir des musulmans tels qu'ils durent être dans les premiers temps de l'islamisme : ils n'ont en rien changé, ils sont honnêtes pour les affaires d'argent et très religieux, ils ne boivent pas de vin, ne mangent pas de porc et font régulièrement leurs ablutions et leurs prières; mais ils sont fanatiques, fatalistes, et d'une ignorance extrême. Leurs femmes sont strictement voilées; si vous les surpreniez sans voile, elles enlèveraient volontiers le linge qui couvre leurs seins pour se cacher la figure. Conquérans de l'île, les Turcs traitent les Grecs avec un profond dédain. Leurs habitations sont séparées de celles des chrétiens, souvent même ils demeurent dans des villages particuliers; on distingue au loin ces villages à la belle végétation qui les entoure, le musulman est l'ami des jardins.

Les Grecs sont moins honnêtes que les Turcs, mais plus intelligens et plus hospitaliers pour les chrétiens. Il en est peu chez lesquels on puisse admirer le type grec; la domination turque les a chargés de trop de souffrances. Pourtant à Larnaca, où vivent les Grecs les plus riches, on voit de très belles filles : elles ont des cheveux noirs fort épais qu'elles relèvent en guise de diadème au-dessus de leur front et qu'elles ornent de fleurs naturelles; cette coiffure ajoute à leur beauté. Dans un village grec de la partie orientale de l'île, Rhizo-Carpasso, les habitans ont les yeux bleus, le teint clair, des cheveux blonds tombant sur les épaules. D'où vient ce type blond perdu au milieu des types bruns des autres Cypriotes? Les habitans de Rhizo-Carpasso ne seraient-ils pas un reste des Français amenés par les princes de Lusignan au temps des croisades? On trouve en Chypre plusieurs vestiges du passage des Français, et c'est une opinion généralement répandue qu'un jour nous reprendrons la domination de l'île; cette idée est sympathique à une partie de la population.

Il règne dans l'île quelques superstitions singulières, notamment celle du *mauvais œil*. Un regard suffit, dit-on, pour vous tuer, vous, votre enfant, votre âne, ou pour amener la perte de votre récolte, l'incendie de votre maison. Bien des personnes ont été gravement maltraitées parce qu'on les accusait d'avoir jeté un regard funeste. Comme le premier coup d'œil est le seul que l'on croie dangereux, un grand nombre d'Orientaux, en vous abordant, détournent la tête. On a soin aussi de placer à l'entrée des habitations des objets bizarres qui attirent la vue; c'est pour cette raison que beaucoup de maisons et de jardins sont déshonorés par des crânes de chevaux et de moutons mis en évidence. Les Cypriotes rendent une sorte de

culte à la mer. On les entend quelquefois dire : « Nous avons trois patrons supérieurs à tous les autres, saint George, saint Lazare et la sainte mer. » Ils ont une fête nationale appelée la fête de l'eau ou du cataclysme, qui paraît être la continuation de celle où l'on célébrait Vénus naissant à Paphos de l'écume des flots. J'ai assisté à cette curieuse fête. Le matin, tous les habitans jetaient de l'eau à la figure des passans en leur criant : Dieu soit béni! Un grand nombre se mirent en route pour présenter leurs devoirs à la mer, c'est-à-dire pour y faire des ablutions ou se signer avec l'eau marine. La fête principale a lieu à Larnaca; les abords de cette ville sont encombrés par les chameaux et les mules qui ont amené des habitans de toutes les parties de l'île. Ici des Grecs buvant de la liqueur de rose discutent et gesticulent; là des Turcs savourant du café lèvent avec dignité leur tête surmontée d'un large turban; leurs femmes sont enveloppées dans des voiles blancs sous lesquels nul sourire ne peut apparaître. Les filles à marier sont couvertes de colliers de sequins et de piastres destinés à former leur dot. Les enfans se régalent de gâteaux au miel de caroubier. De tumultueux attroupemens se forment sur le rivage; c'est à qui atteindra d'élégantes barques à voiles qui stationnent à quelque distance; les plus alertes traversent les flots, mais la plupart des passagers sont portés à dos d'homme. Malheur à qui ne sait, entre l'écume des vagues, garder son équilibre! Parfois il tombe à l'eau; alors grands cris de joie, huées, sifflemens. Lorsqu'un des petits bâtimens a terminé son embarquement, il déploie ses voiles : à l'avant sont deux musiciens, l'un jouant du fifre, l'autre battant la caisse; au centre, deux passagers se mettent à danser et les autres frappent dans leurs mains pour marquer la cadence; la barque va, retourne et croise une foule de nacelles, toutes chargées d'un équipage joyeux. Il nous semblait assister à quelque fête de l'ancienne Grèce.

La capitale de Chypre est Nicosie. Elle renferme vingt mille habitans, presque tous turcs. Vue dans le lointain, isolée dans les grandes plaines du centre, environnée de vastes murailles à l'intérieur desquelles se succèdent d'innombrables terrasses, des palmiers et des minarets, cette cité présente un brillant panorama; mais n'y pénétrez pas, car, ainsi que dans toute ville turque, vous aurez une amère déception. Les bazars sont indignes d'être comparés aux plus misérables marchés de nos villes; des bouchers dépècent des boucs et des moutons au milieu de troupes de chiens qui lèchent le sang et dévorent les entrailles des animaux abattus. Les cafés sont encombrés de Turcs accroupis autour de leurs narghilés; les marchands, assis sur le devant de leurs échoppes, sont plus occupés d'aspirer la fumée de leurs chibouks que de débiter leurs produits. C'est à Ni-

cosie qu'habite le pacha de Chypre; nous lui fîmes une visite. Son palais, comme la plupart des palais turcs, est un vaste amas de bâtimens disparates, à moitié ruinés. Le pacha est un très puissant seigneur, dont les appointemens sont plus forts que ceux de nos ministres. C'est aussi à Nicosie que réside le patriarche des Grecs. Nous vîmes un beau vieillard dont le regard était empreint d'une douceur paternelle; de nombreux lévites rangés autour de lui, silencieux, les bras croisés, obéissaient à ses moindres signes. En l'entendant parler, on était charmé de l'harmonie de son langage, et, comme l'évêque d'Antioche, on l'eût volontiers appelé l'*évêque bouche d'or*... Mais je ne prolongerai pas ces détails; j'ai hâte de faire connaître mes observations sur l'histoire naturelle, et notamment sur la constitution géologique de l'île.

II.

En Chypre, les bouleversemens naturels et les travaux des hommes n'ont pas assez entamé le sol pour permettre de découvrir les roches les plus profondes; on ne peut donc savoir quel fut l'état de cette contrée pendant les premiers temps géologiques, c'est-à-dire pendant l'époque primaire. Les roches les plus anciennes qui soient à jour appartiennent à la seconde époque géologique, ou époque secondaire. Ce sont des calcaires noirs : la finesse de leur grain, l'absence ou tout au moins la rareté des fossiles permettent de supposer qu'ils se formèrent dans des mers profondes, car les sondages ont prouvé que la rareté des êtres organisés et la finesse des sédimens caractérisent les dépôts de ces mers. Au-dessus des calcaires, on voit des grès qui se lèvent par dalles et ont l'aspect des grès d'Italie nommés *macignos*; ils ont été formés pendant les premiers temps de l'époque tertiaire. Les grès sont recouverts par des marnes blanches qui renferment des coquilles marines semblables à celles que l'on a indiquées en Asie et en Europe dans les dépôts de la période tertiaire moyenne. Les belles recherches de M. de Tchihatchef et de M. Abich, ainsi que mes propres observations, montrent que ces marnes occupent en Orient de vastes étendues. Comme la nature de leurs fossiles indique qu'elles ont été formées dans la mer, on doit penser que dans les temps géologiques la Méditerranée couvrait une bien plus grande surface que de nos jours.

Pendant la période tertiaire moyenne, l'île de Chypre n'existait pas encore. Les choses changèrent bientôt, et un vaste soulèvement se produisit: les terrains qui formaient le fond de la mer s'élevèrent au-dessus des eaux; en même temps ils se brisaient, et de la terre entr'ouverte sortaient des masses immenses de roches brû-

lantes. Ces roches donnèrent naissance aux Monts-Olympes. Elles ont quelques rapports avec le porphyre; on les nomme serpentines et ophitones, ou, d'une manière plus générale, roches ignées (dues à l'action du feu). C'est entre la seconde et la dernière période tertiaire qu'eut lieu ce soulèvement, et en voici la raison. Il est à remarquer que les marnes blanches, formées pendant le milieu de l'époque tertiaire, sont disposées en couches inclinées contre les Monts-Olympes; on en voit des lambeaux portés à de grandes hauteurs. Ceci prouve que la position première de ces marnes a été dérangée par le soulèvement des montagnes, et que par conséquent elles existaient avant le soulèvement. Au contraire les couches qui ont été formées pendant la dernière période tertiaire sont horizontales au pied même des Monts-Olympes: elles ont donc été déposées après le soulèvement de ces montagnes, car si elles eussent existé auparavant, elles auraient participé au soulèvement. La méthode qu'on vient d'exposer comme pouvant servir à déterminer l'âge relatif de la formation d'une montagne est la clé de l'étude du vieux monde; elle montre par quelle voie simple et sûre les géologues arrivent à résoudre les problèmes les plus insolubles en apparence.

Les roches ignées couvrent un espace qui n'a pas moins de vingt-cinq lieues. On conçoit que de telles masses brûlantes aient dû attaquer fortement les couches à travers lesquelles elles s'épanchèrent. Les géologues dans ces derniers temps ont donné une attention toute spéciale aux métamorphoses que les diverses roches ont subies depuis leur primitive formation. La théorie du *métamorphisme* a fait grand bruit; beaucoup de terrains que l'on croyait encore, au commencement de ce siècle, des terrains primitifs, ont été depuis quelques années rapportés à des époques assez récentes : l'aspect d'ancienneté qu'ils présentent n'est que le résultat des phénomènes de chaleur, de pression, de vapeur ou d'infiltration d'eaux minérales produits depuis la formation. On observe en Chypre les plus singuliers effets de métamorphisme : à quelque distance des massifs ignés, des roches blanches ont été brunies, des pierres tendres ont été endurcies, des calcaires purs ont été pénétrés de silice; souvent les terrains sont complétement méconnaissables : au lieu de calcaire, on ne rencontre plus que des ocres et des jaspes. D'habiles chimistes, M. Alexis Damour et M. Terreil, ont analysé quelques-uns de ces calcaires ainsi transformés : ils n'y ont plus trouvé que de faibles traces de chaux.

Après les bouleversemens qui firent sortir Chypre du sein de la Méditerranée, la nature rentra dans une phase de tranquillité : la dernière période tertiaire commença. Une partie de l'île resta encore

plongée sous les eaux; mais la mer fut moins profonde, car les dépôts qui s'y formèrent sont composés d'élémens variables et grossiers : ils renferment une grande abondance de coquilles, on y voit même des bancs d'huîtres et de peignes. Plusieurs des mollusques qui vécurent alors sont semblables à ceux qui existent maintenant. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, car la dernière période tertiaire a précédé immédiatement les temps actuels : plus une époque géologique est voisine de la nôtre, plus ses animaux et ses plantes se rapprochent de ceux qui vivent aujourd'hui. A la fin de la dernière période tertiaire, un faible soulèvement donna, à peu de chose près, à l'île sa configuration définitive.

Chypre est entourée d'un cordon de roches calcaires ou sablonneuses qui bordent presque partout ses rivages sur une largeur d'un quart de lieue environ. Comme ces roches renferment toutes les mêmes coquilles que nos mers, on ne peut douter qu'elles appartiennent à la période actuelle. Les voyageurs ont signalé un cordon semblable à celui de Chypre sur la plupart des rivages de la Méditerranée; je l'ai moi-même observé en Italie, en Sicile, à Malte, à Rhodes, en Syrie et en Égypte. Ce cordon littoral prouve un changement de niveau soit dans l'eau de la Méditerranée, soit dans ses rivages. Diodore de Sicile et Strabon, qui avaient très bien reconnu des débris fossiles de coquilles marines dans l'intérieur des terres, en avaient conclu que la mer avait diminué d'étendue; autrefois, selon Diodore et Strabon, la Méditerranée était une mer intérieure, elle a peu à peu été remplie par les fleuves, et elle a fini par rompre l'isthme des colonnes d'Hercule; s'étant ainsi creusé une ouverture, elle laissa à sec une partie des contrées qu'elle recouvrait. Dans les temps modernes, Risso et M. Bianconi ont reproduit l'opinion que les eaux de la Méditerranée avaient diminué. En effet, le cordon des calcaires littoraux est si continu qu'il est difficile de n'en pas attribuer la formation à un phénomène général tel que la diminution des eaux. Cependant à Chypre et dans plusieurs pays le cordon littoral forme sur quelques points de petites falaises, tandis que sur d'autres il est exactement au niveau des eaux; en outre les couches en sont quelquefois inclinées vers l'intérieur des terres. On ne peut expliquer ces faits, si on n'admet aussi des dislocations locales.

L'histoire a enregistré des tremblemens de terre survenus en Chypre. Sénèque dit que Paphos fut souvent détruite par ces phénomènes. Eusèbe raconte que plusieurs fois, sous Auguste, l'île fut ébranlée. Suivant Paul Diacre, trois villes de Chypre s'écroulèrent au temps du règne de Vespasien. On lit dans Marianus Scotus que, sous Titus, une montagne de Chypre se rompit à son sommet et lança tant de feu qu'elle consuma les régions et les cités voisines avec leurs

habitans. Cette assertion doit être exagérée, car l'île ne présente aucune trace de volcan, et les géologues ne connaissent pas d'exemple de tremblement de terre qui ait produit de tels effets. Selon le récit de Cédrenus, la ville de Salamine en Chypre fut renversée sous le règne du grand Constantin. Ces phénomènes furent assez puissans pour troubler les hommes, mais non l'ordre de la nature; les grandes convulsions du monde physique étaient passées.

Tels sont les principaux événemens de l'histoire géologique de Chypre. Quels en furent les résultats? A quoi aboutirent de si longues formations, de si terribles bouleversemens? En se soulevant, les montagnes avaient laissé entre elles des plaines centrales qui, s'étendant sans interruption depuis le rivage occidental jusqu'au rivage oriental, semblent une voie immense destinée à relier toutes les parties de l'île. En outre une bande de plaines très étroite borde presque partout les rivages; on dirait un chemin de halage établi pour suivre la mer dans les régions même les plus montagneuses. A ces dispositions si merveilleuses pour la facilité des communications, Chypre joint l'avantage d'être découpée à ce point, que bien peu de pays du monde offrent, comparativement à leur surface, une telle étendue de côtes. Les agriculteurs sont si près de la mer qu'ils peuvent charger directement leurs produits sur les navires. La civilisation dut faire de rapides progrès dans un pays où la nature a réuni tant de facilités pour les relations.

Les Cypriotes n'eurent point besoin de courir les mers pour acquérir des trésors : ils trouvèrent la richesse dans leur propre sol. Les Monts-Olympes abondent en métaux. Ces métaux ne sont plus exploités, mais ils l'ont été autrefois sur une très vaste échelle. On rencontre en plusieurs endroits d'immenses amas de scories provenant d'antiques fonderies de cuivre. Les Cypriotes de notre temps n'imaginent pas qu'autrefois l'industrie fût assez développée pour que de telles quantités de scories aient pu sortir de la main des hommes; ils croient que ce sont des produits d'anciens volcans. D'après Pline, ce serait Cinyras, qui, vers le temps de la guerre de Troie, découvrit l'art d'exploiter les mines de cuivre; ce roi inventa aussi les tenailles, le marteau de forge, le levier et l'enclume. L'exploitation du cuivre, à une époque où les métaux étaient encore très rares, devint sans doute pour Chypre la source d'une extrême richesse. J'ai recueilli un grand nombre d'anciennes scories; M. Terreil, qui les a analysées, n'y a rencontré que des traces de cuivre, ce qui prouve l'habileté des anciens exploitans. Le cuivre de Chypre était employé à une infinité d'usages; il n'est donc pas étonnant que les Romains aient imposé à ce métal le nom de *cuprum*, qui rappelle l'île même (*Cyprus*) où il avait été inventé et travaillé de tant de

manières. Il ne semble pas que le fer ait été exploité à Chypre, quoiqu'il y soit fort commun. Ceci confirmerait l'opinion, généralement reçue, que le fer a été travaillé longtemps après le cuivre.

Les métaux n'ont pas été ici la seule richesse minérale. Les pierres dures des Monts-Olympes furent très recherchées. On sait combien les anciens attachaient de prix à ces sortes de pierres; la perfection de leurs camées en creux et en relief n'a pas été égalée chez les modernes. Lorsqu'on visite à Rome, à Naples ou à Florence les cabinets des gemmes, on est frappé de la variété des pierres qui ont été employées. Les jaspes de Chypre sont particulièrement remarquables; ils offriraient des ressources précieuses pour les belles mosaïques en pierre dure que l'on travaille encore à Florence. L'abondance en est extrême; on en voit de verts, de jaunes et de rouges, dont les teintes sont très éclatantes. Le cristal de roche est commun; cette substance a été l'objet parmi les anciens d'une supposition si étrange, que les naturalistes d'aujourd'hui peuvent à peine la concevoir : on croyait que le cristal de roche n'était autre chose que de l'eau très fortement glacée. « Il se trouve seulement, écrit Pline, là où la glace condense les neiges de l'hiver; il est certain que c'est de la glace. » Les auteurs ont signalé à Chypre l'agate, le *sangenon* et le *pæderos* (amour des enfans). D'après leurs descriptions, on ne peut guère douter que ces deux dernières substances ne fussent des opales. Un minéral a porté dans l'antiquité le nom de diamant de Chypre; les voyageurs modernes ont cru que c'était du cristal de roche très pur, et ceci n'est pas admissible, car les anciens, qui ont connu très exactement la forme des cristaux de quartz, n'ont pu confondre ces cristaux avec ceux du diamant, qui sont complétement différens. J'ai trouvé un minéral nommé analcime, qui est translucide et disposé en cristaux d'une grande beauté et du même système que ceux du diamant. C'est probablement à cette substance qu'on a appliqué le nom de diamant de Chypre. Ceci est d'autant plus croyable qu'Étienne de Lusignan a indiqué le gisement de ces diamans dans le lieu même où j'ai recueilli les plus beaux cristaux d'analcime. Les anciens et les modernes ont parlé des émeraudes de Chypre; mais il est présumable que la plupart de ces émeraudes ne sont que des minéraux cuivreux ou des quartz colorés en vert. En effet, Pline décrit des émeraudes « longues de quatre et même de dix coudées. » Jamais on n'a vu une de ces pierres approcher d'une pareille taille. Pline nous raconte encore qu'à Chypre, « sur le tombeau du roi Hermias, à côté de pêcheries, se trouvait un lion de marbre dont les yeux étaient deux émeraudes. Le feu qu'elles jetaient pénétrait les flots de telle sorte que les thons épouvantés s'enfuyaient. Longtemps les pêcheurs s'étonnèrent de ce fait; enfin ils

enlevèrent les émeraudes des yeux du lion. » De telles pierres auraient eu un prix immense, et on se serait gardé de les exposer au bord de la mer. On voit encore cités dans les anciens écrits un très grand nombre de minéraux propres à Chypre : l'ocre, la terre verte, l'amiante, etc. Il n'est pas douteux que l'exploitation de ces minéraux n'ait contribué à la prospérité de l'île.

Le développement des beaux-arts et particulièrement de l'architecture dépend essentiellement des matériaux que renferme le sol. Théophraste a justement remarqué que Chypre est la contrée où la pierre à plâtre est la plus belle et la plus abondante. Cette île est aussi pourvue de bonne pierre à chaux; elle ne renferme pas de véritable marbre, mais ses rivages sont bordés de pierres de taille. La bâtisse doit donc y être moins chère qu'en aucun pays; aussi le moyen âge a laissé de nombreux débris d'imposantes constructions, et Strabon nous apprend que Paphos avait des temples magnifiques. Malheureusement la pierre ne dure pas comme le marbre; ces temples sont tombés, tandis que ceux de la Grèce, bâtis en marbre du Pentélique et de Paros, restent debout, témoignages éternels du génie de Phidias. L'absence de marbre a dû être un obstacle à l'essor de la sculpture. La seule statue de Chypre vantée par les anciens est cette statue de Pygmalion, si belle qu'on la compara à une femme vivante; elle était en ivoire. Nous avons rapporté d'Idalie un grand nombre de statuettes, *ex-voto* adressés peut-être à Vénus. Ces statuettes sont en terre cuite ou en pierre calcaire; elles sont d'un travail assez grossier.

III.

Les anciens poètes auraient pu dire que le ciel de Chypre s'est marié avec la terre pour enfanter la volupté. Si en effet le sol a produit de grandes richesses qui ont traîné les plaisirs à leur suite, le climat a prédisposé les Cypriotes à une vie sensuelle. Les hivers sont très doux, la neige ne couvre jamais les plaines; janvier correspond pour la température au printemps du sud de la France. Lorsque mai commence, les herbes jaunissent. Depuis cette époque jusqu'en octobre, aucune pluie n'arrose la terre.

Dans le climat si régulier de Chypre, l'impression de la chaleur produite sur nos organes varie plus en raison de l'humidité de l'air qu'en raison de la température elle-même. Lorsque la chaleur est humide, elle est accablante. Aussi un savant docteur de Larnaca, M. Foblant, consultait chaque matin son hygromètre au lieu de consulter, comme nous en Europe, le thermomètre. La beauté du ciel est presque toujours en proportion inverse de celle de la terre : les

pays brumeux ont en général de vertes campagnes. Au contraire, en Orient, l'air desséché qui a traversé les déserts dévore toute végétation; mais aussi cet air, d'une rare transparence, donne au ciel une beauté incomparable. Parmi les erreurs religieuses des anciens, une des plus excusables est celle des Phéniciens, qui, trouvant la voûte céleste trop pure pour dépendre de notre monde, avaient pris les astres pour des divinités.

Pour contre-balancer les sécheresses de l'été, la Providence a donné à Chypre des ressources spéciales : les Monts-Olympes sont un réservoir de fraîcheur; il s'en échappe des ruisseaux qu'autrefois les habitans retenaient par des rigoles et des écluses pour les forcer de répandre la fertilité dans les champs; un grand nombre de ces rigoles existent encore. Le nord de l'île ne profite pas des bienfaits des Monts-Olympes, mais il est encore mieux partagé : la chaîne de Cérines forme une muraille qui abrite le rivage contre les ardeurs du soleil; aussi les caroubiers et les oliviers y forment des ombrages dignes des bosquets antiques de la divinité que Chypre adorait.

Sous l'influence des grandes chaleurs, les fièvres contribuent à donner aux habitans cette langueur qui, dès la plus haute antiquité, paraît avoir fait le fond de leur caractère. Il règne même à Paphos des fièvres pernicieuses qui enlèvent en peu de jours l'homme le mieux constitué. Dans les autres parties de l'île, il est très rare que les fièvres soient mortelles; elles sont intermittentes. Pour les guérir, on prend le sulfate de quinine à des doses tellement fortes que dans nos pays on les croirait suffisantes pour déterminer les plus graves accidens. Quelle que soit la cause première des fièvres, il est manifeste qu'elles se déclarent le plus souvent à la suite de refroidissemens. Comme nous voyagions en Palestine par une journée brûlante, entre Ramla et Jérusalem, nous rencontrâmes une source très pure, mais d'une extrême fraîcheur. Notre drogman y but à longs traits; c'était un homme habitué dès son enfance aux voyages et qui n'avait jamais subi l'atteinte d'aucune maladie. Lorsqu'il prenait sa dernière gorgée : « Malheur à moi! s'écria-t-il, voici la fièvre! » Cet homme plein de force un instant auparavant ne pouvait plus se tenir sur sa monture; sa tête penchait sur sa poitrine; lui et un autre de nos gens, qui avait bu à la source, furent très gravement attaqués. A part les fièvres, Chypre n'a presque aucune maladie: les ophthalmies et les dyssenteries, si terribles en Égypte, sont peu dangereuses. Anciennement la peste y a causé d'affreux ravages, elle a anéanti la population de plusieurs villages; mais depuis longtemps on n'en a remarqué aucun symptôme.

Telle est l'harmonie de la nature que l'étude du sol et du ciel

d'une contrée nous prépare à celle de ses productions. La constitution géologique de Chypre a dû former une terre fertile, car ses roches, généralement peu endurcies, se sont désagrégées facilement, et elles sont assez variées pour avoir fourni de bonnes proportions d'alumine, de silice, de chaux, de magnésie. La température est favorable aux fruits; tous ceux du Levant réussissent dans l'île; on voit des orangers tellement chargés qu'on laisse perdre une partie de leurs produits. C'est sans doute à cause de la beauté des arbres fruitiers de Chypre que la fable y fait croître, au milieu du champ de Tamassus, l'arbre sur lequel Vénus cueillit les trois pommes d'or dont le charme permit à Hippomène de vaincre et de posséder la belle Atalante.

Strabon nous apprend qu'anciennement l'île était envahie par les forêts au point que les agriculteurs ne pouvaient la cultiver. Suivant Ammien Marcellin, telle était la richesse de sa végétation qu'on y pouvait construire un navire depuis la carène jusqu'au sommet des mâts et l'équiper entièrement sans avoir besoin de tirer aucune pièce des pays étrangers. « Les Cypriotes, écrit Élien, prétendent qu'ils habitent une terre privilégiée et que leurs champs ne sont en rien inférieurs à ceux des Égyptiens. » Athénée raconte que le blé de Chypre est si agréable au goût qu'il attire les hommes comme la pierre d'aimant. Chypre se trouva donc dans des conditions tout autres que plusieurs des pays les plus fameux habités par les Grecs, et notamment que l'Attique; le ciel et la terre de cette dernière contrée semblent avoir été faits pour enfanter les arts, mais non la richesse agricole : ses belles montagnes de marbre sont improductives, et des vents continuels dessèchent encore cette terre, déjà très sèche naturellement. Au contraire à Chypre les conditions géologiques et climatologiques ont formé un sol fécond et ont ainsi préparé toutes les douceurs de la vie matérielle : aussi ce n'est point Minerve, mais Vénus qu'on y adora. Dans une île aussi prospère au point de vue agricole, Cérès dut également avoir un temple; en effet, on lui avait dressé un autel. Pendant neuf nuits avant les fêtes de Cérès, les femmes s'éloignaient du commerce des hommes; c'était sans doute une allégorie montrant que la volupté ne peut s'allier aux durs travaux de l'agriculture.

Il ne faudrait point cependant croire que Chypre soit couverte de bocages. Si dans l'antiquité elle a renfermé de vastes forêts, c'est sans doute parce que la main de l'homme n'en avait point gêné l'accroissement, car en Orient les arbres grandissent péniblement. La richesse des pays chauds est très différente de celle des contrées septentrionales. A celles-ci, la Providence a donné une magnifique végétation arborescente. Sans les bois des forêts, comment l'Euro-

péen résisterait-il aux frimas? Chose merveilleuse, ce n'est point d'aujourd'hui que le centre et le nord de l'Europe produisent de puissantes forêts; dans les temps géologiques les plus anciens, dès l'époque houillère, les végétaux s'accumulaient pour nous préparer des provisions de combustible. En Orient, où l'homme n'a point à se prémunir contre les intempéries des saisons, le bois et le charbon de terre sont également rares.

Les Monts-Olympes ont pu conserver sur leurs hautes cimes des forêts de pins; la belle couronne de verdure de ces montagnes contraste avec la blancheur des plaines environnantes. Les forêts entretiennent une douce fraîcheur; elles sont ainsi une source de richesse pour la végétation d'une grande partie de l'île; cependant le gouvernement turc ne cherche pas à les conserver. Un berger a-t-il le caprice de semer de l'orge dans les montagnes, il brûle les arbres; la cendre fertilise le sol pendant quelques années; il en profite pour le cultiver; puis il abandonne son champ pour en former un autre par le même moyen, sans se préoccuper de la disparition des arbres, qui, sous le ciel brûlant de Chypre, ne repousseront que bien lentement. On voit même incendier les bois de pins sans autre but que le plaisir de détruire. La résine alimente la flamme, dont la lueur se projette au loin sur l'horizon. Les branches craquent, le vent chasse dans les airs les feuillages enflammés : feu d'artifice admirable, mais désastreux. Souvent l'homme porte en lui l'instinct de l'ingratitude et de la destruction; l'habitant des cités renverse la société qui l'a élevé, celui des déserts s'acharne contre la nature qui le nourrit!

Suivant M. Fourcade, ancien consul à Chypre, l'étendue des terres cultivées annuellement n'est que de 65,000 hectares, ce qui serait la quinzième partie de l'île; mais, comme les terrains restent souvent trois années en jachère, il faut compter trois fois plus de terres cultivées, c'est-à-dire près de 200,000 hectares. Ce chiffre correspond environ au cinquième de la superficie de l'île; c'est bien peu comparativement aux pays de l'Europe. A voir tant de terres incultes ou mal soignées, on croirait que les Cypriotes sont dans la misère; ce serait une erreur. S'ils n'améliorent pas l'agriculture, c'est que chaque famille se procure facilement la récolte nécessaire à ses besoins. Comme la population n'est pas en proportion de l'étendue de l'île, on préfère de grandes cultures mal faites aux petites cultures bien faites. On ne fume pas les terres, elles se rétablissent en se reposant. On creuse à peine les sillons; les graines sont semées lâchement. Si jamais un capitaliste européen était assez puissant pour acheter une partie des terres de Chypre et qu'il pût y amener un nombre suffisant d'ouvriers laborieux, il tirerait facilement un produit double ou triple de celui que l'on obtient actuellement.

Parmi les meilleures cultures de l'île, il faut ranger celle du cotonnier. Elle était si profitable au temps du gouvernement des Vénitiens, que l'on appelait cette plante l'*herbe d'or*. Le cotonnier d'Orient n'est pas un arbuste comme celui d'Amérique; il est herbacé. On le sème en mai. Ses fleurs jaune rosé sont la parure des campagnes. En octobre, les coques s'ouvrent et laissent voir leur coton blanc comme neige. Si la chaleur n'était pas assez forte et continue, les coques, au lieu de produire du coton, ne donneraient qu'une sorte de pâte gluante qui ne se diviserait pas en fils. Le coton est d'autant plus beau qu'on le cultive dans des régions plus chaudes. Celui d'Égypte est bien supérieur à celui de la Turquie. On ne peut donc espérer de l'acclimater en France. Pour l'obtenir parfaitement pur, on le retire des coques avec les doigts; mais à cette opération si longue on substitue généralement celle du sistrage, qui consiste à remuer les coques dans un panier fait de roseaux : les débris passent à travers les intervalles, et le coton reste seul; on le débarrasse ensuite des graines au moyen d'une espèce de laminoir. Enfin, avant de le charger sur les navires, on le place sous des presses puissantes, qui en diminuent extraordinairement le volume.

La garance est pour Chypre une production plus importante encore que le coton. Chacun sait que la racine de cette plante joue un grand rôle dans la teinture. La culture de la garance est fort singulière : non-seulement elle exige un fond de sable très fin, homogène, sans cailloux, mais il faut qu'au-dessous du sable les racines rencontrent de l'eau à deux mètres environ de profondeur; l'eau complétement stagnante serait impropre, elle doit être courante. On voit que bien peu de pays peuvent convenir à la pleine réussite de la garance; mais là où sont réunies ces conditions le produit est immense. L'arpent de terre cultivée, qui vaut généralement en Chypre de 500 à 1,000 piastres (la piastre est de 22 centimes), monte à 6,000 et 8,000 piastres dans les lieux où la garance réussit; aussi, malgré le manque de bras et de capitaux, la culture de cette plante a-t-elle au moins doublé depuis quinze ans.

La réputation du vin de Chypre se perd dans la nuit des temps; après avoir vu disparaître ses temples dédiés à Vénus, ses exploitations de minerais précieux, ses palais élevés par les Vénitiens, l'île a conservé ses vignobles, seul débris de son antique prospérité. Oserai-je le dire? les hommes sont si sujets à l'oubli que peut-être le nom de cette contrée si célèbre autrefois serait à peine prononcé, si le vin de Chypre n'en rappelait le souvenir. L'île possède plusieurs espèces de vin, mais la seule qui soit connue en Europe est le vin de la Commanderie. Ce nom vient de ce que les templiers eurent dans

le sud de Chypre une commanderie de laquelle dépendait l'entrepôt des vins sucrés. Les réjouissances auxquelles nos vignerons se livrent à l'occasion des vendanges ont lieu en Chypre lors de la plantation de la vigne. La vendange se fait au commencement d'octobre. Après avoir débarrassé les grappes des grains gâtés, on les monte sur les toits plats des maisons; elles restent ainsi pendant vingt jours, ensuite on les met au pressoir. Au bout d'un an, les paysans portent le vin dans des outres goudronnées à Limassol, où se trouve actuellement l'entrepôt. Le vin de la Commanderie âgé seulement d'une année a une forte odeur de goudron; sa couleur tire sur le carmin. Plus tard il s'éclaircit, et, par un singulier retour, en vieillissant il brunit; en même temps il se sucre et devient extrêmement liquoreux. Comme les Cypriotes n'ont pas de caves, il est très difficile, même dans leur île, de trouver de la vieille Commanderie. Cependant ils ont l'habitude, lorsqu'il leur naît un enfant, d'enterrer une amphore; on ne la retire qu'à l'époque du mariage. « Le vin de Chypre, disait en 1572 Étienne de Lusignan, est le meilleur de tout le monde... Si on en veult prendre un doigt, il en fault mettre deux d'eau, et aussitôt qu'on l'a beu, on le sent par tout le corps fort en chaleur, et lors apparaist sa bonté. » Les vignobles qui produisent la Commanderie sont assis sur les Monts-Olympes. Si l'on doit contester à ce groupe de montagnes l'honneur d'avoir été une des demeures de Jupiter, du moins on pourrait admettre que le vieux vin de Chypre fut le nectar dont Ganymède remplissait la coupe du maître des dieux; c'est un vin parfumé, trop capiteux pour des têtes mortelles. Les Cypriotes ne le boivent que dans des verres spéciaux, d'une petitesse extrême.

Les arbres les plus productifs de l'île sont le mûrier, l'olivier et le caroubier. Ce dernier réussit en Chypre mieux qu'en tout autre pays. Son fruit, nommé caroube, fade et sucré, sert d'aliment aux gens du peuple; les Grecs et les Russes en consomment de grandes quantités dans leurs longs carêmes. Le commerce de cette denrée était déjà considérable au temps des Romains; ils employaient les caroubes pour peser les substances grossières. L'orge, le blé, le sesame donnent d'abondans produits. La pomme de terre vient difficilement; on la remplace par la colocasse, plante de la Nouvelle-Hollande inconnue de nos cultivateurs, mais assez répandue dans le Levant.

L'hiver fait fleurir de nombreuses plantes sauvages à oignons ou à griffes, — anémones, renoncules, jacinthes, narcisses, — dont on exporte chaque année de grandes quantités. Ces fleurs durent peu. Après le printemps, vous ne verrez plus que des végétaux au feuillage sec, à la texture coriace: nul brin d'herbe, nulle fleur dont la

corolle soit humide; en vain vous chercheriez dans la nature qui vous entoure un souvenir de la France. Le coloris de l'Orient se reflète cependant sur ces pauvres plantes : ici le cardopatium étale es touffes d'un bleu éclatant; là des picnomons, avec leurs feuilles couvertes de longs piquans jaunes, semblent des plantes chargées d'aiguilles d'or; des échinops portent au bout d'une longue tige une petite sphère bleue, et à leur pied des carlines tranchent par leurs pétales rouges avec la blancheur des rochers. Plusieurs de ces plantes sauvages sont utilisées. C'est de Chypre et de Jaffa que viennent toutes les petites pommes, nommées pommes de coloquinte, dont les Anglais font un si grand usage dans l'art vétérinaire. L'artichaut sauvage est abondant; on le recherche, car il est plus tendre et plus savoureux que l'artichaut cultivé; moins la grosseur, il lui ressemble exactement. Tous les voyageurs qui ont vu les pays du midi connaissent les cistes, ces plantes dont les charmantes fleurs roses et blanches simulent celles de l'églantier. Les cistes de Chypre sécrètent le ladanum, substance noire, pâteuse, qu'il ne faut pas confondre avec le laudanum, et qui est très en usage dans la pharmacie des Orientaux. Pline raconte que le ladanum se colle à la barbe des boucs pendant qu'ils broutent, et que les bergers l'en détachent. Ce singulier moyen est employé encore aujourd'hui. On promène aussi sur les cistes de petits balais auxquels le ladanum s'attache. Le lentisque, d'ordinaire un modeste arbrisseau, prend à Chypre et à Chio un grand développement. On en extrait le mastic, sorte de résine presque inconnue à l'Occident, mais qui est en Orient d'un emploi journalier : les femmes se plaisent à le mâcher, tandis que leurs maris savourent la fumée du chibouque et du narghilé. La liqueur habituelle des Orientaux, le *raki*, est de l'eau-de-vie dans laquelle on a dissous du mastic; il se précipite en blanc aussitôt qu'on verse de l'eau dans la liqueur. Ce petit phénomène charme les Orientaux, trop ignorans pour en connaître la cause.

IV.

Il nous reste à parler de la faune de l'île, et ici une question se présente à notre esprit : d'où viennent ces animaux que les flots séparent du reste du monde? Si tous les hommes qui couvrent la surface du globe eurent pour berceau commun les rives de l'Euphrate et du Tigre, il n'en fut pas de même des autres êtres vivans. Passez en revue le nord et le midi de l'Europe, le Nouveau-Monde, la Nouvelle-Hollande, Madagascar, l'Afrique; chacune de ces contrées vous offrira les produits d'une création spéciale, vous y verrez s'épanouir des fleurs différentes; d'autres animaux bondiront dans les plaines,

se joueront dans les eaux. Les productions de Chypre appartiennent à cette grande région naturelle qui est appelée région de la Méditerranée; la nature de cette île se rapproche singulièrement de celle des autres îles de cette mer et des contrées qui l'environnent. Il est probable que, même dans la région méditerranéenne, il n'y a pas eu un seul centre de création duquel seraient partis tous les animaux et toutes les plantes; la Providence a dû créer à la fois les mêmes espèces sur un grand nombre de points. En effet, à Chypre et dans les diverses îles, on voit des espèces de mollusques terrestres et d'autres animaux dont les facultés de locomotion sont bornées, et qui cependant se retrouvent dans plusieurs pays. Sans doute les hommes en ont introduit quelques-unes, et les vents, ces habiles messagers qui transportent tant de germes, ont aidé à la dissémination des plantes et de quelques animaux; mais ils n'ont pu à eux seuls propager tant de milliers d'êtres qui peuplent chacune des grandes régions naturelles du globe. Probablement la plupart des espèces ont été créées sur le sol de Chypre.

Parmi les animaux qui se trouvent dans l'île, il en est de nuisibles; si belle que soit la nature, partout elle nous offre des obstacles à vaincre. Je citerai les scorpions, un serpent cornu nommé céraste et un aspic fort dangereux. Cet aspic est d'une couleur noirâtre et d'un aspect hideux. Un âne, piqué près de l'endroit où nous avions établi notre tente, mourut en quelques heures. Fréquemment des hommes ont péri mordus par des aspics; aussi le nom seul de ces animaux glace les Cypriotes de terreur. On les rencontre principalement dans les blés; les moissonneurs, dans quelques endroits, attachent des sonnettes aux faucilles dans l'espérance de les éloigner. Cette coutume est d'autant plus étrange qu'ils donnent aux aspics le nom de *couphi* (sourd). Un cap de Chypre porte le nom de Cap-des-Chats, parce qu'on y avait rassemblé un grand nombre de chats. Ces animaux étaient destinés à détruire les serpens : ils les saisissaient près de la tête et les mettaient dans l'impossibilité de mordre. « Le premier duc de Chypre, dit Étienne de Lusignan, fit bastir un monastère de moynes de l'ordre de Sainct-Basile, et donna tout le promontoire des Chats à ce monastère, à telle condition qu'ils seroient tenus d'y nourrir tous les iours cent chats pour le moins, auxquels ils bailleroient quelque viande tous les iours au matin et au soir, au son d'une petite cloche, afin qu'ils ne mangeassent pas touiours du venin, et le reste du iour et de la nuict allassent à la chasse de ces serpens. »

Les plus grands ennemis de la prospérité de Chypre sont les sauterelles. Un chroniqueur du XVe siècle raconte que pendant trois années elles dépouillèrent les arbres de telle sorte qu'on eût pu se

croire en hiver. Les champs où elles passent sont impitoyablement ravagés. Pendant le mois de mai, nous avons rencontré leurs bataillons; ils étaient si fournis, que nos mules étourdies avaient peine à avancer. On a disserté sur la provenance des sauterelles qui chaque année reparaissent dans l'île. Hasselquitz a prétendu qu'elles s'embarquent sur les bâtimens de Syrie ou d'Égypte. Selon Sonnini, les vents les enlèveraient des déserts d'Arabie et les transporteraient jusque dans les plaines de Chypre. Il est plus naturel de penser que ces insectes naissent sur le sol même de l'île comme les autres animaux. Leur apparition à chaque printemps et leur disparition pendant l'hiver ne doivent pas nous étonner, car en France nous voyons le même phénomène se produire pour les mouches et la plupart des insectes. Lorsque le vent pousse les sauterelles sur le bord de la mer ou d'un marais salant, elles périssent par milliers; on dit que ces amas d'insectes en putréfaction contribuent fortement à entretenir les miasmes fiévreux. Sans doute, lorsque l'île était plus peuplée, les animaux dangereux étaient en moins grand nombre, et avec quelques soins aujourd'hui encore on pourrait s'en débarrasser en partie. On sait notamment que des bouquets de bois ménagés de distance en distance dans les plaines arrêtent les sauterelles, et que, si on creuse des fossés de quelque profondeur, des bataillons de ces insectes y tombent et y meurent.

Les autres animaux sauvages de l'île sont inoffensifs et souvent même utiles. Des couleuvres noires et grises s'enlacent au pied des arbustes, des lézards et des cinques courent dans les plaines, d'agiles geckos et de paresseux caméléons grimpent aux rochers. Nous avons élevé un de ces derniers; aucun animal n'est plus doux; il est étrange à voir avec sa grande bouche, ses petits yeux, qui tournent sans cesse, sa longue queue, au moyen de laquelle il se cramponne. Lorsqu'on le contrarie, il offre le curieux phénomène de changer de couleur. Attirés par les fruits, des milliers d'oiseaux se donnent rendez-vous dans l'île. Les becfigues sont surtout nombreux. On en confit de grandes quantités dans du vin de la Commanderie; dans cet état, ils donnent lieu à un commerce d'exportation assez considérable. Ce commerce remonte pour le moins au moyen âge, car Lusignan raconte qu'il revint de Chypre sur un bâtiment chargé de quatre-vingt mille becfigues. Sans doute tous ces petits chanteurs à l'élégant plumage ajoutèrent au charme des bosquets d'Idalie, dédiés à Vénus. Lefcara, où l'on prend le plus grand nombre d'oiseaux, n'est pas loin d'Idalie.

Un bel animal sauvage habite les Monts-Olympes, c'est le mouflon. Il est grand de taille; son port est gracieux, ses yeux ont une douceur extrême; il est aussi timide que le cerf. Cet animal est dé-

signé sous le nom de mouton sauvage dans une relation d'Oger, seigneur d'Anglure, qui visita l'île en 1399. « Le roi, dit-il, nous envoya presens : c'est assavoir cent perdriz, cinquante lievres et cinq moustons sauvages, qui estoient moult belle chose à veoir. » Comme les montagnes de l'Olympe renferment peu de précipices, la chasse de ces bêtes n'offre point de danger. Il est singulier que d'aussi grands animaux se soient conservés jusqu'à nos jours; ceci paraît prouver que les Cypriotes se sont peu occupés des exercices de la chasse. Peut-être, dans quelques années, la race de ces ruminans sera détruite, car ils deviennent très rares. Ils vivent par compagnies de trois ou quatre.

Sauf le renard, l'île de Chypre ne renferme aucun carnassier dangereux. Si dans l'origine Chypre eut des animaux féroces, elle a trop peu d'étendue pour que la destruction n'en ait pas été rapide. Au contraire les primitifs habitans de l'immense Asie furent contraints d'être longtemps de *forts chasseurs*. Si les faits signalés depuis quelques années dans les terrains quaternaires se vérifient, nos pères durent en Europe avoir de longs combats à soutenir. Elle fut sans doute exposée à des luttes terribles, à de cruelles angoisses, la génération des hommes qui disputèrent nos riches vallées au mammouth, au rhinocéros à narines cloisonnées, à l'ours et au tigre des cavernes. Plus heureux que nos pères, les premiers Cypriotes, soit avant, soit après le déluge, eurent bientôt conquis la tranquillité. L'histoire ne nous les représente pas comme habiles à lancer contre les bêtes fauves l'arc et le javelot. Quoique fils d'un roi et d'une princesse de Chypre, ce n'est point dans cette île qu'Adonis allait à la chasse des animaux dangereux. La fable dit que, pour le suivre dans les bois, Vénus quittait ses demeures favorites d'Amathonte et de Paphos; c'est en Syrie que son amant fut tué par un sanglier. Les Cypriotes, n'ayant point endurci leur corps dans les combats contre les bêtes sauvages, ne surent point lutter non plus contre leurs semblables; la gloire militaire n'a jamais brillé chez eux. Ainsi le règne animal, comme les autres règnes de la nature, contribua à leur créer une douce existence.

Si dans les temps anciens la chasse a peu occupé les Cypriotes, la pêche a dû être un de leurs exercices les plus habituels, car les peuples insulaires sont pêcheurs. Comme tout languit aujourd'hui dans l'île, on fait peu de pêches; les seules qui aient conservé de l'importance sont celles des éponges. Nous avons assisté à une de ces pêches. La barque étant arrivée dans les parages favorables, les huit hommes composant l'équipage se mirent complétement nus et se placèrent debout autour du bastingage, immobiles, l'œil fixé sur la mer. L'un d'eux apercevait-il une éponge, il piquait une tête,

disparaissait pendant une ou deux minutes, puis il remontait, jetait l'éponge dans le fond du bateau et reprenait sa position. C'était un spectacle étrange que de voir ces hommes au regard perçant suivre des yeux le fond de l'onde, s'y plonger tour à tour et revenir à la nage avec autant de laisser-aller que des animaux marins. La plupart des belles éponges viennent de Chypre et d'Asie-Mineure. Les plus fines et les plus régulièrement arrondies se trouvent dans les enfoncemens abrités contre le mouvement des flots; on conçoit qu'elles soient difficiles à découvrir et à arracher. M. Tardieu, de Chypre, m'a donné une éponge qui est peut-être la plus belle de toutes celles que les naturalistes connaissent, soit à cause de sa taille prodigieuse, soit à cause de sa parfaite régularité; on peut la voir dans les galeries du Jardin des Plantes. On lui a construit une vitrine spéciale.

Les animaux domestiques sont tellement liés à la destinée de l'homme, qu'il suffit de les passer en revue pour deviner plusieurs traits du caractère d'une nation. Les laborieux habitans de nos campagnes ont deux aides indispensables : le chien de berger, le chien de chasse. En Chypre, on s'occupe à peine de former des chiens de chasse et de berger. Vous voyez bien quelques lévriers, mais ils sont rares et négligés. Tous les autres chiens sont de la famille de ces bêtes hideuses de Constantinople, images de la vie paresseuse des populations musulmanes. Ils n'ont point de maîtres; ainsi ils ont perdu jusqu'à ce caractère de fidélité qui distingue le chien de tous les autres êtres. Ils vont mendier leur nourriture par les rues infectes des villages; les habitans ne les chassent point, car ces pauvres animaux favorisent leur paresse en leur épargnant la peine de jeter au loin les immondices. Sans les chiens, combien de pestes ravageraient les états musulmans!

Le cheval est l'auxiliaire le plus puissant des peuples guerriers. L'Arabe se sert de son cheval non-seulement pour guerroyer, mais pour franchir les vastes espaces qui séparent les oasis où il promène sa vie errante. Maîtres d'un sol peu étendu dont la fécondité est intarissable, à l'abri par leur position au milieu des mers de toute autre invasion que celle d'une armée navale, les Cypriotes n'eurent point besoin de nourrir de nombreux coursiers. Ils ont des chameaux pour transporter les riches récoltes des plaines, et des mules pour traverser les régions montagneuses. Ces animaux coûtent moins que les chevaux, et ils portent de plus lourdes charges: à la vérité ils ont un pas très lent; mais les Orientaux ne connaissent pas le prix du temps, et la lenteur de la mule et du chameau est en harmonie avec leur caractère indolent. Comme il n'y a point en Chypre de routes de charrettes, tout est porté à dos de bête; aussi

on rencontre des caravanes de plus d'une centaine de chameaux. Chaque matin on voit ces animaux couvrir les champs des environs de Larnaca. Seuls, attendant leurs maîtres qui vendent leurs denrées dans la ville, accroupis en cercle, insoucians et graves, autour d'une petite provision de paille, ils ont quelque chose de véritablement étrange.

Les bœufs sont rares, car le pays ne produit point d'herbages. D'ailleurs les Orientaux ont peu de goût pour la viande. Cet aliment est trop échauffant dans les contrées brûlantes; au contraire il est nécessaire dans les pays du Nord, et, par une disposition providentielle, les pâturages abondent dans ces pays. De nombreux troupeaux de moutons et de chèvres suppléent à la rareté des bœufs; souvent ils se contentent de brouter les berbes des régions incultes. Chez certains moutons, la queue prend un développement monstrueux; on dit que, dans quelques pays de l'Orient, elle devient parfois si pesante que les bergers sont forcés de la soutenir sur un petit char à deux roues attaché au train de derrière : je n'ai jamais vu pratiquer cet étrange procédé.

L'animal le plus utile à Chypre est un des êtres les plus chétifs : le ver à soie pourrait suffire pour faire la richesse de l'île. On sait que l'industrie des soies s'exerça longtemps dans la Chine sans être connue des Occidentaux; les lois du Céleste-Empire s'opposaient à la sortie des œufs de vers à soie. En 552, sous le règne de l'empereur Justinien, deux moines passèrent aux frontières une certaine quantité d'œufs cachés dans l'intérieur d'une canne vissée; ils les apportèrent à Constantinople : de cette époque date en Europe le commencement de la sériciculture. Elle se propagea peu à peu dans le Péloponèse, qui tira du mûrier (*morus*) son nom de Morée, en Asie-Mineure et surtout à Chypre. L'invasion des Turcs lui porta un coup funeste. Tandis que l'Orient dépérissait, l'Occident voyait grandir, avec sa puissance morale, son industrie et son commerce : la sériciculture reçut l'impulsion générale du XVIIe siècle, et, soutenue par le génie de Colbert, elle devint une des plus belles conquêtes de la France. Bientôt les cultures de mûriers et les éducations de vers à soie ne suffirent plus aux besoins de la fabrication. On tourna ses regards vers l'Orient; on rechercha les soies de Turquie, et notamment celles de Chypre, qui sont nommées soies de Paphos. La sériciculture était bien tombée dans ces contrées; cependant elle n'était pas éteinte, grâce à la coutume de porter des chemises de soie. En Chypre, il n'est pour ainsi dire aucune femme qui ne possède une chemisette de soie; la robe s'ouvre sur la poitrine pour laisser paraître le tissu précieux, et elle s'arrête encore à la hauteur des aisselles pour montrer les manches de soie pendant négligemment

par-desssus les bras. Aussi, dans les moindres masures, les femmes et les filles ont continué d'élever des vers à soie. Leur travail, qui se bornait presque aux besoins du ménage, a suffi pour que l'industrie de la soie se soit conservée; il a été aisé de la développer, tandis qu'il eût été long et difficile de la créer. Ce sont les Européens qui eurent la gloire de relever la sériciculture en Orient. Aucun filateur européen n'est encore venu se fixer à Chypre; aussi la fabrication est-elle restée la même. Cependant la production augmente rapidement, parce que les débouchés deviennent très avantageux. La meilleure soie de l'île est celle de Paphos. Cette supériorité résulte principalement de l'emploi de mûriers non greffés, et peut-être aussi de la vieillesse des arbres. « L'expérience, dit Olivier de Serres, monstre que la feuille des vieux mûriers est plus profitable et saine aux vers que celle des jeunes,... communiquant telle qualité avec la vigne, qui meilleur vin rend vieille que jeune. » D'ailleurs le district est montagneux, et les soies des montagnes sont toujours préférables à celles des plaines. Aujourd'hui les pauvres fileuses animent seules les ruines de Paphos; leur soie est le seul luxe qui subsiste sur une terre si longtemps célèbre par sa richesse.

Avec les divers élémens que nous avons réunis, il nous est maintenant facile de nous représenter le tableau que Chypre dut offrir dans les temps antiques. Alors toutes les barques de Tyr, de Sidon, de Grèce, d'Afrique, d'Asie-Mineure, croisaient dans ses parages. Peu expérimentés dans l'art de diriger les voiles, les nautoniers devaient s'abriter souvent dans ses ports et rendre grâce aux dieux, qui avaient placé Chypre comme un point de relâche au sein de la Méditerranée. Des forêts s'étendaient dans toute l'île, et en faisaient un sanctuaire où les rayons du soleil brûlant pénétraient à peine. Bientôt une nombreuse population se pressa sous ces ombrages. Ici on arrachait aux entrailles de la terre le cuivre précieux et des pierres rares, là on ouvrait des carrières dans des calcaires d'une exploitation facile, et on élevait des palais aux héros, des temples aux dieux. Sur un autre point, la cognée abattait les arbres séculaires, et Cérès prodiguait dans les plaines tous ses trésors, tandis que sur les collines croissaient des vignes dont le jus parfumé égalait le nectar. Le long des rivages, on construisait des *navires de toute pièce*, sans qu'on eût besoin de rien emprunter aux autres contrées, tant était merveilleuse la variété des produits! Ainsi le commerce maritime, l'agriculture et l'industrie se donnaient la main pour enfanter les richesses. Comme alors Chypre était belle, avec sa population venue de tous les points du monde, avec ses ports remplis de mille navires, avec son manteau de forêts! Puis, le Mont-

Olympe a tant de majesté, le ciel de l'île est si transparent, et la mer reflète avec tant de grâce son image dans ses ondes calmes et pures! A tant de charmes se joignit la mollesse que l'opulence produit trop souvent. La fécondité du sol favorisa l'indolence des habitans; ils n'eurent pas l'occasion d'endurcir leurs corps à la chasse des bêtes fauves; la chaleur du climat et les fièvres elles-mêmes les jetèrent dans une douce langueur. Ce n'est donc pas sans raison que Chypre fut choisie entre tous les pays de l'ancien monde pour être consacrée à la déesse de la volupté. Elle possédait les élémens qui forment un peuple puissant, et sa position aurait dû lui donner un grand rôle politique dans les temps anciens. Cependant à aucune époque elle n'est devenue un important état, et on la vit accepter successivement tous les jougs des nations étrangères. A la gloire elle préféra le plaisir. Vénus était tout pour elle.

Quel sera le sort de cette île? Sa position géographique n'a plus la même valeur, car la civilisation s'est déplacée; elle siége en Occident, tandis qu'autrefois on pouvait considérer Chypre comme le centre des régions les plus prospères. L'exploitation des mines, anciennement source de grandes richesses, ne pourrait être reprise avec avantage. Ainsi Chypre est dans des conditions moins bonnes que dans les temps anciens. Cependant c'est encore incontestablement un des pays les plus favorisés de l'Orient. Les routes seraient facilement rétablies, car il en reste des traces, et on a vu que nulle contrée n'offre des voies de communication plus faciles. On devrait empêcher le déboisement des montagnes, multiplier et réparer les rigoles destinées à l'arrosement des campagnes. Jusqu'ici les Cypriotes ont été laissés à eux-mêmes, sans exemple venu d'Europe, sans encouragement. Les musulmans sont peu favorables aux progrès : le dogme si consolant de l'intervention de la Providence, poussé chez eux à l'excès, devient un fatalisme ennemi de toute initiative. Aussi les grands progrès accomplis en Orient ont été l'œuvre des Européens, et, nous pouvons le dire avec orgueil, l'œuvre surtout des Français. Les Français appelés par le génie de Méhémet-Ali ont transformé le Caire et Alexandrie. Dans le Liban, nos missionnaires et nos sériciculteurs ont changé l'aspect des pays qu'ils habitent. Aidée par la France, la Grèce a été rendue à la liberté; chaque jour, prenant nos institutions, elle grandit, et par l'extension de son influence intellectuelle elle prépare celle de sa puissance politique. Puissent un jour de courageux enfans de la France aller aussi planter en Chypre leur tente, et montrer sur cette terre des voluptés antiques ce que peut le génie actif des temps modernes!

ALBERT GAUDRY.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 octobre 1861.

Il y eut autrefois un général qui, après que le régime de la discussion eut succédé au régime militaire, siégea pendant quelque temps dans notre chambre des députés, et s'y rendit célèbre par l'obstiné refrain qui terminait tous ses discours; nous voulons parler du général Bertrand. Ce compagnon légendaire de Napoléon, toutes les fois qu'il prenait la parole dans la chambre, et quel que fût d'ailleurs l'objet du débat, ne pouvait se résigner à descendre de la tribune sans réclamer la liberté de la presse. Où donc l'honnête général avait-il puisé ce bizarre amour de la liberté de la presse? Sans doute dans les illuminations de la captivité de Sainte-Hélène? Cette protestation incessante du général Bertrand en faveur de la presse libre nous revient à tout moment en mémoire. Nous sommes en effet atteints nous-mêmes d'une semblable manie. Nous voyons dans la liberté de la presse, qui est le résumé et la sauvegarde de toutes les libertés, la solution de toutes les difficultés qui s'élèvent dans notre politique intérieure. Seulement le côté plaisant de l'éternelle revendication du brave et populaire général, c'est qu'il avait choisi, pour demander la liberté, une époque présentement considérée par les bons esprits qui ne partagent point nos opinions comme l'ère abominable de la licence des journaux. Voilà, l'on en conviendra, un ridicule auquel échappent, du moins aujourd'hui, ceux qui comme nous ne craignent point de prendre pour modèle la constance du général Bertrand dans la fidélité qu'ils ont gardée à la cause de la liberté de la presse.

Ce n'est pas sans motif que nous demandons grâce pour notre innocent travers et que nous cherchons l'abri et la protection d'un illustre exemple. Une question intérieure s'est élevée récemment, celle de la société de Saint-Vincent-de-Paul. Les esprits en sont tout échauffés encore. Nous avons la naïveté de croire que la difficulté relative à la société de Saint-Vincent-de-Paul n'eût existé ni pour cette société, ni pour le gouvernement, ni pour

les organes de l'opinion libérale, si la presse eût conservé dans sa liberté le pouvoir d'exercer cette police sociale et politique que personne ne peut faire avec plus d'efficacité et à moins de frais qu'elle.

Parlons d'abord de la société de Saint-Vincent-de-Paul. Nous ne pensons pas que personne, même parmi ses adversaires actuels, puisse porter un jugement défavorable sur l'origine et sur l'objet de cette vaste association charitable. On connaît l'histoire de ses modestes débuts. Elle fut en 1833 la création spontanée de quelques jeunes gens, de quelques étudians. Son principal fondateur fut un des hommes de notre temps qui ont le plus honoré les croyances catholiques, Ozanam, âme chrétienne, esprit libéral, dont l'érudition, l'éloquence, la charitable ardeur, ont excité une générale estime et d'universelles sympathies. Toute pensée politique fut assurément étrangère à l'œuvre entreprise par les étudians que guidait Ozanam : ils ne s'attendaient certes point au développement immense que leur société devait prendre; ils ne se doutaient point que les conférences filles de celle qu'ils formèrent seraient un jour capables de faire ombrage aux pouvoirs publics. La cause de leur rapide succès fut sans doute l'innovation que la société de Saint-Vincent-de-Paul introduisit dans la pratique de la bienfaisance. L'objet des fondateurs ne fut pas seulement le soulagement des pauvres par la distribution des aumônes : leur pensée neuve fut de créer des rapports personnels fréquens et pour ainsi dire intimes entre les membres de la société et les familles frappées d'indigence. Ils crurent qu'il était bon de mettre continuellement les membres charitables des classes aisées en face des réalités de la misère. Il y avait là une féconde pensée d'humanité. Il y a plusieurs moyens de porter secours aux classes souffrantes, et certes aucun de ces moyens ne doit être regardé avec indifférence. On sert cette grande cause en travaillant par la philosophie, par l'économie politique, par la politique, à élever la condition du peuple et à l'affranchir progressivement, grâce au mouvement général de la société, des servitudes de la misère morale et matérielle : on soulage bien des douleurs en confiant ses dons aux intermédiaires naturels de la bienfaisance publique et religieuse; mais aller s'instruire au spectacle même de la pauvreté, se mettre en communication avec l'âme et la vie des malheureux, c'est augmenter l'efficacité de l'aumône en alimentant à une source constante la sainte passion de la charité. Même au point de vue exclusif de l'humanité, au temps actuel et dans une société comme la nôtre, où les contacts sympathiques entre les diverses conditions de la vie sont devenus si rares, il y avait une grande pensée d'intérêt social dans la conception d'Ozanam, et nous ne sommes point surpris du rapide succès qu'elle a obtenu longtemps même avant que la société de Saint-Vincent-de-Paul eût acquis la puissance politique à laquelle elle doit ses ennemis.

L'histoire de cette société, le spectacle des antagonismes qu'elle rencontre aujourd'hui, démontrent assez clairement de quel profit est la liberté

politique pour les œuvres les plus désintéressées et les plus utiles. La liberté de la presse et l'initiative libérale des assemblées représentatives n'ont jamais, tant qu'elles ont duré, ni menacé ni tracassé la société de Saint-Vincent-de-Paul. L'abus des influences ecclésiastiques ne faisait peur à personne, lorsque l'esprit public avait à sa disposition tant de moyens de surveiller et de réprimer les empiétemens de l'ambition cléricale. Des associations comme celle de Saint-Vincent-de-Paul étaient même protégées par la surveillance jalouse de la presse libre contre les fâcheuses tendances qui auraient pu naître dans leur sein. On faisait bonne garde au dedans d'elles-mêmes, pour les empêcher de se détourner de leur but et de compromettre par le mélange des calculs politiques la pensée primitive de leur institution. Aussi n'a-t-on pas une seule fois vu la société de Saint-Vincent-de-Paul mêlée aux ardentes controverses que provoqua, avant 1848, l'agitation pour la liberté de l'enseignement. Nous ne voulons blâmer personne, pas plus la société que le gouvernement, de ce qui est arrivé plus tard; mais il est évident que depuis 1852 la situation de la société de Saint-Vincent-de-Paul devait être nécessairement changée et vis-à-vis du public et vis-à-vis du pouvoir. Les organes naturels de l'esprit public étant plus ou moins paralysés et placés à l'égard du pouvoir dans une situation de subordination, la société de Saint-Vincent-de-Paul, subsistant dans son indépendance, avec sa force d'organisation et de prosélytisme, prenait, par l'effacement des anciens contre-poids, des proportions nouvelles et démesurées. Le monopole de l'indépendance dans un état politique qui n'ouvre pas la carrière à toutes les libertés n'est jamais d'une possession facile et sûre. Il commence par exciter dans l'opinion des jalousies, grossières si l'on veut, mais invincibles comme l'instinct; puis ces influences d'exception sont moins défendues contre leurs propres écarts. Dans une portion du public, on les suppose alliées du pouvoir, par la faveur duquel elles subsistent. Cet air de privilége les dénature; s'il provoque des jalousies, il attire aussi des adhésions qui n'ont plus le mérite d'être désintéressées. Il est tel département en France où l'on croyait encore, il n'y a pas longtemps, faire sa cour et se créer des titres utiles en s'affiliant à la société de Saint-Vincent-de-Paul. Quand on a d'ailleurs une telle importance, et encore une importance solitaire, auprès d'un pouvoir de centralisation, il est difficile de ne pas finir par inspirer à ce pouvoir des défiances périlleuses. Là est l'écueil final, celui que la société de Saint-Vincent-de-Paul n'a pas évité.

Nous n'accusons certes personne, ni les sociétés charitables, ni le gouvernement: mais il nous semble manifeste que le défaut de liberté a, en cette circonstance, nui à tout le monde. La société de Saint-Vincent-de-Paul, malgré ses mérites, en a souffert. Le gouvernement, tout puissant qu'il est, et quoiqu'il soit demeuré rigoureusement fidèle à son principe de centralisation, n'y gagne pas grand'chose. Il est toujours délicat pour un gouvernement d'entrer sur un pareil terrain, où même sans le vouloir on

s'expose à blesser d'honorables sentimens : mieux vaut être dispensé de ces manifestations pénibles par le libre jeu des libertés générales. La considération d'une notable portion de la presse a été sérieusement affectée par les polémiques qui ont précédé et suivi la circulaire du ministre de l'intérieur. Après soixante-dix ans de révolutions, et quand nous avons appris, par des expériences si réitérées, combien il en coûte aux causes politiques d'abandonner leurs principes pour l'apparence d'un avantage passager, nous avons malheureusement encore parmi nous des hommes politiques et des journaux qui se croient habiles en défendant des intérêts libéraux par des procédés que la liberté répudie. Ces journaux, qui devraient être partisans de l'esprit d'association, et qui sont, tenus par les principes qu'ils affichent, de réclamer la liberté pour tous dans cet ordre des manifestations de la vie sociale, ont, après l'avoir provoqué par de longues dénonciations, applaudi au coup dont la société de Saint-Vincent-de-Paul est atteinte. Hélas! ces tactiques ne sont pas même habiles. Est-ce que des libéraux ont le droit de combattre leurs contradicteurs autrement que par les forces naturelles de la liberté, en sollicitant des coups d'autorité qui peuvent retomber sur eux-mêmes? Que fait-on par de pareilles manœuvres, si ce n'est pousser les choses de réaction en réaction et épaissir le scepticisme de l'esprit public? Est-il permis d'être bien fier d'avoir le pouvoir pour soi contre ses rivaux, lorsqu'on a vu, il y a si peu d'années, l'ancien *Univers* s'enorgueillir de posséder une telle supériorité sur ses adversaires, et lorsqu'on voit où il a été conduit, lui et son parti, par une confiance si peu généreuse? Le grand exemple de M. de Cavour, qui n'a jamais voulu fausser chez ses ennemis les armes de la liberté, qu'ils retournaient contre lui, ne donnait-il pas d'autres leçons à des hommes qui se proclament ses admirateurs?

Un des mérites les plus incontestables de la liberté de la presse, c'est de fournir, à travers le conflit des opinions, des indications à peu près certaines sur les tendances de la politique générale du pays où ces opinions se produisent. En France, la direction de la politique n'émanant plus des assemblées ou ne résultant plus de la pression de l'opinion sur le parlement, cette précieuse source de renseignemens fait défaut. Ceux qui ont intérêt à pressentir les événemens prochains espéraient du moins recueillir çà et là d'utiles informations sur les solutions de l'avenir dans les feuilles qui sont consacrées à l'apologie systématique de la politique du gouvernement. Ce genre d'informations nous manque absolument à l'heure qu'il est : la situation de la presse officieuse redouble aujourd'hui les perplexités de l'opinion. Nous avions autrefois des crises ministérielles; ce n'était pas le moins piquant chapitre du roman du régime représentatif. Nous n'avons plus la distraction de ces péripéties, où les personnes étaient en jeu autant que les politiques. Nos plaisirs se sont abaissés : nous sommes obligés de les prendre dans les mouvemens du personnel de la presse officieuse. Les écrivains de cette presse ont, paraît-il, l'humeur voyageuse, et ils viennent d'opérer un

déménagement général. Qu'annonce ce remaniement des cadres de la presse dont nous parlons? Que présagent ces apprêts où chacun essaie de renouveler et de ramasser ses forces? A quels combats se prépare-t-on, et contre quel invisible ennemi? Quoi qu'il en soit, le mouvement terminé, il en résulte que deux journaux, également indépendans et dévoués, se sont positivement renforcés. Ici c'est *le Constitutionnel* conduit par ce vétéran humoriste à qui il a plu un jour de se décorer du nom de bourgeois de Paris, et auquel M. Sainte-Beuve prête la coopération de sa plume spirituelle et hardie; là c'est *la Patrie*, dirigée, assure-t-on, par un écrivain qui a fait une grande fortune en ce temps-ci, celui-là même qui a reçu et transmis au public les plus importantes confidences de la politique du règne, et qui n'a quitté naguère la direction générale de la presse au ministère de l'intérieur que pour prendre place au sénat. *Le Moniteur* a beau nous dire, comme pour retirer l'autorité qui déjà s'attache à ces deux journaux reconstitués, que lui seul est l'organe officiel du gouvernement, et que le régime présent ne saurait avoir d'organe semi-officiel; cette déclaration du *Moniteur* était superflue : on ne s'est jamais attendu à trouver ailleurs que dans ses colonnes les communications officielles du gouvernement. Là n'est pas la question. Qui ne sait que la politique se prépare, s'essaie ailleurs que dans les déclarations officielles, et que, lorsqu'on en vient à l'officiel, c'est que l'important est déjà fait? Nous sommes donc, avec le public, disposés à prêter une grande attention et aux signes du temps que M. Véron voudra bien nous laisser entrevoir et aux demi-révélations que l'inspirateur de la feuille rivale ne refusera point à notre curiosité.

Sans aller aussi loin que certaines gens, qui nous condamneraient volontiers à ne cultiver d'autre art que celui de ne rien dire, nous convenons que l'amusement du spectacle a en ce moment pour nous plus de charmes que l'émotion de l'action. Nous laissions donc volontiers la parole à nos illustres confrères, et c'est en auditeurs avides que nous avons recueilli leurs premiers mots. Malheureusement la pièce ne s'est pas ouverte par une scène heureuse : les deux journaux indépendans et dévoués n'ont eu pour première pensée que de se combattre, et ont même échangé des mots amers: simple rivalité de zèle dont nous nous consolerions, si elle ne couvrait pas sur un point qui nous intéresse une absolue contradiction d'idées. Le journal que M. Véron mène au combat s'est prononcé contre le pouvoir temporel du pape; le journal dont on attribue la direction à une autre influence s'est prononcé en termes catégoriques pour la conservation du *statu quo* à Rome. Nous en sommes donc réduits à demeurer aussi ignorans que devant touchant les desseins de la politique française à Rome. Heureux M. Rattazzi, s'il retourne à Turin mieux informé que nous, et s'il lui est permis d'apporter au parlement italien, qui s'ouvrira bientôt, un plan de conduite plus consolant que cette menaçante expectative où s'use peut-être la sagesse trop éprouvée de la nation italienne!

La cause italienne, telle du moins que les Italiens la comprennent, continue à rencontrer chez nous d'illustres et d'éloquens adversaires, et le retard que nous mettons à résoudre la question romaine n'est pas de nature à décourager leur opposition éclatante à l'unité de la péninsule et leurs protestations infatigables en faveur du pouvoir temporel de la cour de Rome. Nous sommes contraints de signaler, parmi ces manifestations hostiles à la révolution italienne, deux écrits importans : celui de M. Guizot, *l'Église et la Société chrétiennes en 1861*, et celui de M. le prince de Broglie, *la Souveraineté du Pape et la Liberté de l'Église*. On peut professer des opinions contraires à celles de M. Guizot, mais l'on ne saurait se refuser à l'admiration que commandent la sérénité de son esprit et l'élévation de sa parole. Nous savons gré à M. Guizot d'avoir exprimé franchement sa pensée sur les affaires d'Italie. Il n'est pas permis à des hommes qui, comme lui, tiennent de leur talent et de la grandeur de leur carrière une autorité incontestée sur l'esprit de leurs contemporains de garder le silence sur une crise aussi grave que celle de la révolution italienne. Nous n'avons qu'un regret, c'est qu'il n'ait pas parlé plus tôt. C'est avant les événemens, avant du moins que les affaires n'eussent pris un de ces tours qu'on ne peut plus modifier, que l'intervention de M. Guizot dans le débat des destinées italiennes eût été efficace. Même en résistant à ses conseils, on eût pu du moins dans une certaine mesure en tirer profit. Une œuvre telle que celle de M. Guizot ne saurait être appréciée à cette place avec les développemens qu'une si grave discussion comporte. Nous ne pouvons pourtant nous empêcher d'exprimer la surprise qu'elle nous a causée sur deux points. M. Guizot reproche à M. de Cavour et au mouvement italien d'avoir violé le droit pour arriver à l'unité. Il affecte de ne voir dans ce qui s'est passé qu'un agrandissement du Piémont par l'usurpation et la conquête. A nos yeux, tous les reproches qu'il adresse à M. de Cavour en les fondant sur ces données portent à faux. Peut-on en effet considérer l'unification de l'Italie, ainsi qu'on l'eût fait au siècle dernier, comme une simple entreprise de l'ambitieuse maison de Savoie? Voit-on là un Frédéric II agrandissant la Prusse par des conquêtes, des changemens d'alliances et par un pacte inique tel que le partage de la Pologne? Le politique contemporain et l'historien doivent reconnaître que le mouvement italien est sorti de la passion de l'indépendance nationale et de l'inspiration la plus naturelle et la plus légitime du patriotisme. C'est là qu'il faut porter le débat, lorsqu'on veut scrupuleusement discuter la question de savoir si l'Italie a eu le droit de changer sa constitution politique. Or à cet égard le doute même n'est pas possible. L'aspiration à l'indépendance n'a-t-elle pas précédé d'un demi-siècle la coopération que la maison de Savoie et le gouvernement piémontais ont donnée à cette cause? Toutes les parties de l'Italie n'ont-elles pas fourni des soldats, des apôtres, des martyrs à cette idée bien avant que le cabinet de Turin s'y fût associé? En retour, quand, par l'habile et courageuse initiative de M. de Cavour, le gouvernement piémontais, le seul na-

tional, le seul libéral de la péninsule, eut pris la direction du mouvement italien, tous les interprètes de la volonté nationale dans les autres régions de l'Italie n'ont-ils pas librement accepté l'hégémonie piémontaise? Ce que l'on affecte d'appeler la politique ambitieuse de la maison de Savoie et du Piémont n'a été que l'expression et la conséquence du droit imprescriptible qu'avait l'Italie, dès que la fortune lui en offrirait l'occasion, de se délivrer du joug étranger. Est-ce que ce droit-là devait céder aux droits écrits des diverses maisons princières qui, sous la dépendance de l'Autriche, se partageaient l'Italie? Mais les droits de ces maisons, que représentaient-ils, sinon la conquête elle-même, régularisée, il est vrai, par des traités qui avaient assurément une valeur au point de vue du droit international vis-à-vis des états étrangers, mais qui étaient sans vertu contre le droit des Italiens à se rendre indépendans? Le point de droit ainsi fixé, le reste n'appartenait plus qu'au domaine de la prudence, ou a été décidé par la nécessité. Nous sommes étonnés que M. Guizot, qui a non-seulement apporté dans l'étude de l'histoire et de la politique des vues philosophiques élevées, mais qui a eu la main si longtemps dans les grandes affaires, que M. Guizot, qui a été ministre au lendemain d'une révolution et pendant onze années a si activement participé au gouvernement né de cette révolution, ait tenu si peu de compte du rôle que la force des choses a joué dans les incidens et dans la marche de la révolution italienne. M. Guizot a connu de près la force des choses; il sait aussi bien qu'aucun homme d'état de ce temps qu'elle n'est point un vain mot. Il a pourtant l'air de croire que tout a été arbitraire, que rien n'a été nécessaire dans la révolution italienne. Il oublie donc que la paix de Villafranca a fait soudainement les unitaires les plus opiniâtres de ceux des chefs du mouvement qui eussent été les plus obstinés partisans d'une confédération! Il oublie que la cession de Nice à la France a lancé sur Naples le mouvement italien dans la personne de l'un de ses chefs les plus entraînans, et qu'une fois Garibaldi entré à Naples, il était également impossible à M. de Cavour de l'y laisser dominer ou de l'y laisser écraser! Chose non moins étrange, la révolution italienne, si l'on considère ses généreux mobiles et la culture d'esprit, les principes, les aspirations des hommes politiques qui en ont eu jusqu'à présent la direction, est une entreprise analogue à celle que tenta la France en 1830. Pourquoi faut-il que cette parenté manifeste soit si impolitiquement désavouée chez nous par ceux qui ont concouru avec le plus d'éclat à l'entreprise de 1830? Et comment se fait-il que ce soit à nous, qui n'avons été liés à cette entreprise qu'en subissant l'héritage de ses revers, de reconnaître la solidarité qui unit la cause du libéralisme français à celle de la révolution italienne?

L'écrit de M. Albert de Broglie est-il plus pratique que celui de M. Guizot? M. Albert de Broglie saisit bien le nœud de la question romaine. Nous sommes séparés de lui sur ce point par un profond dissentiment; nous n'en

rendons que plus volontiers hommage à la vigueur d'argumentation, à la vive éloquence avec lesquelles il combat cette thèse de l'église libre dans l'état libre, à laquelle nous nous sommes ralliés. Ce n'est pas ici le lieu de répondre aux objections animées de M. Albert de Broglie; nous dirons seulement qu'à y regarder de près, sa thèse contredit moins la nôtre qu'on ne le pourrait croire. Nous savons bien que, si l'église gagnait en Italie la liberté en échange du pouvoir temporel, le contre-coup de cette révolution se ferait immédiatement sentir dans la constitution de l'église au sein des autres nations catholiques du monde. La séparation du temporel et du spirituel à la tête du catholicisme bouleverserait partout les relations actuellement établies entre l'église et l'état; le régime des concordats finirait. C'est justement en essayant de démontrer la nécessité des concordats que M. Albert de Broglie s'efforce de prouver la nécessité du pouvoir temporel des papes. Il apporte ainsi un argument nouveau dans la controverse, et l'on peut dire que du premier coup il l'a épuisée. Au fond, il semble que M. Albert de Broglie redoute moins le régime de la liberté pour l'église que les conséquences de ce régime pour l'état lui-même, surtout dans notre pays, qu'il croit éternellement condamné à la centralisation du pouvoir. Nous ne pouvons point ici exposer pour quels motifs nous voyons des sujets d'espérer là où il voit avec une pénétration acérée tant de motifs de crainte. Nous sommes, quant à nous, si fatigués des ambiguïtés, des équivoques, des malentendus qu'entretient chez nous le système des rapports de l'église avec l'état, nous sommes si frappés des obstacles que ce système a mis en France au développement et au succès de l'esprit libéral, que les difficultés que l'on rencontrerait en l'abandonnant ne nous inspirent qu'un souci médiocre. Là aussi on découvrirait que la liberté est chose laborieuse; mais qu'importe, si l'on contraignait ainsi les adversaires invétérés de la liberté à devenir les plus infatigables à la revendiquer, les plus ardens à la défendre? Il nous suffit que les catholiques n'aient pas le droit de nous accuser de leur tendre un piége, lorsque nous leur proposons des libertés que le clergé catholique pratique avec des degrés divers et avec succès en Amérique, en Belgique et en Irlande. Nous sommes persuadés que, si la révolution italienne réussit à conduire l'église dans l'arène ouverte de la liberté, c'est par là surtout que cette révolution aura rendu à l'esprit religieux et à l'esprit libéral dans le monde un de ces services qui attachent à jamais aux destinées de l'humanité le nom et l'influence d'un événement historique et d'une nation.

D'ailleurs qu'espère-t-on gagner pour le bien de l'Europe à retarder par une temporisation systématique le dénoûment de la question romaine? A parler sérieusement, nous pensons que M. Rattazzi ne rapportera point à Turin le mot satisfaisant qu'il était venu chercher ici. Nous n'indiquons point le terme de notre intervention à Rome. Sans doute nous voudrions pouvoir retirer nos troupes; mais nous attendons une occasion favorable et honorable. Quand se présentera cette occasion? quel en peut être le

caractère? Nul ne le sait, et nous disons à une révolution ardente de se résigner à un ajournement indéfini. Ces temporisations nous affligent sincèrement : elles ne suppriment pas les difficultés, elles les enveniment au contraire ou ne font que les déplacer. Nous craignons que la paix de l'Europe n'ait rien à y gagner, nous craignons d'assister prochainement à une nouvelle apparition de cette force des choses dont nous reprochions tantôt à M. Guizot de ne point tenir assez de compte. Dans quelle direction agira cette force des choses? Il n'est point difficile de le pressentir. Contenu du côté de Rome, il faut appréhender que le mouvement italien ne se porte sur son autre objectif et n'aille éclater du côté de Venise. Peut-être M. de Cavour eût-il eu assez de prestige et d'adresse pour inspirer la patience à la révolution. Ses successeurs auront-ils conservé sur elle le magique ascendant du grand enchanteur? On doit le souhaiter, et tous les amis prudens de l'Italie et de la paix générale doivent aujourd'hui faire des vœux pour que le parlement qui se réunira bientôt à Turin prête des forces à M. Ricasoli au lieu d'ébranler, en un moment si critique, un ministère qui a fait preuve à l'intérieur de beaucoup d'application et d'une grande activité, et qui a mérité l'estime des libéraux de l'Europe. On voit déjà par le langage des journaux et des correspondances de la péninsule que le mouvement italien, averti de l'obstacle qu'il rencontre à Rome, s'en détourne et se dirige vers Venise. Pourra-t-on empêcher que le choc ait lieu de ce côté? Tout dépend de l'autorité que le ministère italien pourra prendre sur le parlement. Évidemment les pouvoirs réguliers de la péninsule ne doivent pas considérer l'Italie comme déjà prête à entamer son duel final avec l'Autriche; mais qui oserait dire que l'impossible ne sera pas tenté à travers ce sombre orage qui va s'amassant de jour en jour sur l'Europe orientale, et qui couvre l'Autriche avec sa Hongrie, la Russie avec sa Pologne et ses effervescences intérieures?

Un secours moral arrive en ce moment à l'Italie. Le ministère belge est reconstitué, et le sage gouvernement du roi Léopold reconnaît le nouveau royaume italien. Là les hommes du parti libéral n'oublient point leurs affinités naturelles et ne démentent pas leur origine. Le président du cabinet belge, l'honorable M. Charles Rogier, a quitté dans ce remaniement le département de l'intérieur pour celui des affaires étrangères; nous ne serions pas surpris que le désir d'attacher son nom à la reconnaissance de la dernière œuvre accomplie en Europe par la révolution libérale n'eût agi sur la détermination qui a fait passer M. Charles Rogier du ministère de l'intérieur au ministère des relations extérieures. La reconstitution du cabinet belge est marquée par la rentrée au pouvoir de M. Frère-Orban, un autre libéral conséquent, et dans lequel M. de Cavour avait su reconnaître un esprit parent du sien. M. Frère avait, on s'en souvient, quitté les finances à la fin de l'année dernière, à la suite du succès de la motion de M. Dumortier en faveur de l'admission de l'or dans la circulation monétaire de la Belgique.

M. Frère s'était piqué de purisme économique, et n'avait pas voulu sanctionner de son nom le barbarisme du double étalon. Fortuné pays que celui où un homme d'état met son honneur à respecter les principes de l'économie politique! On supposait avec raison que la retraite de M. Frère ne serait pas de longue durée, et que, pour un dissentiment accidentel qui s'était produit sur une question d'un intérêt secondaire, M. Frère ne voudrait pas priver ses amis politiques et son pays du concours de son remarquable talent. La reconstitution du cabinet belge et la rentrée de M. Frère au ministère des finances font présager que la prochaine session du parlement belge sera occupée par la présentation de lois utiles aux intérêts d'un pays qui n'est pas seulement un des plus industrieux, mais qui, par l'excellence de ses institutions et par son bon sens, doit être regardé comme le plus avancé en politique des états du continent.

Les fêtes et les réjouissances du couronnement du roi de Prusse sont terminées. Il y a sans doute quelque chose de singulier dans cette évocation des cérémonies du moyen âge qui vient de s'accomplir à Kœnigsberg. Le roi Guillaume Ier n'est que le second de sa race qui se soit fait couronner : le premier fut l'électeur Frédéric III, qui prit la couronne de Prusse le 15 janvier 1701. En France comme en Angleterre, on a relevé dans la presse avec une extrême vivacité les déclarations du roi Guillaume Ier, qui respirent la foi dans le droit divin des couronnes. Il nous semble que la meilleure façon de témoigner de son scepticisme en ce qui touche les idées de droit divin serait de ne point se montrer si susceptible contre les effusions qui en sont encore inspirées. L'essentiel, après tout, n'est pas que le roi Guillaume ne croie pas tenir sa couronne de Dieu, c'est qu'il soit un loyal souverain constitutionnel; ce qui importe, ce n'est pas la religion monarchique du monarque, c'est dans la pratique son acquiescement aux procédés libéraux de gouvernement que le génie de notre siècle impose aux rois. Or à ce point de vue l'honnêteté connue du roi de Prusse ne laisse place à aucun doute, et ses sujets, que cela regarde plus que nous, augurent favorablement de son règne. Il est naturel que, dans l'enthousiasme provoqué par les solennités du couronnement, les ambitions prussiennes se soient exaltées dans les journaux qui rêvent de placer l'Allemagne unie sous le sceptre des Hohenzollern. Au surplus, il faut que le mouvement unitaire fasse au sein de la confédération des progrès qui donnent à réfléchir aux conservateurs eux-mêmes, ou que la vieille machine fédérale soit affectée d'une impuissance bien avérée, car les états secondaires s'apprêtent eux-mêmes à en proposer la réforme. L'initiative du nouveau plan de gouvernement fédéral appartient à l'un des plus habiles hommes d'état de l'Allemagne, à l'un de ceux qui depuis 1848 y ont montré le plus de présence d'esprit et d'activité; nous parlons du ministre du roi de Saxe, M. de Beust. L'homme d'état saxon a compris que le rôle d'un conservateur intelligent ne consiste point à s'enraciner dans une politique immuable de réaction, et qu'en fait de réforme

la chose aussi bien que le mot peuvent, à certaines heures, avoir du bon. M. de Beust a fait cet été un voyage à Vienne; à son retour, il s'est arrêté à Munich, et c'est dans ces visites politiques que son plan de réforme fédérale aurait été mûri et concerté. Voici quel serait à peu près le programme de M. de Beust. On sait combien la diète germanique est difficile à manier et lente dans ses mouvemens; on sait qu'à chaque question importante qui s'élève, les envoyés qui la composent sont obligés de recourir aux instructions de leur gouvernement. A la place de ce mécanisme, qui n'était bon qu'à enrayer, on voudrait substituer une institution plus souple et plus prompte dans ses mouvemens, autonome pour ainsi dire. Cette institution se composerait d'un directoire centralisant le pouvoir exécutif et contrôlé par deux chambres. Le directoire serait formé de trois membres : un représentant de l'Autriche, un représentant de la Prusse et un représentant des états secondaires. La présidence appartiendrait à tour de rôle à chacun des trois membres, et le directoire siégerait alternativement à Vienne, à Berlin et à Francfort. Des deux assemblées, l'une, composée des délégués des divers gouvernemens, serait considérée comme une chambre haute; l'autre, la chambre populaire, serait recrutée parmi les législatures des états confédérés. Cette représentation aurait à voter les dépenses fédérales, à surveiller l'emploi des fonds fédéraux, à se prononcer sur les questions d'intérêt général en matière de douane et de commerce. Enfin un tribunal fédéral serait chargé de vider les querelles des états entre eux, ou de se prononcer sur les conflits qui peuvent s'élever entre les gouvernemens et leurs parlemens. Tels sont les principaux traits du plan que l'on attribue à M. de Beust. La nouvelle organisation tendrait à resserrer le lien fédéral, à établir une solidarité plus étroite entre les diverses parties de l'Allemagne. Il donne prise sans doute à de graves objections pratiques qu'il serait prématuré de mettre en relief. Sera-t-il accepté par l'Allemagne entière? Approuvé par l'Autriche, il court grand danger d'être repoussé par la Prusse; mais à quoi serviraient aujourd'hui les conjectures hypothétiques? Nous avons voulu seulement constater un sérieux symptôme. L'ancien système de la confédération est condamné aujourd'hui, même par ceux qui avaient été ses plus obstinés défenseurs. Le mot de réforme fédérale est prononcé, et c'est par M. de Beust lui-même. Reçue dans la place par un tel introducteur, l'idée de réforme ne saurait manquer de faire un rapide chemin.

Certes, à quelque parti qu'ils appartiennent, à quelque tendance qu'ils s'abandonnent, les Allemands ont raison de songer à prendre des mesures pour conjurer parmi eux les perturbations intérieures et pour condenser leurs forces. C'est aux confins mêmes de l'Allemagne que s'opère en ce moment ce mystérieux et rapide travail de déchirement dont il nous est impossible de détourner nos regards. Les affaires de Hongrie ne font point un pas vers un arrangement. Après la protestation et l'adjuration adressées à l'empereur d'Autriche par le cardinal primat de Hongrie, qui pourrait con-

tester l'union de toutes les classes de la Hongrie dans la revendication de la constitution nationale et dans la résistance aux prétentions autrichiennes? Quelle issue à un tel débat, et comment l'Autriche n'aperçoit-elle pas ce qu'elle livre au hasard en le laissant se prolonger davantage? Mais que dire de la Pologne? N'est-ce point un inexplicable mystère que le courage passif et l'obstination religieuse de ce peuple aussi unanime dans sa protestation patriotique que si le joug de la conquête ne pesait sur lui que d'hier? La Pologne apprend au monde qu'il n'est pas nécessaire de combattre par l'insurrection le gouvernement du conquérant étranger pour le rendre impossible sur une nation qui veut rester fidèle à elle-même. La Russie use rapidement les hommes qu'elle appelle au gouvernement de la Pologne, et l'on sait que le personnel des hommes capables est loin d'être nombreux dans les régions officielles de la Russie; mais au sein même de la Russie toutes les classes sont travaillées par un esprit d'inquiétude, par un sourd malaise que trahissent des publications clandestines, par l'émotion de la jeunesse des écoles, par les préoccupations des classes nobles, par la résistance des serfs émancipés à payer les indemnités réclamées d'eux. Sous peu de mois, les assemblées de la noblesse seront réunies dans toutes les provinces de l'empire. L'agitation encore contenue ne se fera-t-elle pas jour dans cette représentation des classes éclairées et riches? Nous le disions dès le jour où l'émancipation des serfs fut décidée : la compensation nécessaire du sacrifice que cette mesure impose à la noblesse russe, c'est l'avénement de cette noblesse à la vie politique et à la liberté. L'anneau inférieur de la chaîne de servitude qui liait les diverses classes de la nation russe a été brisé; il faut que les anneaux supérieurs volent aussi en éclats. L'empereur Alexandre doit se hâter de décliner la responsabilité et de repousser le péril d'une dissolution anarchique de son empire. La meilleure voie qui lui soit ouverte, la plus honorable toujours, et en ce moment la plus sûre, est de préparer promptement une combinaison d'institutions représentatives, et de substituer au pouvoir arbitraire le régime des lois librement consenties par le pays. Nous avons pu lire plusieurs des publications qui circulent à Saint-Pétersbourg, le journal *le Grand-Russe* par exemple. Les Russes libéraux y tendent la main aux Polonais et posent d'audacieuses questions dynastiques. Hélas! l'empereur Alexandre offrait naguère avec une honnête confiance sa médiation aux états divisés de l'Amérique. Ne serait-ce pas au gouvernement de Pétersbourg de chercher maintenant un médiateur entre lui et la Pologne, et peut-être bientôt entre lui et ces populations russes mécontentes, dont les organes secrets vont, dans leur fièvre d'innovation, jusqu'à renier les plus anciennes aspirations du patriotisme moscovite?

E. FORCADE.

REVUE MUSICALE.

La saison musicale commence à s'annoncer. Les théâtres lyriques de Paris, ceux de la province et des principales villes de l'Europe ont rouvert leurs portes et promettent aux amateurs, non pas des chefs-d'œuvre nouveaux, chose rare dans tous les temps, mais une bonne exécution des œuvres connues, de la variété dans le répertoire et de la bonne volonté. Ce serait déjà beaucoup si les administrations desquelles dépendent les plaisirs du public étaient seulement animées d'un zèle sérieux pour l'art dont elles administrent les intérêts. Le choix d'un directeur de théâtre devrait être le plus grand souci de l'autorité chargée de veiller sur cette partie intéressante de l'administration publique; mais il est plus facile de célébrer en termes pompeux l'époque incomparable où l'on a le bonheur de vivre que de bien diriger les arts qui font la gloire d'une nation. On parle d'or, et on couronne des bouffons. Il est vrai néanmoins qu'on a fait beaucoup de musique en Europe pendant l'été qui vient de finir. On a chanté sur tous les tons et dans tous les coins la gloire de Dieu et celle de l'homme, sa meilleure créature, dit-on, et la Providence a été bénie à la fois par ceux qui sont contens de leur sort et par le très grand nombre de ceux qui espèrent un meilleur avenir, en sorte que la Providence, que chacun fait parler comme il l'entend, a toujours raison, et tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes connus.

Les fêtes musicales qui se multiplient incessamment prouvent au moins que le goût de cet art bienfaisant se répand de plus en plus et devient un besoin esthétique des nouvelles générations. Parmi ces fêtes de l'art qui ont été remarquées et qui méritent qu'on en conserve le souvenir, nous citerons celle qui a eu lieu à Aix-la-Chapelle dans le mois de mai dernier. Elle a duré trois jours, et, sous la direction de M. Lachner, maître de chapelle du roi de Bavière, un orchestre de cent cinquante musiciens et des chœurs composés de quatre cents voix au moins ont exécuté une série de chefs-d'œuvre qui ont vivement frappé le public nombreux et distingué venu pour les entendre de toutes les parties de l'Allemagne et de la Belgique. On a surtout remarqué la belle exécution de *Josué*, oratorio de Handel, qu'un très bon juge, M. Fétis, proclame une des meilleures productions du grand maître saxon. Hélas! voilà ce qu'on ne peut jamais entendre à Paris, où l'on fait de si belles théories sur l'art! Voilà plus de trente ans que la Société des Concerts existe, et elle en est encore à nous donner le même psaume de Marcello, les mêmes bribes de l'œuvre grandiose de Sébastien Bach et de Handel! Dans ce Conservatoire où l'on fabrique tant de mauvais pianistes et de détestables chanteurs, on ne connaît pas même de nom ces monumens de l'art qu'on exécute publiquement en Allemagne! Oui, avec des théâtres qui se meurent d'inanition faute de chanteurs et de compositeurs, en voyant le triomphe éclatant d'histrions, d'artistes et d'écrivains médiocres ou ridicules, on est bien venu de se croire à une époque

d'émerveillement et de se proclamer les promoteurs d'une vie nouvelle dans les arts de l'esprit!

La ville d'Anvers a eu aussi sa fête municipale, une exposition des arts et de l'industrie où la musique a joué un très grand rôle. Nous y étions convié, et il nous en a coûté de ne pouvoir répondre à la gracieuse hospitalité qui nous était offerte par un amateur distingué de cette ville, où les arts sont cultivés avec tant de passion et de succès. A Riga, à Nuremberg, à Bruxelles, à Strasbourg, dans l'ouest de la France, on a donné des fêtes musicales très brillantes qu'on ne doit pas passer sous silence. Je ne parle ni des deux grandes séances de l'Orphéon de la ville de Paris, ni des vaudevilles et des opérettes qu'on représente à Bade, ce rendez-vous de tous les virtuoses en disponibilité et des compositeurs qui cherchent un public. Ce qui est certain, c'est que la musique court le monde, et qu'on ne peut plus faire un pas sans se heurter contre un pianiste de premier ordre ou un compositeur éminent, comme disent plaisamment les petits et grands journaux. Aussi est-ce parce que nous sommes si riches que notre fille est muette!

L'Opéra, où les projets d'embellissement et de grandeur future ne manquent pas, a passé tout l'été, non pas à chanter comme la cigale, mais à danser aux sons de la musette de M. Offenbach. Deux ballets, accompagnés d'un acte du *Comte Ory* ou de *Lucie*, n'ont cessé d'y attirer cette foule ahurie qu'amènent à Paris chaque jour les chemins de fer. Pourquoi les théâtres se donneraient-ils la peine d'inventer des pièces nouvelles et intéressantes, des plaisirs délicats, et pourquoi l'Opéra s'inquiéterait-il de changer un répertoire usé jusqu'à la corde? Le public, cet être multiple et divers, n'existe plus; il n'y a dans les théâtres que des spectateurs réunis par la main du hasard, et qui n'ont ni le temps, ni la patience, ni le goût de désapprouver quoi que ce soit. Ils entendent M. Gueymard, Mme Tedesco, chanter ou crier la musique du *Prophète*, de *Robert* et des *Huguenots*, et ils s'en retournent sans oser s'avouer à eux-mêmes que l'Opéra de Paris n'est pas le premier théâtre du monde. Je vous le dis en vérité, il faut être sourd et aveugle pour ne pas convenir qne nous vivons en un temps fertile en merveilles d'art. Mme Viardot cependant a fini par convaincre l'administration de l'Opéra que son beau talent pouvait encore rendre quelques services. Elle a donc fait sa rentrée, comme on dit, dans le rôle de Fidès du *Prophète*, qu'elle avait vraiment *créé* dans l'origine avec une supériorité incontestable. Mme Viardot est peut-être la seule cantatrice de ce temps-ci à qui on puisse beaucoup pardonner, parce qu'elle a beaucoup aimé et qu'elle aime toujours l'art élevé qui vise aux nobles émotions.

Tout récemment on a repris à ce grand théâtre l'ouvrage de M. le prince Poniatowski, *Pierre de Médicis*, pour les débuts de M. Faure, qui a quitté une chaumière, où il était heureux et considéré, pour un palais où il n'est pas certain qu'il puisse rester longtemps. L'opéra de M. Poniatowski et de ses collaborateurs n'a pas gagné en saveur depuis l'année dernière. C'est une bien faible musique, inspirée par un bien triste *scenario*. Ce que c'est que de nous et des œuvres de ce temps de progrès au bout de quelques mois de réflexion! Le public lui-même paraissait étonné, l'autre soir, de la com-

plexion maladive de cette partition de *Pierre de Médicis,* composée de ressouvenirs de Verdi *ed altri maestri!* Ce sont des imprécations, des exclamations, des *slanci* et des points d'orgue continus qui ne vous laissent pas un moment de repos. Excepté M. Faure, qui chantait pour la première fois la partie de Julien de Médicis, remplie dans l'origine par M. Bonnehée, les autres rôles sont encore remplis par les artistes qui les ont créés il y a six mois. Mme Gueymard, qui a été beaucoup applaudie dans le rôle de Laura Salviati, est toujours cette jolie Flamande bien portante et bien joufflue qui chante de tout son cœur et de toute sa belle voix, sans que cela paraisse suffisant. Elle manque de distinction comme comédienne, et ne paraît pas se douter que l'art de chanter se compose de nuances. Sa voix, qui était d'une si bonne trempe, devient courte et s'essouffle promptement. Mme Gueymard, qui se croit, bien à tort, une cantatrice *di cartello,* comme on dit en Italie, n'a pas fait un pas en avant depuis qu'elle est à l'Opéra. Elle y a seulement contracté un défaut qui tend à devenir bien désagréable : elle remue le menton à chaque mot qu'elle prononce, et ne peut lier deux sons sans déranger la symétrie de sa jolie figure. Le véritable intérêt de cette reprise d'un ouvrage médiocre était l'apparition de M. Faure. Il est jeune, d'un physique agréable, intelligent, et doué d'une voix de baryton qu'il dirige habilement, mais qui pourrait être d'une meilleure qualité. En effet, la voix de M. Faure, qui a du mordant et de l'étendue, semble venir du fond de l'épigastre, et produit un effet singulier de *ventriloquie.* Enfant de Paris et élève du Conservatoire, M. Faure a débuté à l'Opéra-Comique il y a quelques années, et s'est fait particulièrement remarquer dans *le Pardon de Ploërmel,* où il a créé le rôle d'Hoël avec beaucoup de succès. Pourquoi M. Faure a-t-il quitté le genre mixte de l'opéra-comique, auquel la nature semble l'avoir destiné, pour courir les aventures d'un virtuose italien dans une langue qu'il ne connaît pas? Il a dû s'apercevoir à Londres et à Berlin qu'on ne donne pas facilement le change à sa vocation. M. Faure a mieux fait de se risquer sur la grande scène de l'Opéra, où il a été accueilli avec faveur et justice. Il a chanté avec beaucoup de goût l'air du troisième acte, et a prêté à tout le rôle de Julien de Médicis une dignité que M. Bonnehée ne connaissait pas. L'administration de l'Opéra, en attirant M. Faure dans ses filets, a fait un acte d'habileté. Il reste à savoir si l'artiste n'a pas commis une grosse maladresse en jouant ainsi le tout pour le tout. Que la destinée de M. Roger serve d'exemple modérateur à M. Faure!

Le théâtre de l'Opéra-Comique, qui est aussi subventionné par l'état, ne s'inquiète pas plus que l'Opéra du qu'en dira-t-on de l'opinion publique, et il poursuit sa modeste carrière avec de vieux chanteurs et des opérettes d'un jour, qu'il se fait écrire par des financiers en belle humeur. M. Battaille, docteur-médecin, qui a publié un mémoire très curieux sur la phonation, mémoire avec lequel on est bien sûr d'apprendre l'anatomie, mais non pas l'art de chanter, M. Battaille en un mot, qui a longtemps parcouru le monde et le Théâtre-Lyrique, est revenu à l'Opéra-Comique, où il a vu le jour en qualité de chanteur dramatique. Il y est revenu avec un talent fatigué et la voix sourde qu'il a toujours possédée. Il a été suivi immédiatement par M. Roger, hélas! qui a débuté dans *les Mousquetaires de la*

Reine, comme si rien n'était survenu dans la destinée de cet artiste distingué! Nous n'insisterons pas davantage sur cette réapparition tardive de M. Roger sur un théâtre où il a obtenu, il y a vingt ans, de si beaux succès. Non content d'avoir repris *les Mousquetaires de la Reine*, dont la musique entortillée est de M. Halévy, l'Opéra-Comique a donné récemment *le Postillon de Longjumeau,* qui remonte à l'an de grâce 1836. Adolphe Adam en est le coupable, mais on peut pardonner quelques fautes à la mémoire du facile et spirituel compositeur qui a fait *le Chalet.* Ce qu'il faut dire néanmoins, c'est que la musique du *Postillon de Longjumeau* est triviale et platement écrite, et qu'on y désire à chaque instant une bonne modulation, qui relève un peu ce verbiage de lieux-communs. M. Montaubry chante avec talent le rôle de Chapelou, qui fut créé par M. Chollet : il dit surtout avec goût la romance *Assis au pied d'un hêtre;* mais je préfère Mme Faure-Lefebvre, qui dans le rôle de Madeleine est piquante. Je ne sais ce que l'Opéra-Comique prépare pour nos plaisirs de cet hiver; mais il est à désirer qu'on y représente autre chose que *Marianne,* opéra en un acte de M. Théodore Ritter, qui joue si bien du piano.

Le Théâtre-Lyrique, qui vit toujours modestement, a rouvert ses portes le 1er septembre, sans faire beaucoup de bruit. On y a repris *la Statue,* cette œuvre ingénieuse de M. Reyer, et *le Bijou perdu,* d'Adolphe Adam, avec la grâce facile de Mme Cabel, qui est revenue à ses premières amours. Ils sont loin les jours heureux où Mme Cabel, en chantant l'air des *Fraises,* avait surpris la bonne foi du public parisien, qui crut un moment avoir trouvé une cantatrice selon son cœur. Nous fûmes alors seul de notre avis, en disant que Mme Cabel ne serait jamais qu'une jolie et agréable bouquetière dont il ne fallait pas compromettre l'avenir par des éloges extravagans. Il n'y a pas dix ans de cela, et aujourd'hui tout le monde est plus que de notre avis. On attend monts et merveilles de l'administration du Théâtre-Lyrique, quand elle pourra prendre possession de la nouvelle salle qu'on lui a construite sur la rive droite de la Seine. Il paraît qu'on n'avait oublié qu'une chose dans ce beau monument, qui témoignera devant les races futures de notre goût et de notre prévoyance : on avait oublié la place nécessaire aux décors et aux loges intérieures des artistes!

Devons-nous tenir compte au Théâtre-Lyrique de l'opéra fantastique en trois actes qu'il vient de donner sous le titre du *Neveu de Gulliver?* L'histoire se passe dans la lune et n'en est pas plus amusante pour cela. La musique de cet opéra-ballet est de M. Lajarte, dont ce n'est pas le premier péché. Auteur déjà de *Mam'zelle Pénélope,* M. Lajarte procède d'Adolphe Adam; sa musique est facile, mais plate et sans la moindre prétention au style et au sentiment. Il y a cependant du talent dans les trois actes du *Neveu de Gulliver,* et si l'ouvrage avait été mieux monté, peut-être pourrions-nous signaler un morceau d'ensemble au second acte, un quintette avec chœur assez habilement conduit. Tout l'intérêt de la pièce consiste dans les évolutions d'un corps de ballet féminin et dans les débuts d'une ballerina, Mlle Clavelle, qui ne manque pas d'audace. M. Jules Lefort, un chanteur agréable de salon qui possède une voix de baryton aspirant au ténor par quelques notes flûtées avec lesquelles il a tant soupiré la plain-

tive romance, s'est produit aussi pour la première fois dans *le Neveu de Gulliver,* où il représente le héros de la légende. M. Lefort a du goût, un physique convenable et une certaine habitude de la scène qui lui ont mérité un accueil favorable. Tout donne lieu d'espérer que M. Jules Lefort se fera remarquer avec avantage dans une carrière aussi difficile que celle de chanteur dramatique.

Parlons un peu du Théâtre-Italien, qui a inauguré la saison, le 1er octobre, par le chef-d'œuvre de Cimarosa : *il Matrimonio segreto.* Il a été chanté par le même personnel que l'année dernière, si ce n'est que M. Bélart a remplacé avantageusement M. Gardoni dans le rôle de Paolino. Après *il Matrimonio,* on a donné *la Sonnambula* de Bellini et puis la *Semiramide* de Rossini avec un nouvel Assur qui se nomme M. Beneventano. M. Beneventano est grand, vigoureusement constitué, mais sa voix de baryton manque de timbre, de flexibilité et de jeunesse. On voit de reste que M. Beneventano a été élevé avec la musique de M. Verdi, et que cela ne lui a pas profité. Aussi a-t-il été fort empêtré dans le rôle de Figaro d'*il Barbiere di Siviglia,* qu'on a repris pour les beaux yeux de M. Mario. Il ne paraît pas que M. Beneventano puisse faire un long séjour sur le Théâtre-Italien de Paris. *Un Ballo in maschera,* de M. Verdi, qu'on a donné le 17 octobre, a été l'occasion d'un heureux événement. Un chanteur, un comédien, un véritable artiste nous est apparu dans la personne de M. delle Sedie, chargé du rôle de Renato. D'où vient M. delle Sedie? De Berlin, et puis de Londres, où M. le directeur du Théâtre-Italien l'a entendu et engagé. M. delle Sedie, qui paraît encore jeune, possède une voix de baryton médiocre, sourde, et parcourant à peine une octave. Malgré des moyens aussi faibles, M. delle Sedie chante avec un goût parfait; il a de l'accent, de la sensibilité et de la tenue dans le style, ce qui est devenu extrêmement rare. Il a dit l'air du quatrième acte, *o dolcezze perdute,* avec un charme égal à celui qui ressortait de la magnifique voix de M. Graziani, qui ne serait qu'un écolier à côté de M. delle Sedie. Si M. delle Sedie tient dans les autres rôles de son répertoire tout ce qu'il semble promettre dans *un Ballo in maschera,* nous pourrons nous vanter de posséder à Paris un véritable chanteur, *rara avis!*

Nous terminerons ce court récit des faits accomplis par une bonne nouvelle : l'*Alceste* de Gluck a été donnée à l'Opéra le 21 octobre, après un abandon de plus de trente ans. Cette œuvre célèbre, qui a presque un siècle d'existence (elle date de l'année 1776), a été accueillie par le public de nos jours avec un grand respect. Quelle est la valeur de cet opéra fameux, qui a été l'objet, au XVIIIe siècle, d'une si bruyante polémique? Gluck a-t-il triomphé du temps par la puissance créatrice de son génie ou par la vertu des principes exclusifs dont il étaya la révolution qu'il a voulu opérer dans le drame lyrique? Est-il bien vrai que l'auteur d'*Alceste* ait été un aussi grand novateur qu'on le dit, et que faut-il penser des changemens considérables qui sont survenus dans la musique dramatique depuis la mort de Gluck? Nous essaierons prochainement de répondre à ces questions.

P. SCUDO.

Relazioni degli Ambasciatori Veneti al Senato, edite da Eugenio Alberi; 12 vol. Florence.

L'Italie, telle qu'elle apparaît aujourd'hui, est une nation en travail de son avenir et de sa reconstitution, ou plutôt ce mot de reconstitution, dont on se sert quelquefois, est entièrement impropre à caractériser une crise où tout est nouveau, où s'élabore réellement une société moderne distincte de tout ce qu'on a vu au-delà des Alpes. L'Italie a mis la main à l'œuvre, et pour le moment elle est tout entière à l'action. Ce mouvement d'aujourd'hui cependant, on ne le saisirait qu'incomplétement, on n'en comprendrait ni la portée ni les nuances, si on le séparait de cet autre travail de l'esprit et de la pensée qui l'a préparé, mieux encore, si on le séparait de cet ensemble d'événemens qui forment le passé de la péninsule où s'est développé le génie italien. C'est l'œuvre qui est nouvelle aujourd'hui, le génie du peuple italien n'a point changé; dans cette crise de rénovation, il apparaît avec sa nature traditionnelle en quelque sorte, avec sa souple vigueur, avec ce mélange de qualités et de défauts qui s'allient en lui et font son originalité. De là l'intérêt qui s'attache à l'étude du passé même au milieu du laborieux enfantement de cette destinée nouvelle; bien des points obscurs dans les caractères comme dans les événemens s'éclairent par l'histoire. On s'est étonné de voir les Florentins, aussitôt après la transformation récente de la Toscane, voter un monument à l'un des plus illustres de leurs compatriotes, à Machiavel, et prendre l'initiative d'une édition somptueuse de ses œuvres; ce n'était que la manifestation de l'instinct permanent de cette grande race historique et politique qui n'a pas eu seulement tous les dons de l'imagination, qui est surtout merveilleusement propre aux affaires et qui en a gardé le goût à travers toutes les vicissitudes, qui, même en subissant tous les jougs, n'a point cessé de s'occuper d'elle-même avec une persistance de génie pratique manifestement propre à sonder tous les problèmes de la vie publique, à manier les ressorts de l'existence des états. « Lorsque, vers le milieu du XVIe siècle, a dit un écrivain, la plus belle partie de l'Italie eut perdu son indépendance, et qu'il ne resta plus aux esprits généreux une digne arène où s'exercer, beaucoup d'Italiens gardèrent néanmoins le besoin de participer, ne fût-ce que d'une manière abstraite, aux choses publiques, d'en faire le sujet de discussions politiques, de commenter les actes, les lois, les ordonnances de leurs propres gouvernemens et des gouvernemens étrangers. Ces écrits, répandus en copies plus ou moins exactes, tenaient lieu en certaine manière de presse périodique, et étaient soigneusement conservés dans les archives des princes ou de ces familles dont les membres avaient eu quelque part aux affaires d'état, aux secrets des cours ecclésiastiques ou séculières... » C'est ainsi que s'est perpétuée cette tradition du génie politique, et que se sont accumulés tous ces documens qui sont la richesse de l'histoire italienne, qui éclairent le passé en jetant souvent sur le présent lui-même un jour tout nouveau.

Bien des œuvres historiques d'un intérêt sérieux, d'une réelle nouveauté, ont fait revivre le passé de l'Italie dans la variété et le mouvement de toutes

ces indépendances locales qui lui donnent une si puissante originalité. Nulle peut-être n'a eu plus d'intérêt et n'a mieux ressemblé à une révélation que cette œuvre curieuse qui se poursuit depuis nombre d'années déjà sous le titre de *Relations des Ambassadeurs vénitiens,* et qui est devenue une source où sont allés puiser tous les historiens, à commencer par l'éminent Allemand Léopold Ranke. Entreprise à Florence sous les auspices d'une réunion d'hommes qui s'intéressaient au passé de leur patrie, dirigée par un écrivain, M. Eugenio Alberi, doué de tout le zèle de l'histoire et d'une science exacte, cette œuvre n'est point encore arrivée à sa fin; elle s'est étendue au-delà des prévisions premières à mesure que des documens nouveaux se sont offerts : elle compte déjà douze volumes, elle doit en avoir quinze. Il n'a fallu rien moins qu'un zèle soutenu et intelligent pour rassembler toutes ces pièces, d'un intérêt supérieur au point de vue de l'histoire, de la politique et de l'observation. Dans un moment où la péninsule tend à se concentrer, à fondre ses nationalités diverses dans une seule et même nationalité supérieure, il n'est pas indifférent de voir, à travers ces *relations,* ce que fut cette vie locale d'autrefois dans un des foyers où elle eut le plus de vigueur et d'originalité, dans cette Venise qui fut réellement une puissance à part. Il n'est pas indifférent non plus de saisir dans ses monumens de sagacité et d'observation une des plus curieuses manifestations du génie politique italien appliqué à ses propres affaires et au mouvement de toute l'Europe.

C'est là le caractère de ces *relations*: elles ne sont pas seulement la peinture fine et habile de tous les intérêts, de toutes les passions qui s'agitent dans les petites cours italiennes, à Rome, à Florence, à Turin, à Mantoue, à Urbin; elles s'étendent à toutes les affaires européennes. La *seigneurie* envoie ses ambassadeurs en France, en Espagne, en Allemagne, en Pologne, à Constantinople, et ces ambassadeurs ne se bornent pas à discourir des négociations qu'ils poursuivent, ils étudient minutieusement le pays où ils représentent Venise; ils connaissent les hommes, ils analysent les ressources de chaque état, ils pénètrent les secrets de toutes les politiques, et découvrent les ressorts de toutes les puissances qui ont un rôle. C'est ainsi que ces *relations* deviennent aujourd'hui de lumineuses révélations pour l'histoire. Dans cette vaste collection, sept volumes sont consacrés aux relations sur les différens états de l'Europe; deux volumes ont trait aux cours italiennes, trois volumes reproduisent les rapports sur l'empire ottoman, un volume contiendra encore des relations sur la France. Les ambassadeurs vénitiens ont toute la finesse de leur race; ils voient tout, ils font abonder les lumières dans les conseils de la république, et rien ne montre mieux ce que fut cette puissance de l'Adriatique, si petite en apparence, et qui en réalité avait la main dans toutes les affaires de l'Europe. On a considéré souvent l'Italie comme la contrée de l'imagination et des arts; c'est au moins autant la terre des politiques. Ce passé, que le savant travail de M. Alberi remet en son jour, le prouve assez, et le présent en est une démonstration nouvelle.

CH. DE MAZADE.

V. DE MARS.

lle
ne
le
ce
e-
u-
un
ne
est
u-
oir
s-
is-
ale
et
ces
lle
ent
ses
a-
e-

n-
ent
, à
n-
ne,
les
ils
ces
u-
ue
is-
ns
a-
un
vé-
les
ue
ité
ent
ant
en
le.